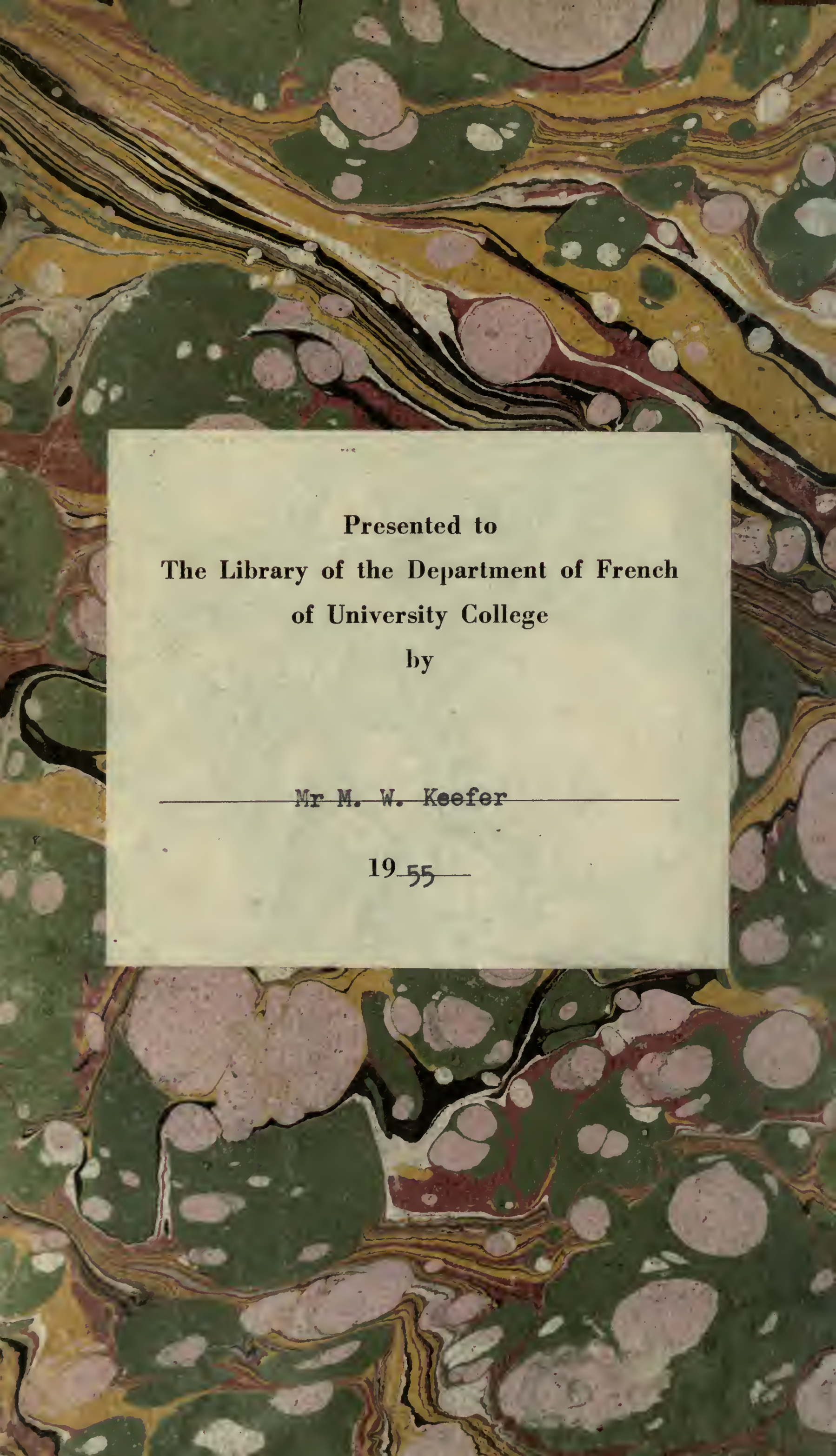
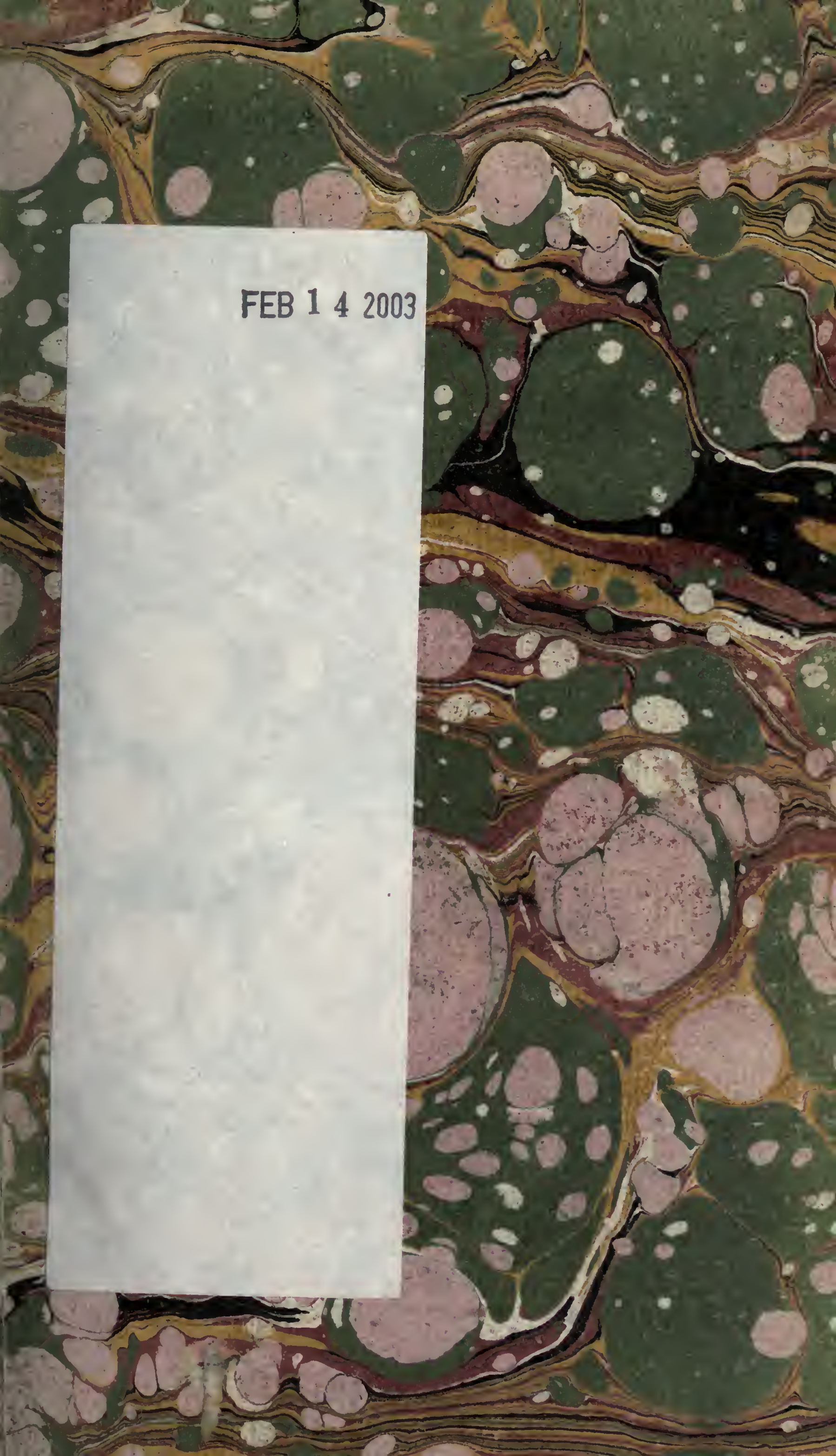

ERINDALE COLLEGE
3 1761 02838 0657




FEB 1 4 2003

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME VINGT-HUITIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.

MELANGES HISTORIQUES.

FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.

ARTICLE PREMIER.

Qu'il faut se défier de presque tous les monumens anciens.

Il y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, & le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom, & d'un esprit supérieur à ce nom, l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde ; tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le temps a consacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'esprit & qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différens entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de batailles sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans *Xénophon* & dans *Polybe ;* qu'on parlât si souvent

de prodiges, & qu'on eût si peu de lumières sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule vraie, & calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts; & elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mille deux cents, ou trois mille neuf cents, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la situation était entièrement ignorée.

Plusieurs savans recherchaient en quel temps *Europe* fut enlevée en Phénicie par *Jupiter*; & ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions sur le jour de la naissance de *Romulus*, fils du dieu *Mars* & de la vestale *Rhéa-Sylvia*. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en fîmes un soixante & unième; c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles des vestiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales attesta le 15 février, pendant neuf cents ans, non-seulement le prodige de la naissance de *Romulus* & de *Rémus*, mais encore l'aventure de *Faunus*, qui prit *Hercule* pour *Omphale* dont il était amoureux. Mille événemens étaient ainsi consacrés en Europe & en Asie. Les amateurs du merveilleux disaient : Il faut bien que ces faits soient vrais, puisque tant de monumens en sont la preuve. Et

nous disions : il faut bien qu'ils soient faux, puisque le vulgaire les a crus. Une fable a quelque cours dans une génération; elle s'établit dans la seconde; elle devient respectable dans la troisième; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité profane un seul temple, une seule fête, un seul collége de prêtre, un seul usage, qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre-humain ; & c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'*Hérodote*, que le soleil, en onze cents années, s'était couché deux fois à l'Orient ? où *Licophron* avait-il pris qu'*Hercule*, embarqué sur le détroit de Calpé dans son gobelet, fut avalé par une baleine ; qu'il resta trois jours & trois nuits dans le ventre de ce poisson; & qu'il fit une belle ode dès qu'il fut sur le rivage ?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds ; un autre veut être placé dans une pyramide de cent ; un troisième va jusqu'à cinq ou six cents. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer ; un des miens est allé dans le soleil, & a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf ; je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géans qui étaient les enfans des génies & des fées : nous en aurons qui escaladeront le ciel & qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, & même plus profitable d'imaginer & de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car, avec des fables, on gouvernait les hommes; & les sages furent presque toujours méprisés & écrasés par les puissans. On payait un astrologue, & on négligeait un géomètre. Cependant il y eut par-tout quelques sages qui firent des choses utiles; & c'était-là ce que la personne illustre, dont nous parlons, voulait connaître.

L'histoire universelle anglaise, plus volumineuse que le discours de l'éloquent *Bossuet* n'est court & resserré, n'avait point encore paru. Les savans, qui travaillèrent depuis avec un juif & deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, sur laquelle l'arche de *Noé* s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Seniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une lieue & un quart de hauteur, & non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit; que *la confusion des langues à Babel produisit dans le monde les effets les plus heureux & les plus admirables :* ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé, ou du savant *Pétau*, qui comptait six cents vingt-trois milliars six cents douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de *Noé ;* ou du savant *Cumberland*, qui n'en comptait que trois milliars trois cents trente-trois mille. Ils recherchaient si *Usaphed* roi d'Egypte, était fils ou neveu du roi *Véneph*. Ils ne savaient pourquoi *Cayomarat*, ou *Cayoumaras* ayant été le premier roi de

Perſe, cependant ſon petit-fils *Siamek* paſſa pour être l'*Adam* des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre ſeule intention était d'étudier les arts & les mœurs.

Comme l'hiſtoire du reſpectable *Boſſuet* finiſſait à *Charlemagne*, Mme du *Châtelet* nous pria de nous inſtruire en général avec elle de ce qu'était alors le reſte du monde, & de ce qu'il a été juſqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait; un ſimple almanach antique des naiſſances, des mariages, & des morts de rois, dont les noms ſont à peine parvenus juſqu'à nous, & encore tout falſifiés. C'était l'eſprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'Orient, dont tous les arts nous ſont venus avec le temps. Il n'eſt aucune hiſtoire qui commence autrement. Ni le prétendu *Hermès*, ni *Manéthon*, ni *Béroſe*, ni *Sanchoniathon*, ni les Shaſta, ni les Veidam indiens, ni *Zoroaſtre*, ni les premiers auteurs chinois, ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; & l'auteur, inſpiré du Pentateuque, ne parla point de nos peuples occidentaux.

ARTICLE II.

De la Chine.

IL ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainſi que les Indiens, ont précédé dès long-temps l'Europe dans la connaiſſance de tous les arts néceſſaires. Nous ne ſommes point enthouſiaſtes des lieux éloignés & des temps antiques; nous ſavons bien que l'Orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques & dans les beaux arts, n'eſt pas digne d'être notre écolier; mais s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont conſtruit. Nous crûmes, ſur la foi des voyageurs & des miſſionnaires de toute eſpèce, tous d'accord enſemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la baſſe Allemagne; car on y grava d'abord les planches en bois, comme à la Chine, & ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter, à leur tour, l'imprimerie d'Europe. M. *Warburton*, qui ne hait pas à tomber ſur les Français, crut que nous propoſions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots ſymboliques. Non; mais nous déſirâmes que les Chinois adoptaſſent enfin l'alphabet des autres nations, ſans quoi il ne ſera

guère poſſible qu'ils faſſent de grands progrès dans des ſciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver ſur planche nous paraît avoir de grands avantages ſur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas beſoin d'un fondeur. Secondement, le livre n'eſt pas ſujet à périr, la planche reſte. Troiſièmement, les fautes ſe corrigent aiſément après l'impreſſion. Quatrièmement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande ; & par-là on épargne cette énorme quantité d'imprimés, qui chez nous ſe vendent au poids pour ſervir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît inconteſtable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philoſophiques ſur les Egyptiens & ſur les Chinois*, vrai ſavant, puiſqu'il penſe; & qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons auſſi beaucoup, & ſurtout dans nos provinces méridionales; mais des officiers très-dignes de foi nous ont aſſuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton, dans des maiſons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de feuilles & de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux deſſins d'un verre très-tranſparent.

Il n'y a pas ſoixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine : nous la ſurpaſſons à force de ſoins; mais ces ſoins mêmes la rendent très-chère, & d'un uſage peu commun. Le grand ſecret des arts eſt que toutes les conditions puiſſent en jouir aiſément.

M. *Paw*, auteur des *Réflexions philoſophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours verniſſées à neuf étages, ſculptées, & ornées de clochettes. Quel eſt l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de ſon jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? le grand-prêtre juif avait des cloches au bas de ſa robe; nous en mettons au cou de nos vaches & de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour ferait aſſez plaiſant.

Il condamne les ponts qui ſont ſi élevés, que les mâts de tous les bateaux paſſent facilement ſous les arcades; & il oublie que ſur les canaux d'Amſterdam & de Roterdam, on voit cent ponts-levis qu'il faut lever & baiſſer pluſieurs fois jour & nuit.

Il mépriſe les Chinois, parce qu'ils aiment mieux conſtruire leurs maiſons en étendue qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maiſons vernies, pluſieurs ſiècles avant que nous euſſions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Veſtphalie. Au reſte, chacun ſuit ſon goût. Si on aime mieux loger à un ſeptième étage, *ubi ponunt ova columbæ*, qu'au rez-de-chauſſée; ſi l'on préfère le danger du feu & l'impoſſibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en ſauver, quand la maiſon n'a qu'un étage; ſi les embarras, les incommodités, la puanteur, qui réſultent de ſept étages établis les uns ſur les autres, ſont plus agréables que tous les avantages attachés aux maiſons baſſes; nous ne nous y oppoſons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il eſt logé; nous ne décidons point

entre Verfailles & la grande maifon de l'empereur chinois, dont frère *Attiret* nous a fait depuis peu la defcription.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Egypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de *Séfoftris*, lequel n'eft pas plus un mot égyptien que celui de *Charles* & de *Fréderic.* Nous ne difputerons point fur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu *Séfoftris* fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller fon pays. S'il conftruifit ce mur, pour n'être point volé, c'eft une grande préfomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, & conquérir la moitié du monde pour fon plaifir, fans fe foucier de la gouverner, comme nous l'affure M. *Larcher*, répétiteur au collége Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jufqu'à une ville inconnue, nommée Carpafabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi *Antiochus* de s'avancer contre eux par terre. Nous laiffons là tous ces retranchemens, toutes ces lignes qui ont été d'ufage chez tous les peuples : mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine eft un des monumens qui font le plus d'honneur à l'efprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère : la vanité ne le conftruifit pas, comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des paliffades de pieux & de terre, pour s'y retirer après avoir pillé leurs voifins. L'efprit de paix feul imagina la grande muraille. Il

eft certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaiffaient que le brigandage. C'eft encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les ufages, la religion, le gouvernement, étaient trop oppofés. La grande muraille fut admirable & inutile : le courage & la difcipline militaire euffent été des remparts plus affurés.

M. *Paw* a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent foixante de nos grandes lieues, & les autres canaux qui traverfent ce vafte empire, ne foient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter : les Romains mêmes ne tentèrent jamais une telle entreprife.

ARTICLE III.

De la population de la Chine & des mœurs.

VOILA donc deux travaux immenfes qui n'ont pour but que l'utilité publique ; la grande muraille qui devait défendre l'empire chinois, & les canaux qui favorifent fon commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aifance & de la fureté de chaque citoyen, dans fa petite poffeffion en temps de paix ; les mendians ne fe marient en aucun lieu

du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population ; puiſque, par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, ſont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il eſt permis de citer ici nos livres ſacrés, nous dirons que DIEU même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race ſerait multipliée comme les ſables de la mer*.

On allègue que la nature fait naître à-peu-près autant de femelles que de mâles, & que par conſéquent ſi un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il eſt avéré aujourd'hui que dans l'Europe, s'il naît un dix-ſeptième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt auſſi beaucoup plus avant l'âge de trente ans, par la guerre; par la multitude des profeſſions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre ; & par les débauches non moins funeſtes. Il en eſt probablement de même en Aſie. Tout Etat, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques & les bonzes, il reſtera peu d'hommes. Enfin, obſervez qu'il n'y a que les premiers d'un Etat, preſque toujours très-opulens, qui puiſſent entretenir pluſieurs femmes, & vous verrez que la polygamie peut être non-ſeulement utile à un empire, mais néceſſaire aux grands de cet empire.

Conſidérez ſurtout que l'adultère eſt très-rare dans l'Orient; & que dans les harem, gardés par des eunuques, il eſt impoſſible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun ſe fait de corrompre

la femme d'autrui ! quelle gloire se font les femmes d'être corrompues ! que d'enfans n'appartiennent pas à leurs pères ! combien les races les plus nobles sont mêlées & dégénérées ! Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si dans la Chine plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfans, dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie : car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfans auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape *Grégoire II*, dans sa décrétale adressée à *St Boniface*, permit qu'un mari prît une seconde femme quand la sienne était infirme. *Luther* & *Mélanction* permirent au landgrave de Hesse deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre *Cowper*, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes, sans demander permission à personne ; & ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante : mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux & le plus diligent soit

élevé à la dignité de mandarin ſans abandonner ſa charrue : par-tout on punit le crime ; il eſt plus beau ſans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le ſang des Chinois & des Indiens eſt peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf eſt plus lent que le cheval ; & la laitue diffère de l'abſinthe.

Le fait eſt qu'à notre Orient & à notre Occident la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre eſpèce, que nous ne connaiſſons que d'hier. Nous ſommes ſur ce globe comme des inſectes dans un jardin : ceux qui vivent ſur un chêne rencontrent rarement ceux qui paſſent leur courte vie ſur un orme.

Rendons juſtice à ceux que notre induſtrie & notre avarice ont été chercher par-delà le Gange ; ils ne ſont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent ; ils n'ont jamais eu la moindre penſée de ſubjuguer notre entendement ; & nous avons paſſé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs tréſors, ſous prétexte de leur rendre le ſervice de gouverner leurs ames.

Quand les *Albuquerques* vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des miſſionnaires, & des ſoldats. Les miſſionnaires baptiſaient les enfans que les ſoldats égorgeaient ; les marchands partageaient le gain avec les capitaines ; le miniſtère portugais les rançonnait tous ; & des auteurs moines, traduits enſuite par d'autres moines, tranſmettaient à la poſtérité tous les miracles que

fit la Ste Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européans entraient alors dans deux mondes nouveaux ; celui de l'Occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'Orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force ; car le désir ne leur a pas manqué ; & ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés, de la subversion de tant d'Etats sacrifiés aux fureurs de l'avarice, & de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE IV.

Si les Egyptiens ont peuplé la Chine, & si les Chinois ont mangé des hommes.

NOUS avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continens ont été *autoctones*, indigènes ; c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent, comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres, & toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie, & les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne & des chevaux

chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux, qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit; non que nous osions avec *St Thomas* (*a*) dire que l'être suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversemens d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient pas de nous perdre dans ces profondeurs; mais nous avons pensé que ce qui est a du moins été long-temps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Egypte que d'une colonie de Basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu que les Egyptiens avaient peuplé la Chine, ont exercé leur esprit & celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition & à leurs efforts; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Egypte. Ils ne connurent jamais la circoncision: aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux: ils ignoraient toujours les mystères d'*Isis*.

M. *Paw*, auteur des *Réflexions philosophiques*, a traité d'absurde ce système, qui fait des Chinois une colonie égyptienne, & il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savans pour nous servir du mot *absurde;* nous persistons seulement dans notre opinion, que la Chine ne doit rien à l'Egypte. Le père *Parennin* l'a démontré à M. de

(*a*) *Summa catholicæ fidei*, liv. II, chap. XXXII.

Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de français qui n'étaient jamais ſortis de leur pays, de prétendre que l'Egypte s'était tranſportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Egyptien n'a jamais avancé une telle fable !

D'autres ont prétendu que ces Chinois ſi doux, ſi tranquilles, ſi aiſés à ſubjuguer & à gouverner, ont dans les anciens temps ſacrifié des hommes à je ne ſais quel dieu, & qu'ils en ont mangé quelquefois. Il eſt digne de notre eſprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à DIEU, & qu'ils ne reconnaiſſaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le père *Parennin* avoue à M. de *Mairan*. (*b*)

„ Enfin ſi l'on ne diſtingue pas les temps de calamités des temps ordinaires, on pourra dire de „ preſque toutes les nations, & de celles qui ſont les „ mieux policées, ce que des Arabes ont dit des „ Chinois ; car on ne nie pas ici que des hommes „ réduits à la dernière extrémité n'aient quelquefois „ mangé de la chair humaine ; mais on ne parle „ aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux „ temps, auxquels, diſent les Chinois, le ciel irrité „ contre la malice des hommes, les puniſſait par le „ fléau de la famine, qui les portait aux plus grands „ excès.

„ Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs „ ſoient arrivées ſous la dynaſtie des *Tang*, qui eſt „ le temps auquel ces Arabes aſſurent qu'ils ſont

(*b*) Dans ſa lettre datée de Pékin du 11 août 1730, pag. 163, tom. XXI des *Lettres édifiantes*, édition de Paris 1734.

„ venus à la Chine, mais à la fin de la dynaſtie des „ *Han*, au ſecond ſiècle après JESUS-CHRIST. „

Ces Arabes dont parlent MM. de *Mairan* & *Parennin*, ſont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine au milieu du neuvième ſiècle, quatre cents ans avant ce fameux vénitien *Marco Paolo*, qu'on ne voulut pas croire lorſqu'il diſait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vaſtes, des lois meilleures en pluſieurs points. Les deux arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles & des invaſions de barbares, au milieu d'une famine affreuſe. On leur dit, par interprètes, que la calamité publique avait été au point que pluſieurs perſonnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils firent comme preſque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de menſonges.

Le nombre des peuples que ces deux arabes nomment anthropophages, eſt étonnant: ce ſont d'abord les habitans d'une petite île auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin ſont d'autres îles qu'ils appellent Rammi & Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triſte, c'eſt que *Marco Paolo* dit la même choſe, & que l'archevêque *Navarette* l'a confirmée au dix-ſeptième ſiècle, *à los Europeos que cogen es conſtante que vivos ſe los van comiendo.*

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du ſeizième ſiècle, & que le mahométiſme a eu de la peine à l'abolir.

Quelques hordes de cafres & d'africains ont été accufés de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés fur la Chine, fi dans un de ces temps défaftreux où la faim ne refpecte rien, quelques chinois fe livrèrent à une action de défefpoir qui foulève la nature, fouvenons-nous toujours qu'en Hollande la canaille de la Haie mangea de nos jours le cœur du refpectable de *Wit*, & que la canaille de Paris mangea le cœur du maréchal d'*Ancre*. Mais fouvenons-nous auffi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris, à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux maffacres d'Irlande, pendant lefquels les Irlandais catholiques fefaient de la chandelle avec la graiffe des Anglais proteftans. Songeons aux maffacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc & des Cévènes, à ceux de tant de millions d'Américains par des Efpagnols qui récitaient leur rofaire, & qui établiffaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux, & paffons vîte.

ARTICLE V.

Des anciens établiſſemens & des anciennes erreurs avant le ſiècle de Charlemagne.

AVANT de venir au mémorable ſiècle de *Charlemagne*, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce ſiècle dans notre Occident, & comment les deux religions chrétienne & muſulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perſe juſqu'à la mer Atlantique. C'était un grand ſpectacle, mais une pénible recherche : il fallut preſſer cent quintaux de menſonges pour en extraire une once de vérités. La foule des auteurs qui n'ont écrit que pour nous tromper eſt effrayante. Qu'on en juge ſeulement par cinquante évangiles apocryphes, écrits dès le premier ſiècle, & ſuivis ſans interruption de fables abſurdes, juſqu'aux fauſſes décrétales forgées au ſiècle de *Charlemagne*, & juſqu'à la donation de *Conſtantin*, & cette donation de *Conſtantin* ſuivie de la légende dorée, & cette légende dorée renforcée par la fleur des ſaints, & cette fleur des ſaints perfectionnée par le pédagogue chrétien ; le tout couronné par des miracles de l'abbé *Pâris* dans le faubourg Saint-Médard, au dix-huitième ſiècle.

Nous oſâmes d'abord douter de ces donations immenſes faites aux évêques de Rome par *Charlemagne* & par ſon fils, & ſurtout des donations de pays que *Charles* & *Louis le faible* ne poſſédaient pas : mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que

les papes ont acquis par le temps ſur le pays qu'ils poſſèdent. Ils en ſont ſouverains, comme les évêques d'Allemagne ſont ſouverains dans leurs diocèſes. Leurs droits ne ſont pas à la vérité écrits dans l'évangile. Une religion formée par des pauvres, & qui anathématiſe la richeſſe & l'eſprit de domination, n'a pas ordonné à ſes prêtres de monter ſur des trônes & d'armer leurs mains du glaive; mais rien n'exiſte aujourd'hui de ce qu'était l'Egliſe dans ſon origine; le temps a tout changé, & changera tout encore; il a établi dans notre occident les ſouverainetés des barbares vomis de la Scythie, & changé les chaires d'inſtruction en trônes.

Nous avons reſpecté ces dominations nouvelles dans notre hiſtoire, & nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues néceſſaires. Quelques jéſuites, & ſurtout je ne ſais quel *Nonotte*, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de ſcience. Ils nous accuſèrent d'avoir été peu reſpectueux envers *St Pierre* & *St Charlemagne*. Ils ne ſe doutaient pas alors que les ſucceſſeurs de *Charlemagne* & de *Pierre* aboliraient l'ordre des jéſuites, & que les généraux caſſeraient leurs ſoldats mal payés. Quoique nous euſſions parlé de l'établiſſement du chriſtianiſme avec le plus profond reſpect, on nous accuſa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraſer ſous ſoixante volumes de pères de l'Egliſe, pour nous prouver que *St Pierre* avait été à Rome, ſans que *St Luc* & *St Paul* en euſſent jamais parlé; qu'il avait été *ſur le trône épiſcopal de Rome*, quoiqu'aſſurément il n'y eût point de trône épiſcopal en ce temps-là, ni même d'évêque d'aucun

diocèse. La principale démonstration du voyage de *St Pierre* à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite & datée de Babylone : or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un *Abdias*, d'un *Marcel*, & d'un *Egésippe*, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Eglise.

Ces feseurs de mille & une nuits nous contaient donc que *Simon Pierre*, étant venu à Rome, (quoique sa mission fût pour les circoncis) y rencontra le magicien *Simon*, qui se changeait tantôt en brebis & tantôt en chèvre. Ce *Simon* d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel *Simon Pierre* répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite par un cousin de l'empéreur *Néron* qui était mort. *Simon*, qu'on appelait vertu de DIEU, défia *St Pierre* à qui ressusciterait le mort. *Simon* le fit remuer; mais *Pierre* le fit marcher, & gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol, en présence de l'empereur. *Simon* vola dans les airs mieux que *Dédale ;* mais *Pierre* pria le Seigneur si ardemment de faire tomber *Simon* vertu-dieu, comme *Icare*, qu'il tomba & se cassa les jambes. *Néron*, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier *Pierre* les pieds en haut, & couper la tête à *Paul*, &c...&c...Cela arriva la dernière année de *Néron*. *Pierre* avait gouverné l'Eglise vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'*Abdias*, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé *Eutrope ;* & nous l'avons en latin de la traduction de *Jules africain*, homme savant du troisième siècle, & presque un père de l'Eglise par ses autres écrits.

Quoi qu'il en ſoit, que *St Pierre* eût fait ou non le voyage de Rome, cela était abſolument indifférent pour le gouvernement de l'Egliſe. Ce gouvernement fut modelé du temps de *Conſtantin* ſur l'adminiſtration politique de l'empire. Les principaux ſiéges, Rome, Conſtantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Eſpagne régnèrent en ce pays, ſoit que *Tubal* ou *Hercule* l'eût peuplé; de même que la race des Francs poſſéda les Gaules, ſoit qu'elle deſcendît de *Brancus* fils d'*Hector*, ſoit qu'elle eût une autre origine; ainſi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du conſentement même des Romains, ſans ſe mettre en peine ſi la première égliſe de cette capitale avait été dédiée à *St Jean de Latran*, ou à *St Pierre* hors des murs. Ainſi les patriarches des grandes villes de Conſtantinople & d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richeſſes & d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'Etat n'établiſſent guère leurs droits ſur des diſcuſſions théologiques : ils vont au ſolide, & ils laiſſent leurs écrivains s'épuiſer en citations & en argumens.

ARTICLE VI.

Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles.

LA vérité de l'hiſtoire, bien plus utile qu'on ne penſe, nous força d'examiner les fauſſes légendes auſſi attentivement que le voyage de *St Pierre*. Nous crûmes que le menſonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de JESUS-CHRIST & des apôtres ſont ſi vrais qu'on ne doit pas riſquer d'affaiblir le profond reſpect qu'on a pour eux, en leur aſſociant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le *Lazare* reſſuſcité ; le bienfait des noces de Cana; les démons chaſſés du corps des poſſédés ; ces eſprits immondes précipités dans les corps d'animaux immondes comme eux, & noyés avec eux dans le lac de Génézareth ; le fils de DIEU enlevé ſur le faîte du temple & ſur une montagne par l'ennemi de DIEU & des hommes ; JESUS confondant d'un ſeul mot cet éternel ennemi qui oſait propoſer à DIEU même d'adorer le Diable ; JESUS transfiguré ſur le Thabor pour manifeſter ſa gloire à *Moïſe* & à *Elie*, qui viennent du ſein des morts recevoir ſes leçons éternelles ; JESUS la ſource de la vie, JESUS créateur du genre-humain, mourant pour le genre-humain ; les morts reſſuſcitant quand il expire, & rempliſſant les rues de Jéruſalem ; le ſoleil s'éclipſant en plein midi & en pleine lune par toute la terre, à la confuſion de tout l'empire

romain, aſſez aveugle pour négliger ce grand événement; le S^t Eſprit deſcendant en langue de feu ſur les apôtres, &c. . . . . Ces vrais miracles ſont aſſez nombreux, aſſez avérés. Des hommes inſpirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais, c'était, nous oſons le dire, une impiété & une folie de vouloir ſoutenir ces prodiges, que DIEU daigna lui-même opérer en Judée, par des fables abſurdes, que des hommes inconnus ont inventées tant de ſiècles après.

La perſonne illuſtre qui étudia l'hiſtoire avec nous, fut très-ſcandaliſée qu'un jéſuite nommé *Papebroke* prétendît avoir traduit un manuſcrit grec qui contenait le martyre de *St Théodote* cabaretier, & de ſept vierges âgées de ſoixante douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancire condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette ſentence portée contre ces ſept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encore la plus ſimple & la moins merveilleuſe anecdote de toute cette aventure. La légende de ce ſaint cabaretier, & de ſon ami le curé *Frontin* eſt aſſez connue.

On arrache la langue à *St Romain*, qui était bègue, & auſſitôt il parle avec la plus grande volubilité; l'auteur, grand phyſicien, remarque *qu'il eſt impoſſible de vivre ſans langue:* ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de *St Paulin* qui, voyant un poſſédé ſe promener la tête en-bas comme une mouche à la voûte d'une égliſe, envoya vîte chercher des reliques

de *St Felix* de Nole ? Dès qu'elles furent arrivées, le poſſédé tomba par terre.

Eſt-il poſſible qu'on ait écrit ſérieuſement que *St Denis* l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, & qu'enſuite il porta ſa tête entre ſes bras, dès qu'il eut le cou coupé ?

Nous pourrions citer trois morts reſſuſcités en un jour par *St Dominique;* vingt-huit aveugles, quatre poſſédés, ſix lépreux, trois ſourds, trois muets guéris, & quatre morts reſſuſcités, le tout par *St Victor.*

St Maclou, preſſé de reſſuſciter un mort, répond : Qu'il attende que j'aie dit ma meſſe. La meſſe finie, il le reſſuſcite : le mort demande à boire; ſoudain *St Maclou* change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balet en ſerviette. Le mort boit & reconnaît que ces trois miracles ſont en l'honneur de la Trinité. C'eſt-là pourtant ce qu'écrivent les jéſuites *Ribadénéira* & *Antoine Girard* dans la vie des ſaints.

On a écrit, & depuis la renaiſſance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin *Ruinard* nous en a donné de pareils dans ſes prétendus *Actes ſincères*, qui ſont évidemment du treizième ſiècle, & tous écrits du même ſtyle. C'eſt-là qu'il renouvelle l'hiſtoire du cabaretier *Théodote*, & de la langue de *Romain.*

On rendit à la raiſon & à la religion le ſervice de détruire ces fables : elles étaient encore ſi accréditées qu'un jéſuite nommé *Nonotte* prit leur défenſe, & fut même ſecondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du labarum dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troie, ou vers Rome, & si l'inscription était en latin ou en grec ; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit & répété si souvent que dans l'année 287, au temps même que *Dioclétien* favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion, appelée thébaine, composée de six mille sept cents hommes, & cela parce qu'elle était chrétienne ? Nous avions anéanti cette fable impertinente attribuée à l'abbé *Eucher*, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cents cinquante-quatre, du roi de Bourgogne *Sigismond*, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Egypte ; mais aucune n'était composée d'habitans de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'Orient en Occident par le Velais, comme on le dit : elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, & où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises

méritait d'être développé ; & il s'eſt trouvé un *Nonotte* qui les a défendues comme ſon bien propre. Il a intitulé ſon livre *nos erreurs*, & il a trouvé des dévotes qui l'ont cru ſur ſa parole.

ARTICLE VII.

De David, de Conſtantin, de Théodoſe, de Charlemagne, &c.

APRÈS les exemples continuels d'injuſtice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'hiſtoire de preſque toutes les nations eſt ſurchargée, il nous parut utile & conſolant de ne pas canoniſer ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fuſſent. *David* était ſans doute un bon juif; mais ce n'était pas une choſe honnête (humainement parlant) de ſe révolter contre ſon ſouverain, de ſe mettre à la tête de quatre cents voleurs, de rançonner, de piller ſes compatriotes, de trahir à la fois ſa patrie & le roitelet *Achis* ſon bienfaiteur ; de maſſacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur, juſqu'aux enfans à la mamelle, afin qu'il ne reſtât perſonne pour le dire ; de faire cuire dans des fours, de déchirer ſous des herſes de fer les habitans de Rabath ; de ſcier le crâne & la poitrine aux autres Amorrhéens ; d'écraſer ſous des chariots leurs membres palpitans ; de donner ſept enfans du roi *Saül* ſon maître aux Gabaonites, pour les pendre, &c... &c... &c...

Plus nous étions touchés reſpectueuſement de ſon repentir, plus il nous ſembla qu'en effet jamais repentir

ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très-étonnés qu'on chantât encore, dans quelques églises, des hymnes attribuées à *David*, dans lesquelles il est dit : *Heureux qui prendra tes petits enfans, & qui les écrasera contre la pierre!* psaume 137. *Que vos pieds soient teints de leur sang, & que la langue de vos chiens en soit abreuvée!* psaume 67. On y peut chercher un sens mystique ; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'attacher aux psaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous respectâmes le texte ; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligés de ne point dissimuler les crimes de *Constantin*, de *Théodose*, de *Clovis*, &c. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons DIEU ; & si *Constantin* mourut arien après avoir tour à tour favorisé & persécuté *Athanase*, on doit en être affligé, & adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ses proches, de son fils même & de sa femme, n'étaient pas sans doute des actions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta jusque dans ses lois. *Dioclétien* avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfans ; *Constantin* rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils esclaves en naissant. (*c*) On dit, pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres ; mais il n'y a que les pauvres qui puissent être tentés de vendre leurs enfans. Il fallait

(*c*) Cod. liv. *de patribus qui filios.*

les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé : mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomniateurs ; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les ames honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que *Théodose* eût suffisamment réparé le massacre, si long-temps prémédité, des habitans de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour *Clovis*, le jésuite *Daniel* lui-même convient qu'il fut plus méchant après son baptême qu'auparavant. On est obligé d'avouer qu'il engagea un *Clodoric*, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père ; & que pour récompense il le fit assassiner lui-même, & s'empara de son petit Etat ; qu'il trahit & assassina *Ranacaire* roi de Cambrai ; qu'il en fit autant à un roi du Mans nommé *Renomer*, & à quelques autres princes ; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha dans ce concile aucun de ces assassinats ; ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime par-tout où nous l'avons trouvé ; & si les infidelles & les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que S[t] *Augustin* appelle des péchés splendides, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur *Julien* fut sobre & chaste comme un anachorète, aussi brave que *César*, aussi clément que *Marc-Aurèle*, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il fallait ou en convenir ou être un sot ; nous prîmes le premier parti. Un ex-jésuite de

province, nommé *Paulian*, vient encore de répéter que *Julien*, bleſſé à mort au milieu de ſa victoire, jeta ſon ſang contre le ciel, & s'écria : *Tu as vaincu, Galiléen.* Rien n'éclairera donc jamais les ignorans ! rien ne corrigera les gens de mauvaiſe foi ! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combattait ; c'était contre les Perſes. Ce conte du calomniateur *Théodoret* eſt mis actuellement par tous les ſavans avec l'autre conte des femmes que *Julien* immmola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon ſens rejette ces abſurdités, & l'équité réprouve ces calomnies.

La raiſon eſt l'ennemie des faux prodiges. Les globes de feu qui ſortirent des fondemens du temple juif, lorſque *Julien* permit qu'on le rebâtit, ſont avérés, diſait-on, par *Ammien Marcellin*, auteur païen ; & on nous allégue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous expoſâmes tout le ridicule de ce prodige. Nous montrâmes combien *Ammien* aimait le merveilleux, & à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondemens au temple bâti par *Hérode*, puiſque ces fondemens de larges pierres de vingt-cinq pieds de long ſubſiſtent encore. Des globes de feu ne peuvent ſortir de ces pierres, puiſque jamais les flammes ne s'arrondiſſent en globes, & qu'elles s'élèvent toujours en ſpirales & en cônes. D'ailleurs on ſait que dans ce temps-là, pluſieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans ſouterrains, ſans qu'il fût queſtion de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix

croix enflammées qui s'attachaient aux vêtemens des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il eſt évident que ſi *Julien* diſcontinua la reconſtruction du temple de Jéruſalem, ce fut par d'autres raiſons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans ſa lettre ſur cette aventure. Voici cette lettre importante.

„ Que diront les Juifs de leur temple, qui a été „ bâti trois fois, & qui n'eſt point encore rebâti? Ce „ n'eſt point un reproche que je leur fais, puiſque „ j'ai voulu moi-même relever ſes ruines; je n'en „ parle que pour montrer l'extravagance de leurs „ prophètes, qui trompaient de vieilles femmes imbé- „ cilles. *Quid de templo ſuo dicent, quod cùm tertiò ſit* „ *everſum, nondum ad hodiernum uſque diem inſtauratur?* „ *Hæc ego, non ut illis exprobrarem in medium adduxi,* „ *utpote qui templum illud tanto intervallo à ruinis excitare* „ *voluerim; ſed ideo commemoravi, ut oſtenderem deliraſſe* „ *prophetas iſtos, quibus cum ſtolidis aniculis negotium* „ *erat.* „

N'eſt-il pas clair par cette lettre, que *Julien* ayant d'abord eu la condeſcendance de permettre que les Juifs achetaſſent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis enſuite, & ne voulut pas qu'une nation ſi fanatique & ſi atroce eût un ſignal ſacré de ralliement, & une forteresſe au milieu de ſes Etats? Une telle explication eſt ſimple, naturelle, vraiſemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raiſon. Nous déplorons, encore une fois, nous déteſtons l'erreur de *Julien*; mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la caufe de *Julien* avec quelque chaleur, c'eft qu'en effet ce prince philofophe, qui était fi dur pour lui-même, fut très-indulgent pour les autres ; c'eft qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divifaient l'Empire, il ne fit jamais couler le fang du parti oppofé au fien.

L'empereur *Conftance*, fon proche parent & fon perfécuteur, affaffin de toute fa famille, avait toujours été fanguinaire. *Julien* fut le plus tolérant des hommes, & l'unique chef du parti qui fût tolérant.

La Blétrie, qui dans le dix-huitième fiècle a ofé écrire une vie de *Julien* avec quelque modération, & le défendre contre plufieurs calomnies groffières dont on chargeait fa mémoire, n'a pas ofé pourtant le juftifier fur fon attachement à l'ancienne religion de l'Empire. Il le repréfente comme un fuperftitieux qui croyait combattre une autre fuperftition. Nous eûmes une autre idée de *Julien ;* il était certainement un ftoïcien rigide. Sa religion était celle du grand *Marc-Aurèle*, & du plus grand *Epictète.* Il nous semblait impoffible qu'un tel philofophe adorât fincèrement *Hécate*, *Pluton*, *Cybèle ;* qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf; qu'il fût perfuadé de la vérité des oracles & des augures, dont *Cicéron* s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la fatire des *Céfars* ne nous parut pas un fanatique, c'eft-à-dire un furieux imbécille. Une forte preuve, c'eft qu'il donna fouvent bataille malgré des aufpices que tous fes prêtres croyaient funeftes. Il courut même

en dépit d'eux à ſon dernier combat, où il fut tué au milieu de ſes victoires.

L'auteur du livre de la *Félicité publique*, homme en effet digne de la faire cette félicité, ſi elle était au pouvoir d'un ſage, ſemble n'être pas de notre avis en ce point; & par conſéquent il nous a réduit à nous défier long-temps de notre opinion. *Julien*, dit-il, *au lieu de montrer ſur le trône un philoſophe impartial, ne fit voir en lui qu'un païen dévot.*

Les apparences en effet ſont quelquefois pour l'eſtimable auteur de la *Félicité publique. Julien* paraît trop zélé pour l'ancien culte de ſa patrie; il fait trop de ſacrifices; il eſt trop prêtre. *Jules Céſar*, tout grand-pontife qu'il était, ſacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on ſe repréſente l'état de l'Empire ſous *Julien :* deux factions acharnées le partagent; l'une à la vérité divine dans ſon principe, mais s'écartant déjà de ſon origine, par l'eſprit de parti & par toutes les fureurs qui l'accompagnent; l'autre fondée ſur l'erreur, & défendant cette erreur avec tout l'emportement qui ſe met à la place de la raiſon : même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par DIEU même, étaient auſſi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorſqu'il s'était déclaré hautement pour la ſeconde? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour ſon parti, ce parti lui eût reproché de

n'en avoir pas assez ; ce parti l'eût abandonné, & l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches & au chant des pseaumes que le prince d'Orange *Guillaume le taciturne*, fondateur de la république de Hollande, & *Gustave-Adolphe*, vainqueur de l'Allemagne ? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands-hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, & surtout le Nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés & tolérans, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières ; dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison ; & qui tous savent très-bien distinguer ce que la politique exige, & ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, & qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs Etats une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de *Julien;* ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des Charniers donnent encore à l'empereur *Julien*, il nous semble que ce sobriquet infâme ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à *Constantin*, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. *Julien*, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand *Henri IV* & son cousin le prince de *Condé* ne furent catholiques, lorsqu'on

les força d'aller à la meſſe après la St Barthelemi. La ligue oſa appeler ces princes relaps, ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même *Julien* à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'égliſe de Nicomédie; mais il eſt certain, par ſes écrits, que dès-lors il ſe livrait tout entier aux inſtructions de *Libanius*, le philoſophe le plus entêté du paganiſme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raiſonnablement à cet empereur, c'eſt d'avoir été l'ennemi du chriſtianiſme dès qu'il put ſe connaître; & ce qu'il y a de plus déplorable, c'eſt qu'il était le plus beau génie de ſon temps, & le plus vertueux de tous les empereurs après les *Antonins*.

La Blétrie répète ſérieuſement le conte ridicule que *Julien*, dans ſes opérations théurgiques qui étaient viſiblement une initiation aux myſtères d'*Eleuſine*, fit deux fois le ſigne de la croix, & que deux fois tout diſparut. Cependant malgré cette ineptie, *la Blétrie* a été lu, parce qu'il a été ſouvent plus raiſonnable.

Au reſte, nous oſons dire qu'il n'eſt point de français, & ſurtout de pariſiens, à qui la mémoire de *Julien* ne doive être chère. Il rendit la juſtice parmi nous comme *Lamoignon;* il combattit pour nous en Allemagne comme *Turenne;* il adminiſtra les finances comme un *Roſni;* il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philoſophe, en père: tout cela eſt exactement vrai. On verſe des larmes de tendreſſe quand on ſonge à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un poliſſon appelle *Julien l'apoſtat*.

En admirant la valeur de *Charlemagne*, fils d'un héros usurpateur, & son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; & nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal veimique, qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés, qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Vestphalie; elle étendit sa jurisdiction sur toute l'Allemagne, & ne fut entièrement abolie que sous *Maximilien I.* C'est une vérité horrible, dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs Etats les fils de son frère? La veuve fut obligée de fuir, & d'emporter dans ses bras ses malheureux enfans chez *Didier* son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque *Charlemagne* les poursuivit dans leur asile, & s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'osent le dire: nous nous taisons comme eux; & nous souhaitons que ce *Karl* n'ait pas traité son frère, sa sœur, & ses neveux, comme tant de princes en ces temps-là traitaient leurs parens. La foule des historiens a encensé la gloire de *Charlemagne*, & jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêtés

la balance à la main ; nous avons laiſſé marcher la foule : on nous a remarqués ; on a voulu nous arracher notre balance ; & nous avons continué de peſer le juſte & l'injuſte.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait *Charlemagne* ſur les Etats de ſon frère, ni quel droit ſon frère & lui & *Pepin* leur père avaient ſur les Etats de la race d'*Ildovic ;* ni quel droit avait *Ildovic* ſur les Gaules & ſur l'Allemagne, provinces de l'empire romain ; ni même quel droit l'empire romain avait ſur ces provinces.

C'eſt immédiatement après *Charlemagne* que commença cette longue querelle entre l'empire & le ſacerdoce, qui a duré, à tant de repriſes, pendant plus de neuf ſiècles : guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés ; guerre tantôt ſourde ; tantôt éclatante ; tour à tour ridicule & funeſte ; qui n'a ſemblé terminée que par l'abolition des jéſuites ; & qui pourrait recommencer encore, ſi la raiſon ne diſſipait pas aujourd'hui, preſque par-tout, les ténèbres dans leſquelles nous avons été plongés ſi long-temps.

ARTICLE VIII.

D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.

NOUS nous servons rarement du grand mot *certain :* il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances, *je pense, je souffre, j'existe ; deux & deux font quatre.* Cependant si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrêmement probable :

Que les premiers étrangers qui prirent & qui saccagèrent Constantinople furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle.

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps ; témoins *Gontran*, *Caribert*, *Childebert*, *Sigebert*, *Chilpéric*, *Clotaire*, comme le jésuite *Daniel* l'avoue lui-même.

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de *Joinville*, que les émirs mahométans & vainqueurs offrirent la couronne d'Egypte à *St Louis* leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue & leurs lois.

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celles des quatre fils *Aymon.*

Que la croyance de l'Eglise romaine, après le temps de *Charlemagne*, était différente de l'Eglise

grecque en plusieurs points importans, & l'est encore.

Que long-temps après *Charlemagne*, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les Eglises, toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule : ,, Nous vous supplions d'ordonner la ,, consécration de notre père & pasteur. ,,

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne; & qu'enfin, par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville.

Que la messe était très-différente au temps de *Charlemagne* de ce qu'elle avait été dans la primitive Eglise; car tout changea suivant les temps, suivant les lieux, & suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres, on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du Seigneur. (*Paul aux Corinth.*) On demeurait dans la fraction du pain. (*Act. ch.* 2.) Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain. (*Act. chap.* 20.) L'Eglise romaine, dans la basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *synaxe.* On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes; & cela ne pouvait alors être autrement : une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun fesait la commémoration du dernier

ſouper de notre Seigneur en ſa langue. Ce fut vers la fin du ſecond ſiècle que l'uſage de célébrer la meſſe le matin, s'établit dans preſque toutes les égliſes.

Le lendemain du ſabbat, on célébrait nos ſaints myſtères pour ne ſe pas rencontrer avec les Juifs. On liſait d'abord un chapitre des évangiles; une exhortation du célébrant ſuivait; tous les fidelles, après l'exhortation, ſe baiſaient ſur la bouche en ſigne d'une fraternité qui venait du cœur; puis on poſait ſur une table du pain, du vin, & de l'eau; chacun en prenait; & on portait du pain & du vin aux abſents. Dans quelques égliſes de l'Orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par leſquelles on finiſſait les anciens myſtères: paroles que notre divine religion avait retenues & conſacrées: *Veillez & ſoyez purs*. Tous ces rites changèrent: le rite grégorien ne fut point le rite ambroiſien. Le baptême qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aſperſion: les barbares du Nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni ſculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Egliſe grecque différa ſurtout de l'Egliſe romaine en dogmes & en uſages.

Juſqu'aux temps de *Charlemagne*, il n'y eut point ce qu'on appelle de meſſe baſſe. Les formules qui ſubſiſtent encore nous le prouvent aſſez. On n'aurait pas ſouffert alors qu'un ſeul homme officiât, aidé d'un petit garçon, qui lui répond, & qui le ſert: les évêques eurent cette condeſcendance pour les grands ſeigneurs & pour les malades. Enfin les religieux mendians dirent des meſſes baſſes pour de

l'argent ; & l'abus vint au point que le jéſuite *Emmanuel Sa* dit dans ſes aphoriſmes : ,, Si un prêtre ,, a reçu de l'argent pour dire des meſſes, il peut les ,, affermer à d'autres à un moindre prix, & retenir ,, pour lui le ſurplus. ,, *Cui datur certa pecunia pro miſſis à ſe dicendis, poteſt alios minore pretio conducere, & reliquum ſibi retinere.*

Nous dîmes que la confeſſion de ſes fautes était de la plus haute antiquité ; que le repentir fut la première reſſource des criminels ; que ce repentir & cette confeſſion furent exigés dans tous les myſtères d'Egypte, de Thrace, & de Grèce ; que l'expiation ſuivait la confeſſion &c....

La fable même imita l'hiſtoire en ce point néceſſaire aux hommes. *Apollonius de Rhodes* rapporte que *Médée* & *Jaſon*, coupables de la mort d'*Abſyrte*, allèrent ſe faire expier dans l'Æa, par *Circé*, *reine* & prêtreſſe de l'île, & tante de *Médée*. *Jaſon*, en arrivant au foyer ſacré de la maiſon de *Circé*, enfonça ſon épée en terre ; ce qui ſignifiait que ſa femme & lui avaient commis un crime avec l'épée, & qu'ils avaient répandu le ſang innocent ſur la terre. Après quoi *Circé* les expia tous deux avec les luſtrations uſitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'eſt pas ſi fable qu'on le croit.

On ſait que *Marc-Aurèle*, le plus vertueux des hommes, ſe confeſſa en s'initiant aux myſtères de *Cérès*. Cette pratique ſalutaire eut ſes abus : ils furent pouſſés au point qu'un ſpartiate voulant s'initier, & le prêtre voulant le confeſſer : *Eſt-ce à* DIEU *ou à toi que je parlerai ?* dit le ſpartiate. *A* DIEU, répondit l'autre. *Retire-toi donc, ô homme.*

Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorſqu'ils avaient volé leurs frères, & de reſtituer le prix du larcin avec un cinquième par-deſſus. Ils confeſſaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main ſur la tête d'une victime. *Buxtorf* nous apprend que ſouvent ils prononçaient une formule de confeſſion générale, compoſée de vingt-deux mots, & qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide; que ſouvent auſſi ils ſe confeſſaient les uns aux autres; que chaque pénitent choiſiſſait ſon parrain qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, & qui en recevait autant de lui à ſon tour. Enfin l'Egliſe chrétienne ſanctifia la confeſſion. On ſait aſſez comment les confeſſions & les pénitences furent d'abord publiques; quel ſcandale il arriva ſous le patriarche *Nectaire*, qui abolit cet uſage; comment la confeſſion s'introduiſit enſuite peu à peu dans l'Occident. Les abbés confeſſèrent d'abord leurs moines; (*d*) les abbeſſes même eurent ce droit ſur leurs religieuſes.

S[t] *Thomas* dit expreſſément dans ſa ſomme: (*e*) *Confeſſio, ex defectu ſacerdotis, laïco facta, ſacramentalis eſt quodam modo.* Confeſſion à un laïque, au défaut d'un prêtre, eſt comme ſacrement.

S[t] *Baſile* fut le premier qui permit aux abbeſſes d'adminiſtrer la confeſſion à leurs religieuſes, & de prêcher dans leurs égliſes. *Innocent III*, dans ſes lettres, n'attaqua point cet uſage. Le père *Martène*, ſavant bénédictin, parle fort au long de cet uſage,

(*d*) Voyez le *Dictionnaire philoſophique*, au mot *Confeſſion*.

(*e*) Tome III, page 255.

dans ses rites de l'Eglise. Quelques jésuites, & surtout un *Nonotte*, qui n'avaient lu ni *Basile*, ni *Martène*, ni les lettres d'*Innocent III*, que nous avions lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'ignorance & de hauteur, avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, & sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

Nous fûmes obligés d'approfondir l'étonnante aventure de la pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une *Marie d'Arragon*, prétendue femme de l'empereur *Othon III*, qu'on fit passer, dit la légende, pieds nus, sur des fers ardens. Il fallut leur prouver que la ville de Livron en Dauphiné fut assiégée par le maréchal de *Belle-Garde*, qui leva le siége sous *Henri III*. Ils n'en savaient rien, & ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, & faire voir que *Lognac*, le chef des assassins qui massacrèrent le duc de *Guise*, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi ; qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition*, fournis par le duc d'*Epernon*, & payés par lui. Nous

en avions cherché & trouvé des preuves dans les regiſtres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps, quand nous fûmes forcés de leur prouver que la terre d'Yeſſo n'avait point été découverte par l'amiral *Drake!* Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces diſcuſſions, diſait : qu'importe.

Enfin, dans deux volumes de *nos erreurs*, ils trouvèrent le ſecret de ne pas mettre un ſeul mot de vérité.

Que firent-ils alors ? Ils nous appelèrent hérétique & athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape : ils s'adreſſaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieuſement leurs libelles.

Le jéſuite *Patouillet* minuta contre nous un mandement d'évêque, dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeuraſſions depuis vingt ans dans notre château ; & d'écrivain mercenaire, quoique nous euſſions fait préſent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres conſidérations plus ſérieuſes, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

ARTICLE IX.

Eclairciſſemens ſur quelques anecdotes.

Nous penſâmes toujours qu'il ne faut jamais répondre à ſes critiques, quand il s'agit du goût. Vous trouvez la Henriade mauvaiſe; faites-en une meilleure. Zaïre, Mérope, Mahomet, Tancrède, vous paraiſſent ridicules ; à la bonne heure. Quant à l'hiſtoire, c'eſt autre choſe. L'auteur à qui on conteſte un fait, une date, doit ou ſe corriger, s'il a tort, ou prouver qu'il a raiſon. Il eſt permis d'ennuyer le public; il n'eſt pas permis de le tromper.

Notre eſquiſſe de l'Eſſai ſur l'hiſtoire des mœurs & l'eſprit des nations, fut terminée par celle du grand ſiècle de *Louis XIV*. Nous ne cherchâmes que le vrai ; & nous pouvons aſſurer que jamais l'hiſtoire contemporaine ne fut plus fidelle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au maſque de fer ; & il eſt très-utile que de tels faits ne paſſent pas ſans contradiction. Celui-ci fut reconnu auſſi véritable qu'il était extraordinaire ; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures ; & nous ne haſardâmes jamais notre opinion ſur ce fait avéré, dont il n'eſt aucun exemple dans l'hiſtoire du monde.

Les préjugés de l'Europe & de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorſque nous aſſurâmes que *Louis XIV* n'avait eu aucune part au teſtament de *Charles II*, roi d'Eſpagne, en faveur de la maiſon de

France : cette vérité fut confirmée par les mémoires de M. de *Torcy* & par le temps.

C'eſt le temps qui nous a aidés à ouvrir les yeux du public ſur ce débordement de calomnies abſurdes, qui ſe répandit par-tout vers les derniers jours de *Louis XIV*, contre le duc d'*Orléans*, régent de France.

Les *Nonottes* nous ſoutinrent que l'archevêque de Cambrai, *Fénélon*, n'avait jamais fait ces vers agréables & philoſophiques ſur un air de *Lulli :*

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir :
Je ne veux, à mon âge,
    Que badinage ;
Et touche au dernier âge
    Sans rien prévoir.

On les avait inſérés dans une édition de Mme *Guyon ;* & lorſque M. de *Fénélon*, ambaſſadeur en Hollande, fit imprimer le Télémaque de ſon oncle, ces vers furent reſtitués à leur auteur : on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre poſſeſſion. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocens ne donnaſſent un prétexte aux janſéniſtes d'accuſer l'auteur qui avait écrit contre eux, de s'être paré d'une philoſophie trop ſceptique ; & furent cauſe qu'on retrancha ce madrigal du reſte de l'édition du Télémaque. C'eſt de quoi nous fûmes témoins. Mais les cinquante exemplaires exiſtent ; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanſon jolie ?

Feſons ici l'aveu que toutes ces vérités hiſtoriques, qui ne peuvent intéreſſer que quelques curieux dans

un

un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques & physiques qui sont nécessaires au genre humain. Cependant les querelles sur ces bagatelles ont été souvent vives & fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses ; ce sont des procès dont il y a peu de juges : mais en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé différemment de vous, abuser d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas flatté son ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez décrit les folies & les fureurs de la fronde.

ARTICLE X.

De la philosophie de l'histoire.

LORSQU'APRÈS avoir conduit notre essai sur les mœurs & l'esprit des nations depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes invités à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples, & à lier, s'il était possible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les temps modernes aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois si pesante & si frivole. Mais nous tâchâmes, dans un discours préliminaire qu'on intitula *Philosophie de l'histoire*, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui

enſuite les diviſèrent, qui en armèrent pluſieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature ; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que ſi on fit deſcendre *Tamerlan* d'une race céleſte, on avait donné pour aïeux à *Gengis-kan* une vierge & un rayon de ſoleil. *Manco Capak* s'était dit de la même famille en Amérique. *Odin*, dans les glaces du Nord avait paſſé pour le fils d'un dieu. *Alexandre* long-temps auparavant eſſaya d'être fils de *Jupiter*, dût-il brouiller, comme on le dit, ſa mère avec *Junon*. *Romulus* paſſa chez les Romains pour le fils de *Mars*. La Grèce avant *Romulus* fut couverte d'enfans des dieux. La fable de l'arabe *Bak* ou *Bacchus*, à qui on donna cent noms différens, eſt le plus ancien exemple qui nous ſoit reſté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil & de folie entre tant d'hommes ſéparés par la diſtance des temps & des lieux, ſi ce n'eſt de la nature humaine par-tout orgueilleuſe, par-tout menteuſe, & qui veut toujours en impoſer ? Ce fut donc en conſultant la nature, que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel eſt le plus ſavant, dit *Montagne*, mais quel eſt le mieux ſavant. Il a plu à M. *Larcher*, très-ſavant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philoſophie par ſon autorité. (*f*) Ainſi il était impoſſible que nous nous rencontraſſions.

Nous avions, parmi les contes d'*Hérodote*, trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par

(*f*) Voyez la *Défenſe de mon oncle* dans le Tome premier de ces mélanges.

la loi ſacrée du pays, d'aller une fois dans leur vie ſe proſtituer aux étrangers, pour de l'argent, au temple de Milita. Et M. *Larcher* nous ſoutenait que la choſe était vraie, puiſqu'*Hérodote* l'avait dite. Il joint pourtant une raiſon à cette autorité ; c'eſt qu'on avait dans d'autres pays ſacrifié des enfans aux dieux, & qu'ainſi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente & la plus policée de l'Orient ; & ſurtout des dames de qualité, gardées par des eunuques, ſe proſtituaſſent dans un temple.

Mais il ne réfléchiſſait pas que ſi la ſuperſtition immola des victimes humaines dans de grands dangers, & dans de grands malheurs, ce n'eſt pas une raiſon pour que les légiſlateurs ordonnent à leurs femmes & à leurs filles de coucher avec le premier venu, dans un temple ou dans la ſacriſtie, pour quelques deniers. La ſuperſtition eſt ſouvent très-barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, ſurtout quand cette loi ſe trouve d'accord avec la jalouſie des maris, & avec les intérêts & l'honneur des pères de famille.

M. *Larcher* voulut donc nous démontrer que les maris proſtituaient leurs femmes dans Babylone, & que les mères en feſaient autant de leurs filles. Sa raiſon était que *Sextus-Empiricus*, & quelques poëtes latins, ont dit qu'il fallait abſolument qu'un mage en Perſe fût né de l'inceſte d'un fils avec ſa mère. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs & des Romains contre les Perſes leurs ennemis, reſſemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours, des Turcs, & de *Mahomet II*, & de *Mahomet* le prophète. M. *Larcher* n'en démordit point, & préféra

toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne & moderne.

Il nous traita d'homme ignorant & dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu *Concosis*, père du prétendu *Sésostris*, pour accomplir un de ses songes, & pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier; que pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de *Sésostris* tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils; que pour les accoutumer à conquérir le monde, il les fesait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeûner.

Quand ils furent en âge d'aider *Sésostris* à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Egypte deux mille deux cents soixante & six garçons le même jour que *Sésostris*. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là; ce qui fait quatre mille cinq cents trente-deux enfans.

Or comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de *Sésostris* fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année, il était né un million six cents cinquante-quatre mille cent quatre-vingts égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. *Kersebaum*, reconnue très-exacte en Hollande, vous trouverez que l'Egypte était

peuplée de cinquante-ſix millions deux cents quarante-deux mille cent vingt perſonnes. Il eſt vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle eſt connue, qu'environ trois millions, & que ſon terrain cultivable n'eſt pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin *Séſoſtris* partit avec une armée de cent mille hommes, & vingt-ſept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux & très-peu de bois de conſtruction ; mais ces difficultés n'embarraſſent jamais les héros qui montent à cheval pour ſubjuguer toute la terre, & pour obéir à un oracle. Elles n'embarraſſent pas plus M. *Larcher* notre adverſaire.

Nous ne répéterons point ici les groſſes injures de ſavant qu'il prodigue à propos des velus & du bouc de Mendès, & de *Sanctus Socrates pederaſta*, dont il nous flatte qu'il parlera encore, & des autres injures qu'il répète d'après M. *Warburton*, auſſi grand compilateur que lui de fatras & d'injures. Mais il nous eſt permis de répéter auſſi que le ſavant M. *Warburton* a prétendu donner pour la plus grande preuve de la miſſion divine de *Moïſe*, que *Moïſe* n'avait jamais enſeigné l'immortalité de l'ame. Nous ne ſommes point de l'avis de M. l'évêque *Warburton ;* nous croyons l'ame immortelle; nous penſons, comme de raiſon, que *Moïſe* devait avoir la même croyance; & ſi l'ame de M. *Larcher* eſt mortelle, c'eſt à eux à le prouver. Ces diſputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais auſſi cette charité peut admettre quelques plaiſanteries, pourvu qu'elles ne ſoient point trop fortes.

ARTICLE XI.

Qu'il faut savoir douter. Eclaircissemens sur l'histoire de Charles XII.

L'INCRÉDULITÉ, souvenons-nous-en, est le fondement de toute sagesse, selon *Aristote*. Cette maxime est fort bonne pour qui lit l'histoire, & surtout l'histoire ancienne.

Que de faits absurdes, quel amas de fables qui choquent le sens commun! Hé bien, n'en croyez rien.

Il y a eu des rois à Rome, des consuls, des décemvirs. Le peuple romain a détruit Carthage; *César* a vaincu *Pompée;* tout cela est vrai: mais quand on vous dit que *Castor* & *Pollux* ont combattu pour ce peuple; qu'une vestale avec sa ceinture a mis à flot un vaisseau engravé; qu'un gouffre s'est refermé quand *Curtius* s'y est jeté; n'en croyez rien. Vous lisez par-tout des prodiges, des prédictions accomplies, des guérisons miraculeuses opérées dans les temples d'*Esculape;* n'en croyez rien: mais cent témoins ont signé le procès-verbal de ces miracles sur des tables d'airain: mais les temples étaient remplis d'*ex-voto* qui attestaient les guérisons; croyez qu'il y a eu des imbécilles & des fripons qui ont attesté ce qu'ils n'ont point vu. Croyez qu'il y a eu des dévots qui ont fait des présens aux prêtres d'*Esculape*, quand leurs enfans ont été guéris d'un rhume; mais pour les

miracles d'*Efculape*, n'en croyez rien. Ils ne font pas plus vrais que ceux du jéfuite *Xavier*, à qui un cancre vint rapporter fon crucifix du fond de la mer, & qui fe trouva à la fois fur deux vaiffeaux.

Mais les prêtres égyptiens étaient tous forciers; & *Hérodote* admire la fcience profonde qu'ils avaient de la diablerie : ne croyez pas tout ce que vous dit *Hérodote.*

Je me défierai de tout ce qui eft prodige : mais dois-je porter l'incrédulité jufqu'aux faits qui, étant dans l'ordre ordinaire des chofes humaines, manquent pourtant d'une vraifemblance morale?

Par exemple, *Plutarque* affure que *Céfar* tout armé fe jeta dans la mer d'Alexandrie, tenant d'une main en l'air des papiers qu'il ne voulait pas mouiller, & nageant de l'autre main. Ne croyez pas un mot de ce conte que vous fait *Plutarque:* croyez plutôt *Céfar* qui n'en dit mot dans fes commentaires; & foyez bien fûr que quand on fe jette dans la mer, & qu'on tient des papiers à la main, on les mouille.

Vous trouverez, dans *Quinte-Curce*, qu'*Alexandre* & fes généraux furent tous étonnés quand ils virent le flux & le reflux de l'Océan, auquel ils ne s'attendaient pas; n'en croyez rien.

Il eft bien vraifemblable qu'*Alexandre* étant ivre, ait tué *Clitus;* qu'il ait aimé *Epheftion*, comme *Socrate* aimait *Alcibiade;* mais il ne l'eft point du tout, que le difciple d'*Ariftote* ignorât le flux & le reflux de l'Océan: il y avait des philofophes dans fon armée: c'était affez d'avoir été fur l'Euphrate, qui a des marées à fon embouchure, pour être inftruit de ce phénomène.

Alexandre avait voyagé en Afrique, dont les côtes ſont baignées par l'océan. Son amiral *Néarque* pouvait-il être aſſez ignorant pour ne pas ſavoir ce que ſavaient tous les enfans ſur le rivage du fleuve Indus? De pareilles ſottiſes, répétées dans tant d'auteurs, décréditent trop les hiſtoriens.

Le père *Maimbourg* vous redit, après cent autres, que deux juifs promirent l'Empire à *Leon l'Iſaurien*, à condition que quand il ſerait empereur, il abattrait les images. Quel intérêt, je vous prie, avaient ces deux juifs à empêcher que les chrétiens euſſent des tableaux? comment ces deux miſérables pouvaient-ils promettre l'Empire? N'eſt-ce pas inſulter à ſon lecteur que de lui préſenter de telles fables?

Il faut avouer que *Mezerai* dans ſon ſtyle dur, bas, inégal, mêle aux faits mal digérés qu'il rapporte, bien des abſurdités pareilles: tantôt c'eſt *Henri V* roi d'Angleterre, couronné roi de France à Paris, qui meurt des hémorrhoïdes pour s'être, dit-il, aſſis ſur le trône de nos rois; tantôt c'eſt *St Michel* qui apparaît à *Jeanne d'Arc*.

Je ne crois pas même les témoins oculaires, quand ils me diſent des choſes que le ſens commun déſavoue. Le *Sire de Joinville*, ou plutôt celui qui a traduit ſon hiſtoire gauloiſe en ancien français, a beau m'aſſurer que les emirs d'Egypte, après avoir aſſaſſiné leur ſoudan, offrirent la couronne à *St Louis* leur priſonnier: j'aimerais autant qu'on me dît que nous avons offert la couronne de France à un turc. Quelle apparence que des mahométans aient penſé à faire leur ſouverain d'un homme qu'ils ne pouvaient regarder

que comme un chef de barbares, qu'ils avaient pris dans une bataille, qui ne connaiſſait ni leurs lois, ni leur langue, qui était l'ennemi capital de leur religion ?

Je n'ai pas plus de foi au *Sire de Joinville*, quand il me fait ce conte, que quand il me dit que le Nil ſe déborde à la St Remy, au commencement d'octobre. Je révoquerai auſſi hardiment en doute l'hiſtoire du vieux de *la Montagne*, qui, ſur le bruit de la croiſade de *St Louis*, dépêche deux aſſaſſins à Paris pour le tuer; & ſur le bruit de ſa vertu, fait partir le lendemain deux courriers pour contre-mander les autres. Ce trait a trop l'air d'un conte arabe.

Je dirai hardiment à *Mezerai*, au père *Daniel*, & à tous les hiſtoriens, que je ne crois point qu'un orage de pluie & de grêle ait fait rentrer *Edouard III* en lui-même, & ait procuré la paix à *Philippe de Valois*. Les conquérans ne ſont pas ſi dévots, & ne font point la paix pour de la pluie.

Rien n'eſt aſſurément plus vraiſemblable que les crimes; mais il faut du moins qu'ils ſoient conſtatés. Vous voyez chez *Mezerai* plus de ſoixante princes à qui *on a donné le boucon;* mais il le dit ſans preuve, & un bruit populaire ne doit ſe rapporter que comme un bruit.

Je ne croirais pas même *Tite-Live*, quand il me dit que le médecin de *Pyrrhus* offrit aux Romains d'empoiſonner ſon maître, moyennant une récompenſe. A peine les Romains avaient-ils alors de l'argent monnayé, & *Pyrrhus* avait de quoi acheter la république ſi elle avait voulu ſe vendre: la place de premier médecin de *Pyrrhus* était plus lucrative

probablement que celle de conſul. Je n'ajouterai foi à un tel conte, que quand on me prouvera que quelque premier médecin d'un de nos rois aura propoſé à un canton ſuiſſe de le payer pour empoiſonner ſon malade.

Défions-nous auſſi de tout ce qui paraît exagéré. Une armée innombrable de Perſes arrêtée par trois cents ſpartiates au paſſage des Thermopyles ne me révolte point ; l'aſſiette du terrain rend l'aventure croyable. *Charles XII* avec huit mille hommes aguerris, défait à Nerva environ quatre-vingts mille payſans moſcovites mal armés ; je l'admire, & je le crois. Mais quand je lis que *Simon de Monfort* battit cent mille hommes avec neuf cents ſoldats diviſés en trois corps, je répète alors, *je n'en crois rien.* On me dit que c'eſt un miracle ; mais eſt-il bien vrai que DIEU ait fait ce miracle pour *Simon de Montfort* ?

Je révoquerais en doute le combat de *Charles XII* à Bender, s'il ne m'avait été atteſté par pluſieurs témoins oculaires, & ſi le caractère de *Charles XII* ne rendait vraiſemblable cette héroïque extravagance. Cette défiance qu'il faut avoir ſur les faits particuliers, ayons-la encore ſur les mœurs des peuples étrangers ; refuſons notre créance à tout hiſtorien ancien & moderne, qui nous rapporte des choſes contraires à la nature, & à la trempe du cœur humain.

Toutes les premières relations de l'Amérique ne parlaient que d'anthropophages ; il ſemblait, à les entendre, que les Américains mangeaſſent des hommes auſſi communément que nous mangeons des moutons. Le fait mieux éclairci ſe réduit à un petit

nombre de prisonniers qui ont été mangés par leurs vainqueurs, au lieu d'être mangés des vers.

Le nouveau *Puffendorf*, aussi fautif que l'ancien, dit qu'en l'an 1589 un anglais & quatre femmes, échappés d'un naufrage sur la route de Madagascar, abordèrent une île déserte; & que l'anglais travailla si bien, qu'en l'an 1667, on trouva cette île nommée *Pines*, peuplée de douze mille beaux protestans anglais.

Les anciens & leurs innombrables & crédules compilateurs nous répètent sans cesse qu'à Babylone, la ville de l'univers la mieux policée, toutes les femmes & les filles se prostituaient dans le temple de *Vénus* une fois l'an. Je n'ai pas de peine à penser qu'à Babylone, comme ailleurs, on avait quelquefois du plaisir pour de l'argent; mais je ne me persuaderai jamais que dans la ville la mieux policée qui fût alors dans l'univers, tous les pères, & tous les maris envoyassent leurs filles & leurs femmes à un marché de prostitution publique, & que les législateurs ordonnassent ce beau trafic. On imprime tous les jours cent sottises semblables sur les coutumes des Orientaux; & pour un voyageur comme *Chardin*, que de voyageurs comme *Paul Lucas*, & comme *Jean Struys*, & comme le jésuite *Avril*, qui baptisait mille personnes par jour chez les Persans, dont il n'entendait pas la langue, & qui vous dit que les caravanes russes allaient à la Chine, & revenaient en trois mois!

Il n'en est pas ainsi de l'histoire de *Charles XII*. Je peux assurer que si jamais histoire a mérité la

créance du lecteur, c'eſt celle-ci. Je la compoſai d'abord, comme on fait, ſur les mémoires de M. *Fabrice*, de MM. de *Villelongue*, & de *Fierville*, & ſur le rapport de beaucoup de témoins oculaires; mais comme les témoins ne voient pas tout, & qu'ils voient quelquefois mal, je tombai dans plus d'une erreur, non ſur les faits eſſentiels, mais ſur quelques anecdotes qui ſont aſſez indifférentes en elles-mêmes, & ſur leſquelles les petits critiques triomphent.

J'ai depuis réformé cette hiſtoire ſur le journal militaire de M. *Adlerfeld* qui eſt très-exacte, & qui a ſervi à rectifier quelques faits & quelques dates.

J'ai même fait uſage de l'hiſtoire écrite par *Norberg*, chapelain & confeſſeur de *Charles XII*. Il eſt vrai que c'eſt un ouvrage bien mal digéré, & bien mal écrit, dans lequel on trouve trop de petits faits étrangers à ſon ſujet, & où les grands événemens deviennent petits, tant ils ſont mal rapportés. C'eſt un tiſſu de reſcrits, de déclarations, de publications qui ſe font d'ordinaire au nom des rois quand ils ſont en guerre. Elles ne ſervent jamais à faire connaître le fond des événemens; elles ſont inutiles au militaire & au politique, & ſont ennuyeuſes pour le lecteur: un écrivain peut ſeulement les conſulter quelquefois dans le beſoin pour en tirer quelque lumière, ainſi qu'un architecte emploie des décombres dans un édifice.

Parmi les pièces publiques dont *Norberg* a ſurchargé ſa malheureuſe hiſtoire, il s'en trouve même de fauſſes & d'abſurdes, comme la lettre d'*Achmet*,

empereur des Turcs, que cet hiſtorien appelle ſultan baſſa, par la grâce de DIEU. (*g*)

Ce même *Norberg* fait dire au roi de Suède ce que ce monarque n'a jamais dit ni pu dire au ſujet du roi *Staniſlas*. Il prétend que *Charles XII*, en répondant aux objections du primat, lui dit que *Staniſlas* avait acquis beaucoup d'amis dans ſon voyage d'Italie. Cependant il eſt très-certain que jamais *Staniſlas* n'a été en Italie, ainſi que ce monarque me l'a confirmé lui-même. Qu'importe, après tout, qu'un polonais dans le dix-huitième ſiècle ait voyagé ou non en Italie pour ſon plaiſir? Que de faits inutiles il faut retrancher de l'hiſtoire! & que je me ſais bon gré d'avoir reſſerré celle de *Charles XII!*

Norberg n'avait ni lumière, ni eſprit, ni connaiſſance des affaires du monde; & c'eſt peut-être ce qui détermina *Charles XII* à le choiſir pour ſon confeſſeur: je ne ſais s'il a fait de ce prince un bon chrétien; mais aſſurément il n'en a pas fait un héros; & *Charles XII* ſerait ignoré, s'il n'était connu que par *Norberg*.

Il eſt bon d'avertir ici que l'on a imprimé, il y a quelques années, une petite brochure intitulée: *Remarques hiſtoriques & critiques ſur l'hiſtoire de Charles XII, par M. de Voltaire.* Ce petit ouvrage eſt du comte *Poniatowski;* ce ſont des réponſes qu'il avait faites à de nouvelles queſtions de ma part dans ſon dernier voyage à Paris; mais ſon ſecrétaire en ayant fait une double copie, elle tomba entre les mains d'un

(*g*) Voyez la lettre de M. de *Voltaire* à M. *Norberg*, à la tête de l'Hiſtoire de *Charles XII.*

libraire qui ne manqua pas de l'imprimer; & un correcteur d'imprimerie de Hollande intitula *critique* cette instruction de M. *Poniatowski*, pour la mieux débiter. C'est un des moindres brigandages qui s'exercent dans la librairie.

La Motraye, domestique de M. *Fabrice*, avait aussi imprimé quelques remarques sur cette histoire. Parmi les erreurs & les petitesses dont cette critique de *la Motraye* est remplie, il ne laisse pas de se trouver quelque chose de vrai & d'utile; & j'ai eu soin d'en faire usage dans les dernières éditions, & surtout dans celle de 1739: car en fait d'histoire, rien n'est à négliger; & il faut consulter, si l'on peut, les rois & les valets de chambre.

ARTICLE XII.

Remarques sur la manière d'étudier & d'écrire l'histoire.

NE cessera-t-on jamais de nous tromper sur l'avenir, le présent, & le passé? Il faut que l'homme soit bien né pour l'erreur, puisque dans le siècle éclairé on prend tant de plaisir à nous débiter les fables d'*Hérodote*, & des fables encore qu'*Hérodote* n'aurait jamais osé conter même à des Grecs.

Que gagne-t-on à nous redire que *Ménès* était petit-fils de *Noé*? & par quel excès d'injustice peut-on se moquer des généalogies de *Moréri*, quand on en fabrique de pareilles? Certes *Noé* envoya sa famille

voyager loin; ſon petit-fils *Ménès* en Egypte, ſon autre petit-fils à la Chine, je ne ſais quel autre petit-fils en Suède, & un cadet en Eſpagne. Les voyages alors formaient les jeunes gens bien mieux qu'aujourd'hui : il a fallu chez nos nations modernes des dix ou douze ſiècles pour s'inſtruire un peu de la géométrie; mais ces voyageurs, dont on parle, étaient à peine arrivés dans des pays incultes, qu'on y prédiſait les éclipſes. On ne peut douter au moins que l'hiſtoire authentique de la Chine ne rapporte des éclipſes calculées il y a environ quatre mille ans. *Confucius* en cite trente-ſix, dont les miſſionnaires mathématiciens ont vérifié trente-deux. Mais ces faits n'embarraſſent point ceux qui ont fait *Noé* grand-père de *Fo-hi;* car rien ne les embarraſſe.

D'autres adorateurs de l'antiquité nous font regarder les Egyptiens comme le peuple le plus ſage de la terre; parce que, dit-on, les prêtres avaient chez eux beaucoup d'autorité : & il ſe trouve que ces prêtres ſi ſages, ces légiſlateurs d'un peuple ſage, adoraient des ſinges, des chats, & des oignons. On a beau ſe récrier ſur la beauté des anciens ouvrages égyptiens, ceux qui nous ſont reſtés ſont des maſſes informes ; la plus belle ſtatue de l'ancienne Egypte n'approche pas de celle du plus médiocre de nos ouvriers. Il a fallu que les Grecs enſeignaſſent aux Egyptiens la ſculpture; il n'y a jamais eu en Egypte aucun bon ouvrage que de la main des Grecs. Quelle prodigieuſe connaiſſance, nous dit-on, les Egyptiens avaient de l'aſtronomie! les quatre côtés d'une grande pyramide ſont expoſés aux quatre régions du monde; ne voilà-t-il pas un grand effort d'aſtronomie? Ces Egyptiens étaient-ils

autant de *Caſſini*, de *Halley*, de *Keplers*, de *Ticho-Brahé*? Ces bonnes gens racontaient froidement à *Hérodote* que le ſoleil en onze mille ans s'était couché deux fois où il ſe lève : c'était-là leur aſtronomie.

Il en coûtait, répète M. *Rollin*, cinquante mille écus pour ouvrir & fermer les écluſes du lac Mœris. M. *Rollin* eſt cher en écluſes, & ſe mécompte en arithmétique. Il n'y a point d'écluſe qui ne doive s'ouvrir & ſe fermer pour un écu, à moins qu'elles ne ſoient très-mal faites. Il en coûtait, dit-il, cinquante talens pour ouvrir & fermer ces écluſes. Il faut ſavoir qu'on évalua le talent du temps de *Colbert*, à trois mille livres de France. *Rollin* ne ſonge pas que depuis ce temps la valeur numéraire de nos eſpèces eſt augmentée preſque du double, & qu'ainſi la peine d'ouvrir les écluſes du lac Mœris aurait dû coûter, ſelon lui, environ trois cents mille francs, ce qui eſt à peu près deux cents quatre-vingt-dix-ſept mille livres plus qu'il ne faut. Tous les calculs de ſes treize tomes ſe reſſentent de cette inattention. Il répète encore après *Hérodote*, qu'on entretenait d'ordinaire en Egypte, c'eſt-à-dire dans un pays beaucoup moins grand que la France, quatre cents mille ſoldats; qu'on donnait à chacun cinq livres de pain par jour, & deux livres de viande. C'eſt donc huit cents mille livres de viande par jour pour les ſeuls ſoldats, dans un pays où l'on n'en mangeait preſque point. D'ailleurs, à qui appartenaient ces quatre cents mille ſoldats, quand l'Egypte était diviſée en pluſieurs petites principautés? On ajoute que chaque ſoldat avait ſix arpens francs de contribution; voilà donc deux millions quatre cents mille

arpens,

arpens, qui ne payent rien à l'État. C'eſt cependant ce petit Etat, qui entretenait plus de ſoldats que n'en a aujourd'hui le grand-ſeigneur, maître de l'Egypte, & de dix fois plus de pays que l'Egypte n'en contient. *Louis XIV* a eu quatre cents mille hommes ſous les armes pendant quelques années; mais c'était un effort, & cet effort a ruiné la France.

Si on voulait faire uſage de ſa raiſon au lieu de ſa mémoire, & examiner plus que tranſcrire, on ne multiplierait pas à l'infini les livres & les erreurs; il faudrait n'écrire que des choſes neuves & vraies. Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui compilent l'hiſtoire, c'eſt l'eſprit philoſophique : la plupart, au lieu de diſcuter des faits avec des hommes, font des contes à des enfans. Faut-il qu'au ſiècle où nous vivons, on imprime encore le conte des oreilles de *Smerdis*; & de *Darius*, qui fut déclaré roi par ſon cheval, lequel hennit le premier; & de *Sanacharib*, ou *Sennakérib*, ou *Sennacabon*, dont l'armée fut détruite miraculeuſement par des rats! quand on veut répéter ces contes, il faut du moins les donner pour ce qu'ils ſont.

Eſt-il permis à un homme de bon ſens, né dans le dix-huitième ſiècle, de nous parler ſérieuſement des oracles de Delphes? tantôt de nous répéter que cet oracle devina que *Créſus* feſait cuire une tortue & du mouton dans une tourtière; tantôt de nous dire que des batailles furent gagnées ſuivant la prédiction d'*Apollon*, & d'en donner pour raiſon le pouvoir du diable? M. *Rollin*, dans ſa compilation de l'hiſtoire ancienne, prend le parti des oracles contre M^rs^ *van-Dale, Fontenelle*, & *Baſnage : pour M. de Fontenelle*, dit-il, *il ne faut regarder que comme un ouvrage de jeuneſſe ſon*

livre contre les oracles, *tiré de van-Dale*. J'ai bien peur que cet arrêt de la vieilleſſe de *Rollin* contre la jeuneſſe de *Fontenelle* ne ſoit caſſé au tribunal de la raiſon; les rhéteurs n'y gagnent guère leurs cauſes contre les philoſophes. Il n'y a qu'à voir ce que dit *Rollin* dans ſon dixième tome, où il veut parler de phyſique: il prétend qu'*Archimède*, voulant faire voir à ſon bon ami le roi de Syracuſe la puiſſance des mécaniques, fit mettre à terre une galère, la fit charger doublement, & la remit doucement à flot en remuant un doigt, ſans ſortir de deſſus ſa chaiſe. On ſent bien que c'eſt-là le rhéteur qui parle: s'il avait été un peu philoſophe, il aurait vu l'abſurdité de ce qu'il avance.

Il me ſemble que ſi l'on voulait mettre à profit le temps préſent, on ne paſſerait point ſa vie à s'infatuer des fables anciennes. Je conſeillerais à un jeune homme d'avoir une légère teinture de ces temps reculés; mais je voudrais qu'on commençât une étude ſérieuſe de l'hiſtoire au temps où elle devient véritablement intéreſſante pour nous: il me ſemble que c'eſt vers la fin du quinzième ſiècle. L'imprimerie, qu'on invente en ce temps-là, commence à la rendre moins incertaine. L'Europe change de face; les Turcs, qui s'y répandent, chaſſent les belles-lettres de Conſtantinople; elles fleuriſſent en Italie; elles s'établiſſent en France; elles vont polir l'Angleterre, l'Allemagne, & le Septentrion. Une nouvelle religion ſépare la moitié de l'Europe de l'obédience du pape. Un nouveau ſyſtème de politique s'établit; on fait, avec le ſecours de la bouſſole, le tour de l'Afrique; & on commerce avec la Chine plus aiſément que de Paris à Madrid. L'Amérique eſt découverte; on ſubjugue un nouveau

monde, & le nôtre eſt preſque tout changé; l'Europe chrétienne devient une eſpèce de république immenſe, où la balance du pouvoir eſt établie mieux qu'elle ne le fut en Grèce. Une correſpondance perpétuelle en lie toutes les parties, malgré les guerres que l'ambition des rois ſuſcite, & même malgré les guerres de religion encore plus deſtructives. Les arts, qui ſont la gloire des Etats, ſont portés à un point que la Grèce & Rome ne connurent jamais. Voilà l'hiſtoire qu'il faut que tout homme ſache; c'eſt là qu'on ne trouve ni prédictions chimériques, ni oracles menteurs, ni faux miracles, ni fables inſenſées: tout y eſt vrai, aux petits détails près, dont il n'y a que les petits eſprits qui ſe ſoucient beaucoup. Tout nous regarde, tout eſt fait pour nous; l'argent ſur lequel nous prenons nos repas, nos meubles, nos beſoins, nos plaiſirs nouveaux; tout nous fait ſouvenir, chaque jour, que l'Amérique & les grandes Indes, & par conſéquent toutes les parties du monde entier, ſont réunies depuis environ deux ſiècles & demi par l'induſtrie de nos pères. Nous ne pouvons faire un pas qui ne nous avertiſſe du changement qui s'eſt opéré depuis dans le monde. Ici ce ſont cent villes, qui obéiſſaient au pape, & qui ſont devenues libres. Là on a fixé pour un temps les priviléges de toute l'Allemagne. Ici ſe forme la plus belle des républiques, dans un terrain que la mer menace chaque jour d'engloutir. L'Angleterre a réuni la vraie liberté avec la royauté; la Suède l'imite, & le Danemarck n'imite point la Suède. Que je voyage en Allemagne, en France, en Eſpagne; par-tout je trouve les traces de cette longue querelle qui a ſubſiſté entre les

maiſons d'Autriche & de Bourbon, unies par tant de traités, qui ont tous produit des guerres funeſtes. Il n'y a point de particulier en Europe, ſur la fortune duquel tous ces changemens n'aient influé. Il ſied bien, après cela, de s'occuper de *Salmanaſar* & de *Mardokempad ;* & de rechercher les anecdotes du perſan *Cayamarrat*, & de *Sabaco Métophis!* Un homme mûr, qui a des affaires ſérieuſes, ne répète point les contes de ſa nourrice.

ARTICLE XIII.

Suite du même ſujet.

PEUT-ETRE arrivera-t-il bientôt dans la manière d'écrire l'hiſtoire ce qui eſt arrivé dans la phyſique. Les nouvelles découvertes ont fait proſcrire les anciens ſyſtèmes. On voudra connaître le genre-humain dans ce détail intéreſſant, qui fait aujourd'hui la baſe de la philoſophie naturelle.

On commence à reſpecter très-peu l'aventure de *Curtius*, qui referma un gouffre en ſe précipitant au fond lui & ſon cheval. On ſe moque des boucliers deſcendus du ciel, & de tous les beaux taliſmans dont les dieux feſaient préſent ſi libéralement aux hommes; & des veſtales, qui mettaient un vaiſſeau à flot avec leur ceinture; & de toute cette foule de ſottiſes célèbres dont les anciens hiſtoriens regorgent. On n'eſt guère plus content que, dans ſon hiſtoire ancienne, M. *Rollin* nous parle ſérieuſement du roi

Nabis, qui fesait embrasser sa femme par ceux qui lui apportaient de l'argent, & qui mettait ceux qui lui en refusaient, dans les bras d'une belle poupée toute semblable à la reine, & armée de pointes de fer sous son corps-de-jupe. On rit, quand on voit tant d'auteurs répéter, les uns après les autres, que le fameux *Othon*, archevêque de Maïence, fut assiégé & mangé par une armée de rats en 698; que des pluies de sang inondèrent la Gascogne en 1017; que deux armées de serpens se battirent près de Tournay en 1059. Les prodiges, les prédictions, les épreuves par le feu &c. sont à présent dans le même rang que les contes d'*Hérodote*.

Je veux parler ici de l'histoire moderne, dans laquelle on ne trouve ni poupées qui embrassent les courtisans, ni évêques mangés par les rats.

On a grand soin de dire quel jour s'est donnée une bataille, & on a raison. On imprime les traités, on décrit la pompe d'un couronnement, la cérémonie de la réception d'une barrette, & même l'entrée d'un ambassadeur, dans laquelle on n'oublie ni son suisse ni ses laquais. Il est bon qu'il y ait des archives de tout, afin qu'on puisse les consulter dans le besoin; & je regarde à présent tous les gros livres comme des dictionnaires. Mais, après avoir lu trois ou quatre mille descriptions de batailles, & la teneur de quelques centaines de traités, j'ai trouvé que je n'étais guère plus instruit au fond. Je n'apprenais là que des événemens. Je ne connais pas plus les Français & les Sarrazins par la bataille de *Charles Martel*, que je ne connais les Tartares & les Turcs par la victoire que *Tamerlan* remporta sur *Bajazet*.

J'avoue que quand j'ai lu les mémoires du cardinal de *Retz*, & de Mme de *Motteville*, je sais ce que la reine-mère a dit mot pour mot à M. de *Jersay*; j'apprends comment le coadjuteur a contribué aux barricades; je peux me faire un précis des longs discours qu'il tenait à Mme de *Bouillon*. C'est beaucoup pour ma curiosité; c'est pour mon instruction très-peu de chose. Il y a des livres qui m'apprennent les anecdotes vraies ou fausses d'une cour. Quiconque a vu les cours, ou a eu envie de les voir, est aussi avide de ces illustres bagatelles, qu'une femme de province aime à savoir les nouvelles de sa petite ville. C'est au fond la même chose & le même mérite. On s'entretenait sous *Henri IV* des anecdotes de *Charles IX*. On parlait encore de M. le duc de *Bellegarde* dans les premières années de *Louis XIV*. Toutes ces petites miniatures se conservent une génération ou deux, & périssent ensuite pour jamais.

On néglige cependant pour elles des connaissances d'une utilité plus sensible & plus durable. Je voudrais apprendre quelles étaient les forces d'un pays avant une guerre, & si cette guerre les a augmentées ou diminuées. L'Espagne a-t-elle été plus riche avant la conquête du nouveau monde qu'aujourd'hui? De combien était-elle plus peuplée du temps de *Charles-Quint*, que sous *Philippe IV*? Pourquoi Amsterdam contenait-elle à peine vingt mille ames il y a deux cents ans? Pourquoi a-t-elle aujourd'hui deux cents quarante mille habitans? & comment le sait-on positivement? De combien l'Angleterre est-elle plus peuplée qu'elle ne l'était sous *Henri VIII*? Serait-il vrai, ce qu'on dit dans les *Lettres persanes*,

que les hommes manquent à la terre, & qu'elle eſt dépeuplée en comparaiſon de ce qu'elle était il y a deux mille ans? Rome, il eſt vrai, avait alors plus de citoyens qu'aujourd'hui. J'avoue qu'Alexandrie & Carthage étaient de grandes villes ; mais Paris, Londres, Conſtantinople, le grand Caire, Amſterdam, Hambourg, n'exiſtaient pas. Il y avait trois cents nations dans les Gaules ; mais ces trois cents nations ne valaient la nôtre ni en nombre d'hommes ni en induſtrie. L'Allemagne était une forêt : elle eſt couverte de cent villes opulentes. Il ſemble que l'eſprit de critique, laſſé de ne perſécuter que des particuliers, ait pris pour objet l'univers. On crie toujours que ce monde dégénère, & on veut encore qu'il ſe dépeuple. Quoi donc, nous faudra-t-il regretter les temps où il n'y avait pas de grand chemin de Bordeaux à Orléans, & où Paris était une petite ville dans laquelle on s'égorgeait? On a beau dire, l'Europe a plus d'hommes qu'alors, & les hommes valent mieux. On pourra ſavoir dans quelques années combien l'Europe eſt en effet peuplée; car, dans preſque toutes les grandes villes, on rend public le nombre des naiſſances au bout de l'année ; & ſur la règle exacte & ſure que vient de donner un hollandais auſſi habile qu'infatigable, on ſait le nombre des habitans par celui des naiſſances. Voilà déjà un des objets de la curioſité de quiconque veut lire l'hiſtoire en citoyen & en philoſophe. Il ſera bien loin de s'en tenir à cette connaiſſance; il recherchera quel a été le vice radical & la vertu dominante d'une nation; pourquoi elle a été puiſſante ou faible ſur la mer; comment & juſqu'à quel

point elle s'eſt enrichie depuis un ſiècle, les regiſtres des exportations peuvent l'apprendre. Il voudra ſavoir comment les arts, les manufactures ſe ſont établies; il ſuivra leur paſſage & leur retour d'un pays dans un autre. Les changemens dans les mœurs & dans les lois feront enfin ſon grand objet. On ſaurait ainſi l'hiſtoire des hommes, au lieu de ſavoir une faible partie de l'hiſtoire des rois & des cours.

En vain je lis les annales de France; nos hiſtoriens ſe taiſent tous ſur ces détails. Aucun n'a eu pour deviſe : *Homo ſum, humani nil à me alienum puto.* Il faudrait donc, me ſemble, incorporer avec art ces connaiſſances utiles dans le tiſſu des événemens. Je crois que c'eſt la ſeule manière d'écrire l'hiſtoire moderne en vrai politique & en vrai philoſophe. Traiter l'hiſtoire ancienne, c'eſt compiler, me ſemble, quelques vérités avec mille menſonges. Cette hiſtoire n'eſt peut-être utile que de la même manière dont l'eſt la fable, par de grands événemens qui ſont le ſujet perpétuel de nos tableaux, de nos poëmes, de nos converſations, & dont on tire des traits de morale. Il faut ſavoir les exploits d'*Alexandre*, comme on ſait les travaux d'*Hercule*. Enfin cette hiſtoire ancienne me paraît, à l'égard de la moderne, ce que ſont les vieilles médailles en comparaiſon des monnaies courantes; les premières reſtent dans les cabinets; les ſecondes circulent dans l'univers pour le commerce des hommes.

Mais, pour entreprendre un tel voyage, il faut des hommes qui connaiſſent autre choſe que les livres; il faut qu'ils ſoient encouragés par le gouvernement, autant au moins pour ce qu'ils feront, que

le furent les *Boileau*, les *Racine*, les *Valincourt*, pour ce qu'ils ne firent point ; & qu'on ne dise pas d'eux ce que disait de ces messieurs un commis du trésor royal, homme d'esprit : *Nous n'avons vu encore d'eux que leur signature.*

ARTICLE XIV.

De l'utilité de l'histoire.

CET avantage consiste surtout dans la comparaison qu'un homme d'Etat, un citoyen, peut faire des lois & des mœurs étrangères avec celles de son pays ; c'est ce qui excite l'émulation des nations modernes dans les arts, dans l'agriculture, dans le commerce.

Les grandes fautes passées servent beaucoup en tout genre. On ne saurait trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs. On peut, quoi qu'on en dise, prévenir les uns & les autres. L'histoire du tyran *Christiern* peut empêcher une nation de confier le pouvoir absolu à un tyran ; & le désastre de *Charles XII* devant Pultava avertit un général de ne pas s'enfoncer dans l'Ukraine sans avoir des vivres.

C'est pour avoir lu les détails des batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincour, de Saint-Quentin, de Gravelines &c., que le célèbre maréchal de *Saxe* se déterminait à chercher, autant qu'il pouvait, ce qu'il appelait des affaires de postes.

Les exemples font un grand effet fur l'efprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra que *Henri IV* n'entreprenait fa grande guerre, qui devait changer le fyftème de l'Europe, qu'après s'être affuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir foutenir plufieurs années fans aucun nouveau fecours de finances.

Il verra que la reine *Elifabeth*, par les feules reffources du commerce & d'une fage économie, réfifta au puiffant *Philippe II;* & que de cent vaiffeaux qu'elle mit en mer contre la flotte *invincible*, les trois quarts étaient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France, non entamée fous *Louis XIV* après neuf ans de la guerre la plus malheureufe, montrera évidemment l'utilité des places frontières qu'il conftruifit. En vain l'auteur des caufes de la chute de l'empire romain blâme-t-il *Juftinien* d'avoir eu la même politique; il ne devait blâmer que les empereurs qui négligèrent ces places frontières, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux barbares.

Un avantage que l'hiftoire moderne a fur l'ancienne, c'eft d'apprendre à tous les potentats que depuis le quinzième fiècle on s'eft toujours réuni contre une puiffance trop prépondérante. Ce fyftème d'équilibre a toujours été inconnu des anciens: & c'eft la raifon des fuccès du peuple romain qui, ayant formé une milice fupérieure à celle des autres peuples, les fubjugua l'un après l'autre, du Tibre jufqu'à l'Euphrate.

Il eft néceffaire de remettre fouvent fous les yeux les ufurpations des papes, les fcandaleufes difcordes de leurs fchifmes, la démence des difputes de

controverſe, les perſécutions, les guerres enfantées par cette démence, & les horreurs qu'elles ont produites.

Si on ne rendait pas cette connaiſſance familière aux jeunes gens; s'il n'y avait qu'un petit nombre de ſavans inſtruits de ces faits, le public ſerait auſſi imbécille qu'il l'était du temps de *Grégoire VII.* Les calamités de ces temps d'ignorance renaîtraient infailliblement, parce qu'on ne prendrait aucune précaution pour les prévenir. Tout le monde ſait à Marſeille par quelle inadvertance la peſte fut apportée du Levant, & on s'en préſerve.

Anéantiſſez l'étude de l'hiſtoire, vous verrez peut-être des St Barthélemi en France, & des *Cromwell* en Angleterre.

ARTICLE XV.

Fragment ſur la Saint-Barthélemi.

ON prétend en vain que le chancelier de l'*Hoſpital* & *Chriſtophe de Thou*, premier préſident, diſaient ſouvent : *Excidat illa dies*, (que ce jour périſſe.) (*h*) Il ne périra point; ces vers même en conſervent la mémoire. Nous fîmes auſſi nos efforts autrefois pour la perpétuer. *Virgile* avait mieux réuſſi que nous à tranſmettre aux ſiècles futurs la journée de la ruine de Troie. La grande poëſie s'occupa toujours d'éterniſer les malheurs des hommes.

(*h*) Ce ſont des vers de *Silius Italicus : Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant ſæcula....* &c.

Nous fûmes étonnés de trouver en 1758, près de deux cents ans après la Saint-Barthélemi, un livre contre les proteſtans, dans lequel eſt une diſſertation ſur ces maſſacres; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainſi :

1°. Que la religion n'y a eu aucune part.

2°. Que ce fut une affaire de proſcription.

3°. Qu'elle n'a dû regarder que Paris.

4°. Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1°. nous répondrons. Non ſans doute, ce ne fut pas la religion qui médita, & qui exécuta les maſſacres de la S[t] Barthélemi; ce fut le fanatiſme le plus exécrable. La religion eſt humaine, parce qu'elle eſt divine; elle prie pour les pécheurs, & ne les extermine pas; elle n'égorge point ceux qu'elle veut inſtruire. Mais ſi on entend ici par religion ces querelles ſanguinaires de religion, ces guerres inteſtines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la Saint-Barthélemi. Nous convenons que *Catherine de Médicis*, le duc de *Guiſe*, le cardinal de *Birague*, & le maréchal de *Retz*, qui conſeillèrent ces maſſacres, n'avaient pas plus de religion que monſieur l'abbé (*) qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche d'avoir appelé *Birague* cardinal, ſous prétexte qu'il ne fut décoré de la pourpre romaine, qu'après avoir répandu le ſang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours que le

(*) *Caveyrac.*

cardinal de *Retz* fit la première guerre de la fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux maſſacres de la Saint-Barthélemi le quantième du mois où un *Birague* reçut ſa barrette? eſt-ce par de tels ſubterfuges qu'on peut défendre une ſi déteſtable cauſe? Oui, le fanatiſme religieux arma la moitié de la France contre l'autre; oui, il changea en aſſaſſins ces Français aujourd'hui ſi doux & ſi polis, qui s'occupent gaiement d'opéra comiques, de querelles de danſeuſes, & de brochures. Il faut le redire cent fois; il faut le crier tous les ans le 24 auguſte, ou le 24 août, afin que nos neveux ne ſoient jamais tentés de renouveler religieuſement les crimes de nos déteſtables pères.

2°. *Que ce fut une affaire de proſcription.*

Quelle affaire! proſcrire ſes propres ſujets, ſes meilleurs capitaines, ſes parens, le prince de *Condé;* notre *Henri IV*, depuis reſtaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conſeil, affaires du roi, homme d'affaires. Mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proſcription? il ſemble que ce ſoit une choſe ſimple & en uſage. Il n'eſt que trop vrai que ce fut une proſcription: & c'eſt ce qui excitera toujours nos cris & nos larmes.

Mais on laiſſa au peuple fanatique & barbare le ſoin de choiſir ſes victimes. Le frère pouvait aſſaſſiner ſon frère, le fils plonger le couteau dans les mamelles qui l'avaient alaité. Il n'eſt que trop vrai qu'on

égorgea des femmes & des enfans. *Les charrettes chargées de corps morts de damoiſelles, femmes, filles, & enfans, étaient menées & déchargées dans la rivière.* Quelle affaire !

3°. *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et pour nous prouver cette étrange aſſertion, monſieur l'abbé nous aſſure qu'à Troies un catholique voulut ſauver la vie à *Etienne Marguien;* mais il ne nous dit point qu'*Etienne Marguien* échappât au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces & des villes de répandre par-tout le ſang des ſujets ? Il y en eut qui s'en excuſèrent. Les ſeigneurs de *Saint-Herem*, de *Chabot*, d'*Ortes*, d'*Ognon*, de *la Guiche*, *Gordes*, & d'autres, écrivirent au roi en différens termes, qu'ils avaient des ſoldats pour ſon ſervice, & non des bourreaux.

Au reſte, il doit nous être permis d'en croire les véridiques *Auguſte de Thou* & *Maximilien* duc de *Sulli*, qui virent de bien plus près la Saint-Barthélemi que monſieur l'abbé qui n'y était pas, & qui ne paſſe peut-être pas pour auſſi véridique.

4°. *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'eſt pas poſſible de ſavoir le nombre des morts ; on ne ſait pas dans les villes le nombre des vivans. Tel auteur exagère, tel autre diminue, perſonne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cents mille ſarrazins tués par *Charles Martel;* il n'eſt pas queſtion ici de ſavoir au juſte combien de Français

furent maſſacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liſte exacte des habitans de Theſſalonique égorgés par l'ordre de *Théodoſe* dans le cirque, où il les invita par des jeux ſolemnels? il eſt avéré que tout ce qui entra fut tué. Theſſalonique était une ville marchande, opulente, & peuplée. Il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle ne contînt que ſept mille ames. Mais que *Théodoſe*, dans ſa Saint-Barthélemi, ait fait maſſacrer quinze mille de ſes ſujets, ou trente mille, le crime eſt égal.

L'archevêque *Péréfixe* pouſſe juſqu'à cent mille le nombre des victimes frappées dans la proſcription de *Charles IX*. Le ſage de *Thou* réduit ce nombre à ſoixante & dix mille. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille: Quelle affaire, encore une fois!

De nos jours, un avocat irlandais a plaidé pour les maſſacres d'Irlande, exécutés ſous le règne de l'infortuné *Charles I*. Il a ſoutenu que les Irlandais catholiques n'avaient aſſaſſiné que quarante mille proteſtans. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'eſt pas peu de choſe que quarante mille citoyens expirans dans des tourmens recherchés, des filles attachées vivantes encore au cou de leurs mères ſuſpendues à des potences; les parties génitales des pères de famille, miſes toutes ſanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées; & leurs enfans coupés par morceaux ſous les yeux des pères & des mères; le tout à la plus grande gloire de DIEU.

Nous aurions mauvaiſe grâce de nous plaindre des reproches que nous fait monſieur l'abbé ſur ce que

nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne ſais quel poëme épique dans lequel il eſt parlé de la Saint-Barthélemi. Un de nos parens fut tué dans cette journée: mais nous nous tenons très-heureux d'en être quittes aujourd'hui pour des injures.

ARTICLE XVI.

Le préſident de Thou juſtifié contre les accuſations de M. de Buri, auteur d'une vie de Henri IV.

TOUT homme de lettres, tout bon français, doit être étonné & affligé de voir notre illuſtre préſident de *Thou* indignement traité dans la préface que M. de *Buri* a miſe au-devant de ſon hiſtoire de la vie de *Henri IV.* Voici comme il s'exprime ſur un des plus grands-hommes que nous ayons jamais eus dans la magiſtrature & dans les lettres.

„ L'hiſtoire, dit-il, ne doit point être un recueil „ de bons mots & d'épigrammes, encore moins de „ ſatires & de médiſances, auxquels ſe livrent les „ hiſtoriens qni veulent donner de l'eſprit, & le font „ ſouvent aux dépens de la vérité. Nous avons beau- „ coup d'écrivains qui ont acquis leur principale „ réputation par le mal qu'ils ont affecté de dire des „ princes & des particuliers; tels ſont, entre autres, „ de *Thou* & *Mézerai*, écrivains recherchés par les „ médiſances qu'ils ont répandues dans leurs ouvra- „ ges, parce que beaucoup de perſonnes s'imaginent „ que ce ſont des actes de vérité. „

Il

Il faudrait au moins ſavoir parler ſa langue, lorſqu'on oſe cenſurer ſi durement un hiſtorien qui a écrit auſſi purement que le préſident de *Thou*, dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'eſprit* tout court; on dit donner de l'eſprit à ceux que l'on fait parler, & pour cela il faut en avoir. Cette expreſſion *donner de l'eſprit* n'eſt pas françaiſe. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de juſtice.

„ La plupart des auteurs, continue-t-il, ont voulu „ imiter *Tacite*, dont le ſtyle a gâté beaucoup d'hiſto- „ riens par la malignité de ſes réflexions, qui n'ont „ rien de naturel ni d'innocent. „

Il aurait dû voir que le ſtyle n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais ſtyle, ſoit qu'on faſſe une ſatire, ſoit qu'on faſſe un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent* eſt aſſurément une phraſe qui n'a rien de ſpirituel.

Eſt il permis à un homme qui écrit ainſi de reprocher à M. de *Thou* du *pédantiſme*? Il le condamne ſurtout parce qu'il a écrit en latin. Ne ſait-il pas que du temps de M. de *Thou* le latin était encore la langue univerſelle des ſavans? Le français n'était pas formé; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête-homme; & lorſqu'on voit enſuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la vie de *Henri IV*, & dire qu'il a déjà donné au public la *Vie de Philippe de Macédoine*, on voit que ce pedant de *Thou*, qui peut-être était en droit, par ſon rang & ſon mérite, d'oſer parler de lui

dans ſon admirable hiſtoire, n'a pourtant point eu un *pédantiſme* ſi déplacé.

Le ſieur de *Buri* ne devait ni ſe citer ainſi lui-même, ni inſulter un grand-homme, mais il devait mieux écrire.

„ Son courage, dit-il, (en parlant d'*Henri IV*.) était „ preſque au-deſſus de l'humanité. Il eſt toujours „ ſorti des occaſions périlleuſes victorieux & avec „ avantage. „

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'eſt pas permiſe, & quand on ſort *victorieux* d'une action périlleuſe, apparemment qu'on en ſort auſſi avec *avantage*. Ce n'eſt pas là le ſtyle du *pédant de Thou*.

Je ne remarque ces fautes, dans le début de cette hiſtoire, que pour faire voir combien il eſt indécent à un homme qui écrit ſi mal de ſe déchaîner contre le plus éloquent de nos hiſtoriens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui ſont en trop grand nombre dans cet ouvrage; je paſſe à des objets plus importans.

L'auteur remonte juſqu'à la mort de *François I*, & dit que ce monarque laiſſa dans ſon tréſor quatre millions d'eſpèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'uſage où ſont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'eſpèces ne ſignifient rien. Le *pédant de Thou* nous apprend que *François I* laiſſa quatre cents mille écus d'or, outre le quart des revenus, dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compoſe point quatre millions

d'efpèces, mais feize cents mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant enfuite à la paix de Cateau-Cambrefis, faite avec *Philippe II*, l'auteur dit (*) *qu'on rendit les conquêtes de part & d'autre, excepté Metz, Toul, & Verdun.* On croirait, par cet énoncé, que *Henri II* avait pris Metz, Toul, & Verdun, fur *Philippe;* mais il les avait prifes fur l'Allemagne, & il n'en fut point du tout queftion dans le traité de Cateau-Cambrefis.

Il eft bien étrange que dans la *Vie de Henri IV* on parle des batailles de Jarnac, de Moncontour, & de la Saint-Barthelemi, avant de parler de la naiffance de ce prince, de fon éducation, & de la part qu'il eut à tous ces événemens; & il eft encore plus étrange que l'auteur en revenant fur fes pas, & en parlant de la Saint-Barthelemi, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de *Henri de Navarre*, & qui fe cachèrent jufque fous le lit de la princeffe *Marguerite*, fa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre fes bras. La réticence fur des faits fi intéreffans n'eft point pardonnable.

Il eft encore plus répréhenfible de ne pas dire que *Henri IV*, étant gardé à vue après la Saint-Barthelemi, changea de religion. C'eft un fait fi important, & le nom de *relaps*, qu'on lui donna depuis, fufcita contre lui tant d'ennemis, & fut pour eux un prétexte fi fpécieux, qu'il eft impoffible de fe faire une idée nette des traverfes qu'il effuya, quand on omet ce qui en a été le principe; c'eft pécher contre la principale loi de l'hiftoire. Il eft vrai que quarante pages après,

(*) Tome I, page 13.

il dit un mot qui ſuppoſe cette abjuration de *Henri IV:* mais un mot qui n'eſt pas à ſa place ne ſuffit pas ; *& jam nunc dicat jam nunc &c.*

Je paſſe bien des fautes de cette eſpèce pour arriver à la mort du prince *Henri de Condé* en 1587. On ne trouve que cinq ou ſix lignes ſur ce fatal événement. *Henri IV* alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de Saint-Jean d'Angeli, où le prince *Henri de Condé* était mort. Les lettres qu'il écrivit ſur cette mort ſont un des plus précieux monumens de l'hiſtoire ; elles ſont connues, elles ſont authentiques : je les tranſcrirais ici ſi elles n'étaient pas imprimées dans l'*Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations.* (Tom. IV, pages 31 & ſuiv. de cette édition).

Ce ſont là des monumens précieux, abſolument néceſſaires à un hiſtorien qui doit s'inſtruire avant que d'inſtruire le public. Ce n'eſt pas la peine de répéter des faits rebattus, & de tranſcrire ſans choix les mémoires compoſés par les ſecrétaires du duc de *Sulli*, & trop corrigés par l'abbé de l'*Ecluſe.* Qui n'a rien de nouveau à dire doit ſe taire, ou du moins ſe faire pardonner ſon inutilité par ſon éloquence.

Il faut ſurtout, quand on répète, ne ſe pas tromper. L'exactitude doit venir au ſecours de la ſtérilité.

L'auteur s'exprime ainſi ſur le prince palatin *Caſimir*, qui vint pluſieurs fois faire la guerre en France : (*)
„ On donna au prince *Caſimir*, pour le renvoyer dans „ ſes Etats, une ſatisfaction tant en argent qu'en „ préſens. „

Ce prince *Caſimir* ne put être renvoyé dans ſes Etats, car il n'en avait point ; il était le quatrième fils

(*) Tome I, page 86.

de *Fréderic III* électeur palatin ; mais c'était un prince entreprenant & courageux, qui offrait ſes ſervices à tous les partis qui déſolaient alors la France. Le roi *Henri III* lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Etampes, & des penſions. Voilà le prince que M. de *Buri* nous donne pour un ſouverain, dans une hiſtoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On ſait que le pape *Sixte V* eut l'inſolence d'envoyer en 1589 un monitoire par lequel il ordonnait au roi de ſe rendre à Rome dans trente jours, pour ſe juſtifier de la mort du cardinal de *Guiſe ;* l'auteur dit (*) „ que le roi fut cité à comparoir dans trente jours à „ Rome. „

Il ſemble par cette expreſſion que *Sixte-Quint* ait écrit ce monitoire en français, & qu'il ſe ſoit ſervi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin ſelon l'uſage de Rome. L'auteur devait ſe ſervir du mot de *comparaître* pour lever cette équivoque.

L'auteur, après l'aſſaſſinat de *Henri III*, par le jacobin *Jacques Clément*, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en perſonne *Henri IV* contre le cadavre du moine, & l'interrogation faite par le grand-prévôt de l'hôtel au procureur-général *la Gueſle*, qui avait introduit cet aſſaſſin. Lorſqu'on fait une hiſtoire de *Henri IV* en quatre volumes, un fait auſſi ſingulier ne doit pas être paſſé ſous ſilence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le paſſe-port donné à *Jacques Clément* par le comte de *Brienne* de la maiſon de Luxembourg, & ſigné *Charles de*

(*) Tome I, page 287.

Luxembourg, du 29 juillet 1589, & plus bas, par mondit ſeigneur, de *Geoffre.*

Les interrogatoires & confrontations ſont ſignés, *François du Pleſſis*, ſeigneur de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, de *la Gueſle*, *du Mont*, *Monciries*, gentilhomme ordinaire de la chambre, d'*Aupou*, idem, *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre & grand-écuyer, *Savari de Bonrepos*, gentilhomme ordinaire, *Antoine Portail*, valet de chambre & chirurgien du roi. L'arrêt ſigné *Henri*, & plus bas *Ruzé*, le 2 août 1589, eſt conçu en ces termes :

„ Le roi étant en ſon conſeil, après avoir ouï le „ rapport fait par le ſieur de *Richelieu*, chevalier de „ ſes ordres, conſeiller en ſon conſeil d'Etat, prévôt „ de ſon hôtel, & grand-prévôt de France; du procès „ fait au corps mort de feu *Jacques Clément* jacobin, „ pour raiſon de l'aſſaſſinat commis en la perſonne „ de feu bonne mémoire *Henri de Valois* naguère roi „ de France & de Pologne. Sa majeſté, de l'avis de „ ſondit conſeil, a ordonné & ordonne que le corps „ dudit *Clément* ſoit tiré à quatre chevaux; ce fait, „ ledit corps brûlé & mis en cendres, jeté en la rivière, „ à ce qu'il n'en ſoit à l'avenir aucune mémoire. Fait „ à Saint-Cloud, ſadite majeſté y étant. „

Un homme qui fait une hiſtoire de *Henri IV* après de *Thou*, *Mézerai*, *Daniel*, & tant d'autres, doit au moins puiſer quelque choſe de nouveau dans les ſources. Et ce n'eſt pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter, & tronquer ſans ordre & ſans liaiſon, des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette hiſtoire, c'eſt que les événemens n'y ſont preſque jamais à leur place.

On y parle ſouvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée ; le lecteur ne ſait point où il en eſt ; il ſe trouve continuellement égaré : en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'*Anjou* dernier fils du roi *Henri II*, l'auteur s'exprime ainſi : (*) „ Le „ bruit courut qu'il avait été empoiſonné ; mais la „ véritable cauſe de ſa mort fut le chagrin qu'il avait „ conçu du mauvais ſuccès de ſes entrepriſes, & en „ dernier lieu, de celle d'Anvers. „

Mais par qui & pourquoi aurait-il été empoiſonné ? Quelles étaient ſes entrepriſes ? quelle était celle d'Anvers ? c'eſt ce que l'auteur ne dit pas ; & c'eſt ſur quoi de *Thou* & *Mézerai*, que l'auteur mépriſe ſi fort, donnent de grandes lumières.

„ Le légat (**) voyant une armée victorieuſe près „ de Paris. „ Quel était ce légat ? il était important de le ſavoir ; l'auteur n'en dit qu'un ſeul mot dans le premier tome. Il devait dire que *Sixte-Quint* envoya en France le cardinal *Caïetan* avec le jéſuite *Bellarmin* & *Panigarole*, & que tous trois étaient vendus à *Philippe II* ; qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589 ; que *Henri IV* en le déclarant ſon ennemi, & en proteſtant de nullité contre toutes ſes entrepriſes, eut la générosité & la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéiſſaient. Il fallait ſurtout dire que ce légat, dont le duc de *Mayenne* ſe défiait autant que *Henri IV*, cabalait alors, c'eſt-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante *Claire Eugénie*.

Les états de la ligue tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre & la plus critique qu'on eût vue en

(*) Tome I, pag. 142.

(**) Tom. II, pag. 32.

France depuis les temps de *Philippe de Valois* & de *Charles VI*. Il s'agiſſait non-ſeulement d'abolir la loi ſalique, comme ſous le règne de *Philippe*, mais de placer une fille ſur le trône, & même une fille étrangère. *Philippe II* promettait cinquante mille hommes pour ſoutenir l'élection de l'infante *Claire Eugénie*, qui devait épouſer le fils du duc de *Guiſe le balafré*, tué à Blois.

Le duc de *Mayenne* qui avait alors dans Paris la puiſſance d'un roi de France, ſans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile, & devenir le premier ſujet de ſon neveu dont il était jaloux.

Henri IV, ſans argent & preſque ſans armée, ayant contre lui les catholiques, & environné de factions, n'aurait pu réſiſter, probablement, aux tréſors & aux armes de *Philippe II*, le plus puiſſant monarque de l'Europe. Le duc de *Mayenne* ſauva la France en ne conſultant que ſes propres intérêts & ſa jalouſie contre le jeune duc de *Guiſe*. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement de la Ligue, ſiégeant à Paris, il eſt très-vraiſemblable qu'il engagea ſous main ce parlement à rompre les meſures des Eſpagnols, à proteſter contre l'élection d'une infante, à ſoutenir la loi ſalique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le préſident de *Thou* ne deſcend pas ſans doute juſqu'à rapporter ces harangues baſſes & ridicules de la *Satire Ménippée*, au lieu de rapporter la ſubſtance de ce qui fut en effet propoſé. Il eſt trop grave, trop ſage, trop inſtruit, pour dire que la *Satire Ménippée ouvrit les yeux à beaucoup de perſonnes*, & contribua *à*

faire rentrer dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés.

C'eſt bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une ſatire empêche des hommes d'Etat de pourſuivre leurs entrepriſes.

Il eſt très-certain que la *Satire Ménippée* ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, pluſieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée ſur la fin de l'année 1593, & ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela eſt inconteſtable, puiſque tout l'ouvrage ne fut achevé & ne put l'être qu'en 1594; car il y eſt parlé de pluſieurs faits qui ne ſe paſſèrent que long-temps après la diſſolution des états, comme l'aventure du conſeiller d'*Amour*, celle de M. *Vitri*, du banniſſement de d'*Aubray*, & du meurtre de *Saint-Pol*.

M. de *Buri* croit s'appuyer de l'abrégé chronologique du préſident *Hénault*, qui dit que la *Satire Ménippée* ne fut guère moins utile à *Henri IV* que la bataille d'Ivry; mais il ajoute *peut-être*, & il fait très-bien.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, & ce qui mit *Henri IV* ſur ſon trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; & c'était en effet le ſeul parti qui reſtât à ſa politique. Le mot ſi célèbre de ce monarque, *Ventre-ſaint-gris, Paris vaut bien une meſſe*, eſt une plaiſanterie ſi connue, & en même temps ſi innocente, ſurtout dans un temps où la liberté des expreſſions était extrême, que l'auteur n'a aucune raiſon de nier cette ſaillie de *Henri IV*. Il faudrait, pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire, & il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuſe lettre de *Henri* à *Gabrielle d'Etrées*, conſervée à la bibliothèque du roi, eſt un monument qui confond aſſez la critique de M. de *Buri*. Ces mots, *c'eſt demain que je fais le ſaut périlleux ; ces gens-ci me feront haïr Saint-Denis autant que vous haïſſez Monceaux &c.* ſont plus forts que ceux-ci, *Paris vaut bien une meſſe ;* & ſon apologie auprès de la reine *Eliſabeth* achève de mettre dans tout ſon jour le véritable motif de ce grand événement.

Il ſe fait apparemment un mérite de copier ici le jéſuite *Daniel*, qui dit qu'au temps des conférences de Surêne, *Henri IV était déjà catholique dans le cœur.* Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puiſque pendant le ſiége de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de *Soiſſons* l'étant venu aſſurer qu'il ſerait reçu dans la ville s'il ſe feſait catholique, il lui répondit deux fois, *qu'il ne changerait jamais de religion.* Ce fait eſt atteſté dans pluſieurs mémoires, & ſurtout dans le diſcours *des choſes plus notables arrivées au ſiége de Paris, & de la défenſe de cette ville par monſeigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre.* N'eſt-il pas bien évident que *Henri IV* ne voulut pas changer tant qu'il eſpéra de ſe rendre maître de la ville, & qu'il changea enfin lorſque le duc de Parme eut fait lever le ſiége ? il faut avouer que le duc de Parme fut ſon véritable convertiſſeur. La verité doit l'emporter ſur les ſubterfuges du jéſuite *Daniel.*

M. de *Buri* ne ſe trompe pas moins en diſant que *le cardinal Tolet fut celui auquel Henri eut le plus d'obligation de l'abſolution du pape.* C'eſt ſans doute à ſon épée & à la dextérité du cardinal d'*Oſſat* que ce héros

en eut toute l'obligation ; & non pas à un jésuite espagnol qui servit fort peu dans cette affaire, & qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile & arrachée au pape *Clément VIII* est du 17 septembre 1595, & le bannissement des jésuites est du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que *Henri IV* avait été absous par les évêques de son royaume; parce qu'il était absous par DIEU même; parce que la prétention du pape que *Henri* ne pouvait être légitime possesseur de son royaume, que sous le bon plaisir ultramontain, était la prétention la plus absurde, & la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain & à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de *Buri* ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape *Clément VIII : Nous réhabilitons Henri dans sa royauté ?*

Certes ce ne fut pas le cardinal *Tolet* qui fit rayer cette formule criminelle, digne tout au plus de *Grégoire VII* ou de *Boniface VIII*, & dont la seule lecture nous saisit d'indignation. *Nous réhabilitons Henri dans sa royauté !* Quoi ? un évêque de Rome se croit en droit de donner & d'ôter les royaumes ! & l'Europe entière n'a pas puni ces attentats ! & un écrivain qui donne la vie de *Henri IV* les supprime !

M. de *Buri* dit (*) que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que *Henri* s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur. Ce ne sont

(*) Tome II, page 431.

point les huguenots qui ont parlé ainſi les premiers, c'eſt *Mézerai* lui-même, dont voici les paroles : *Les politiques reprochèrent au cardinal du Perron, que pour mériter la faveur du pape, il avait ſoumis ſon roi à recevoir des coups de bâton par procureur.*

Du Perron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France, qui avaient reçu l'abjuration du roi, n'avaient eu garde de propoſer cette eſpèce de pénitence, qui aurait été regardée, dans un temps plus heureux, comme un crime de lèſe-majeſté ; à plus forte raiſon un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette inſulte à un roi de France.

Une choſe plus importante eſt le parricide commis par *Jean Châtel*, pour lequel les jéſuites avaient été chaſſés.

(*) » La maiſon du père de *Châtel* fut raſée, & le » prix des démolitions fut employé à la conſtruction, » ſur le terrain où elle était ſituée, d'une pyramide » à quatre faces, avec pluſieurs inſcriptions à la » louange du roi, & ſur le danger qu'il avait couru. » Cette affaire des jéſuites penſa cauſer au roi de » grands embarras à Rome. »

Premièrement il n'eſt pas vrai que la pyramide érigée par arrêt du parlement ne contînt que des louanges pour le roi & des inſcriptions ſur ſon danger, comme l'auteur l'inſinue ; on grava ſur le côté qui regardait l'Orient, ces propres mots :

Pulſo totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ ſuperſtitionis, qui rempublicam turbabant, quorum inſtinctu piacularis adoleſcens facinus inſtituerat.

(*) Tome II, page 414.

On a chaſſé de toute la France ce genre d'hommes d'une ſuperſtition nouvelle & pernicieuſe; perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence.

Ce mot *pénitence* répond préciſément à *piacularis*, & devient par-là un des plus ſinguliers monumens qui puiſſent ſervir à l'hiſtoire de l'eſprit humain.

On ne ſort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre *Henri IV*, *cette affaire des jéſuites.* C'eſt aſſurément une ſingulière affaire.

Je paſſe enfin au grand & terrible événement qui priva la France du meilleur de ſes rois, & qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas ſur quoi M. de *Buri* rapporte que dès que *Concini*, depuis maréchal d'*Ancre*, ſut la mort de *Henri IV*, il ſe préſenta à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, & dit, *è ammazzato*, la ferma & ſe retira.

On ſent la valeur de ces paroles, & les affreuſes conſéquences d'un pareil diſcours. Entr'ouvrir la porte, dire ſimplement *il eſt tué*, & le dire à la reine, à la femme du mort; prononcer, dis-je, *il eſt tué*, ſans prononcer le nom du roi, comme ſi le pronom *il* avait été un terme convenu entre eux, refermer la porte ſur le champ, comme pour aller pourvoir aux ſuites de l'aſſaſſinat; quelles conſéquences, quels crimes n'en réſultent-ils pas?

Quand on allègue une accuſation ſi terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner ſi l'auteur eſt croyable, peſer exactement toutes les circonſtances; ſans quoi l'on ſe rend coupable d'une prodigieuſe témérité. Cette anecdote ne ſe trouve ni dans de *Thou*,

ni dans *Mézerai*, ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop ſans doute.

On ſe ſouviendra long-temps dans une province de France du ſupplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un aſſaſſinat ſur une parole à-peu-près ſemblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au ſpectacle ; il va dans ſa loge immédiatement après avoir fait le coup, & lui dit en l'abordant, *il dort*. Ce ſeul mot conduiſit les juges à la conviction du crime.

Quoi ! l'auteur oſe accuſer M. de *Thou* de témérité, de malignité ! Et lui-même, ſans aucune raiſon, ſans aucune autorité, intente une accuſation qui fait frémir !

Je dois dire un mot de la prétendue paix univerſelle à laquelle *Henri IV*, dit-on, voulait parvenir par la guerre, dont l'événement eſt toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de *Henri IV*, de partager l'Europe en quinze dominations, & d'établir un tribunal perpétuel ; on en trouverait quelques traces dans les mémoires de *Villéroi*, dans ceux de tant d'autres hommes d'Etat ; dans les archives d'Angleterre, de Veniſe ; dans celles des princes proteſtans ſi attachés à *Henri IV*, & ſi intéreſſés à cette balance générale. Il ne ſe trouve aucun monument de ce deſſein. Ce ſilence univerſel doit produire un doute raiſonnable.

Il n'eſt pas naturel que M. de *Villeroi*, qui eut la confiance de *Henri IV*, ignorât un projet ſi extraordinaire qui regardait uniquement ſon département.

Les ſecrétaires qui compilèrent les *Economies politiques* attribuées au duc de *Sulli*, lorſqu'il était âgé de quatre-vingts ans, ſont les ſeuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une choſe non moins étrange; c'eſt la comparaiſon de *Henri IV* avec *Philippe*, roi de Macédoine.

Si le judicieux de *Thou* avait voulu comparer *Henri* avec quelqu'autre monarque, il aurait choiſi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de reſſemblance entre lui & *Charles VII.* Tous deux eurent une guerre civile à ſoutenir, tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps *Charles VII*, & les Eſpagnols *Henri IV:* ils regagnèrent l'un & l'autre leur royaume pied à pied, par les armes & par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtreſſes.

Le parallèle eſt aſſez frappant, & il eſt tout à l'honneur de *Henri IV*, qui par ſon courage, ſon application & ſa ſageſſe dans le gouvernement, l'emporte ſur *Charles* au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choiſir le père d'*Alexandre* pour le comparer au père de *Louis XIII?* Ce qui fonde cette comparaiſon chez M. de *Buri*, c'eſt que *Philippe* s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'*Amintas* ſon neveu, dont il était tuteur, & que *Henri* était héritier légitime.

Qu'*Epaminondas* préſida à l'éducation de *Philippe*, & que *Florent Chrétien* fut précepteur de *Henri IV.*

Que *Philippe* conſtruiſit des flottes, & que *Henri* n'en eut jamais.

Que *Philippe* trouva des mines d'or dans la Thrace, & que *Henri IV* n'en trouva pas chez lui.

Que *Philippe* fut tellement couvert de bleſſures qu'il en devint borgne & boiteux, & que *Henri IV* conſerva heureuſement ſes yeux & ſes jambes.

Que *Démoſthènes* excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, & que les curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il eſt vrai que ce parallèle eſt relevé par les louanges de *Salomon*, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemarck, & de l'impératrice-reine de Hongrie; ce qui fera ſans doute débiter ſon livre dans toute l'Europe. Une telle ſageſſe manqua au préſident de *Thou*.

Finiſſons par les prétendus bons mots, dont la tradition populaire défigure le caractère de *Henri IV*.

Qu'un payſan qui avait les cheveux blancs & la barbe noire ait répondu au roi que *ſes cheveux étaient de vingt ans plus vieux que ſa barbe*, c'eſt un bon mot de payſan, & non pas du roi. Ce conte eſt imprimé dans des facéties italiennes, plus de dix ans avant la naiſſance de *Henri IV;* & la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre payſan ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'eſt une inſipidité bien indigne de l'hiſtoire, & ce n'eſt pas *Henri IV* qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges ſept ou huit praticiens aſſemblés dans un cabaret pour leurs affaires, & que *Henri* ait exercé ſur eux cette indigne vengeance, parce que ces bourgeois n'avaient pas

voulu

voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaiſſaient pas ; c'eût été une action tyrannique, infame, non-ſeulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'eſt l'*Etoile* qui rapporte cette ſottiſe ſur un ouï-dire. L'*Etoile* ramaſſait mille contes frivoles, débités par la populace de Paris. Mais ſi une pareille action avait la moindre lueur de vraiſemblance, elle déshonorerait la mémoire de *Henri IV* à jamais; & cette mémoire ſi chère deviendrait odieuſe. Le bon ſens & le bon goût conſiſtent à choiſir dans les anecdotes de la vie des grands-hommes, ce qui eſt vraiſemblable, & ce qui eſt digne de la poſtérité.

Le grave & judicieux de *Thou* ne s'eſt jamais écarté de ce devoir d'un hiſtorien.

Si M. de *Buri* a cru rendre ſon ouvrage recommandable en décriant un homme tel que de *Thou*, il s'eſt bien trompé. Il n'a pas ſu qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illuſtre famille, qui prendraient la défenſe du meilleur de nos hiſtoriens ; & qui ne ſouffriraient pas qu'on attaquât, en mauvais français, une hiſtoire chère à la nation, & écrite dans le latin le plus pur.

ARTICLE XVII.

Sur la révocation de l'édit de Nantes.

LA fameuſe révocation de l'édit de Nantes eſt regardée comme une grande plaie de l'Etat. Lorſque nous fûmes obligés d'en parler dans *le Siècle de Louis XIV*, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce ſiècle mémorable ; mais (*i*) Mme de *Cailus*, nièce de Mme de *Maintenon*, dit que le roi *avait été trompé*. La reine *Chriſtine* (*k*) écrit que *Louis XIV* s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, & même chez ſes ennemis, ſes citoyens, ſes tréſors, ſes arts, ſon induſtrie, ſes guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de beſoin les uns envers les autres, était le ſeul appareil qu'on pût mettre ſur une bleſſure ſi profonde.

Ce divin eſprit de tolérance, qui au fond n'eſt que la charité, *charitas humani generis*, comme dit *Cicéron*, a depuis quelques années tellement animé les ames nobles & ſenſibles, que M. de *Fitz-James*, évêque de Soiſſons, a dit dans ſon dernier mandement : *Nous devons regarder les Turcs comme nos frères.*

Aujourd'hui nous voyons en France des proteſtans, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, ſi elles ne ſont pas les plus

(*i*) Souvenir de madame de *Cailus*. (*k*) Lettre de la reine *Chriſtine*.

confidérables de l'Etat, font du moins les plus avantageufes. Perfonne n'en a murmuré. On n'a pas été plus furpris de voir des fermiers-généraux calviniftes que s'ils avaient été janféniftes.

Le miniftère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant proteftant, nommé *Frontin*, homme utile à l'Etat; un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit & fit imprimer une lettre affez violente contre le miniftère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils font tous ennemis de DIEU & des hommes. On écrivit contre cette lettre; & foit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, foit de l'abbé de *Caveirac*, cet abbé la foutint dans fa révocation de l'édit de Nantes. Il voulut perfuader qu'il n'y avait eu aucune perfécution dans la dragonade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en fortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très-peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait befoin &c.. &c..

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe: les temps font fi changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les feuls qui prîmes la peine d'obferver que M. de *Caveirac* n'avait pas eu des mémoires exacts fur plufieurs faits.

Par exemple, il difait qu'il n'y a pas cinquante familles françaifes à Genève. Nous qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a plus de mille, fans compter celles que la mort a éteintes, ou qui font paffées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce font ces

familles qui ont porté dans Genève une induſtrie & une opulence inconnue juſqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, eſt aujourd'hui célèbre par ſes richeſſes & par ſes connaiſſances ſolides : elle les doit aux réfugiés français ; ils l'ont miſe en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monſieur l'abbé donna un démenti au roi de Pruſſe, qui, dans l'hiſtoire de ſa patrie, a prononcé que ſon grand-père reçut dans ſes Etats plus de vingt mille réfugiés : & pour décréditer le témoignage du roi de Pruſſe, il prétend que ſon hiſtoire du Brandebourg n'eſt point de lui, & que c'eſt nous qui l'avons faite ſous ſon nom. Ce fut donc pour nous un devoir indiſpenſable de rendre gloire à la vérité ; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne ſervîmes au roi de Pruſſe que de grammairien, & même de grammairien fort inutile. Il n'avait pas beſoin de nous pour être l'hiſtorien & le légiſlateur de ſon royaume, comme il en a été le héros. (*l*)

(*l*) Il arriva depuis un événement favorable, qui avança conſidérablement les projets du grand électeur. *Louis XIV* révoqua l'édit de Nantes, & quatre cents mille français ſortirent pour le moins de ce royaume ; les plus riches paſſèrent en Angleterre & en Hollande ; les plus pauvres, mais les plus induſtrieux ſe réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ ; ils aidèrent à repeupler nos villes déſertes, & nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

A l'avénement de *Fréderic-Guillaume* à la régence, on ne feſait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni ſerges, ni aucune étoffe de laine ; l'induſtrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures ; ils établirent des fabriques de draps, de ſerges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de griſettes, de crépon, de bonnets, & de bas tiſſus ſur des métiers ; des chapeaux de caſtor, de lapin, & de poil de lièvre ; des teintures de toutes

Monſieur l'abbé récuſait de même le témoignage de tous les intendans des provinces de France & de nos ambaſſadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures & de leur tranſplantation dans le pays étranger, en avaient formé de juſtes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de *Caveirac*, qui était moins à portée qu'eux d'être bien inſtruit.

Il prétend que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'Etat. Mais les *la Rochefoucauld*, les *Bourbons-Malauſe*, les *la Force*, les *Ruvigny*, les *Schomberg*, tant d'autres officiers principaux qui ſervirent ſous le roi *Guillaume* & ſous la reine *Anne*, étaient-ils des *gueux* ? il eſt vrai qu'il ſortit pluſieurs familles pauvres, & qu'elles furent ſecourues par les rois d'Angleterre & de Pruſſe, par pluſieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suiſſes. Cela même eſt un très-grand malheur. Les pauvres ſont néceſſaires à un Etat; ils en ſont la baſe; il faut des mains néceſſitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Penſilvanie, & juſqu'à la terre des Hottentots. L'Orient & l'Occident, les extrémités de l'ancien & du nouveau monde, virent leurs travaux & leurs larmes.

les eſpèces. Quelques-uns de ces réfugiés ſe firent marchands, & débitèrent en détail l'induſtrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des ſculpteurs; & les français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, & firent venir des fruits & des légumes excellens dans les contrées ſablonneuſes, qui, par leurs ſoins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie auſſi utile, lui aſſigna une penſion annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore.

Hiſtoire de Brandebourg par le roi de Pruſſe, édition de *Jean Neaulme*, 1751, tome II, pages 311, 312, & 314.

Si donc l'Angleterre & la Hollande donnèrent à ces profcrits des afiles en Europe & au bout de l'univers, il eft étrange que monfieur l'abbé fe foit exprimé fur les Anglais en ces termes : *Une fauffe religion devait produire néceffairement de pareils fruits : il en reftait un feul à mûrir : ces infulaires le recueillent : c'eft le mépris des nations.* On n'a jamais rien dit de fi étrange.

Quelles font donc les nations pour qui les Anglais ne font qu'un objet de mépris? font-ce les peuples qu'ils ont vaincus ? font-ce les peuples qu'ils ont fecourus? eft-ce l'Inde où ils ont conquis des Etats trois fois plus grands & plus peuplés que l'Angleterre ? eft-ce la moitié de l'Amérique dont ils font fouverains ?

A l'égard des Hollandais, monfieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils font fans religion. *Les Hollandais*, dit-il, *ne font pas tolérans, ils font indifférens. La philofophie ne les a pas éclairés; elle a obfcurci leurs lumières.* Il en fait enfuite un portrait affreux. C'eft ainfi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons paffer fous filence un reproche fingulier que monfieur l'abbé fait aux proteftans de France. (*) *Reprochez-vous, ô huguenots, les meurtres de Henri III & de Henri IV : en confpirant contre François II & contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides.* On ne favait pas encore que le jacobin *Jacques Clément*, & le feuillant *Ravaillac* fuffent huguenots. C'eft une fleur de rhétorique, & quelle fleur !

Il eft temps de paffer de M. l'abbé de *Caveirac* à M. l'abbé *Sabatier*, tous deux également pieux, & également illuftres.

(*) Page 32.

ARTICLE XVIII.

Défenſe de Louis XIV, contre les annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

DANS un dictionnaire d'impoſtures & d'ignorance, intitulé *Les trois ſiècles*, voici ce qu'on trouve, tom. III, page 262, à l'article de l'abbé *Caſtel de Saint-Pierre.*

„ Le plus connu de ſes autres ouvrages eſt celui „ qui a pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, „ où l'auteur offre un tableau frappant des progrès „ de l'eſprit chez notre nation pendant le règne de „ ce monarque, & où M. de *Voltaire* a puiſé l'idée ſi „ mal remplie de ſon *Siècle de Louis XIV*... le détail „ des faits ne ſe préſente chez l'un & l'autre écrivain „ que de profil. „

Il eſt auſſi facile que néceſſaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce paſſage.

Premièrement, il eſt bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, compoſé en 1745, & imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de St *Pierre*, qui n'ont vu le jour qu'en 1757. Nous ne ceſſerons de redire qu'il ſied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque ſon ſtyle ; il ſerait inutile d'examiner ſi des faits ſe préſentent *de profil ;* mais il eſt juſte & néceſſaire de mettre un frein au menſonge & à la calomnie. (*m*)

(*m*) Voyez les *Trois ſiècles* à l'article *St Didier*, où l'abbé *Sabatier*, auteur de ces *Trois ſiècles*, affirme que la Henriade eſt pillée d'un poëme de *St Didier*, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la Henriade ſous le titre de la *Ligue*, quand le *Clovis* de *St Didier* parut & diſparut.

Secondement, nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les *annales* de l'abbé de *St Pierre :* il traite *Louis XIV* & son conseil de *grands enfans* en trente endroits. *Louis XIV* fit des fautes comme tant d'autres souverains; & il eut par-dessus eux le courage de l'avouer : mais ces fautes ne sont pas assurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de *St Pierre* répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné, & de ce qu'il n'avait pas pensé à établir la diète européene ou europaine, avec les quinze dominations égales & la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de *St Pierre*, dans plusieurs de ces petits livres, & n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de *Platon* & le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être désirables, & nul de praticable ; nous sommes même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de *Maximilien de Rosni*, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes ! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du Potier d'étain, ou de Sir Politik.

Il se peut que *Henri IV* & le duc de *Sulli* se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler

de ce roman; mais qu'on en ait férieufement fait le plan; que *Henri IV*, la reine *Elifabeth*, la république de Venife, & plufieurs princes d'Allemagne, fe foient ligués enfemble pour l'exécuter, c'eft ce qui eft démontré faux. La démonftration confifte en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun veftige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venife, ni dans les mémoires du fecrétaire d'Etat *Villeroi*, miniftre du dehors fous *Henri*. Le filence en pareil cas parle affez hautement.

L'abbé de St *Pierre* ofa fuppofer que les projets de gouverner la France par fcrutin, & de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui affurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés & rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de fa majefté *Louis XV;* & qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi fes papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un feul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abufer ainfi d'un nom fi refpectable, & de mentir fi groffièrement pour autorifer des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots: (*n*)

„ Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vraifem-
„ blables. C'était un prince très-appliqué à la fcience
„ du gouvernement.... De-là font nées apparemment
„ les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets,
„ fi une mort précipitée ne l'eût empêché de régner.
„ Je n'ai donc fur cela que des ouï-dire, &c. „

(*n*) Ouvrage de politique, par M. l'abbé de *Saint-Pierre*, à Roterdam, chez *Béman*; & à Paris, chez *Briaffon*, tome III, pages 191 & 192.

On pourrait répliquer à l'abbé de *St Pierre* que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, & qu'il les inventait pour s'autoriſer d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. *Caritidès* d'attribuer ſes projets à *Louis XIV*.

Cependant, après une telle réponſe, il ſe crut le réformateur du genre-humain. Il appela ſon ſcrutin perfectionné *anthropomètre* & *baſilomètre*, & continua à gouverner.

Malheureuſement pour lui, parmi quarante de ſes volumes, on diſtingua ſa Polyſinodie, & on y fit quelque attention. Cet ouvrage eſſuya le même ſort que l'éloge du ſyſtème de *Laſs*, par l'abbé *Terraſſon*. A peine cet éloge avait-il paru que le ſyſtème s'écroula de fond en comble ; & lorſque l'abbé de *Saint-Pierre* démontrait que la polyſinodie, c'eſt-à-dire la multitude des conſeils, était la ſeule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'*Orléans*, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des meſures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de *Louis XIV* le nom de viſirat & de demi-viſirat, le cardinal de *Polignac*, & le cardinal de *Fleuri* alors précepteur du roi, furent choqués de ces expreſſions : ils crurent que puiſqu'on traitait de viſirs les miniſtres de *Louis XIV*, on traitait ce monarque chrétien de grand-turc : tous deux étaient de l'académie, ainſi que l'abbé ; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux diſcours qui ſont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand-viſir ſoit plus injurieux que celui de préfet du prétoire ſous les empereurs romains ; mais enfin les plaintes des deux

académiciens prévalurent contre leur confrère, & il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, & que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*, c'est que le cardinal de *Polignac*, en poursuivant l'auteur de la polysinodie adoptée alors par le duc d'*Orléans*, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent, qui se doutait déjà des intrigues de *Polignac*, & qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna *Saint-Pierre*, premier aumônier de sa mère; & ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde & à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs & pairs utiles à l'Etat; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres & aux moines de se marier; & ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses annales politiques, qui sont poussées jusqu'à l'année 1739, & qui ne furent imprimées que long-temps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre *Louis XIV* & *Henri IV*. Il donne la préférence entière à *Henri IV*, sans concurrence; & une de ses plus fortes raisons, est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète europaine & le scrutin perfectionné*.

Si nous osions mettre dans la balance *Henri IV* & *Louis XIV*, nous laisserions-là ce scrutin & cette paix perpétuelle. Nous dirions que *Henri IV* & *Louis XIV* naquirent heureusement tous deux avec des caractères & des talens convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, perſécuté par *Philippe II* juſqu'à la paix de Vervins, avait beſoin du courage d'un ſoldat. *Louis*, né ſur le trône, maître abſolu vers le temps de ſon mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire, & la raiſon : il vit ſouvent le danger ſans s'émouvoir. C'était ce même courage d'eſprit qu'il déploya les derniers jours de ſa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un ſang bouillant, comme dans *Charles XII*, ou dans *Henri IV*.

Il y avait entre *Henri* & *Louis* cette différence qui ſe trouve ſi ſouvent entre un gentilhomme qui a ſa fortune à faire, & un autre qui eſt né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des reſſources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour ſeconder en tout genre ſa paſſion pour la gloire, pour la magnificence, & pour les plaiſirs. *Henri IV*, par ſa poſition, fut long-temps un chef de parti, forcé de ſe meſurer ſouvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu reſpectueuſement les ordres de ſes domeſtiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maiſon d'Autriche, mais *Henri* accablé trente ans par elle, & *Louis XIV* l'accablant trente ans de ſuite du poids de ſa grandeur & de ſa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe; & *Louis*, invité par ſa puiſſance & par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, ſurtout dans ſes voyages, à protéger tous les beaux arts, non-ſeulement chez

lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises, & des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. *Pélisson*, dans ses lettres, nous apprend que *Louis XIV* lui demanda si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur *Léopold*, qui était à-peu-près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fut pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour *Henri*, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît *le coup de main;* & l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était prêt de partir pour aller sur le Rhin se mettre à la tête de la ligue qu'on appelait protestante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiste, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. *Louis XIV*, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoiqu'à l'âge de soixante & dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouser sa maîtresse; l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans *Henri* plus d'activité, plus d'héroïsme; dans *Louis*, plus de majesté & plus d'éclat, plus d'art d'en imposer : l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si *Henri* fut plus grand que *Louis* par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise

fortune, & contre une foule d'ennemis & de persécutions ; le siècle de *Louis XIV* fut beaucoup plus grand que celui de *Henri IV ;* car il fut le siècle des grands talens dans tous les genres ; & celui de *Henri* fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, & de l'abrutissement féroce des esprits ignorans.

Voilà à-peu-près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné*, que *Henri IV* & *Louis XIV* ne s'en embarrassaient.

ARTICLE XIX.

Extrait d'un mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, & contre Louis XV, & contre toute la famille royale, & contre les principaux personnages de la France.

IL est des faits plus graves, des calomnies plus atroces, qui attaquent les rois & les nations, & qui exigent des réfutations plus complètes & plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, historiographe de France, de repousser les injures affreuses vomies contre la mémoire de *Louis XIV* & contre *Louis XV* par un français alors réfugié, & apprenti pasteur à Genève, & indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, & nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer

dans l'Europe, du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils ſont calomnieux; leur ſcélérateſſe leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des eſprits ignorans & pervers. Si on multiplie les impoſtures, il faut bien multiplier auſſi des réponſes.

Nous remettons donc ici ſous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors, moins en faveur de *Louis XIV* qu'en faveur de la vérité.

Les gens de lettres ſavent aſſez qu'un nommé *Langlevieil-la-Beaumelle* vendit à Francfort en 1753, au libraire *Eſlinger*, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falſifiée & chargée de ſes notes; qu'il traveſtit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur & l'encouragement de la nation française.

C'eſt dans ces notes que l'on trouve (*o*) qu'*un roi qui veut le bien eſt un être de raiſon, & que Louis XIV ne réaliſa jamais cette chimère;* (*p*) *que les libéralités de Louis XIV ſont tout ce qu'il y a de beau dans ſa vie;* (*q*) *que la politeſſe de la cour de Louis XIV eſt un être de raiſon. —Que Louis XIV avait peu de religion;* (*r*) *que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faibleſſe;* (*s*) *qu'il faut que les écrivains ſéviſſent contre Chamillart & les autres miniſtres.*

On n'oſe répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale & contre le duc d'*Orléans*, pages 346 & ſuiv. Ce ſont des calomnies ſi abominables & ſi abſurdes qu'on ſouillerait le papier en les copiant. On croira

(*o*) Tome I, page 184.

(*p*) Page 193.

(*q*) Page 211.

(*r*) Page 275.

(*s*) Tome II, page 159.

ſans peine qu'un homme aſſez dépourvu de ſens & de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas aſſez de ſcience pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus groſſières ; mais c'eſt une choſe curieuſe que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en eſt pas tenu là ; il a répété les mêmes outrages & les mêmes abſurdités dans les prétendus mémoires qu'il a donnés de Mme de *Maintenon*.

Ce ſont ſurtout les mêmes outrages à *Louis XIV*, à tous les princes & à toutes les dames de ſa cour.

(*t*) *Qui a loué Louis XIV?* dit-il, *les ſages, les politiques, les bons chrétiens, les bons français? non; un tas de moines ſans eſprit & ſans ame, des évêques, des miniſtres, qui ne connaiſſaient en France d'autre loi que le bon plaiſir du maître.*

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer Mme de *Maintenon*, & ce n'eſt qu'un libelle contre elle & contre la maiſon de *Noailles;* il ramaſſe tous les vers infames qu'on a faits ſur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus groſſières ordures contre le roi, la dauphine, & toutes les princeſſes.

Il attribue à Mme de *Maintenon* une parodie impie du Décalogue dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras, (*u*)
Et ton bon ami mêmement.
A table en ſoudart tu boiras
De tout vin généralement.

(*t*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 99.
(*u*) *Ibid.* tome VI, page 123.

On

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de *Vertamon*, & c'eſt ce qu'on oſe mettre ſur le compte de la femme la plus polie & la plus décente.

On paſſe ſous ſilence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ſes rapſodies ſont pleines. A la bonne heure qu'un homme ſans éducation écrive des ſottiſes; mais de quel front oſe-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'*Avaux*, au ſujet de l'évaſion des proteſtans : (*x*) *Mon royaume ſe purge;* & que M. d'*Avaux* lui répondit : *Il deviendra étique &c.*? Nous avons les lettres de M. d'*Avaux* au roi, & ſes réponſes, il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être aſſez ignorant de tous les uſages & de toutes les choſes dont il parle, pour dire qu'aux temps de la révocation de l'édit de Nantes, (*y*) *le roi étant à la promenade en carroſſe avec Mme de Maintenon, mademoiſelle d'Armagnac, & M. Fagon ſon premier médecin, la converſation tomba ſur les vexations faites aux huguenots, &c.*? Aſſurément ni *Louis XIV* ni *Louis XV* n'ont été en carroſſe à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. *Fagon* d'ailleurs ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princeſſe d'*Armagnac*, dont il parle, elle était née en 1678; & n'ayant alors que ſept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carroſſe à une promenade avec le roi & *Fagon* en 1685.

C'eſt avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. *Ferrier ſe fit donner la feuille des bénéfices qu'avait*

(*x*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 30.
(*y*) *Ibid.* page 36.

auparavant le premier valet de chambre; que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec Mme de *Maintenon*, & qu'à sa mort on trouva sous la *clef quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte.* (z)

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec Mme de *Maintenon*, il dit (*aa*) *que Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguste.*

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de *Burnet*, évêque de Salisbury, & lui fait dire joliment *que Guillaume III roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de derrière.* Jamais *Burnet* n'a dit cette infamie; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts; mais qu'il ose dire que Mgr le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier, (*bb*) *& qu'il empêcha que Lille ne fût secourue*, lorsque cette place était assiégée par le prince *Eugène;* c'est un crime que les bons français doivent au moins réprimer, & une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t il cette noire imposture? voici ses paroles : „ Le roi entra chez Mme de

(z) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 48.
(*aa*) *Ibid.* page 75.
(*bb*) *Ibid.* tome IV, page 109.

» *Maintenon*, & dans le premier mouvement de ſa » joie, lui dit : Vos prières ſont exaucées, Madame, » *Vendôme* tient mes ennemis. Lille ſera délivrée, » & vous ſerez reine de France. Ces paroles furent » entendues & répétées : *Monſeigneur* les ſut ; il » trembla pour la gloire de la famille royale ; & » pour parer le coup qui la menaçait, il écrivit à » monſeigneur le duc de *Bourgogne*, qui aimait ſon » père autant qu'il craignait ſon aïeul, *qu'à ſon* » *retour il trouverait deux maîtres.* Mme la ducheſſe » de *Bourgogne* conjura ſon époux de ne pas contri- » buer à lui donner pour ſouveraine une femme née » tout au plus pour la ſervir. *Le prince, ébranlé par ces* » *inſtances, empêcha que Lille ne fût ſecourue.* »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de *Louis XIV : Vous ſerez reine de France*? était-il dans la chambre? quelqu'un les a-t-il jamais rapportées? ce menſonge n'eſt-il pas auſſi mépriſable que celui qu'il ajoute enſuite : (*cc*) *De-là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : Raſſurez-vous, Français, elle ne ſera pas votre reine, nous ne leverons pas le ſiége.*

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville aſſiégée? Peut-on joindre plus de ſottiſes à plus d'horreurs?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre ſur le père du roi, il vient à ſon grand-père ; il veut lui donner des ridicules ; il lui fait épouſer (*dd*) mademoiſelle *Chouin;* il lui donne un fils de la *Raiſin* au lieu d'une fille ; & auſſi inſtruit des affaires des citoyens que de

(*cc*) Mémoires de *Maintenon*, tome IV, page 110.
(*dd*) *Ibid.* page 200.

celles de la famille royale, il avance que ce fils ferait mort dans la misère si le tréforier de l'extraordinaire des guerres, *la Jonchère*, ne lui avait pas donné fa fœur en mariage. Enfin pour couronner cette impertinence, il confond ce tréforier avec un autre *la Jonchère*, fans emploi, fans talens & fans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainfi calomnié tous les princes, il portât fa fureur fur *Louis XIV*. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de *Louvois*; (*ee*) il ofe dire que ce miniftre craignait que le roi ne *l'empoifonnât*. (*ff*) Enfuite, voici comme il s'exprime : *Au fortir du confeil il rentre dans fon appartement & boit un verre d'eau avec précipitation ; le chagrin l'avait déjà confumé ; il fe jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, & expire. Le roi s'en réjouit, & dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus fouffrir, Seignelai, la Feuillade, & Louvois.*

Il eft inutile de remarquer que MM. de *Seignelai* & de *Louvois* ne moururent point la même année. Une telle remarque ferait convenable s'il s'agiffait d'une ignorance ; mais il eft queftion du plus grand des crimes dont un enragé ofe foupçonner un roi honnête homme ; & ce n'eft pas la feule fois qu'il a ofé parler de poifon dans fes abominables libelles. Il dit dans un endroit, (*gg*) que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoifonneurs à gages ; & dans un autre endroit, il s'exprime fur l'oncle de fon

(*ee*) Mémoires de *Maintenon*, tome III, page 269.

(*ff*) *Ibid.* page 271.

(*gg*) Tome II, pages 345, 346, & 347, du *Siècle de Louis XIV*, falfifié par *la Beaumelle*.

propre roi d'une façon si criminelle, & en même temps si folle, que l'excès de sa démence prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice ? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de la Beaumelle*, à Londres chez *Jean Nourse* 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner *Louis XIV* d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part : „ Je défie qu'on me montre une monarchie dans „ laquelle les lois, la justice distributive, les droits „ de l'humanité, aient été moins foulés aux pieds, „ & où l'on ait fait de plus grandes choses pour le „ bien public, que pendant les cinquante-cinq années „ où *Louis XIV* régna par lui-même. „

Cette assertion était vraie ; elle était d'un citoyen & non d'un flatteur. *La Beaumelle*, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis ; *la Beaumelle*, dis-je, dans sa XXIIIe lettre, page 88, dit : *Je ne puis lire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales & particulières que commit le feu roi. Quoi ! Louis XIV était juste quand il oubliait* (*& il oubliait sans cesse*) *que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous ?* Et après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc *Louis XIV* oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'Etat, il

commença par remettre au peuple trois millions d'impôts ! quand il établit le grand hôpital de Paris & ceux de tant d'autres villes ! Il oubliait le bien public en réparant tous les grands chemins, en contenant dans le devoir ſes nombreuſes troupes, auſſi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis ; en ouvrant au commerce cent routes nouvelles ; en formant la compagnie des Indes à laquelle il fournit de l'argent du tréſor royal ; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les inſultes faites à nos négocians ! Il oublia ſans ceſſe le bien public lorſqu'il réforma toute la juriſprudence autant qu'il le put, & qu'il étendit ſes ſoins juſque ſur cette partie du genre-humain qu'on achète chez les derniers Africains pour ſervir dans un nouveau monde ! Oublia-t-il ſans ceſſe le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal, cinq académies ; en logeant dans ſon palais du louvre tant d'artiſtes diſtingués ; en répandant des bienfaits ſur les gens de lettres juſqu'aux extrémités de l'Europe ; & en donnant plus lui ſeul aux ſavans que tous les rois de l'Europe enſemble ? comme le dit l'illuſtre auteur de l'*Abrégé chronologique*.

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des invalides pour plus de quatre mille guerriers, & Saint-Cyr pour l'éducation de deux cents cinquante filles nobles ? Il vaudrait autant dire que *Louis XV* a négligé le bien public en fondant l'école royale militaire, & en mettant aujourd'hui dans toutes ſes troupes, par le génie actif d'un ſeul homme, cet ordre admirable que les peuples béniſſent, que les

officiers embraſſent à préſent avec ardeur, & que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des eſprits mal faits & des cœurs pervers que toute eſpèce de gloire irrite, dont toute lumière bleſſe les yeux, & qui par un orgueil ſecret proportionné à leurs travers haïſſent la nature entière. Mais qu'il ſe ſoit trouvé un homme aſſez aveuglé par ce miſérable orgueil, aſſez lâche, aſſez bas, aſſez intéreſſé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus ſacrés, & toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus; c'eſt ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la ſociété demande qu'on effraie ces criminels inſenſés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'eſprit à ſes fureurs. Ses écrits peuvent durer. *Bayle* lui-même, dans ſon dictionnaire, a fait revivre cent libelles de cette eſpèce. Les rois, les princes, les miniſtres pourraient, dire alors: A quoi nous ſervira de faire du bien, ſi le prix en eſt la calomnie?

La Beaumelle pouſſe ſa furieuſe démence juſqu'à repréſenter par bravade ſes confrères les proteſtans de France (qui le déſavouent) comme une multitude redoutable au trône. (*hh*) Il s'eſt formé, dit-il, un
„ ſéminaire de prédicans, ſous le nom de miniſtres
„ du déſert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, leurs
„ appointemens, leurs conſiſtoires, leurs ſynodes,
„ leur juriſdiction eccléſiaſtique. Il y a cinquante
„ mille baptêmes & autant de mariages bénis illici-
„ tement en Guienne, des aſſemblées de vingt mille

(*hh*) Page 110 des *Lettres de la Beaumelle à M. de Voltaire*, à Londres, chez *Jean Nourſe*.

„ ames en Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais,
„ en Béarn, ſoixante temples en Saintonge, un
„ ſynode national à Niſmes, compoſé des députés
„ de toutes les provinces. „

Ainſi, par ces exagérations extravagantes, il ſe rend le délateur de ſes confrères; & en écrivant contre le trône, il les expoſerait à paſſer pour les ennemis du trône, il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourriſſant dans ſon ſein les ſemences d'une guerre civile prochaine, ſi on ne ſavait que toutes ces accuſations contre les proteſtans ſont d'un fou également en horreur aux proteſtans & aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maiſon de France, & contre le gouvernement, il prétend que Mgr le duc, père de Mgr le prince de *Condé*, fit aſſaſſiner M. *Vergier*, (*ii*) commiſſaire des guerres en 1720, & que ſa mort a été récompenſée de la croix de St Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fauſſeté de ce conte. Tout le monde ſait aujourd'hui que *Vergier* avait été aſſaſſiné par la troupe de *Cartouche;* les aſſaſſins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait eſt public; n'importe, il faut que *la Beaumelle*, non moins coupable que ces malheureux, & non moins puniſſable, calomnie la maiſon de *Condé* comme il a fait la maiſon d'*Orléans* & la famille royale.

De pareilles horreurs ſemblent incroyables; perſonne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'eſt ce même miſérable qui, dans un petit livre intitulé *Mes penſées*, a inſulté Mgr le duc de *Saxe-Gotha*, MM. d'*Erlach*, *Sinner*, *Dieſbach*, en les nommant par

(*ii*) Tome III, page 323 du *Siècle de Louis XIV*.

leur nom ſans les connaître, ſans leur avoir jamais parlé. C'eſt là que ſa furieuſe folie s'emporte juſqu'à ne connaître de héros que *Cromwell* & *Cartouche*, & à ſouhaiter que tout l'univers leur reſſemble ; voici ſes propres paroles :

,, Les forfaits de *Cromwell* ſont ſi beaux que l'enfant ,, bien né ne peut les entendre ſans joindre les mains ,, d'admiration. Une république fondée par *Cartouche* ,, aurait eu de plus ſages lois que la république de ,, *Solon.* ,,

Dans un autre libelle intitulé, *Examen de l'hiſtoire de Henri IV*, voici comme il s'exprime :

,, Je lis avec un charme infini, dans l'hiſtoire du ,, Mogol, que le petit-fils de *Sha-Abas* fut bercé pendant ,, ſept ans par des femmes ; qu'enſuite il fut bercé pen- ,, dant huit ans par des hommes ; qu'on l'accoutuma ,, de bonne heure à s'adorer lui-même, & à ſe croire ,, formé d'un autre limon que ſes ſujets ; que tout ce ,, qui l'environnait avait ordre de lui épargner le ,, pénible ſoin d'agir, de penſer, de vouloir, & de le ,, rendre inhabile à toutes les fonctions du corps & ,, de l'ame ; qu'en conſéquence un prêtre le diſpenſait ,, de la fatigue de prier de ſa bouche le grand être ; ,, que certains officiers étaient prépoſés pour lui ,, mâcher noblement, comme dit *Rabelais*, le peu de ,, paroles qu'il avait à prononcer ; que d'autres lui ,, tâtaient le pouls trois ou quatre fois le jour, comme ,, à un agoniſant ; qu'à ſon lever, qu'à ſon coucher, ,, trente ſeigneurs accouraient, l'un pour lui dénouer ,, l'aiguillette, l'autre pour le déconſtiper ; celui-ci ,, pour l'accoutrer d'une chemiſe, celui-là pour l'armer ,, d'un cimeterre, chacun pour s'emparer du membre

„ dont il avait la ſurintendance. Ces particularités me „ plaiſent, parce qu'elles me donnent une idée nette „ du caractère des Indiens, & que d'ailleurs elles me „ font aſſez entrevoir celui du petit-fils de *Sha-Abas*, „ de cet empereur automate. „

Cet homme eſt bien mal inſtruit de l'éducation des princes mogols. Ils ſont à trois ans entre les mains des eunuques, & non entre les mains des femmes. Il n'y a point de ſeigneur à leur lever & à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit aſſez qui l'auteur veut déſigner. Mais connaîtra-t-on, à ce portrait le fondateur des invalides, de l'obſervatoire, de St Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre françaiſe, le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le légiſlateur de la France, qui reçut ſon royaume dans le plus horrible déſordre, & qui le mit au plus haut point de la gloire & de la grandeur; enfin, le roi que dom *Uſtaris*, cet homme d'Etat ſi eſtimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inſéparables de la nature humaine?

Y connaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi & de Laufelt, qui donna la paix à ſes ennemis, étant victorieux; le fondateur de l'école militaire, qui, à l'exemple de ſon aïeul, n'a jamais manqué de tenir ſon conſeil? où eſt ce petit-fils automate de *Sha-Abas*?

Il croit que *Sha-Abas* était un mogol, & c'était un perſan de la race des ſophi. Il appelle au haſard ſon petit-fils automate, & ce petit-fils était *Abas*, ſecond fils de *Sam-Mirza*, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, & qui fit enſuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection.

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, & ce style âcre & violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle, à rabaisser *Louis XIV*, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la défense de *Louis XIV*.

ARTICLE XX.

Défense de Louis XIV, contre l'auteur des Ephémérides.

J'AI lu les *Ephémérides du citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal & les bons articles de l'Encyclopédie sur l'agriculture pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction & le bonheur d'une nation entière.

Occupé des travaux de la campagne depuis vingt ans, j'ai puisé souvent dans les Ephémérides des leçons dont j'ai profité. J'ai vu même avec étonnement quels avantages on pourrait procurer aux cantons que la nature semble avoir le plus disgraciés. J'avais choisi exprès un des plus mauvais terrains pour y bâtir & pour y labourer une terre ingrate qu'il fallait toujours rompre avec six bœufs, & qui ne rapportant que trois grains pour un, était à charge à tous les propriétaires. Je voulus essayer s'il était possible de changer en quelque sorte la nature; il fallait du travail & de la

conſtance; mes ſoins n'ont point été entièrement inutiles dans ce déſert: un hameau délabré qui nourriſſait mal environ cinquante infortunés, & où l'on ne connaiſſait que les écrouelles & la miſère, s'eſt changé en un ſéjour aſſez propre, & par conſéquent devenu plus ſain, qui contient déjà plus de ſept cents habitans, tous utilement occupés.

Un petit terrain, pire que le plus mauvais de la Champagne, qu'on nomme ſi indignement *pouilleuſe*, a rapporté des récoltes; & on a eu dix pour un, toutes les années, d'un champ qui ne rapportait que trois, & encore de deux ans en deux ans.

Je n'ai rien écrit ſur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les Ephémérides. Je me ſuis borné à exécuter ce que les eſtimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé, & ce que M. de *St Lambert* a chanté avec tant d'énergie & de grâce. Mais j'ai été un peu affligé de voir quelquefois le beau ſiècle de *Louis XIV*, le ſiècle des talens en tout genre, dénigré dans pluſieurs livres nouveaux, & même dans ces Ephémérides à qui je dois tant d'inſtructions. Voici comme on en parle dans un endroit.

„ C'était un empire entièrement énervé par des „ efforts exceſſifs, mal entendus, malheureux; & „ ſurtout par les ſuites du régime fiſcal le plus dur, „ le plus impérieux, le plus méthodiquement inconſidéré, le plus réglementaire qui ait jamais exiſté. „ Ces deux inventions terribles, dis-je, ne ſont pas „ l'héritage le moins funeſte que nous ait laiſſé ce „ ſiècle tant vanté & ſi déſaſtreux. „

Voici comme on s'explique au commencement d'un autre chapitre. „ La gloire de ce grand ſiècle, ſi cher

„ à nos beaux-efprits, était paffée comme les étoupes „ qu'on brûle devant le pape à fon exaltation. „

Je vais d'abord répondre à cette ironie. Je parlerai enfuite du règne *funefle & défaflreux*.

Oui, fans doute, ce fiècle doit être cher à tous les amateurs des beaux arts, à tous ceux que vous appelez beaux-efprits ; oui, je me regarderai comme un barbare, comme un efprit faux & bas, fans culture, fans goût, quand je pourrai oublier la force majeftueufe des belles fcènes de *Corneille*, l'inimitable *Racine*, les belles épîtres de *Boileau* & fon art poëtique ; le nombre des fables charmantes de *la Fontaine*, quelques opéra de *Quinault*, qu'on n'a jamais pu égaler ; & furtout ce génie à la fois comique & philofophe, cet homme qui en fon genre eft fi au-deffus de toute l'antiquité, ce *Molière* dont le *trône eft vacant*. (*kk*)

En relifant les profateurs, je mets hardiment la défenfe de l'infortuné *Fouquet* par le généreux *Péliffon* à côté des plus beaux difcours de l'orateur romain. J'admire d'autant plus quelques oraifons funèbres du fublime *Boffuet*, qu'elles n'ont point eu de modèle dans l'antiquité. Qui ne chérira l'auteur humain & tendre du Télémaque ? qui ne fentira le mérite unique des *Provinciales* ? quel homme du monde n'aimera les fermons de *Maffillon* ? & quel art a-t-il fallu pour les faire aimer ? ils durent ces chef-d'œuvres, ils dureront autant que la France. Nous avons aujourd'hui du galimatias à deux colonnes contre un chapitre de

(*kk*) Expreffion pittorefque & vraie de M. *Chamfort*, dans le difcours juftement couronné par l'académie. Quand on emploie une expreffion neuve & de génie, ce que *Boileau* appelait un mot trouvé, il faut citer l'inventeur. Ce fiècle-ci a de beaux côtés, mais il eft un peu le fiècle des plagiaires.

Bélifaire, & des mandemens compofés par le révérend père *Patouillet*.

Si l'on veut des recherches hiftoriques, trouvera-t-on quelque chofe de plus favant & de plus profond que les ouvrages de du *Cange*?

S'il eft queftion de mathématiques, avons-nous en France beaucoup de mathématiciens qui aient été inventeurs comme *Defcartes* en géométrie? & malgré les chimères abfurdes de toute fa phyfique, ne mérite-t-il pas le bel éloge qu'en a fait M. *Thomas*, couronné par l'académie françaife & par le public?

Nous avons aujourd'hui de bons ouvrages philofophiques; mais en eft-il beaucoup qui l'emportent fur le traité des erreurs des fens & de l'imagination par *Mallebranche*, excellent commencement d'un fyftème qui finit trop mal?

On nous a donné depuis peu de beaux morceaux d'hiftoire: mais on mettra toujours à côté de *Sallufte* la confpiration de Venife par l'abbé de St *Réal*. L'hiftoire des oracles de *Fontenelle* (perfécuté d'une manière fi infame par les jéfuites) ne rendit-elle pas de grands fervices à l'efprit humain? & fi vous faites grâce aux tourbillons de *Defcartes*, qui font malheureufement la bafe de la pluralité des mondes, fi vous ôtez quelques plaifanteries déplacées, a-t-on jamais traité la philofophie avec plus de netteté & d'agrémens que dans ce même livre de la pluralité des mondes? production du fiècle de *Louis XIV*, dans un goût abfolument nouveau.

Si vous paffez aux autres arts qui dépendent moins de la profondeur de la penfée, à l'architecture, à la peinture, à la fculpture, à la mufique, il faudra

toujours mettre au premier rang ce *Perrault*, auteur de la façade du louvre & de la traduction de *Vitruve*, les *Poussin*, les *le Brun*, les *le Sueur*, les *Girardon;* il ne faudra pas tourner en ridicule *Lulli* qui, né italien, trouva le secret d'inventer le seul récitatif qui convînt à la langue française; & qui le premier enseigna la musique à un peuple qui ne la savait pas.

Comment s'est-il pu faire que tant d'hommes supérieurs dans tant de genres différens aient fleuri tous ensemble dans le même âge? ce prodige était arrivé trois fois dans l'histoire du monde, & peut-être ne reparaîtra plus.

Sortons de la carrière des beaux arts pour considérer les grands capitaines & les habiles ministres; nous avouerons que la gloire des *Condé*, des *Turenne*, des *Luxembourg*, des *Villars*, ne sera jamais éclipsée; nous redirons que le nom des *Colbert* doit être immortel.

Henri IV que nous révérons aujourd'hui, & que nous aimons, si on ose le dire, comme un Dieu tutélaire, était un très-grand-homme: mais le temps de *Louis XIV* fut un très-grand siècle. A peine notre *Henri IV* eut-il le temps de réparer les brèches de la France, & le sang qu'elle avait perdu pendant près de quarante années de guerres civiles & de fanatisme.

Repassons les temps qui suivirent le crime épouvantable de sa mort (uniquement commis par la superstition,) jusqu'au moment où *Louis XIV* régna par lui-même; tout fut odieux & funeste, & ce temps contient encore quarante années.

Voilà donc quatre-vingts ans pendant lesquels, si j'en excepte les dix belles années du héros de la

France, je ne vois que confufion, difcorde, féditions, guerres civiles, fanatifme affreux, tyrannie de toute efpèce, pauvreté, & ignorance. Je ne crois pas que depuis *François II* jufqu'à l'extinction de la fronde en France, il y ait eu un feul jour fans meurtre. Le plus abominable de tous, celui qui fait encore verfer des larmes, eft celui de cet adorable *Henri IV*, dont toutes les faibleffes font fi pardonnables, & dont toutes les vertus font fi héroïques.

Ce font donc ces quatre-vingts années dont je parle qui font *funeftes & défaftreufes*, & non pas le fiècle de *Louis XIV*, pendant lequel notre nation, aujourd'hui célébre dans l'Europe par l'opéra comique, fut le modèle des nations en tout genre.

J'ai moins fait l'hiftoire de *Louis XIV* que celle des Français; mon principal but a été de rendre juftice aux hommes célébres de ce temps illuftre dont j'ai vu la fin; mais je n'ai pas dû être injufte envers celui qui les a tous encouragés. Puiffe la raifon, qui s'affaiblit quelquefois dans la vieilleffe, me préferver de ce défaut trop ordinaire d'élever le paffé aux dépens du préfent! Je fais que la philofophie, les connaiffances utiles, le véritable efprit, n'ont jamais fait tant de progrès parmi les gens de lettres que dans les jours où j'achève de vivre: mais qu'il me foit permis de défendre la caufe d'un fiècle à qui nous devons tout, & d'un roi qui n'a pas été affurément indigne de fon fiècle.

Je porte les yeux fur toutes les nations du monde, & je n'en trouve aucune qui ait jamais eu des jours plus brillans que la françaife depuis 1655 jufqu'à 1704. Je prie tous les hommes fages & défintéreffés de juger

fi

ſi un petit nombre d'années très-malheureuſes dans la guerre de la ſucceſſion, doivent flétrir la mémoire de *Louis XIV*. Je leur demande s'il faut juger par les événemens? Je leur demande ſi le feu roi devait priver ſon petit-fils du trône que le roi d'Eſpagne lui avait laiſſé par ſon teſtament, & où ce jeune prince était appelé par les vœux de toute la nation? *Philippe V* avait pour lui les lois de la nature, celles du droit des gens, celles même par qui toutes les familles de l'Europe ſont gouvernées, les dernières volontés d'un teſtateur, les acclamations de l'Eſpagne entière; diſons la vérité, il n'y a jamais eu de guerre plus légitime.

Louis XIV la ſoutint ſeul avec conſtance pendant pluſieurs années; il la finit heureuſement après les plus grandes infortunes. C'eſt à lui que le roi d'Eſpagne d'aujourd'hui, le roi de Naples, le duc de Parme, doivent leurs Etats.

Je n'ai pas juſtifié de même (& DIEU m'en garde) la guerre contre la Hollande, qui lui attira celle de 1689. L'Europe a prononcé que c'eſt une grande faute; il en fit l'aveu en mourant. Il ne faut pas charger de reproches ceux qui ont eu la gloire de ſe repentir.

Le public en général eſt plus éclairé qu'il ne l'était. Servons-nous donc de nos lumières pour voir les choſes ſans paſſions & ſans préjugés.

Louis XIV veut réformer les lois: elles en avaient certes beſoin. Il choiſit pour cette ſage entrepriſe les magiſtrats les plus éclairés du royaume. Ce n'eſt pas ſa faute s'ils ont conſervé des uſages barbares, & ſi les avis auſſi humains que judicieux du préſident de

Lamoignon n'ont pas été ſuivis ; on s'en rapporta toujours à la pluralité des voix, & l'on ne pouvait guère en agir autrement. Que reſte-t-il à faire aujourd'hui pour achever ce grand ouvrage de *Louis XIV*? de trouver des *Lamoignons* qui nettoient nos lois de la rouille ancienne de la barbarie.

Quelques perſonnes ne ceſſent depuis pluſieurs années de critiquer l'adminiſtration du célèbre *Colbert*. Il eſt condamné dans plus de vingt volumes pour n'avoir pas rendu le commerce des grains entièrement libre; mais les cenſeurs ſe ſouviennent-ils que le duc de *Sulli* fit la même défenſe depuis 1698? Il craignait le tranſport des blés hors du royaume; il avait fait l'expérience de l'impétuoſité françaiſe, dans qui l'avidité du gain préſent l'emportait ſouvent ſur la prévoyance. Il voyait une nation expoſée à ſouffrir la faim pour avoir outré la vente du blé dans l'eſpérance d'une nouvelle récolte heureuſe.

Depuis ce temps, la défenſe ſubſiſta toujours juſqu'à l'année 1764, où le conſeil du roi régnant a jugé, pour le bonheur de la nation devenue plus éclairée, qu'il faut encourager la ſortie des blés avec les tempéramens convenables.

Il me ſemble qu'on ne doit pas attaquer légèrement la mémoire d'un homme tel que *Colbert*. Il ne faut pas dire qu'il a ſacrifié la culture des terres à l'eſprit *mercantile*. Ses vues étaient certainement grandes & nobles ſur la marine & ſur le commerce qu'il créa en France. L'épithète de mercantile ne convient pas plus au génie de ce miniſtre, que celle d'aigrefin a un général d'armée.

Qu'il me ſoit permis de rapporter ici ce qu'on a pu déjà lire dans le *Siècle de Louis XIV.* ,, *Colbert* ,, arriva au maniement des finances avec de la ,, ſcience & du génie ; commença, comme *Sulli*, par ,, arrêter les abus & les pillages qui étaient énormes. ,, La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible ; ,, & par une économie qui tient du prodige, il ,, augmenta le tréſor du roi en diminuant les tailles. ,, On voit par l'édit mémorable de 1664, qu'il y ,, avait tous les ans un million de ce temps-là, ,, deſtiné à l'encouragement des manufactures & du ,, commerce maritime. Il négligea ſi peu les cam- ,, pagnes, abandonnées juſqu'à lui à la rapacité des ,, traitans, que des négocians anglais s'étant adreſſés ,, à M. *Colbert de Croiſſy* ſon frère, ambaſſadeur à ,, Londres, pour fournir en France des beſtiaux ,, d'Irlande & des ſalaiſons pour les colonies en 1667, ,, le contrôleur-général répondit que, depuis quatre ,, ans, on en avait à revendre aux étrangers. ,,

M. de *Forbonnais*, qui a fourni de ſi grandes lumières ſur les finances de la France, cite le même fait, & il eſt lui-même trop eſtimable pour ne pas eſtimer un *Colbert*.

Dans le dictionnaire de l'*Encyclopédie*, à l'article VINGTIEME, page 87, tome XVII, il eſt dit que ,, ce miniſtre préféra la gloire d'être pour tous les ,, peuples un modèle de futilités, & de les ſurpaſſer ,, dans tous les arts d'oſtentation, à l'avantage puls ,, ſolide, & toujours ſûr de pourvoir à leurs beſoins ,, naturels. ,,

Il eſt dit ,, qu'il n'avait pas les matières pre- ,, mières, qu'il en provoqua l'importation de toutes

„ ſes forces, & prohiba l'exportation de celles du „ pays. „

J'aimais l'auteur de cet article, mais j'aime encore plus la vérité. Je ſuis obligé de dire qu'il s'eſt trompé en tout. Le miniſtre qu'il condamne était ſi loin de négliger l'agriculture, que, dans un mémoire préſenté au roi le 22 octobre 1664, il s'exprime en ces mots : *Les principaux objets ſont l'agriculture, la marchandiſe, la guerre de terre, & celle de mer.* Ce mémoire eſt public aujourd'hui.

Il eſt encore très-faux qu'il n'eût point de matières premières, car il ſe les donna. Il établit dans les ports, pour le ſervice de la marine, les manufactures & les magaſins de tout ce qu'on achetait avant lui chez les Hollandais. Il eut auſſi la matière première de la ſoie en preſſant les plantations des mûriers. Je ſais par expérience de quelle prodigieuſe utilité eſt cette entrepriſe. L'auteur de l'article *Vingtième* ne le ſavait pas; & je ſuis en droit de rendre témoignage en ce point à la ſageſſe du miniſtre.

C'eſt la mode aujourd'hui de dégrader les grands-hommes ; mais ſi les critiques veulent ſe ſouvenir qu'ils doivent aux ſoins infatigables de ce miniſtre toutes les manufactures qui contribuent à l'aiſance de leur vie, depuis les tapiſſeries des Gobelins juſqu'aux bas au métier, ils connaîtront qu'il y aurait non-ſeulement de l'injuſtice à ſe plaindre de lui, mais encore de l'ingratitude.

Il me ſemble que *Boileau* avait raiſon, dans ces temps alors heureux, de dire à *Louis XIV* qu'il peindrait....

Les ſoldats dans la paix doux & laborieux,
Nos artiſans groſſiers rendus induſtrieux,
Et nos voiſins fruſtrés de ces tributs ſerviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

Je ne m'attendais pas qu'on dût faire à *Louis XIV* & à ſon miniſtre un reproche de l'établiſſement de la compagnie des Indes ; elle n'était pas néceſſaire peut-être du temps de *Henri IV*. On conſommait alors dix fois moins d'épiceries que de nos jours. On ne connaiſſait ni café, ni thé, ni tabac, ni curioſités de la Chine, ni étoffes fabriquées chez les brames. Nous étions moins riches, moins éclairés qu'aujourd'hui, mais plus ſages. N'accuſons que nous de nos nouveaux beſoins, & ne calomnions point les vues étendues des vrais hommes d'Etat qui n'ont été occupés qu'à nous ſatisfaire.

Jamais édit du roi n'ordonna aux Pariſiennes de faire contribuer les quatre parties du monde au déjeûner de leurs femmes de chambre ; de tirer des rivages de la mer Rouge une petite fève âcre, de l'herbe de la Chine, leurs taſſes du Japon, & leur ſucre de l'Amérique.

Louis XIV ne dit jamais aux Français : Je vous ordonne de mettre pour quatre millions cinq cents mille livres par an d'une poudre puante dans votre nez ; & vous l'irez chercher dans la Virginie & chez les quakers. J'ordonne que toutes les bourgeoiſes aient des engageantes de mouſſeline brodées par les filles des brachmanes, & des robes filées au bord du Gange.

Joignez à toutes nos fantaiſies le beſoin moins imaginaire peut-être des épiceries, & cet ancien proverbe : *Cela eſt cher comme poivre*, proverbe trop bien fondé ſur ce qu'en effet une livre de poivre valait au moins deux marcs d'argent avant les voyages des Portugais. Enfin il fallait ou nous ruiner pour acheter ce ſuperflu de nos voiſins, ou nous ruiner un peu moins en allant le chercher nous-mêmes. Les Anglais avaient des compagnies dans l'Inde, & les Hollandais des royaumes. Il s'agiſſait d'être leur tributaire ou leur rival.

Qu'on ſe tranſporte dans ces temps de gloire & d'eſpérance ; qu'on juge ſi on aurait été bien venu à dire alors aux Français : Payez à vos ennemis ce que vous pouvez vous procurer vous-mêmes. Une preuve que ce grand projet de commerce était très-bien imaginé par le miniſtère, c'eſt qu'il fut redouté des puiſſances maritimes. Tout établiſſement eſt bon quand vos ennemis en ſont jaloux.

Les Hollandais nous prirent Pondichéri en 1693. C'était la moindre récompenſe que le roi de France dût attendre de ſon invaſion en Hollande ; invaſion qu'aſſurément on n'attribuera pas au ſage *Colbert*, mais au ſuperbe & laborieux ennemi de *Colbert*, des Hollandais, & de *Turenne*.

Le miniſtre des finances fut jeté hors de toutes ſes meſures pour cette guerre, pour laquelle il fallut faire quatre cents millions de mauvaiſes affaires qu'il avait en horreur. Il dépendit des traitans dont il avait voulu abolir pour jamais le fatal ſervice.

Ce n'eſt pas lui non plus qui perſécuta les proteſtans. Il ſavait trop combien ils étaient utiles dans

les finances, le commerce, les manufactures, la marine, & même l'agriculture. Il ſentit la plaie de l'Etat. J'ai vu des notes de lui chez M. de *Monmartel*, dans leſquelles il dit qu'il a eu les mains liées. Ces notes ſont de 1683, l'année la plus brillante de la finance, & malheureuſement l'année de ſa mort.

Mme de *Cailus*, nièce de Mme de *Maintenon*, née proteſtante comme ſa tante, dit expreſſément dans ſes Souvenirs, *que le roi fut trompé dans cette longue & malheureuſe affaire, par ceux en qui ce monarque avait mis ſa confiance.* Il avait le jugement ſain & droit, mais qui, n'étant pas éclairé par l'hiſtoire de ſon propre royaume, pouvait être aiſément ſéduit par un confeſſeur, par un miniſtre, & faſciné par les proſpérités. On lui fit toujours croire qu'il était aſſez grand pour dominer d'un mot ſur toutes les conſciences. Il fut trompé comme il le fut depuis par le jéſuite *le Tellier;* on ne l'aurait pas trompé, ſi on lui avait dit qu'il était aſſez grand pour ſe faire obéir également des deux religions rivales. Trente ans de victoires & de ſuccès en tout genre, avec trois cents mille hommes de troupes, devaient l'aſſurer de la ſoumiſſion de tout l'Etat.

On condamne encore ſes bâtimens. Cependant la famille royale & toute la cour & les miniſtres ne ſont logés que par lui, ſoit à Verſailles, ſoit à Fontainebleau, ſoit à Paris même qui déſire depuis *Henri IV* de voir ſes rois; mais ces bâtimens ont-ils été à charge à l'Etat? Ils ont ſervi à faire circuler l'argent dans tout le royaume, & à perfectionner tous les arts qui marchent à la ſuite de l'architecture.

L'établiſſement de Saint-Cyr qui ſubſiſte principalement du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, en ſoulageant deux cents cinquante familles nobles, n'a rien coûté à la France. Ce monument & celui des invalides, ont été les plus beaux de l'Europe, ſans contredit, juſqu'à celui de l'Ecole militaire. (*ll*)

Les faibleſſes & les fautes de *Louis XIV* n'ont pas empêché dom *Uſtaris* de le propoſer pour modèle au gouvernement de l'Eſpagne, & de l'appeler *un homme prodigieux*. Ses anciens ennemis lui ont payé à ſa mort le tribut d'eſtime qu'ils lui devaient.

Il eſt très-aiſé de gouverner un royaume de ſon cabinet avec une brochure; mais quand il faut réſiſter à la moitié de l'Europe après cinq grandes batailles perdues, & l'affreux hiver de 1709, cela n'eſt pas ſi facile.

Il n'eſt pas ſi facile non plus de gouverner une compagnie à ſix mille lieues. Il eſt clair que *Louis XIV* en bâtiſſant Pondichéri, & le duc d'*Orléans* en le relevant, ne purent avoir d'autre objet que la gloire & le bien de la nation; je défie qu'on en imagine un troiſième. La compagnie, à ſa réſurrection vers 1720, ſous la régence, a commencé ſon commerce avec beaucoup plus d'argent que la fameuſe compagnie hollandaiſe n'avait commencé le ſien avant ſa conquête des Moluques. Quel fléau l'a détruite une ſeconde fois? la guerre.

Dès qu'on tire un coup de canon en Flandre, il retentit en Amérique & à la côte de Coromandel.

(*ll*) C'eſt M. du *Verney* qui inventa l'Ecole militaire; c'eſt Mme de *Pompadour* qui la propoſa. Il faut rendre juſtice; la gloire eſt le ſeul prix du bien qu'on a fait.

A cette guerre contre les Anglais ſe ſont joints une foule de maux auſſi dangereux; la diſcorde inteſtine, la rapacité, la jalouſie entre les déprédateurs heureux & les malheureux; une autre jalouſie plus furieuſe encore, celle du commandement, qui eſt ſi ſouvent accompagnée de l'inſolence, de la perfidie, des plus noires intrigues, & des plus fatales impoſtures.

Les vaiſſeaux de l'Inde partaient moins chargés de marchandiſes que de délateurs, de calomniateurs, de faux témoins, de procès-verbaux ſignés par le menſonge dans l'Inde, & ſoutenus par la corruption en France. Il en coûta quatre ans de liberté au vainqueur de Madraſs, à un homme d'un rare mérite, à ce *la Bourdonnais*, qui ſeul avait vengé l'honneur du pavillon français dans les mers de l'Inde. Il en a coûté la vie au lieutenant-général *Lalli*, qui du jour qu'il aborda dans Pondichéri pour y mettre l'ordre & y rétablir le ſervice, eut dix fois plus d'ennemis dans la ville, qu'il n'avait d'Anglais à combattre: brave homme ſans doute, jacobite juſqu'au martyre, implacable contre les Anglais, attaché à la France par paſſion: ſa fatale cataſtrophe eſt aujourd'hui confondue avec tant d'autres qui ſont inutilement frémir la nature humaine, & que Paris oublie le lendemain pour des plaiſirs ſouvent ridicules, & bientôt oubliés auſſi.

Quel fut depuis le ſort de la compagnie? des procès contre des citoyens qui avaient combattu pour elle, des dettes immenſes avec l'impuiſſance de payer, la reſſource inutile des loteries, le déſir & l'incapacité de ſe ſoutenir. Elle avait été la ſeule compagnie dans l'univers qui eût commercé pendant

près de cinquante années ſans jamais partager entre les actionnaires le moindre profit, le moindre ſoulagement produit par ſon commerce.

Tout ce que je ſais, c'eſt que la compagnie anglaiſe partage actuellement cinq & demi pour cent pour les ſix mois courans.

A l'égard de celle de Hollande, c'eſt une grande puiſſance ſouveraine. Les actionnaires avaient déjà partagé 150 pour cent de leur première miſe en 1608, après les dépenſes immenſes de l'établiſſement payées ſur les profits.

Maintenant qu'on reproche tant qu'on voudra au duc d'*Orléans* régent d'avoir rendu la vie à notre compagnie des Indes, & à *Louis XIV* de l'avoir fait naître, je dirai, ils ont tous deux fait une belle entrepriſe. Le roi de Danemarck les a imités, & a réuſſi. Les Français ſe ſont mal conduits, & ils ont échoué; la vérité ordonne d'en convenir.

Il faut avouer auſſi que la cour de Danemarck n'a point envoyé à Tranquebar de miſſionnaire intrigant, brouillon, & voleur, qui ſemât la diſcorde dans les comptoirs, qui en emportât l'argent, & qui en revînt avec onze cents mille francs dans ſa caſſette, après avoir gagné des ames à DIEU, comme a fait notre révérend père *Lavaur* de la compagnie de JESUS.

On ſait aſſez que l'hiſtoire ne doit être ni un panégyrique, ni une ſatire, ni un ouvrage de parti, ni un ſermon, ni un roman. J'ai eu cette règle devant les yeux quand j'ai oſé jeter un œil philoſophique ſur la terre entière. J'enviſage encore le ſiècle de *Louis XIV* comme celui du génie, & le ſiècle préſent

comme celui qui raiſonne ſur le génie. J'ai travaillé ſoixante ans à rendre exactement juſtice aux grands-hommes de ma patrie. J'ai obtenu quelquefois pour récompenſe la perſécution & la calomnie. Je ne me ſuis point découragé. La vérité m'a été plus précieuſe que les clameurs injuſtes ne ſont mépriſables. Je ne me défends point; je défends ceux qui ſont morts en ſervant la patrie ou en l'inſtruiſant. Je défends le maréchal de *Villars*, non parce que j'ai eu l'honneur de vivre dans ſa familiarité dix années conſécutives dans ma jeuneſſe, mais parce qu'il a ſauvé l'Etat. Un miſérable réfugié affamé oſe, dans ſa démence, imprimer (*mm*) qu'à la bataille de Malplaquet ce général paſſa pour s'être bleſſé légèrement lui-même, afin d'avoir un prétexte de quitter le champ de bataille, & de faire croire qu'il eût été vainqueur ſans ſa bleſſure. Je dois confondre l'infamie abſurde de ce calomniateur.

A-t-il la ſcélérateſſe non moins extravagante d'imputer (*nn*) au régent de France des actions que les plus vils des hommes ne regardent aujourd'hui (grâce à mes ſoins peut-être) que comme des revêries dignes du mépris le plus profond; j'ai dû faire rentrer dans le néant cette exécrable impoſture.

A-t-il dit (*oo*) que le premier préſident de *Maiſons* (dont le fils mon ami intime eſt mort entre mes bras) était premier préſident quand le duc d'*Orléans* fut

(*mm*) Mémoires de *Maintenon*, tome V, page 99.

(*nn*) *Ibid.* tome IV, pages 346 & ſuivantes de l'édition de l'*Hiſtoire de Louis XIV*, falſifiées par lui & chargées de notes infames, chez *Eſlinger* à Francfort.

(*oo*) *Ibid.* tome V, page 228.

déclaré régent, & qu'il fesait une cabale contre ce prince; j'ai dû faire apercevoir que jamais ce magiſtrat ne fut premier préſident, & apprendre au public que, loin de vouloir priver le prince de ſon droit, ce fut lui qui arrangea tout le plan de la régence.

J'ai dû confondre toutes les calomnies vomies par ce malheureux contre la famille royale, contre les meilleurs miniſtres, & contre les hommes du royaume les plus reſpectables. Pourquoi? parce que ces impoſtures ſe vendent long-temps dans les pays étrangers, & beaucoup mieux que de bons livres, parce qu'elles vont à Leipſick, à Berlin où un héros ne parle que français, à Hambourg, à Dantzig, à Moſcou, à Jaſſi; parce que tous ceux qui liſent en Europe, entendent le français jusqu'à des Turcs, nos grands-hommes ayant porté notre langue auſſi loin que l'impératrice de Ruſſie porte ſes armes & ſes lois. Voilà ce qu'on ne ſait pas dans les ſoupers de Paris; on dit : il a tort de relever des ſottiſes ſi mépriſables; non, il n'a point tort : prenez une carte géographique, voyez que l'univers n'eſt pas borné à votre quartier; concluez qu'on peut parler à d'autres hommes qu'à vous, & qu'on doit venger votre patrie, & les grands-hommes qui ont bien mérité d'elle.

Plus de cent hiſtoires modernes ont été compilées ſur des journaux remplis de nouvelles inpertinences, ſemblables à ces menſonges imprimés dont je parle. Peut-être un jour ces hiſtoires paſſeront pour authentiques. Celui qui conſacrerait ſon travail à prévenir le public contre cette foule d'impoſtures, éleverait un monument utile. Ce ſerait le ſerpent d'airain qui guérirait les morſures des vrais ſerpens. Si j'ai pris la

liberté de réfuter le livre eſtimable des *Ephémérides du citoyen*, j'ai dû à plus forte raiſon confondre les calomnies de l'extravagant ennemi de tous les citoyens. (*pp*)

A l'égard des impoſtures contre de ſimples particuliers, d'ordinaire on les néglige, ſans quoi la terre qui a beſoin d'être cultivée deviendrait une grande bibliothèque.

ARTICLE XXI.

Sur les diſſentions des égliſes de Pologne. (*)

AVANT de donner au public une idée juſte des différends qui diviſent aujourd'hui la Pologne; avant de déférer au tribunal du genre-humain la cauſe des diſſidens grecs, romains, & proteſtans ; il eſt néceſſaire de faire voir premièrement ce que c'eſt que l'Egliſe grecque.

(*pp*) C'eſt un nommé *la Beaumelle*, qui écrit de ce ſtyle incorrect, audacieux, & violent, qu'on tâche de mettre à la mode aujourd'hui.

Figurez-vous un gueux échappé des petites-maiſons, qui couvrirait de ſon ordure les ſtatues de *Louis XIV* & de *Louis XV*, tel était ce miſérable. Son vrai nom eſt *Angleviel*, dit *la Beaumelle*, né dans un village des Cévènes, né huguenot, élevé dans cette religion à Genève ; mais bien éloigné de reſſembler aux ſages proteſtans qui, reſpectant les puiſſances & les lois, ſont toujours attachés à leur patrie : il avait été inſcrit à Genève parmi les propoſans qui étudient en théologie, le 12 octobre 1745, ſous le rectorat de M. *Ami de la Rive*, & s'était eſſayé à prêcher à l'hôpital pendant une année : il faut convenir qu'il méritait d'être exhorté publiquement.

(*) Ce petit ouvrage avait d'abord été imprimé ſous le nom de *Bourdillon*, profeſſeur en droit public.

Il faut avouer d'abord que les Eglises grecque & syriaque furent instituées les premières, & que l'Orient enseigna l'Occident. Nous n'avons aucune preuve que *Pierre* ait été à Rome ; & nous sommes sûrs qu'il resta long-temps en Syrie, & qu'il alla jusqu'à Babylone. *Paul* était de Tarse en Cilicie. Ses ouvrages sont écrits en grec. Nous n'avons aucun évangile qui ne soit grec. Tous les pères des quatre premiers siècles jusqu'à *Jérôme* ont été grecs, syriens, ou africains. Presque tous les rites de la communion romaine attestent encore par leurs noms même leur origine grecque ; église, baptême, paraclet, liturgie, litanie, symbole, eucharistie, agape, épiphanie, évêque, prêtre, diacre, pape même, tout annonce que l'Eglise d'Occident est la fille de l'Eglise d'Orient, fille qui dans sa puissance a méconnu sa mère.

Aucun évêque de Rome ne fut compté, ni parmi les pères, ni même parmi les auteurs approuvés, pendant plus de six sièclesen tiers. Tandis qu'*Athénagore*, *Ephrem*, *Justin*, *Tertullien*, *Clément d'Alexandrie*, *Origène*, *Cyprien*, *Irénée*, *Athanase*, *Eusèbe*, *Jérôme*, *Augustin*, remplissaient le monde de leurs écrits, les évêques de Rome en silence se bornaient au soin d'établir leur troupeau qui croissait de jour en jour.

Nous n'avons sous le nom d'un évêque de Rome que les récognitions de *Clément*. Il est prouvé qu'elles ne sont pas de lui : & si elles en étaient, elles ne feraient pas honneur à sa mémoire. Ce sont des conférences de *Clément* avec *Pierre*, *Zachée*, *Barnabé*, & *Simon* le magicien. Ils rencontrent vers Tripoli un vieillard ; & *Pierre* devine que ce vieillard est de la race de *César ;* qu'il épousa *Mathilde*, dont il eut trois enfans ; que

Clément eſt le cadet de ces enfans; ainſi *Clément* eſt reconnu pour être de la maiſon impériale. C'eſt apparemment cette connaiſſance qui a donné le titre au livre; encore cette rapſodie eſt-elle écrite en grec.

Mais aucun prêtre chrétien, ſoit grec, ſoit ſyriaque, ou africain, ou italien, n'eut certainement d'autre puiſſance que celle de parler toutes les langues du monde, de faire des miracles, de chaſſer les diables; puiſſance admirable que nous ſommes bien loin de leur conteſter.

Qu'il nous ſoit permis de le dire, ſans offenſer perſonne: ſi l'ambition pouvait s'en tenir aux paroles expreſſes de l'évangile, elle verrait évidemment que les apôtres n'ont reçu aucune domination temporelle de JESUS-CHRIST, qui lui-même n'en avait pas. Elle verrait que ſes diſciples étaient tous égaux, & que JESUS-CHRIST même a menacé de châtiment ceux qui voudraient s'élever au-deſſus des autres.

Pour peu qu'on ſoit inſtruit, on ſait que dans le premier ſiècle il n'y eut aucun ſiége épiſcopal particulier. Les apôtres & leurs ſucceſſeurs ſe cachaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre; & certainement lorſqu'ils prêchaient de village en village, de cave en cave, de galetas en galetas, ils n'avaient ni trône épiſcopal, ni juriſdiction, ni gardes, & quatre principaux barons ne portaient point à leur entrée les cordons d'un dais ſuperbe, ſous lequel on eût vu *André* & *Luc* portés pompeuſement comme des ſouverains.

Dès le ſecond ſiècle la place d'évêque fut lucrative par les aumônes des chrétiens, & conſéquemment les évêques des grandes villes furent plus riches que

les autres : étant plus riches, ils eurent plus de crédit & de pouvoir.

Si quelque évêque avait pu prétendre à la ſupériorité, c'était aſſurément l'évêque de Jéruſalem, non pas comme le plus riche, mais comme celui qui, ſelon l'opinion vulgaire, avait ſuccédé à *St Jacques* le propre frère de JESUS-CHRIST. Jéruſalem était le berceau de la religion chrétienne. Son fondateur y était mort par un ſupplice cruel ; il était reçu que *Jacques* ſon frère y avait été lapidé. *Marie* mère de DIEU y était morte. *Joſeph* ſon mari était enterré dans le pays. Tous les myſtères du chriſtianiſme s'y étaient opérés. Jéruſalem était la ville ſainte qui devait reparaître dans toute ſa gloire pendant mille années. Que de titres pour aſſurer à l'évêque de Jéruſalem une prééminence inconteſtable !

Mais, lorſque le concile de Nicée régla la hiérarchie, qui avait eu tant de peine à s'établir, le gouvernement eccléſiaſtique ſe modela ſur le politique. Les évêques appelèrent leurs diſtricts ſpirituels du nom temporel de *diocèſe*. Les évêques des grandes villes prirent le titre de *métropolitains*. Le nom de *patriarche* s'établit peu à peu ; on donna ce titre aux évêques de Conſtantinople & de Rome, qui étaient deux villes impériales ; à ceux d'Alexandrie & d'Antioche, qui étaient encore deux conſidérables métropoles ; & enfin à celui de Jéruſalem qu'on n'oſa pas dépouiller de cette dignité, quoique cette ville, nommée alors *Elia*, fut preſque dépeuplée & ſituée dans un terrain ingrat, dans lequel elle ne pouvait s'affranchir de la pauvreté, n'ayant jamais fleuri que par le grand concours des Juifs qui venaient

autrefois

autrefois y célébrer leurs grandes fêtes; mais ne tirant alors quelque argent que des pélerinages peu fréquens des chrétiens, le diſtrict de ce patriarche fut très-peu de choſe. Les quatre autres au contraire furent très-étendus.

Il ne tomba dans la tête ni d'aucun évêque, ni d'aucun patriarche, de s'arroger une juriſdiction temporelle. On n'en trouve aucun exemple que dans la ſubverſion de l'empire romain en Occident.

Tout y changea lorſque *Pepin* d'Auſtraſie, premier domeſtique d'un prince franc nommé *Childeric*, ſe lia avec le pape *Zacharie*, & enſuite avec le pape *Etienne II*, pour rendre ſon uſurpation reſpectable aux peuples. Il ſe fit ſacrer à Saint-Denis en France par ce même pape *Etienne:* en récompenſe, cet uſurpateur lui donna dans la Romagne quelques domaines aux dépens des uſurpateurs lombards.

Voilà le premier évêque devenu prince. On conviendra ſans peine que cette grandeur n'eſt pas des temps apoſtoliques. Auſſi fut-elle ſignalée par le meurtre & par le carnage, peu de temps après, ſous le pape *Etienne III.* Le clergé romain, partagé en deux partis, inonda de ſang la chaire de bois dans laquelle on prétend que *St. Pierre* avait prêché au peuple romain. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas plus vraiſemblable que du temps de l'empereur *Tibère* un galiléen ait prêché en chaire dans le *forum romanum*, qu'il n'eſt vraiſemblable qu'un grec vînt prêcher aujourd'hui dans le grand bazar de Stamboul. Mais enfin, il y avait à Rome, du temps d'*Etienne III*, une chaire de bois; & elle fut entourée de cadavres ſanglans.

Lorſque *Charlemagne* partit de la Germanie pour uſurper la Lombardie; lorſqu'il eut privé ſes neveux de l'héritage de leur père *Pepin*; lorſqu'il eut enfermé en priſon ſes enfans innocens dont on n'entendit plus parler depuis; lorſque ſes ſuccès eurent couronné ce crime; lorſqu'il ſe fut fait reconnaître empereur dans Rome; il donna encore de nouvelles ſeigneuries au pape *Léon III*, qui lui mit dans l'égliſe de *S*t *Pierre* une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de pourpre ſur les épaules.

Cependant remarquons que ce pape *Léon III*, encore ſujet des empereurs réſidans à Conſtantinople, n'oſa pas ſacrer un allemand; tant ce vieux reſpect pour l'empire romain prévalait encore. Ce n'était qu'une cérémonie de plus; mais elle était réputée ſainte, & on n'oſait la faire. La faibleſſe ſe joignait à l'audace de l'eſprit, qui ſouvent n'oſe franchir la ſeconde barrière après avoir abattu la première.

Charlemagne fut toujours le maître dans Rome; mais dans la décadence de ſa maiſon, le peuple romain reprit un peu ſa liberté, & la diſputa toujours contre l'évêque, contre la maiſon de *Toſcanelle*, contre les *Gui de Spolète*, contre les *Bérengers*, & d'autres tyrans; juſqu'à ce qu'enfin l'imprudent *Octavien Sporco*, qui le premier changea ſon nom à ſon avénement au pontificat, appela *Othon de Saxe* en Italie. Ce *Sporco* eſt connu ſous le nom de *Jean XII*. Il était fils de cette fameuſe *Maroſie* qui avait fait pape ſon bâtard *Jean XI*, né de ſon inceſte avec le pape *Sergius III*.

Jean XII était patrice de Rome, ainſi qu'*Alberic* ſon père dernier mari de *Maroſie*. Ils tenaient cette

dignité de l'empereur *Conſtantin Porphyrogenète;* preuve évidente que les Romains, au milieu de leur anarchie, reconnaiſſaient toujours les empereurs grecs pour les vrais ſucceſſeurs des *Céſars:* mais dans leurs troubles, ils avaient recours tantôt aux Allemands, tantôt aux Hongrois, & ſe donnaient tour à tour pluſieurs maîtres pour n'en avoir aucun.

On ſait comment le roi d'Allemagne *Othon*, appelé à Rome par *Jean XII*, & enſuite trahi par lui, le fit dépoſer pour ſes crimes. Le procès-verbal exiſte; il fait frémir.

Tous les papes ſes ſucceſſeurs eurent à combattre les prétentions des empereurs allemands ſur Rome, les anciens droits des empereurs grecs, & juſqu'aux Sarrazins mêmes. Ils ne furent puiſſans que par l'intrigue & par l'opinion du vulgaire, opinion qu'ils ſurent établir, & dont ils ſurent toujours profiter.

Grégoire VII, qui à la faveur de cette opinion, & ſurtout des fauſſes décrétales, marcha ſur les têtes des empereurs & des rois, ne put jamais être le maître dans Rome. Les papes ne purent enfin avoir la ſouveraineté de cette ville que lorſqu'ils ſe furent emparés du Môle d'Adrien, appelé depuis Saint-Ange, qui avait toujours appartenu au peuple ou à ceux qui le repréſentaient.

La vraie puiſſance des papes & celle des évêques d'Occident ne s'établit en Allemagne que dans l'interrègne & l'anarchie, vers le temps de l'élection de *Rodolphe de Habsbourg* à l'empire: ce fut alors que les évêques allemands furent véritablement ſouverains.

Jamais rien de ſemblable ne s'eſt vu dans l'Egliſe grecque. Elle fut toujours ſoumiſe aux empereurs, jusqu'au dernier *Conſtantin ;* & dans le vaſte empire de Ruſſie, elle eſt entièrement dépendante du pouvoir ſuprême. On n'y connaît pas plus qu'en Angleterre la diſtinction des deux puiſſances ; l'autel eſt ſubordonné au trône ; & ces mots même *les deux puiſſances* y ſont un crime de lèſe-majeſté. Cette heureuſe ſubordination eſt la ſeule digue qu'on ait pu oppoſer aux querelles théologiques, & aux torrens de ſang que ces querelles ont fait répandre dans les Egliſes d'Occident, depuis l'aſſaſſinat de *Priſcillien* juſqu'à nos jours.

Perſonne n'ignore comme au ſeizième ſiècle la moitié de l'Europe, laſſée des crimes d'*Alexandre VI*, de l'ambition de *Jules II*, des extorſions de *Léon X*, de la vente des indulgences, de la taxe des péchés, des ſuperſtitions & des friponneries de tant de moines, ſecoua enfin le joug appeſanti depuis long-temps. Les Grecs avaient enſeigné l'Egliſe d'Occident, les proteſtans la réformèrent.

Je ne prétends point parler ici des dogmes qui diviſent les grecs, les romains, les évangéliques, les réformés, & d'autres communions. Je laiſſe ce ſoin à ceux qui ſont éclairés d'une lumière divine. Il faut l'être ſans doute pour bien ſavoir ſi le S^t^ Eſprit procède par ſpiration du Père & du Fils, ou du Fils ſeulement, lequel fils étant engendré & n'étant point fait, ne peut pourtant engendrer. Il n'y a qu'une révélation qui puiſſe apprendre clairement aux ſaints comment on mange le fils en corps & en ame dans un pain qui eſt anéanti, ſans manger ni le Père, ni

le St Eſprit; ou comment le corps, & l'ame de JESUS ſont incorporés au pain; ou comment on mange JESUS par la foi. Ces queſtions ſont ſi divines, qu'elles ne devraient point mettre la diſcorde entre ceux qui ne ſont qu'hommes; & qui doivent ſe borner à vivre en frères, & à cultiver la raiſon & la juſtice, ſans ſe perſécuter pour des myſtères qu'ils ne peuvent entendre.

Tout ce que j'oſerais dire en reſpectant les évêques de toutes les communions, c'eſt que ceux qui iraient à pied, de leur maiſon à l'égliſe, prêcher la charité & la concorde, reſſembleraient peut-être plus aux apôtres, au moins à l'extérieur, que ceux qui diraient quelques mots dans une meſſe en muſique en quatre parties, entourés de hallebardiers & de mouſquetaires, & qui ne ſortiraient de l'égliſe qu'au ſon des tambours & des trompettes.

Je me garderai bien d'examiner ſi celui qui naquit dans une étable entre un bœuf & un âne, qui vécut & qui mourut dans l'indigence, ſe plaît plus à la pompe & aux richeſſes de ſes miniſtres, qu'à leur pauvreté & à leur ſimplicité. Nous ne ſommes plus au temps des apôtres; mais nous ſommes toujours au temps des citoyens: il s'agit de leurs droits, de la liberté naturelle, de l'exécution des lois ſolemnelles, de la foi des ſermens, de l'intérêt du genre-humain. Tout cela exiſtait avant qu'il y eût des prélats, & exiſtera encore ſi jamais (ce qu'à DIEU ne plaiſe) on a le malheur de ſe paſſer de prélatures. Les dignités peuvent s'abolir, les ſectes peuvent s'éteindre; le droit des gens eſt éternel.

FAIT.

LA religion chrétienne ne pénétra que très-tard chez les Sarmates. La nation était guerrière & pauvre. Le zèle des miffionnaires la refpecta. La Pologne, proprement dite, ne fut chrétienne qu'à la fin du dixième fiècle. *Boleflas*, en l'an 1001 de notre ère vulgaire, fut le premier roi chrétien, & il fignala fon chriftianifme en fefant crever les yeux au roi de Bohème.

Le grand-duché de Lithuanie, vafte pays qui fait prefque la moitié de la Pologne entière, ne fut chrétien que dans le quinzième fiècle, après que *Jagellon* grand-duc de Lithuanie eut époufé la princeffe *Edvige* au quatorzième en 1387, à condition qu'il ferait de la religion de la princeffe, & que la Lithuanie ferait jointe à la Pologne.

On demandera de quelle religion étaient tous ces peuples avant qu'ils fuffent chrétiens. Ils adoraient DIEU fous d'autres noms; d'autres emblèmes, d'autres rites; on les appelait *païens*. La grâce de JESUS-CHRIST qui eft venu pour tout le monde leur avait été refufée, ainfi qu'à plus des trois quarts de la terre. Leur temps n'était pas venu; toutes leurs générations étaient livrées aux flammes éternelles; du moins c'eft ainfi qu'on penfe à Rome, ou ce qu'on feint d'y penfer. Cette idée eft grande: tu feras puni à jamais fi tu ne penfes pas fur le bord du Volga ou du Gange comme je penfe fur le bord de l'Anio. On ne peut porter fes vues plus haut & plus loin.

Il arriva un grand malheur à ces nouveaux chrétiens au ſeizième ſiècle. L'héréſie pénétra chez eux ; & comme l'héréſie damne les hommes encore plus que le paganiſme, le ſalut des Polonais était en grand danger. Ces hérétiques ſe diſaient enfans de la primitive Egliſe, & on les appelait *novateurs ;* ainſi on ne pouvait convenir des qualités.

Outre ces réformés d'Occident, il y avait beaucoup de grecs d'Orient. Ces grecs étaient répandus dans cinq provinces de la Lithuanie converties autrefois à la foi grecque, & annexées depuis à la Pologne. Ils n'étaient pas à la vérité auſſi damnés que les évangéliques & les réformés ; mais enfin ils l'étaient, puiſqu'ils ne reconnaiſſaient pas l'évêque de Rome comme le maître du monde entier.

Il eſt à remarquer que ces provinces grecques, & la Pologne proprement dite, & la Lithuanie, & la Ruſſie ſa voiſine, avaient été converties par des dames, ainſi que la Hongrie & l'Angleterre. Cette origine devait faire eſpérer de la tolérance, de l'indulgence, de la bonté, des mœurs douces & faciles. Il en arriva tout autrement.

Les évêques de Pologne ſont puiſſans ; ils n'aimaient pas à voir leur troupeau diminuer. Outre ces évêques, il y avait toujours à Varſovie un nonce du pape. Ce nonce tenait lieu de grand-inquiſiteur, & ſon tribunal était très-redoutable. Les Grecs, les évangéliques, les réformés, & les unitaires qui ſurvinrent, tout fut perſécuté. *Contrains-les d'entrer* fut employé dans toute ſa rigueur. C'eſt une choſe admirable que ce *contrains-les d'entrer*, qui n'eſt dans l'évangile qu'une invitation

preſſante à ſouper, ait toujours ſervi de prétexte à l'égliſe romaine pour faire mourir les gens de faim.

Les évêques ne manquaient pas d'excommunier tout gentilhomme du rite grec ou de la communion proteſtante ; & par un abus étrange, mais ancien, cette excommunication les privait dans les diètes de voix active & paſſive. L'excommunication peut bien priver un homme de la dignité de marguillier, & même du paradis ; mais elle ne doit pas s'étendre ſur les effets civils. Un prince de l'Empire, un électeur qu'un évêque ou un chapitre excommunierait, n'en ferait pas moins prince de l'Empire. On peut juger par cette ſeule oppreſſion combien les diſſidens étaient vexés par les tribunaux eccléſiaſtiques ; il ſuffit de dire qu'ils étaient jugés par leurs ennemis.

Sigiſmond Auguſte, le dernier des *Jagellons*, fit ceſſer ce dévot ſcandale. Sa probité lui perſuada qu'il ne faut perſécuter perſonne pour la religion. Il ſe ſouvint que JESUS-CHRIST avait enſeigné, & non opprimé. Il comprit que l'oppreſſion ne pouvait faire naître que des guerres civiles entre les gentilshommes égaux : il fit plus dans la diète ſolemnelle de Vilna, le 16 juin 1563 ; *il anéantit toute différence qui pourrait jamais naître entre les citoyens pour cauſe de religion*. Voici les paroles eſſentielles de cette loi devenue fondamentale.

» A compter depuis ce jour, non-ſeulement les
» nobles & ſeigneurs avec leurs deſcendans qui
» appartiennent à la communion romaine, & dont
» les ancêtres ont obtenu auſſi des lettres de nobleſſe
» dans le royaume de Pologne, mais encore en
» général tous ceux qui ſont de l'ordre équeſtre &

„ des nobles, ſoit lithuaniens, ſoit ruſſes d'origine,
„ *pourvu qu'ils faſſent profeſſion du chriſtianiſme*, quand
„ même leurs ancêtres n'auraient pas acquis les droits
„ de nobleſſe dans le royaume de Pologne, doivent
„ jouir dans toute l'étendue du royaume de tous les
„ priviléges, libertés, & droits de nobleſſe, à eux accor-
„ dés, & en jouir à perpétuité en commun.

„ On admettra aux dignités du ſénat & de la
„ couronne, à toutes les charges nobles, non-ſeule-
„ ment ceux qui appartiennent à l'Egliſe romaine,
„ mais auſſi tous ceux qui ſont de l'ordre équeſtre,
„ pourvu qu'ils ſoient chrétiens . . . . . . nul ne ſera
„ exclu, pourvu qu'il ſoit chrétien. „

La diète de Grodno en 1568 confirma ſolemnellement ces ſtatuts; elle ajouta, pour rendre la loi, s'il était poſſible, encore plus claire, ces mots eſſentiels, *de quelque communion ou confeſſion que l'on ſoit.*

Enfin dans la diète d'union encore plus célèbre, tenue à Lublin, en 1569, diète qui acheva d'incorporer pour jamais le grand-duché de Lithuanie à la couronne, on renouvela, on confirma de nouveau cette loi humaine qui regardait tous les chrétiens comme des frères, & qui devait ſervir d'exemple aux autres nations.

Après la mort de *Sigiſmond Auguſte*, ce héros de la tolérance, la république entière, confédérée en 1573 pour l'élection d'un nouveau roi, jura de ne reconnaître que celui qui ferait ſerment de maintenir cette paix des chrétiens. *Henri de Valois*, trop accuſé d'avoir eu part aux maſſacres de la Saint-Barthelemi, ne balança pas à jurer *devant le* DIEU *tout-puiſſant*, *de maintenir les droits des diſſidens*; & ce ſerment de *Henri*

de Valois servit de modèle à ses successeurs. *Etienne* ne lui succéda qu'à cette condition. Ce fut une loi fondamentale & sacrée. Tous les nobles furent égaux par la religion comme par la nature.

C'est ainsi qu'après l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse, les pairs d'Ecosse presbytériens ont eu séance au parlement de Londres avec les pairs de la communion anglicane. Ainsi l'évêché d'Osnabruck en Allemagne appartient tantôt à un évangélique, tantôt à un catholique romain. Ainsi dans plusieurs bourgs d'Allemagne les évangéliques viennent chanter leurs pseaumes dès que le curé catholique a dit sa messe; ainsi les chambres de Vetzlar & de Vienne ont des assesseurs luthériens; ainsi les réformés de France étaient ducs & pairs, & généraux des armées sous le grand *Henri IV;* & l'on peut croire que le DIEU de miséricorde & de paix n'écoutait pas avec colère les différens concerts que ses enfans lui adressaient d'un même cœur.

Tout change avec le temps. Un roi de Pologne nommé aussi *Sigismond*, de la race de *Gustave Vasa*, voulut enfin détruire ce que le grand *Sigismond*, le dernier des *Jagellons*, avait établi. Il était à la fois roi de Pologne & de Suède; mais il fut déposé en Suède par les états assemblés en 1592; & malheureusement la religion catholique romaine lui attira cette disgrace. Les états du royaume élurent son frère *Charles*, qui avait pour lui le cœur des soldats & la confession d'Augsbourg. *Sigismond* se vengea en Pologne du catholicisme qui lui avait ôté la couronne de Suède.

Les jésuites qui le gouvernèrent, lui ayant fait perdre un royaume, le firent haïr dans l'autre. Il ne

put à la vérité révoquer une loi devenue fondamentale, confirmée par tant de rois & de diètes ; mais il l'éluda, il la rendit inutile. Plus de charges, plus de dignités, données à ceux qui n'étaient pas de la communion de Rome. On ne leur ravit pas leurs biens, parce qu'on ne le pouvait pas ; on les vexa par une perſécution ſourde & lente ; & ſi on les tolérait, on leur fit ſentir bientôt qu'on ne les tolérerait plus dès qu'on pourrait les opprimer impunément.

Cependant la loi fut toujours plus forte que la haine. Tous les rois à leur couronnement firent le même ſerment que leurs prédéceſſeurs. *Ladiſlas VI*, fils de *Sigiſmond* le ſuédois, n'oſa s'en diſpenſer. Son frère *Jean Caſimir*, quoiqu'il eût d'abord été jéſuite, & enſuite cardinal, fut obligé de s'y ſoumettre : tant le reſpect extérieur pour les lois reçues, a de force ſur les hommes.

Michel Vieſnovisky, l'illuſtre *Jean Sobiesky* vainqueur des Turcs, n'imaginèrent pas d'éluder cette loi à leur couronnement. L'électeur de Saxe *Auguſte*, ayant renoncé à la religion évangélique de ſes pères pour acquérir le royaume de Pologne, jura avec plaiſir cette grande loi de la tolérance, dont un roi qui abandonne ſa religion pour un ſceptre, ſemble avoir toujours beſoin, & qui aſſurait la liberté & les droits de ſes anciens frères.

L'Europe ſait combien ſon règne fut malheureux ; il fut détrôné par les armes d'un roi luthérien, & rétabli par les victoires d'un czar de la communion grecque.

Les prêtres catholiques romains, & leurs adhérens crurent ſe venger du roi de Suède *Charles XII*, en

persécutant les polonais évangéliques dont il avait été le protecteur : ils en trouvèrent l'occasion l'année 1717, dans une diète toute composée de nonces de leur parti : ils eurent le crédit, non pas d'abolir la loi, elle était trop sacrée, mais de la limiter. On ne permit aux non-conformistes le libre exercice de leur religion que dans leurs églises précédemment bâties ; & on alla même jusqu'à prononcer des peines pécuniaires, la prison, le bannissement, contre ceux qui prieraient DIEU ailleurs. Cette clause d'oppression ne passa qu'avec une extrême difficulté. Plusieurs évêques même, plus patriotes que prêtres, & plus touchés des droits de l'humanité que des avantages de leur parti, eurent la gloire de s'y opposer quelque temps.

Cette diète de 1717 ne songeait pas qu'en se vengeant du luthérien *Charles XII* son ennemi, elle insultait le grec *Pierre le grand* son protecteur. Enfin la loi passa en partie ; mais le roi *Auguste* la détruisit en la signant. Il donna un diplome le 3 février 1717, dans lequel il s'exprime ainsi :

» Quant à la religion des dissidens, afin qu'ils
» ne pensent point que la communion de la noblesse,
» leur égalité, & leur, paix aient été lésées par les
» articles insérés dans le nouveau traité, nous
» déclarons que ces articles insérés dans le traité ne
» doivent déroger en aucune manière aux confédé-
» rations des années 1573, 1632, 1648, 1669,
» 1674, 1697, & à nos *pacta conventa*, en tant qu'elles
» sont utiles aux dissidens dans la religion. Nous
» conservons lesdits dissidens en fait de religion,
» dans leurs libertés énoncées dans toutes ces confé-

„ dérations, ſelon leur teneur, (laquelle doit être „ tenue pour inſérée & imprimée ici,) & nous voulons „ qu'ils ſoient conſervés par tous les états, officiers, „ & tribunaux. En foi de quoi nous avons ordonné „ de munir ces préſentes ſignées de notre main, „ & ſcellées du ſceau du royaume. Donné à „ Varſovie le 3 février 1717, & le 20 de notre „ règne. „

Après cette contradiction formelle d'une loi décernée & abolie en même temps, contradiction trop ordinaire aux hommes, le parti le plus fort l'emporta ſur le plus faible; la violence ſe donna carrière. Il eſt vrai qu'on ne ralluma pas les bûchers qui mirent autrefois en cendres toute une province du temps des Albigeois; on ne détruiſit point vingt-quatre villages inondés du ſang de leurs habitans, comme à Mérindol & à Cabrières. Les roues & les gibets ne furent point d'abords dreſſés dans les places publiques contre les grecs & les proteſtans, comme ils le furent en France ſous *Henri II*. On n'a point encore parlé en Pologne d'imiter les maſſacres de la Saint-Barthelemi, ni ceux d'Irlande, ni ceux des vallées du Piémont. Les torrens de ſang n'ont point encore coulé d'un bout du royaume à l'autre, pour la cauſe d'un DIEU de paix. Mais enfin, on a commencé à ravir à des innocens la liberté & la vie. Quand les premiers coups ſont une fois portés, on ne ſait plus où l'on s'arrêtera. Les exemples des anciennes horreurs que le fanatiſme a produites, ſont perdus pour la poſtérité; les eſprits de ſang-froid les déteſtent, & les eſprits échauffés les renouvellent.

Bientôt on démolit des églises, des écoles, des hôpitaux, de diffidens. On leur fit payer une taxe arbitraire pour leurs baptêmes, & pour leurs communions, tandis que deux cents cinquante synagogues juives chantaient leurs pseaumes hébraïques sans bourse délier.

Dès l'année 1718, un nonce du nom de *Pietrosky*, fut chassé de la chambre, uniquement parce qu'il était diffident. Le capitaine *Keler*, accusé par l'avocat *Vindeleusky* d'avoir soutenu contre lui la religion protestante, eut la tête tranchée à Petekou comme blasphémateur. Le bourgeois *Hébers* fut condamné à la corde sur la même accusation. Le gentilhomme *Rosbiky* fut obligé de sortir des terres de la république. Le gentilhomme *Unrug* avait écrit quelques remarques & quelques extraits d'auteurs évangéliques contre la religion romaine ; on lui vola son portefeuille ; & sur cet effet volé, sur des écrits qui n'étaient pas publics, sur l'énoncé de ses opinions permises par les lois, sur le secret de la conscience tracé de sa main, il fut condamné à perdre la tête. Il fallut qu'il dépensât tout son bien pour faire casser cette exécrable sentence.

Enfin, en 1724, l'exécution sanglante de Thorn renouvela les anciennes calamités qui avaient souillé le christianisme dans tant d'autres Etats. Quelques malheureux écoliers des jésuites, & quelques bourgeois protestans ayant pris querelle, le peuple s'attroupa, on força le collége des jésuites, mais sans effusion de sang ; on emporta quelques images de leurs saints, & malheureusement une image de la Vierge, qui fut jetée dans la boue.

Il eſt certain que les écoliers des jéſuites, ayant été les agreſſeurs, étaient les plus coupables. C'était une grande faute d'avoir pris les images des jéſuites, & ſurtout celle de la Ste Vierge. Les proteſtans devaient être condamnés à la rendre ou à en fournir une autre, à demander pardon, à réparer le dommage à leurs frais, & aux peines modérées qu'un gouvernement équitable peut infliger. L'image de la Vierge *Marie* eſt très-reſpectable; mais le ſang des hommes l'eſt auſſi. La profanation d'un portrait de la Vierge dans un catholique eſt une très-grande faute; elle eſt moindre dans un proteſtant, qui n'admet point le culte des images.

Les jéſuites demandèrent vengeance au nom de DIEU & de ſa mère; ils l'obtinrent malgré l'intervention de toutes les puiſſances voiſines. La cour aſſeſſoriale, à laquelle le chancelier préſide, jugea cette cauſe. Un jéſuite y plaida contre la ville de Thorn; l'arrêt fut porté tel que les jéſuites le déſiraient. Le préſident *Roſner*, accuſé de ne s'être pas aſſez oppoſé au tumulte, fut décapité malgré les priviléges de ſa charge. Quelques aſſeſſeurs, & d'autres principaux bourgeois, périrent par le même ſupplice. Deux artiſans furent brûlés, d'autres furent pendus. On n'aurait pas traité autrement des aſſaſſins. Les hommes n'ont pas encore appris à proportionner les peines aux fautes. Cette ſcience cependant n'eſt pas moins néceſſaire que celle de *Copernic*, qui découvrit dans Thorn le vrai ſyſtème de l'univers, & qui prouva que notre terre, ſouvent ſi mal gouvernée & aſſiégée de tant de malheurs, roule autour du ſoleil dans ſon orbite immenſe.

La Pologne ſemblait donc deſtinée à ſubir le ſort de tant d'autres Etats que les querelles de religion ont dévaſtés.

Un miniſtre évangélique nommé *Mokzulky* fut tué impunément en 1753, dans un grand chemin, par le curé de Birze ; voilà déjà une hoſtilité de l'égliſe militante. Un dominicain de Popiel en 1762, aſſomma à coups de bâton le prédicant *Jaugel*, à la porte d'un malade qu'il allait conſoler.

Le curé de la paroiſſe de Cone rencontrant un mort luthérien qu'on portait au cimetière, battit le miniſtre, renverſa le cercueil, & fit jeter le corps à la voierie.

En 1765, pluſieurs jéſuites avec d'autres moines, voulurent changer les grecs en romains à Mſcziſlau en Lithuanie. Ils forçaient à coups de bâtons les pères & les mères de mener les enfans dans les égliſes. Soixante & dix gentilshommes s'y oppoſèrent ; les miſſionnaires ſe battirent contre eux. Les gentilshommes furent traités comme des ſacriléges ; ils furent condamnés à la mort, & ne ſauvèrent leur vie qu'en allant à l'égliſe des jéſuites.

On priva alors en Lithuanie du droit de bourgeoiſie, on raya du corps des métiers, les bourgeois & les artiſans qui n'allaient pas à la meſſe latine. Enfin, on a exclu des diétines tous les gentilshommes diſſidens, que les droits de la naiſſance & les lois du royaume y appellent.

Tant de rigueur, tant de perſécutions, tant d'infractions des lois, ont enfin réveillé des

gentilshommes

gentilshommes que leurs ennemis croyaient avoir abattus. Ils s'aſſemblèrent, ils invoquèrent les lois de leur patrie, & les puiſſances garantes de ces lois.

Il faut ſavoir que leurs droits avaient été ſolemnellement confirmés par la Suède, l'empire d'Allemagne, la Pologne entière, & particulièrement par l'électeur de Brandebourg dans le traité d'Oliva, en 1660. Ils l'avaient été plus expreſſément encore par la Ruſſie en 1686, quand la Pologne céda l'ancienne Kiovie, la capitale de l'Ukraine, à l'empire ruſſe. La religion grecque eſt nommée la *religion orthodoxe* dans les *inſtrumens* ſignés par le grand *Sobiesky*.

Ces nobles ont donc eu recours à ce qu'il y a de plus ſacré ſur la terre, les ſermens de leurs pères, ceux des princes garants, les lois de leur patrie, & les lois de toutes les nations.

Ils s'adreſſèrent à la fois à l'impératrice de Ruſſie *Catherine II*, à la Suède, au Danemarck, à la Pruſſe. Ils implorèrent leur interceſſion. C'était un bel exemple dans des gentilshommes accoutumés autrefois à traiter dans leurs diètes des affaires de l'Etat le ſabre à la main, d'implorer le droit public contre la perſécution. Cette démarche même irritait leurs ennemis.

Le roi *Staniſlas Poniatowski*, fils de ce célèbre comte *Poniatowski* ſi connu dans les guerres de Suède, élu du conſentement unanime de ſes compatriotes, ne démentit pas dans cette affaire délicate l'idée que l'Europe avait de ſa prudence. Ennemi du trouble, zélé pour le bonheur & la gloire de ſon pays, tolérant par humanité & par principe, religieux ſans ſuperſtition,

citoyen ſur le trône, homme éclairé, & homme d'eſprit, il propoſa des tempéramens qui pouvaient mettre en ſureté tous les droits de la religion catholique romaine, & ceux des autres communions. La plupart des évêques & de leurs partiſans oppoſèrent le zèle de la maiſon de DIEU au zèle patriotique du monarque, qui attendit que le temps pût concilier ces deux zèles.

Cependant, les gentilshommes diſſidens ſe confédérèrent en pluſieurs endroits du royaume. On vit, le 20 mars 1767, près de quatre cents gentilshommes demander juſtice par un mémoire ſigné d'eux, dans cette même ville de Thorn qui fumait encore du ſang que les jéſuites avaient fait répandre. D'autres confédérations ſe formaient déjà en plus grand nombre, & ſurtout dans la Lithuanie, où il ſe fit vingt-quatre confédérations. Toutes enſemble formèrent un corps reſpectable. La ſubſtance de leurs manifeſtes contenait „ qu'ils étaient hommes, citoyens, nobles, membres „ de la légiſlation, & perſécutés; que la religion n'a „ rien de commun avec l'Etat; qu'elle eſt de DIEU „ à l'homme, & non pas du citoyen au citoyen; „ que la funeſte coutume de mêler DIEU aux affaires „ purement humaines a enſanglanté l'Europe depuis „ *Conſtantin;* qu'il doit en être dans les diètes & „ dans le ſénat comme dans les batailles, où l'on „ ne demande point à un capitaine qui marche aux „ ennemis de quelle religion il eſt; qu'il ſuffit que „ le noble ſoit brave au combat, & juſte au conſeil; „ qu'ils ſont tous nés libres, & que la liberté de „ conſcience eſt la première des libertés, ſans laquelle „ celui qu'on appelle *libre* ſerait eſclave; qu'on doit

„ juger d'un homme non par ſes dogmes, mais par „ ſa conduite ; non par ce qu'il penſe, mais par ce „ qu'il fait ; & qu'enfin l'évangile, qui ordonne „ d'obéir aux puiſſances païennes n'ordonne certai„ nement pas de dépouiller les légiſlateurs chrétiens „ de leurs droits, ſous prétexte qu'ils ſont autrement „ chrétiens qu'on ne l'eſt à Rome. „ Ils fortifiaient toutes ces raiſons par la ſanction des lois, & par les garanties protectrices de ces lois ſacrées.

On ne leur oppoſa qu'une ſeule raiſon, c'eſt qu'ils réclamaient l'égalité, & que bientôt ils affecteraient la ſupériorité ; qu'ils étaient mécontens, & qu'ils troubleraient une république déjà trop orageuſe. Ils répondaient : Nous ne l'avons pas troublée pendant cent années : mécontens nous ſommes vos ennemis ; contens nous ſommes vos défenſeurs.

Les puiſſances garantes de la paix d'Oliva prenaient hautement leur parti, & écrivaient des lettres preſſantes en leur faveur. Le roi de Pruſſe ſe déclarait pour eux. Sa recommandation était puiſſante, & devait avoir plus d'effet que celle de la Suède ſur les eſprits, puiſqu'il donnait dans ſes Etats des exemples de tolérance que la Suède ne donnait pas encore. (*) Il feſait bâtir une égliſe aux catholiques romains de Berlin ſans les craindre, ſachant bien qu'un prince victorieux, philoſophe, & armé, n'a rien à redouter d'aucune religion. Le jeune roi de Danemarck, né bienfeſant, & ſon ſage miniſtère parlaient hautement.

Mais de tous les potentats nul ne ſe ſignala avec autant de grandeur & d'efficace que l'impératrice de

(*) Elle les a donnés depuis.

Ruſſie. Elle prévit une guerre civile en Pologne, & elle envoya la paix avec une armée. Cette armée n'a paru que pour protéger les diſſidens en cas qu'on voulût les accabler par la force. On fut étonné de voir une armée ruſſe vivre au milieu de la Pologne avec beaucoup plus de diſcipline que n'en eurent jamais les troupes polonaiſes. Il n'y a pas eu le plus léger déſordre. Elle enrichiſſait le pays au lieu de le dévaſter; elle n'était là que pour protéger la tolérance: il fallait que ces troupes étrangères donnaſſent l'exemple de la ſageſſe; & elles le donnèrent. On eût pris cette armée pour une diète aſſemblée en faveur de la liberté.

Les politiques ordinaires s'imaginèrent que l'impératrice ne voulait que profiter des troubles de la Pologne pour s'agrandir. On ne conſidérait pas que le vaſte empire de Ruſſie, qui contient onze cents cinquante mille lieues quarrées, & qui eſt plus grand que ne fut jamais l'empire romain, n'a pas beſoin de terrains nouveaux; mais d'hommes, de lois, d'arts, & d'induſtrie.

Catherine II lui donnait déjà des hommes en établiſſant chez elle trente mille familles qui venaient cultiver les arts néceſſaires. Elle lui donnait des lois en formant un code univerſel pour ſes provinces qui touchent à la Suède & à la Chine. La première de ces lois était la tolérance.

On voyait avec admiration cet empire immenſe ſe peupler, s'enrichir, en ouvrant ſon ſein à des citoyens nouveaux, tandis que de petits Etats ſe privaient de leurs ſujets par l'aveuglement d'un faux

zèle ; tandis que, ſans citer d'autres provinces, les ſeuls émigrans de Saltzbourg avaient laiſſé leur patrie déſerte.

Le ſyſtème de la tolérance a fait des progrès rapides dans le nord, depuis le Rhin juſqu'à la mer Glaciale, parce que la raiſon y a été écoutée, parce qu'il eſt permis de penſer & de lire. On a connu dans cette vaſte partie du monde que toutes les manières de ſervir DIEU peuvent s'accorder avec le ſervice de l'Etat. C'était la maxime de l'empire romain dès le temps des *Scipions* juſqu'à celui des *Trajans*. Aucun potentat n'a plus ſuivi cette maxime que *Catherine II*. Non-ſeulement elle établit la tolérance chez elle, mais elle a recherché la gloire de la faire renaître chez ſes voiſins. Cette gloire eſt unique. Les faſtes du monde entier n'ont point d'exemple d'une armée envoyée chez des peuples conſidérables pour leur dire : Vivez juſtes & paiſibles.

Si l'impératrice avait voulu fortifier ſon empire des dépouilles de la Pologne, il ne tenait qu'à elle. Il ſuffiſait de fomenter les troubles au lieu de les apaiſer. Elle n'avait qu'à laiſſer opprimer les grecs, les évangéliques, & les réformés ; ils feraient venus en foule dans ſes Etats. C'eſt tout ce que la Pologne avait à craindre. Le climat ne diffère pas beaucoup ; & les beaux arts, l'eſprit, les plaiſirs, les ſpectacles, les fêtes, qui rendaient la cour de *Catherine II* la plus brillante de l'Europe, invitaient tous les étrangers. Elle formait un empire & un ſiècle nouveau, & l'on eût été chez elle de plus loin pour l'admirer.

Tandis que l'impératrice de Ruſſie feſait naître chez elle les lois & les plaiſirs, la diſcorde, ſous le

masque de la religion, bouleversa la Pologne; les plus ardens catholiques, ayant le nonce du pape à leur tête, implorèrent l'Eglise des Turcs contre la grecque & la protestante. L'Eglise turque marcha sur la frontière avec l'étendard de *Mahomet;* mais *Mahomet* fut battu pendant quatre années de suite par St *Nicolas* patron des Russes, sur terre & sur mer. L'Europe vit avec étonnement des flottes pénétrer du fond de la mer Baltique auprès des Dardanelles, & brûler les flottes turques vers Smyrne. Il y eut sans doute plus de héros russes dans cette guerre qu'on n'en supposa dans celle de Troie. L'histoire l'emporta sur la fable. Ce fut un beau spectacle que ce peuple naissant, qui seul écrasait par-tout la grandeur ottomane si long-temps victorieuse de l'Europe réunie, & qui fesait revivre les vertus des *Miltiades*, lorsque tant d'autres nations dégéneraient.

La faction polonaise opposée à son roi n'eut d'autre ressource que l'intrigue; & comme la religion était mêlée dans ces troubles, on eut bientôt recours aux assassinats.

A quelques lieues de Varsovie est une Notre-Dame aussi en vogue dans le Nord que celle de Lorette en Italie. Ce fut dans la chapelle de cette statue que les conjurés s'engagèrent par serment de prendre le roi, mort ou vif, au nom de JESUS & de sa mère. Après ce serment, ils allèrent se cacher dans Varsovie chez des moines, & n'en sortirent que pour accomplir leur promesse à la Vierge. Le carrosse du roi fut entouré, plusieurs domestiques tués aux portières, le roi blessé de coups de sabre, & effleuré

de coups de fusil. Il ne dut la vie qu'aux remords d'un des assassins. Ce crime, qu'on avait voulu rendre sacré, ne fut que lâche & inutile.

La suite de tant d'horreurs fut le démembrement de la Pologne, que *Stanislas Leczinsky* avait prédit. L'impératrice-reine de Hongrie *Marie-Thérèse*, l'impératrice *Catherine II*, *Fréderic le grand* roi de Prusse, firent valoir les droits qu'ils réclamaient sur trois provinces polonaises. Ils s'en emparèrent; on n'osa s'y opposer. Tel fut le débrouillement du chaos polonais.

ARTICLE XXIII.

De la mort de Louis XV, & de la fatalité.

LOUIS XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole*, ou *petite vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois; car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans.

C'est encore un événement non moins unique, que ce venin l'ait comme choisi au milieu de toute sa cour, pour le faire périr à l'âge de soixante & quatre ans, dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte ni dans le château, ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement ; il s'en approcha, & demanda qui on allait ensevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille, morte de la petite vérole.

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression ; mais depuis ce moment, son teint sembla un peu obscurci ; & deux jours après, son chirurgien dentiste nommé *Bourdet*, homme très-expérimenté, en examinant ses gencives, leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse. Il en avertit un ministre d'Etat. Sa remarque fut négligée ; bientôt cette maladie se déclara, & le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite vérole volante, qui n'est pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre-humain est si énorme que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'ame : point de langue qui peigne par la parole toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite vérole tue, & que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans donna une grande & salutaire leçon à la famille royale, en fesant inoculer ses enfans. Le duc de Parme fit bientôt après sur son fils une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemarck, & ensuite le roi de Suède & ses frères, en subissant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter ; &, en assurant leur précieuse vie, ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice-reine de Hongrie a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaſte Ruſſie, en eſſayant ſur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à ſon fils unique, en lui donnant la petite vérole de ſon propre ferment, en feſant parcourir tous ſes Etats par des chirurgiens inoculateurs, a ſauvé la vie au quart de ſes peuples, qui mourait auparavant de cette peſte continuelle répandue ſur toute la terre, & plus funeſte en Ruſſie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la ſource de ces grands exemples, l'épouſe du roi d'Angleterre *George II*, en donnant la première cette variole artificielle aux princes ſes enfans, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui ſauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur ſyſtème de la prédeſtination abſolue, & plus encore leur négligence empêchent de ſe préſerver de la peſte, emploient pourtant l'inoculation depuis long-temps pour ſe préſerver de cette autre peſte de la petite vérole. Les Tartares leur ont enſeigné cette méthode qu'ils tenaient de l'Inde; & l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorſque le médecin *Mead* (*l*) fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation en 1721, il la tenta à la manière chinoiſe ſur un des ſujets qu'on lui donna, & elle réuſſit.

Non-ſeulement tout notre hémiſphère conſpire à détruire ce poiſon que les conquérans arabes apportèrent au ſeptième ſiècle de notre ère; mais

(*l*) On prononce *Mide*.

les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique, à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent à la fin de notre quinzième siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible que les compagnons de *Colombo* rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un & l'autre.

Que conclure de ce tableau si vrai & si funeste? rois & princes nécessaires aux peuples, subissez l'inoculation si vous aimez la vie; encouragez-la chez vos sujets si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère, on trouve un peuple qui habite entre l'Océan & la Méditerranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude & neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent & raisonnèrent ainsi: » Souffrirons-nous que » nos petits-enfans, qui sont tous des étourdis, » prétendent échapper à une maladie dont nos » grands-pères ont été en possession de mourir depuis » dix siècles? L'antiquité est trop respectable; & » cette nouveauté serait trop scandaleuse. Il faut » que nos druides fulminent un décret sur ce cas » de conscience, & que nous rendions arrêt sur ce » délit. Nous nous sommes déjà vigoureusement » opposés à la découverte que firent des hérétiques » de la circulation du sang; nous avons proscrit » l'émétique qui avait guéri notre pénultième roi;

„ nous établîmes jadis peine de mort contre ceux
„ qui feraient d'un autre avis qu'*Ariftote* ; nous
„ traitâmes l'imprimerie de fortilége. Soutenons
„ notre gloire. Nous condamnâmes en 1597 à être
„ pendu quiconque, ayant contracté le mal de
„ l'Amérique, ne fortirait pas de la ville en vingt-
„ quatre heures : fefons pendre le premier infolent
„ qui fe portera bien, après avoir été inoculé du
„ mal de l'Arabie. „

Un médecin habile leur préfenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que de compte fait il n'était mort que deux perfonnes en Angleterre fur deux cents mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereufement malades avant l'opération. Ainfi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaife. Meffieurs les anciens répondirent qu'ils ne fe mêlaient pas de l'algèbre.

Quelques perfonnes qui fe piquaient de métaphyfique firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout eft arrangé, tout eft prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel fouverain de la nature ; & il eft impoffible que ces ordres ne foient pas immuables, puifqu'alors l'être éternel ferait fuppofé inconftant & faible. Chaque animal, chaque végétal renfermé dans fon germe, eft deftiné à fe développer, à croître & à périr dans les inftans marqués, comme le foleil deftiné à faire, dans fon cours, des éclipfes avec les planètes dans le feul moment où ces éclipfes doivent arriver ; & fi ces

phénomènes étaient produits une feconde plus tôt ou plus tard, ce ferait un autre ordre de chofes, un autre univers que celui où nous fommes. L'homme eft libre ; c'eft-à-dire, l'homme peut faire ce qu'il veut quand il en a la faculté ; mais il ne peut avoir la faculté de s'oppofer aux décrets éternels du grand être. Ce ferait en effet s'y oppofer, ce ferait les anéantir, fi on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au-delà de l'inftant irrévocablement arrêté pour fa mort.

Donc en voulant. par l'infertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-feulement on tente une chofe impoffible, mais on fe rend coupable envers la Providence éternelle.

Il eft très-aifé de détruire cet argument, même en convenant qu'il eft très-jufte dans fon principe.

Oui, tout eft lié, tout eft arrangé, de tout temps & pour jamais ; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne ; oui, nous ne fommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand être avait prévu, avait ordonné de toute éternité, qu'au feptième fiècle la variole viendrait fe joindre aux autres fléaux qui font de la terre un féjour de mort. Mais auffi il avait prévu & ordonné que Mme de *Montaigu* étant ambaffadrice d'Angleterre au dix-huitième fiècle à Conftantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfans fur le pas des portes, & dans les rues pour quelques afpres ; ces enfans fe jouer avec le venin falutaire que ces femmes leur inféraient, & n'en être pas plus malades que l'on n'eft à cet âge d'une dartre paffagère.

La Providence avait prévu & ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à son propre fils dans la capitale des Turcs, & qu'à son retour à Londres, elle persuaderait la princesse de *Galles* de faire inoculer ses enfans, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu & ordonné que tous les princes dont nous avons parlé, essayeraient cette épreuve sur leurs enfans & sur eux-mêmes, & que par-là ils sauveraient la vie à presque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfans, & qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laisser aux autres la liberté de mieux croître.

Mme de *Montaigu* se trompait, lorsqu'elle disait dans sa trente-unième lettre, de Constantinople : » J'écrirais à nos médecins de Londres, si je les » croyais assez généreux pour sacrifier leur intérêt » particulier à celui de l'humanité; mais je craindrais » au contraire de m'exposer à leur ressentiment qui » est dangereux, si j'entreprenais de leur enlever le » revenu qu'ils tirent de la petite vérole. Mais à » mon retour en Angleterre, j'aurai peut-être assez de » zèle pour leur déclarer la guerre. »

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'opposassent à l'inoculation, ce fut le célébre *Mead* qui le premier donna la petite vérole aux Anglais, & *Maitland* la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui suivirent cet exemple en Europe, & qui inoculèrent tant de princes, furent mieux

récompenſés que s'ils avaient reſſuſcité des morts. Il n'y a pourtant point d'opération plus facile ; elle eſt moins dangereuſe qu'une ſimple ſaignée dans laquelle on riſque de ſe faire piquer un tendon. Une garde-malade, une ſervante, peut inoculer un enfant avec autant de ſureté qu'un docteur en médecine, pourvu que le ſujet ſoit ſain ; & pour un écu on peut ſauver la vie à tous les petits enfans d'un village.

L'impératrice de Ruſſie ſe promena tous les jours en carroſſe après avoir été inoculée. Le grand-maître de ſon artillerie, qui ſubit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans ſon enfance, alla le troiſième jour à la chaſſe. Enfin cette ſouveraine daigna écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, & d'empêcher les gens de ſe ſauver la vie ſi aiſément & ſi gaiement !*

La Providence avait donc prévu & ordonné que dans un pays auſſi grand que le reſte de l'Europe, cette princeſſe ſerait la première qui vaincrait & qui mépriſerait plus d'un préjugé ridicule ; de même qu'en France M. le duc d'Orléans ſerait le premier de la race royale, qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la deſtinée, que les Turcs ſeraient aſſez imbécilles pour ne ſe pas garantir de la peſte par l'établiſſement d'une quarantaine, & aſſez ſages pour ſe préſerver de tous les dangers de la petite vérole.

C'eſt ainſi que cette deſtinée éternelle portait que Mrs *Banck* & *Solander* découvriraient de nos jours un pays immenſe, où les hommes ſe mangent les uns

les autres auſſi communément que nous perſécutons, que nous calomnions, notre prochain à Paris; à cette différence près, que les habitans de cette vaſte contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, & font des ragoûts de leurs ennemis en ſureté de conſcience, au lieu que les petits calomniateurs qui ſont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent, ſavent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit auſſi dans ce grand livre de la deſtinée que je barbouillerais ce mémoire, qu'il ſerait lu par cinq ou ſix oiſifs qui diraient, il a raiſon; & qu'il ſerait inconnu du reſte du monde.

ARTICLE XXIV.

D'un fait ſingulier concernant la littérature. (*)

COMME le but principal de cet eſſai ſur l'hiſtoire eſt de ſuivre l'eſprit humain dans ſes progrès & dans les obſtacles qu'il rencontre, je dois, après avoir parlé de la diſgrace des jéſuites, ne pas oublier une eſpèce de perſécution qu'eſſuyèrent les gens de lettres. Ils commencent à mériter beaucoup plus d'attention que ces ordres religieux dont nous avons rapporté les querelles. Le corps des gens de lettres eſt très-nombreux; & ſes membres ſont répandus dans tous les royaumes. Ceux qui ſe diſtinguent par leur ſcience & par la ſupériorité de leur raiſon, gouvernent inſenſiblement les autres, ſans preſque s'en apercevoir, & ſans jouir des prérogatives de cet empire

(*) Cet article était deſtiné à faire partie de l'*Eſſai ſur les mœurs &c.*

acquis ſur les eſprits ; prérogatives ſi chères aux autres ſociétés établies dans l'Etat. Cette domination ſecrète, que les bons écrivains obtiennent, a toujours révolté ceux qui ont voulu en vain l'uſurper.

Des hommes pleins de génie, & remplis d'une véritable ſcience, qui ne peut ſubſiſter ſans la véritable philoſophie, entreprirent vers l'an 1752 le *Dictionnaire* immenſe des connaiſſances humaines ; connaiſſances dont quelques-uns d'entre eux ont encore reculé les bornes. L'Europe applaudit à l'entrepriſe, & l'encouragea : ce travail même devint un objet important de commerce.

Pluſieurs volumes avaient déjà paru à la ſatisfaction du public. Les articles ſurtout compoſés par ceux qui préſidaient à l'ouvrage, avaient l'approbation univerſelle. Le livre était muni de toutes les formalités qui en aſſuraient le débit. Les ſouſcripteurs de tous les pays de l'Europe, qui avaient avancé leur argent, le croyaient en ſureté ſous la ſauve-garde du ſceau du roi, & ſe flattaient de recevoir ſans difficulté le prix de leurs avances ; car ſi, de la part des auteurs, cet ouvrage était un ſervice gratuit rendu à l'eſprit humain, ce ſervice était entre les ſouſcripteurs & les libraires une convention d'intérêt à laquelle on ne pouvait manquer.

L'envie ſe déchaîna, & arma bientôt le fanatiſme. Ces deux ennemis de la raiſon & des talens dénoncèrent au parlement de Paris un *Dictionnaire* qui ne ſemblait pas devoir être l'objet d'un procès, & qui d'ailleurs étant revêtu du ſceau de l'approbation royale, paraiſſait devoir être hors de toute atteinte.

Les

Les jéſuites furent les premiers à pourſuivre, autant qu'ils le purent, ce grand ouvrage, parce qu'ayant demandé à faire les articles de théologie, ils avaient été refuſés. Les jéſuites ne ſe doutaient pas alors qu'ils feraient, bientôt après, proſcrits par ces mêmes parlemens qu'ils voulaient engager ſous main à s'armer contre l'*Encyclopédie*.

Les janſéniſtes firent ce que les jéſuites avaient voulu faire : ils s'aperçurent que tous ceux qui voulaient bien conſacrer leurs travaux à ce *Dictionnaire*, regardant l'impartialité comme leur première loi, n'étaient ni pour les jéſuites ni pour les janſéniſtes ; & que, s'étant dévoués uniquement à la recherche de la vérité, ils excitaient l'horreur contre le fanatiſme.

Ainſi deux partis acharnés l'un contre l'autre ſe réunirent à-peu-près, ſi on peut le dire, comme des voleurs ſuſpendent des querelles pour ravir des dépouilles. Ils prirent le maſque ordinaire de la piété ; ils dénoncèrent pluſieurs articles, & par un rafinement de méchanceté, dont il n'y avait point eu d'exemple dans les controverſes les plus furieuſes, n'oſant reprendre dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie* des articles qui les effarouchaient, ils accuſèrent les auteurs, non pas de ce qu'ils avaient dit, mais de ce qu'ils diraient un jour ; ils prétendirent que les renvois d'une matière à une autre étaient mis à deſſein de répandre dans les derniers tomes le poiſon qu'on ne pouvait trouver dans les premiers. Ils s'élevèrent ainſi contre d'autres articles de la théologie la plus orthodoxe, les croyant compoſés par ceux qu'ils voulaient perdre.

Comment le parlement pouvait-il juger ſept volumes in-folio déjà imprimés, & préjuger ceux qui ne l'étaient pas? Les accuſateurs remirent leur mémoire entre les mains d'un avocat-général, qui avait encore moins le temps d'examiner ce prodigieux détail d'arts & de ſciences que nul homme ne peut embraſſer.

Ce magiſtrat eut le malheur d'en croire les mémoires calomnieux qu'il avait reçus, & de former ſur eux ſon réquiſitoire. Ces mémoires attaquaient ſurtout l'article de l'*Ame*, que l'on croyait compoſé par des philoſophes qu'on voulait rendre ſuſpects. L'article fut dénoncé comme établiſſant le matérialiſme : il ſe trouva qu'il était d'un licencié de ſorbonne, reconnu pour très-orthodoxe; & que, loin de favoriſer le matérialiſme, il le combattait juſqu'à s'élever même contre le ſentiment de *Locke*, avec plus de piété que de philoſophie. Cette mépriſe ſingulière fut bientôt reconnue du public; mais ce ne fut qu'après l'arrêt du parlement, qui établit des commiſſaires pour rectifier l'ouvrage, & qui cependant en défendit le débit. Le public n'en eſpéra pas moins qu'il jouirait enfin d'un ouvrage d'autant plus attendu, qu'il était perſécuté.

Cette aventure aſſez remarquable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, & qui ſemble renouveler les arrêts rendus ſur les cathégories d'*Ariſtote*, peut ſervir à faire voir qu'il faut ſe tenir dans ſes bornes, & que la juriſprudence doit laiſſer en paix la philoſophie.

L'Etat eût été heureux s'il n'avait eu que de pareilles querelles. Ce ne ſont pas là des malheurs; ce ſont des inconvéniens. Ces petits embarras

mêmes, qui ont leur ſource dans la culture des ſciences, & qui ne peuvent naître dans une nation groſſière, font encore l'éloge du ſiècle; il ſerait mieux qu'il pût ſe paſſer de cet éloge.

ARTICLE XXV.

Nouvelles remarques ſur l'hiſtoire, à l'occaſion de l'Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations.

COMME je ne conſidère que les mœurs & l'eſprit des nations dans ces bouleverſemens du monde, je remarquerai qu'au milieu des cruautés inſéparables des armes, on a vu en plus d'une occaſion un eſprit d'humanité & de politeſſe adoucir les horreurs de la guerre. Les Français, priſonniers chez le roi de Pruſſe, ont éprouvé les traitemens les plus doux de la part de ce monarque, & de celle du prince *Henri* ſon frère. Les deux princes de *Brunſwick* ſe ſont ſignalés par leur généroſité comme par leurs victoires. Les princes, les généraux, les officiers français, ont ſignalé la généroſité qui fait leur caractère.

Les Anglais ont fait une collecte en faveur des matelots qu'ils avaient pris; & cette généroſité n'a eu d'autre principe que cette philoſophie humaine qui commence à pénétrer dans pluſieurs Etats, & qui probablement écartera du moins les guerres de religion, ſi elle ne peut empêcher celles d'une malheureuſe politique.

C'eſt elle qui a multiplié les académies dans tant de royaumes & de républiques; qui a étendu l'eſprit

humain en étendant les connaiſſances; c'eſt par ce même eſprit qui ſe communique de proche en proche, que l'on s'eſt appliqué plus que jamais à l'agriculture; & que les ſages ont penſé à rendre la terre plus fertile, tandis que les ambitieux l'enſanglantaient. Enfin, il eſt à croire que la raiſon & l'induſtrie feront toujours de nouveaux progrès; que les arts utiles prendront des accroiſſemens; que parmi les maux qui ont affligé les hommes, les préjugés, qui ne ſont pas leur moindre fléau, diſparaîtront peu à peu chez tous ceux qui ſont à la tête des nations; & que la philoſophie par-tout répandue couſolera un peu la nature humaine des calamités qu'elle éprouvera dans tous les temps.

C'eſt dans cette vue & dans cette eſpérance qu'on a donné au public l'*Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*. L'humanité l'a dicté, & la vérité a tenu la plume. Des hommes qu'on ne peut regarder que comme les ennemis de la ſociété, ont accuſé le peintre de cet immenſe tableau, d'avoir peint les crimes, & ſurtout les crimes de religion, avec des couleurs trop ſombres; d'avoir rendu le fanatiſme exécrable, & la ſuperſtition ridicule.

L'auteur n'a peut-être à ſe reprocher que de n'en avoir pas aſſez dit, & les plaintes mêmes de ces fanatiques prouvent combien cette hiſtoire était néceſſaire. On voit qu'il y a encore de ces malheureux attaqués de cette maladie de l'ame, & qui craignent de guérir,

Nous allons répondre à quelques-unes de leurs objections.

EXAMEN DE QUELQUES OBJECTIONS

Contre plusieurs faits rapportés dans l'Essai sur les mœurs & l'esprit des nations.

PREMIERE REMARQUE.

Critiques qui révoltent un siècle aussi éclairé que le nôtre.

Il y a toujours des barbares dans les nations les plus polies, & dans les temps les plus éclairés ; il s'en est trouvé un qui a fait un livre assez considérable, muni d'approbation & de privilége, pour soutenir la vérité de la possession des religieuses de Loudun. Un autre insensé vient d'écrire que la Saint-Barthelemi n'avait point été préméditée ; il en excuse les fureurs ; il célèbre les cruautés exercées contre les Albigeois. Le supplice de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague* lui paraît juste. Mais cet excès de démence sert même à prouver ce qu'on dit dans cette histoire, que la raison humaine s'est perfectionnée de nos jours chez les hommes qui réfléchissent ; car il y a cent ans que de tels auteurs auraient pu être regardés comme pieux & zélés : aujourd'hui ils inspirent le mépris & l'horreur.

DEUXIEME REMARQUE.

Examen de la donation de Pepin.

Il y a plusieurs points d'histoire contestés, surtout dans le moyen âge ; qu'a-t-on pu faire de mieux que de prendre le parti le plus raisonnable ?

Par exemple, *Eginhard*, ſecrétaire de *Charlemagne*, rapporte que *Pepin offrit l'exarchat à St Pierre :* mais *Charlemagne*, dans ſon teſtament, fait des préſens à ſes villes de Rome & de Ravenne; donc, puiſque Rome & Ravenne étaient *ſes villes*, le pape n'en était pas ſouverain; donc il ne faut entendre par ces mots, *il offrit à St Pierre*, qu'une cérémonie de religion, une oblation pieuſe, qui d'ailleurs ne pouvait conférer aucun droit, puiſque *Pepin* n'en avait aucun ſur l'exarchat.

Devant quel tribunal de juſtice pourrait-on dire: cela eſt à moi, car je le tiens de celui à qui il n'appartenait pas? Ce n'eſt certainement ni devant le tribunal des hommes, ni devant celui de DIEU. Après tout, c'eſt une diſpute bien vaine; car ce n'eſt pas ſur cette donation, dont le titre original n'a jamais paru, que la ſouveraineté de Rome & de Ravenne eſt fondée : la conceſſion de *Rodolphe de Habsbourg* eſt la ſeule qu'on montre à Rome; & c'eſt la plus avantageuſe.

TROISIEME REMARQUE.

Des rois bigames.

UN libelliſte, auſſi mal inſtruit que mal intentionné, prétend que les rois *Clotaire*, *Gontran*, *Chérébert*, *Sigebert*, *Chilpéric*, n'avaient pas plus d'une femme à la fois. Peut-il ignorer que *Clotaire I* épouſa les deux ſœurs *Rugonde* & *Aregonde*, & encore *Gondiuke* ſa belle-ſœur, & encore trois autres femmes; qu'il en eut preſque toujours trois, & que c'était alors l'uſage des rois francs? Quel homme, un peu

verſé dans l'hiſtoire, ne ſait pas que, quand *Chilpéric* ſon fils épouſa une ſœur de *Brunehaut*, on fit jurer à ſes ambaſſadeurs, que ce roi n'en épouſerait pas d'autres du vivant de ſa femme; ce qui prouvait aſſez que *Chilpéric* n'avait pas renoncé d'abord à la polygamie? *Caribert* donna trois indignes rivales à ſa femme *Ingoberge*, & toutes trois eurent le nom d'épouſes. *Gontran* eut dans le même temps *Marcatrude* & *Auſtregile*: apparemment il s'en repentit, car il a été mis au nombre des ſaints. Il n'y a point d'annaliſtes français qui ne convienne que *Dagobert I* épouſa preſque la même année *Nantilde*, *Usfgonde* & *Bertilde*. Cela eſt plus ſûr que le trône d'or maſſif qu'on prétend que lui fit *St Eloi*.

QUATRIEME REMARQUE.

Des poſſeſſions & ſortiléges.

L'HISTOIRE moderne eſt plus ſure que l'hiſtoire ancienne, & le tableau de nos faibleſſes, de nos erreurs, de nos ſuperſtitions, eſt auſſi bien plus intéreſſant. C'eſt dans l'hiſtoire de nos propres folies qu'on apprend à être ſage, & non dans les diſcuſſions ténébreuſes d'une vaine antiquité.

On a dit dans l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* que dans tous les pays où l'on ceſſa d'exorciſer, on ne vit preſque plus de poſſeſſions ni de ſortiléges. Il eſt vrai qu'il y en eut infiniment moins qu'ailleurs; mais on ferait trop d'honneur à la nature humaine de croire que les poſſeſſions du diable & les ſortiléges ceſſèrent entièrement chez les peuples ſéparés de l'Egliſe romaine.

Telle eſt la faibleſſe de l'eſprit humain, telle eſt la contradiction de ſes penſées, que long-temps encore après qu'on eut aboli les exorciſmes chez les réformés, ils admirent quelquefois des poſſeſſions du diable & des ſortiléges. Il y eut de prétendus magiciens brûlés en Danemarck, en Suède, en Poméranie, en Hollande, & ailleurs. Vous en trouverez dans le *Monde enchanté de Beker* des relations très-authentiques; vous verrez même que plus d'un miniſtre de l'Evangile a cru ou feint de croire à ces poſſeſſions & à ces ſortiléges, de peur qu'en les rejetant, ils ne ſemblaſſent détruire une partie du chriſtianiſme fondé ſur cette baſe : car, diſaient-ils, puiſque nous convenons tous que le diable nous inſpire des penſées, & que les penſées agiſſent ſur les corps, pourquoi le diable n'aurait-il pas le même pouvoir ſur nos corps que ſur nos ames? Cette manière de raiſonner pourrait être appliquée aux poſſeſſions, mais elle ne prouverait pas qu'il y a des ſorciers. Ce n'eſt pas ici le lieu d'approfondir ces queſtions; il nous ſuffit de connaître que la raiſon humaine, en ſe délivrant d'une erreur; en conſerve pluſieurs autres, & s'en forme encore de nouvelles; & que le nombre des ſages eſt bien petit dans les temps même les plus éclairés.

CINQUIENE REMARQUE.

De l'évêque Opas.

LA vérité de l'hiſtoire a obligé de dire que l'évêque de Séville *Opas* fut, avec le comte *Julien*, le

premier inſtrument dont ſe ſervirent les Maures pour ſubjuguer l'Eſpagne : c'eſt un fait ſi connu, qu'il eût été auſſi honteux de n'en point parler, qu'il l'eſt de le contredire. L'abrégé chronologique de l'hiſtoire d'Eſpagne appelle l'évêque *Opas le plus mauvais prêtre & le plus mauvais citoyen du royaume.*

Les reproches faits à l'auteur d'avoir quelquefois loué des mahométans, ne ſont que ridicules; & cette critique ne mérite pas de réponſe.

SIXIEME REMARQUE.

De Mahomet.

A l'égard de *Mahomet*, il eſt aſſez inutile de ſavoir s'il était fils du dixième ou du douzième enfant d'*Abdol-Motaleb*, & combien de temps il fut facteur de la veuve *Cadige*, qu'il épouſa depuis. Quelques-uns penſent qu'il ne ſavait ni lire ni écrire; & cela même augmentait le prodige de ſes ſuccès : ils ſe fondent ſur des paſſages de l'Alcoran, où *Mahomet* s'appelle *prophète ignorant*, où il inſinue qu'il ne ſait pas écrire. Le ſens de ces paſſages eſt probablement que par lui-même il était ignorant, incapable de bien lire & de bien écrire, & que l'ange *Gabriel* l'élevait au-deſſus de lui-même. Il n'eſt guère poſſible qu'un marchand devenu légiſlateur, qui était poëte & médecin, qui, avant de mourir, demanda qu'on lui apportât de quoi écrire, ne ſût pas ce que ſavaient les enfans de la Mecque.

SEPTIEME REMARQUE.

De Calvin.

CE qui regarde le chriſtianiſme eſt un point plus délicat; l'auteur n'en a jamais parlé en théologien; il s'en eſt tenu à la fidélité de l'hiſtoire : il a dit les faits ; c'eſt aux lecteurs ſages à porter leur jugement, Si *Calvin* a eu la barbarie de faire expirer *Servet* dans les flammes, après avoir écrit qu'il ne faut perſécuter perſonne pour l'opinion de *Servet*, il a bien fallu rapporter cette horreur, ſans crainte de déplaire à un fanatique ou à un fripon ; il a bien fallu de même avouer l'ambition, les débauches & les cruautés de pluſieurs pontifes ; ils étaient hommes, & on a écrit l'hiſtoire des hommes : leurs vices relèvent les vertus des pontifes de nos jours.

HUITIEME REMARQUE.

De la reine Chriſtine.

EN examinant l'*Eſſai ſur les mœurs*, *&c.* on a vu quelques lettres attribuées à la reine *Chriſtine :* il y en a une au cardinal *Mazarin* au ſujet de l'aſſaſſinat de *Monaldeſchi;* elle s'exprime ainſi : » Apprenez tous, » valets & maîtres, qu'il m'a plu d'agir ainſi. Je veux » que vous ſachiez que *Chriſtine* ſe ſoucie peu de » votre cour, encore moins de vous ; ma volonté » eſt une loi qu'il faut reſpecter : vous taire eſt votre

„ devoir. Sachez que *Christine* est reine par-tout où
„ elle est. „

Cette lettre n'est point datée. Si *Christine* l'écrivit, c'était une homicide tombée en démence. Elle avait beaucoup d'esprit ; elle avait eu la gloire de mépriser un trône ; mais elle souilla cette gloire par sa conduite. Si cette lettre est supposée, elle ne peut l'être que par un de ces esclaves abrutis qui ont imaginé qu'une suédoise, parce qu'elle avait régné à Stockholm, avait le droit de faire assassiner un italien à Fontainebleau. Non-seulement le devoir du cardinal *Mazarin* premier ministre n'était pas de se taire, mais il était de faire sentir l'indignation du roi à *Christine*. Le devoir du procureur-général était de faire informer contre les assassins à gages qui avaient tué un étranger dans une maison royale ; & il fallait peut-être ne renvoyer *Christine* qu'après l'avoir forcée au moins d'assister au supplice des meurtriers payés par elle. Plusieurs hommes justes auraient été d'un avis plus rigoureux.

NEUVIEME REMARQUE.

Du Clergé.

L'AUTEUR de l'*Essai sur les mœurs, &c.* n'a pu avoir ni prédilection, ni haine, ni intérêt ; ce n'est point assurément par un esprit de flatterie qu'il a réfuté, dans le *Siècle de Louis XIV*, l'erreur qui publiait que le clergé de France possédait la troisième partie des revenus de la nation. Que pourrait attendre un séculier solitaire de la faveur du clergé ? Il a rendu

ſeulement gloire à la vérité qu'il aime. Le clergé n'a pas quatre-vingts millions de revenus, & il a rempli ſon devoir en ſecourant l'Etat à proportion de ſes richeſſes. Les évêques de France ont été pour la plupart reſpectables par leur conduite, & leurs aumônes ont dû les rendre chers à leurs peuples. En général, le corps des évêques & des curés a fait autant de bien en Angleterre & en France, que les querelles de religion avaient autrefois cauſé de maux.

DIXIEME REMARQUE.

De la tolérance.

Il paraît que tous les hommes ſages & modérés déſirent aujourd'hui que la tolérance ſoit établie en France comme en Angleterre ; ils diſent que cette tolérance peuple un Etat & l'enrichit, & qu'un bon gouvernement prévient les troubles attachés aux diverſes opinions des hommes ; ſurtout lorſque ces opinions, ſouvent abſurdes, ſont tenues en bride par la raiſon ſupérieure des principaux citoyens.

ONZIEME REMARQUE.

Du moliniſme & du janſéniſme.

En parlant du janſéniſme & du moliniſme, on leur a laiſſé tout le ridicule qui fait le fond de leurs querelles, & on a fait voir que ce qui eſt

mépriſable eſt ſouvent dangereux quand il n'eſt pas aſſez mépriſé. Plus les eſprits ſeront convaincus de la fatalité & de l'extravagance de ces diſputes, plus l'Etat ſera tranquille.

On a repréſenté la France heureuſe & malheureuſe; la diſcipline militaire en vigueur dans un temps, trop relâchée dans un autre; les finances tantôt en bon état, tantôt diſſipées; la marine établie & détruite; le commerce floriſſant & dépéri. Telles ſont les viſſicitudes des choſes humaines; mais on n'a pas prétendu donner des réglemens de diſcipline militaire, de finance, de marine, & de commerce: on a fait une hiſtoire, & non des ſyſtèmes.

DOUZIEME REMARQUE.

De l'homme au maſque de fer.

QUELQUES anecdotes du *Siècle de Louis XIV*, dont l'auteur était certain, ont été vainement conteſtées. Celle de l'homme au maſque de fer, qui donne lieu à d'étranges conjectures, eſt auſſi vraie qu'étonnante. L'auteur a reçu en dernier lieu une lettre du ſeigneur de Palteau, château près de Villeneuve-le-roi, dans laquelle il lui confirme que ce priſonnier logea dans ce château; que pluſieurs perſonnes le virent deſcendre d'une litière; qu'il portait un maſque noir, & qu'on s'en ſouvient encore dans les environs. Cette nouvelle preuve n'était pas néceſſaire; mais il ne faut rien négliger ſur un fait ſi éloigné de l'ordre commun.

TREIZIEME REMARQUE.

Sur Fénélon & Huet.

UNE autre ſingularité qui regarde la philoſophie, & qui eſt peut-être plus remarquable dans l'hiſtoire de l'eſprit humain, eſt la manière dont penſaient les deux ſavans prélats *Fénélon* & *Huet* ſur la fin de leur vie. Le livre de *La faibleſſe de l'eſprit humain*, par lequel l'évêque d'Avranches finit ſa carrière, ne laiſſe aucun lieu de douter de ſes derniers ſentimens. On a conteſté les vers de l'archevêque de Cambrai :

Jeune j'étais trop ſage
Et voulais trop ſavoir, &c.

Il eſt ſi certain qu'ils ſont de lui, que ſon neveu, ambaſſadeur à la Haie, les fit imprimer à la ſuite du Télémaque avec d'autres pièces, dans l'édition in-folio. Les exemplaires où ſe trouvent ces vers ſont très-rares; mais on les trouve dans quelques bibliothèques.

En un mot, pour faire l'hiſtoire du *Siècle de Louis XIV*, l'auteur a cherché quarante ans la vérité, & il l'a dite.

ARTICLE XXVI.

Lettre civile & honnête à l'auteur mal-honnête de la critique de l'Hiſtoire univerſelle de M. de Voltaire, qui n'a jamais fait d'Hiſtoire univerſelle. Le tout au ſujet de Mahomet.

I.

JE ne ſais s'il importe beaucoup pour la connaiſſance de la religion mahométane, & de la grande révolution commencée par *Mahomet*, que ce prophète ſoit né d'une branche aînée ou d'une branche cadette, & que cette branche ait été pauvre ou riche. Un homme curieux de ces profondes recherches pourrait montrer aiſément qu'*Achem*, biſaïeul de *Mahomet*, forma deux branches, & que *Mahomet* deſcendait de la cadette. Il pourrait encore, s'il voulait ennuyer des Français, montrer ſavamment qu'*Abdol-Motaleb* ſon grand-père laiſſa douze fils, ſelon les auteurs ſuivis par M. le comte de *Boulainvilliers;* (*m*) & que le prophète fut fils du douzième enfant, ainſi très-cadet.

Mais en même temps, en fouillant dans la *Bibliothèque orientale*, on trouverait que *Motaleb* n'eut que dix garçons, & partant qu'il eſt impoſſible que le prophète fût né du douzième. Mais en récompenſe le révérend docteur *Prideaux* le fait naître de l'aîné; en quoi le révérend docteur s'eſt trompé, s'étant écarté en ce point de l'opinion authentique du révérend

(*m*) Page 197, édition de 1731.

docteur *Abulfeda*, auteur très-canonique chez les Turcs.

Je pourrais citer M. *Sale*, moitié anglais, moitié arabe, qui nous a donné la feule bonne traduction que nous ayons du divin Koran ou Alcoran ; mais pour cela je ne voudrais pas accufer mon critique d'un menfonge imprimé ; car je me pique d'être poli. Je me bornerai feulement à remarquer qu'il eft difficile de faire des généalogies. Ce n'eft pas que je contefte à *Mahomet* fa nobleffe ; à Dieu ne plaife ! Il defcendait fans doute d'*Ifmaël*, *Ifmaël* d'*Adam*, & moi auffi. *Mahomet*, mon critique & moi, nous fommes parens, & il faut en ufer civilement avec fa famille.

I I.

C'eft une grande queftion de favoir fi *Mahomet* avait deux mois ou trois mois quand il perdit fon père ; je fuis perfuadé dans le fond de l'ame, qu'il n'avait que deux mois ; mais je ne difputerai avec aucun iman fur cet article. De grands-hommes remarquent que fon bien & celui de fa mère confiftaient en cinq petits chameaux ; je ferais peut-être plus de cas d'un hiftorien qui montrerait qu'il porta les armes à l'âge de quatorze ans, comme le difent *Codabi* & *Zabbadi ;* car c'eft quelque chofe d'apprendre que le courage de ce prophète conquérant fe foit déployé de bonne heure.

Ni moi, ni l'illuftre favant qui me relève fi bien, ne favons précifément combien de temps *Mahomet* fut facteur de la veuve *Cadige* qu'il époufa depuis. Je veux croire avec lui que ce mariage fe fit, comme il le dit, avec beaucoup de pompe & de magnificence,

magnificence, entre une marchande de chameaux & un homme qui n'avait rien, dans un pays où l'on manque de tout.

Il eſt dit dans les auteurs arabes qu'il eut de ſon oncle douze écus d'or en mariage; apparemment qu'il dépenſa tout pour ſes noces, ſi elles furent ſi pompeuſes.

I I I.

J'ai cru que *Mahomet* avait mené une vie aſſez obſcure juſqu'au temps où il jeta les fondemens de la révolution d'une grande partie du monde; mais j'avoue que ſes hiſtoriens n'ont pas manqué de rapporter qu'il donna, depuis ſon mariage, quarante moutons à ſa nourrice: on infère de-là avec raiſon qu'il était très-riche, & que par conſéquent il fit de grandes choſes. Si cela eſt, je me ſuis groſſièrement trompé; & je vois que toute la terre avait les yeux ſur *Mahomet*, avant qu'il s'aviſât de devenir prophète.

I V.

J'ai dit que *Mahomet* enſeignait aux Arabes, *adorateurs des étoiles, qu'il ne fallait adorer que le Dieu qui les a faites.* Je ſuis fâché d'être obligé d'avouer ici que j'ai eu raiſon; car malheureuſement le mot *Sabba* en arabe ſignifie l'*armée des cieux;* & c'eſt de-là que le *Sabbiſme* prit ſon nom, & que vient chez les Hébreux le mot *Sabbahot*, comme je crois l'avoir prouvé ci-deſſus. Les Arabes adoraient *Miſam*, le ſoleil, *Moſtari*, Jupiter, *Azad*, Mercure.

Je n'ai dit nulle part qu'ils n'avaient point d'autres dieux; je ſuis même ſi ſavant que j'affirme qu'ils avaient des déeſſes.

Je ſais encore qu'ils adoraient un premier moteur, comme les Egyptiens, les Grecs, & les Romains, en reconnaiſſaient un, en adorant pourtant mille autres divinités. Mais j'ai dit que *Mahomet* leur enſeigna à ne point rendre à la créature l'hommage qu'ils ne devaient qu'au créateur ; j'ai eu très-grande raiſon, & j'en ſuis fort affligé pour l'arabe ſavant & poli qui me critique, & que je reconnais pour mon maître.

V.

Non, ſans doute, il n'y a point de paſſage de l'Alcoran qui impoſe l'obligation de courir au martyre; mais tout l'Alcoran reſpire la néceſſité de combattre pour la croyance muſulmane; c'eſt-là l'unique reſſource des victoires de *Mahomet;* c'eſt cet enthouſiaſme qui fit de ſes ſectateurs un peuple de conquérans : il était perdu s'il n'avait pas fait à ſes muſulmans un devoir de verſer leur ſang pour ſa religion.

Ainſi dans une bataille contre l'armée d'*Héraclius*, lorſque les Arabes plièrent ſur la nouvelle que leur général *Dherrar* avait été fait priſonnier, *Raſi*, un de leurs capitaines, courut à eux : *Qu'importe*, leur dit-il, *que Dherrar ſoit pris ou mort?* DIEU *eſt vivant & vous regarde.*

Un autre général s'écrie : *Voyez le ciel, combattez pour* DIEU, *& il vous donnera la terre.* Aujourd'hui même encore, chez les Turcs, on appelle *martyrs* tous ceux qui meurent en combattant contre les infidelles. Telle eſt la loi que *Mahomet* a gravée dans leurs cœurs, beaucoup mieux que s'il l'eût écrite.

La loi de la circonciſion n'eſt pas moins ſolemnelle, & n'eſt pas plus écrite. *Mahomet* fut circoncis ; tous les Arabes l'étaient à l'âge de treize ans, comme

l'avoue *S[t] Jérôme* sur *Jérémie* chap. X. On fesait même une petite circoncision aux filles, en leur coupant un peu de la peau des nymphes ; elles souffrent encore dans plusieurs pays mahométans cette sainte opération lorsqu'elles atteignent l'âge de puberté.

Mais la circoncision des mâles est le sceau du mahométisme. Je n'ai point détaillé les autres observances de la loi mahométane. J'aurais pu remarquer qu'elle commande l'aumône, qu'elle défend les jeux de hasard ; il y a mille détails dans lesquels je pourrais entrer dans une nouvelle édition d'un certain *Essai sur les mœurs &c.* qui n'est point du tout une histoire universelle, qui n'est qu'un tableau des principales sottises de ce monde ; mais il faut toujours craindre de perdre dans ces petits détails l'esprit des nations que j'ai voulu peindre.

V I.

L'illustre savant, mon censeur, prend contre *Mahomet* le parti du vin. Je lui sais bon gré de vouloir convertir les musulmans sur cet article ; mais s'il se fait turc, comme l'abbé *Macarti*, je ne lui conseille pas d'en boire surtout dans le ramadan, si le muphti est dévot, & s'il a du crédit.

Je l'avertis que *Mahomet*, dès son deuxième chapitre, déclare formellement que c'est un grand péché de boire du vin, & de jouer aux dés ; & je lui conseille de relire assidument ces belles paroles du chapitre V : *Dans les croyans & dans les justes, ce n'était point un péché de s'adonner au vin & au jeu avant qu'ils fussent défendus :* donc ils étaient défendus par *Mahomet*. Vous ne savez pas votre religion, Monsieur le turc : vous dites que vous vivez parmi les Turcs ; instruisez-

vous donc, profitez de leurs exemples; & connaiſſez mieux l'Alcoran avant d'en parler. Des ſonniſtes vous diront que le *jeu* ſignifie ici la *chaſſe*. Je ſoutiens qu'ils ont tort, comme je le prouverai ci-deſſous: mais il réſulte toujours que *Mahomet* a défendu le vin.

VII.

Mon ſavant turc a lu *Iſmamiſme*, pour *Iſlamiſme;* mon ſavant turc a mal lu. Je lui conſeille de recourir au troiſième chapitre de ſon Koran ou de ſon Alcoran, où il eſt dit: *En vérité, l'Iſlam eſt aux yeux de* DIEU *la ſeule religion; dis, ſi on diſpute avec toi, je me ſuis réſigné à* DIEU.

Qu'il conſulte *Albedavi*, il verra qu'*Iſlam* veut dire *ſe réſignant ſoi-même*. Il a beau dire qu'*Iſlam* ſignifie *ſalut*, parce que *ſalamalech* eſt la ſalutation des Turcs. Avec quels turcs a-t-il donc vécu? il faut que ce ſoit avec des turcs de bien mauvaiſe compagnie. Quoi! de *ſalutation*, *révérence*, viendrait le ſalut éternel, l'iſlamiſme! Cette fade équivoque n'eſt ſupportable que dans notre langue. L'arabe n'admet point de tels jeux de mots; c'eſt une langue grave, ſérieuſe, énergique. Oh, la belle choſe que la langue arabe!

VIII.

Notre *Scaliger* turc m'intente un procès bien juſte & bien intéreſſant, pour ſavoir s'il faut dire le *koran*, ou l'*alcoran:* mais il ſait que l'article *al* ſignifie *le*, & que ce n'eſt que l'ignorance de la langue arabe qui a fait confondre ce *le* avec ſon ſubſtantif; s'il conſulte le chapitre XII, intitulé *Joſeph*, il verra ces mots: *Nous te rapportons une excellente hiſtoire dans ce Koran;* c'eſt-à-dire, dans cette *lecture* que *Mahomet* feſait du chapitre XII. *Koran* ſignifiait donc *lecture;* & c'eſt ce

que dit expreſſément *Albedavi:* ce mot vient de *Karaa*, qui ſignifie *lire*. *Mahomet* ne dit pas *dans cet alcoran*, il dit *dans ce koran*. Je ſuis honteux d'être ſi fort en arabe; mais ſavez-vous l'arabe, vous qui parlez?

I X.

Voici une grande diſpute. Mon maître veut abſolument que *Mahomet* ne ſût ni lire ni écrire; je ne l'aurais pas choiſi pour mon facteur en Syrie, s'il avait été ſi ignorant. Je ſais bien qu'il s'appelle lui-même le *prophète non-lettré* dans le chapitre VII; mais je prie mon critique d'obſerver que ce chapitre VII eſt plein d'érudition : qu'il le liſe, il ſera obligé de convenir, à ſa honte, que *Mahomet* était un homme ſavant & modeſte. Mais que dira-t-il, quand il apprendra que *Mahomet* était un poëte, & que ſon Koran ou ſon Alcoran eſt écrit en vers? ne ſait-il pas que les poëtes de la Mecque affichaient leurs poëſies à la porte du temple de la Mecque; & que *Labid*, fils de *Rabia*, le meilleur poëte ſans contredit des Mecquois, ayant vu le ſecond chapitre du Koran ou Alcoran que *Mahomet* avait affiché, ſe jeta à ſes genoux, & lui dit: *O Mahomet*, ou *Mohammed*, *fils d'Abdolah*, *fils de Motaleb*, *fils d'Achem*, *vous êtes plus grand poëte que moi! vous êtes ſans doute le prophète de* DIEU.

Je ne ſuis, je l'avoue, ni auſſi ſavant, ni auſſi bon poëte que *Labid*, fils de *Rabia;* mais je me jette aux pieds de mon ſavant cenſeur; je lui dis : Vous êtes plus ſavant que moi, mais ſoyez un peu honnête, & ne me traitez pas avec tant de cruauté, parce que j'ai dit qu'un poëte ſavait lire & écrire.

Avez-vous oublié que ce poëte était aſtronome, & qu'il réforma le calendrier des Arabes? Que ne dites-

N 3

vous que *César*, qui en fit autant chez les Romains, ne favait ni lire ni écrire?

Mahomet aurait-il, je vous prie, demandé une plume & de l'encre dans fon agonie, s'il n'avait été accoutumé à s'en fervir? *Omar* l'en empêcha, de peur qu'il ne fît un teftament, ou qu'il n'écrivît des fottifes. Mais, Monfieur, quand vous avez pris la plume pour écrire contre moi tant d'injures, fi quelqu'un vous avait ôté votre plume dans vos accès, aurait-on droit de dire, comme on le dit pourtant à la lecture de votre ouvrage, que vous ne favez point écrire?

Vous prétendez que le prophète devait demander un ftile de fer, & non pas une plume: je conçois, Monfieur, qu'un ftile de fer eft de votre goût; mais en confcience, on écrivait alors fur du parchemin.

Au refte, je rends toute la juftice que je dois, foit à votre ftyle, foit à votre plume.

X.

Maître, vous me dénoncez à l'empereur de Maroc, au grand-turc, & au grand-mogol, comme un perturbateur du repos public, qui ofe avancer que l'intention de *Mahomet* était qu'*Ali*, mari de fa chère fille *Fatime*, fût en poffeffion du califat. Vous ne voulez point qu'on fonge à établir fon gendre & fon coufin-germain. Pourvu que vous ne me déferiez pas à l'inquifition, je me tiendrai très-heureux.

XI.

M'y voilà déféré, maître; j'ai dit qu'on reconnut *Mahomet* pour un grand-homme; rien n'eft plus impie, dites-vous. Je vous répondrai que ce n'eft pas ma faute, fi ce petit homme a changé la face d'une partie du monde; s'il a gagné des batailles contre des

armées dix fois plus nombreuſes que les ſiennes ; s'il a fait trembler l'empire romain ; s'il a donné les premiers coups à ce coloſſe que ſes ſucceſſeurs ont écraſé ; & s'il a été légiſlateur de l'Aſie, de l'Afrique, & d'une partie de l'Europe : je vous accorde qu'il eſt damné ; mais *Céſar* & *Alexandre* le ſont auſſi ; *Cicéron* ne l'eſt-il pas ? & ne pourriez-vous point l'être, tout éloquent que vous êtes, pour vous être mis ſi fort en colère ?

X I I.

Cette colère pourtant eſt en quelques endroits bien excuſable ; *iraſcimini & nolite peccare.* Vous condamnez comme hérétique, ſentant l'héréſie, & mal-ſonnante, cette propoſition : *L'amour qu'un tempérament ardent avait rendu néceſſaire à Mahomet, & qui lui donna tant de femmes & de concubines, n'affaiblit ni ſon courage, ni ſon application, ni ſa ſanté.* Vous m'avouerez au moins, Monſieur, qu'il avait du courage, quoiqu'il fît l'amour, puiſqu'il donna tant de combats. A votre avis, le maréchal de *Saxe*, qui aimait tant les filles, était-il ſans courage ? Je connais encore plus d'un maréchal de France qui trouvera votre propoſition plus mal-ſonnante que vous ne trouvez la mienne. Vous ſerez forcé de convenir que *Mahomet* était appliqué, puiſqu'il était légiſlateur ; & quand je vous dirai qu'il était médecin, vous ne douterez pas qu'il ne ſe portât très-bien.

Je ne prétends pas autoriſer la pluralité des femmes, à DIEU ne plaiſe ! je crois qu'une ſeule ſuffit à la fois, pour le bonheur d'un galant homme. Mais, Monſieur, conſidérez de grâce que *Mahomet* était arabe, & qu'on pourrait bien vous montrer dans ſon voiſinage de

très-grands rois qui avaient un peu plus de femmes que le petit-fils d'*Abdo-Motaleb*. Vous dites ici des injures aux dames. Que je vous ſuis obligé ! vous me donnez cette moitié du genre-humain pour protectrice ; & avec cette moitié je ſuis ſûr de l'autre.

X I I I.

Vous ne voulez donc pas, Monſieur, que *rachild* ſoit le plus beau des titres ? Cependant, Monſieur, *rachild* ſignifie *juſte*. Voudriez-vous faire croire, par vos critiques, que l'équité n'eſt pas votre vertu favorite ?

Non, en vérité, Monſieur, elle ne l'eſt pas. Comme vous traitez M. le comte de *Boulainvilliers !* vous l'appelez ſans façon *mahométan français*, *déſerteur du chriſtianiſme*. Je croyais d'abord que c'était à M. le comte de *Bonneval* que vous en vouliez ; l'expreſſion ſerait juſte, puiſqu'en effet M. de *Bonneval* s'eſt fait circonciſe : mais pour M. de *Boulainvilliers*, je n'ai point ouï dire qu'il l'ait été ; il regardait *Mahomet* comme un *Numa Pompilius*, un *Théſée*. Tout le monde dit du bien de ces gens-là ; pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on en dît auſſi un peu de *Mahomet*, à quelques égards ? Appelez-vous *païens* ceux qui louent *Théſée ?* non. Pourquoi donc appelez-vous *mahométan* M. le comte de *Boulainvilliers ?* Ignorez-vous que ſa famille eſt chrétienne ? & comptez-vous qu'elle ſoit aſſez bonne chrétienne pour vous pardonner un outrage ſi infâme & ſi groſſier ? Pour moi, Monſieur, je vous pardonne, & de ſi bon cœur que je vous promets de ne vous jamais lire.

X I V.

Vous vous trompez, mon turc, la religion dominante dans l'Inde eſt la vôtre. Eſt-il poſſible que vous

ſoyez ſi mal inſtruit de vos affaires! Il y a, dites-vous, mille idolâtres pour un muſulman. Mais, mon cher turc, vous ſavez qu'en Grèce il y a auſſi mille pauvres gens de la religion grecque pour un brave oſmanli, pour un turc. On appelle la *religion dominante* celle qui domine. J'ai dans mes terres plus de domeſtiques huguenots que de catholiques; cependant ma religion eſt la dominante. Le calviniſme domine en Hollande, quoiqu'il y ait plus de catholiques que de proteſtans. Mais ce n'eſt pas tout; vous n'avez jamais lu le livre de M. *Niecamp* ſur la preſqu'île de l'Inde. Je vous avertis que c'eſt la ſeule bonne relation qu'on ait de ce pays. Mais vous ne ſavez peut-être pas l'allemand; n'importe, liſez ce livre, vous y verrez que les muſulmans ont converti dans la preſqu'île des milliers d'idolâtres, que par-tout les muſulmans ſont en crédit dans la preſqu'île; mais enfin apprenez que la religion du grand-mogol eſt dominante dans le Mogol.

X V.

Que vous êtes ignorant, mon cher turc! Apprenez que les bramins, ou bramines, ou bramènes d'aujourd'hui, ſont les ſucceſſeurs des brachmanes; qu'ils tiennent d'eux la métempſycoſe, & la belle coutume de faire brûler les veuves dévotes; qu'ils ſe diſent, ainſi que les anciens gymnoſophiſtes, diſciples du roi *Brachman.* C'était, comme tout le monde ſait, un grand philoſophe, qui vivait il y a cinq ou ſix mille ans. Il faut que vous n'ayez jamais été à l'univerſité de Jaganat, puiſque vous ignorez ces choſes, que les moindres écoliers de cette ſavante univerſité vous auraient dites. Ah, je vois bien que vous n'êtes qu'un turc de Paris. Je vous reconnais, maſque.

X V I.

Non, mon ami, vous n'avez jamais été dans l'Inde; non, vous ne vivez point avec les fidelles musulmans, comme vous vous en vantez. Quoi! vous soutenez que la presqu'île deçà le Gange n'appartient pas de droit au grand-mogol, après les conquêtes d'*Aurengzeb*? Vous ignorez qu'il prétend un tribut de tous les nabab, de tous les raïa, qui sucent la presqu'île? Pauvre homme! vous ne savez pas que le souba de Décan prend l'investiture de sa majesté impériale mogole? qu'il est maître à la vérité du gouvernement d'Arcate, qu'il donne ce gouvernement à son favori, mais que ce souba n'en dépend pas moins de l'empereur? Oui, Monsieur, toute la presqu'île, toutes les Indes, à compter depuis Candahar jusqu'à Calicut, tout appartient de droit divin à sa majesté, attendu le droit de conquête & le droit de bienséance. Allez vous informer de tout cela au portier de M. *Dupleix*, qui a rendu pour peu de temps le nom français respectable & terrible dans l'Inde: il vous en dira cent fois plus que moi; il vous apprendra à parler.

C'est moi qui vous déférerai au grand-mogol. Vous abusez de sa faiblesse présente, vous prenez le parti des rebelles que vous appelez *rois*; sachez qu'ils ne sont que naïques.

Avez-vous jamais entendu parler du royaume Tondenmandalam, que possédait le roi *Tonden*, vaincu par *Aurengzeb*? Savez-vous que Visapour & Golconde sont regardés comme des provinces de l'empire? Savez-vous....? mais vraiment je suis bien bon de vous parler. Adieu, je n'aime pas à perdre mon temps.

ARTICLE XXVII.

AVIS A L'AUTEUR DU JOURNAL DE GOTTINGUE.

A l'occaſion du ſiècle de Louis XIV.

QUAND un journaliſte veut rendre compte d'un ouvrage, il doit d'abord en ſaiſir l'eſprit. Quand il le critique, il doit avoir raiſon. Le journaliſte de Gottingue a oublié entièrement ces deux devoirs, & il ſe trompe ſans exception ſur tout ce qu'il dit.

Il ſe trompe quand il dit que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devait parler de *Tillotſon* en parlant de *Bourdaloue*. Il ne ſonge pas qu'il ne s'agit que des écrivains de France.

Il ſe trompe quand il dit que le baron des *Contures* ne méritait pas d'être cité. Sa traduction de *Lucrèce* eſt la meilleure qu'on ait en France.

Il ſe trompe quand il dit que *Deſmarets* n'était qu'un traducteur. L'abbé *Regnier-Deſmarets* a traduit à la vérité *Anacréon* en vers italiens avec ſuccès, ce qui eſt un très-grand mérite; mais il a fait des vers français qu'on ſait par cœur; & il était excellent grammairien.

Il ſe trompe quand il dit que *Bernier* n'était pas médecin du grand-mogol, & qu'il le croit précepteur du fils d'un aga. Un mahométan indien ne donne point pour précepteur à ſon fils un chrétien de France qui parle mal indien. Mais on ne demande

guère à un médecin de quelle religion il eſt. *Bernier* était médecin de l'empereur *Sha-Géan*, comme on peut le voir dès la page 9 de ſes voyages, édition d'Amſterdam. Voilà pourtant ce que le journaliſte appelle *une faute groſſière.*

Il ſe trompe quand il dit que le journal des ſavans de Paris n'eſt pas le premier qu'on ait fait en Europe.

Il ſe trompe en oppoſant les tranſactions philoſophiques. Ces tranſactions ne ſont point un examen des ouvrages nouveaux de tous les auteurs, comme le journal des ſavans ; c'eſt une entrepriſe toute différente.

Il ſe trompe quand il croit qu'il y a eu une bonne pharmacopée univerſelle avant celle de *Lémery*.

Il ſe trompe quand il dit que le *Moréri* n'eſt pas le premier dictionnaire français hiſtorique qui concerne les faits. C'eſt même le premier en toute langue ; ceux des *Etiennes* n'étant qu'une courte nomenclature pour l'intelligence des anciens auteurs.

Il ſe trompe, & fait pis que ſe tromper, quand il traite de menteur le père *Daniel*, qui ne paſſe pas pour un hiſtorien aſſez profond & aſſez hardi, mais qui paſſe pour un hiſtorien très-véridique. Le père *Daniel* a erré quelquefois; mais il n'eſt pas permis de l'appeler *un menteur.*

Il ſe trompe quand il croit les contes badins de *la Fontaine* plus dangereux que la ſeconde églogue de *Virgile*, ou que certaines ſatires d'*Horace*, ou qu'*Ovide*, ou que *Pétrone*. Il n'a pas ſenti que la gaieté n'eſt pas ce qui inſpire la volupté. *La Fontaine* eſt plaiſant, *Ovide* eſt voluptueux, *Pétrone* eſt débauché.

Il ſe trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle de Louis XIV* d'avoir dit qu'il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que d'exciter des diviſions. Voici le paſſage du *Siècle : Il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres*. Quiconque aura une maiſon dans une de ces cent villes penſera ainſi ; permis à ceux qui n'ont point de maiſon de brûler celles des autres pour une bulle.

Il ſe trompe quand il croit que dans le *Siècle* on immole les janſéniſtes aux jéſuites. On n'a certainement point pris de parti entre ces meſſieurs. On y dit que *Queſnel* était un opiniâtre, que le jéſuite *le Tellier*, confeſſeur de *Louis XIV*, était un méchant homme. L'auteur du *Siècle* n'eſt ni janſéniſte ni moliniſte.

Il ſe trompe quand il dit que les Français firent des campagnes malheureuſes en Bohème, lorſque *Louis XV* fut à la tête de ſes armées. *Louis XV*, depuis la fin de 1743, n'envoya pas en Bohème un ſeul régiment.

Il ſe trompe quand il reproche à l'auteur du *Siècle* d'avoir dit que les Allemands ne ſe mettent jamais en campagne qu'au mois d'août. Jamais l'auteur du *Siècle* n'a répété cette ancienne ſottiſe.

Il ſe trompe quand il avance que les papes n'ont jamais rendu Caſtro & Ronciglione. Ils en ſont poſſeſſeurs, oui ; mais cela prouve-t-il qu'ils ne l'aient jamais cédé ? *Alexandre VIII* fut forcé de le rendre pour cent mille écus romains en 1664.

Il ſe trompe quand il dit que l'Encyclopédie n'eſt pas un ouvrage très-utile, & quand il conclut qu'il ne vaut rien, de ce qu'il a été critiqué & perſécuté

dans ſa naiſſance par des ennemis intéreſſés. Il devait conclure tout le contraire.

Il faudrait tâcher de ne ſe pas tromper ſur tous les points, quand on critique un ouvrage.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'a vu aucune des éditions qui ont été faites en France, en Angleterre, & en Hollande. Il lui eſt tombé entre les mains une petite feuille volante, dans laquelle on relève pluſieurs fautes de l'édition de la Haye; & on en rend l'auteur reſponſable. Il y a, ce me ſemble, un peu d'injuſtice dans ce procédé. Ce n'eſt pas à lui qu'il faut s'en prendre ſi on a imprimé *pigeri* pour *gigeri*, *Burignac* pour *Daubignac*, & ſi les éditeurs ſont tombés dans d'autres mépriſes. On ne trouvera pas ces fautes dans l'édition de Genève, corrigée par l'auteur même. Ceux qui ſe hâtent de faire ces critiques devraient y apporter plus d'équité & plus d'attention. Par exemple, on reproche à l'auteur d'avoir dit que le grand *Condé* mourut à Chantilli en 1680. Cela n'eſt pas vrai; l'auteur place cette mort en 1686, non pas à Chantilli, mais à Fontainebleau.

On lui reproche d'avoir mis en 1700 la mort de *Jacques II*, roi d'Angleterre. Cela n'eſt pas vrai; il dit que c'eſt en 1701. On lui reproche d'avoir placé la mort de *Madame*, la première femme du frère de *Louis XIV*, en 1672. Cela n'eſt pas vrai; il la place au mois de juin 1670.

On lui reproche d'avoir fait naître Mme *Dacier* en 1615. Cela n'eſt pas vrai; il a placé ſa naiſſance en 1651.

Au reſte, il eſt difficile que dans un catalogue de plus de trois cents artiſtes, on ne ſe ſoit trompé ſur quelques noms obſcurs & ſur quelques dates. Un *errata* ſuffit pour ces bagatelles. Il ne faut pas juger d'un grand bâtiment par quelques pavés qu'un maçon ſubalterne aura arrangés dans la cour.

ARTICLE XXVIII.

Anecdotes ſur Louis XIV.

LOUIS *XIV* était, comme on ſait, le plus bel homme & le mieux fait de ſon royaume. C'était lui que *Racinc* déſignait dans Bérénice par ces vers :

En quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Le roi ſentit bien que cette tragédie, & ſurtout ces deux vers étaient faits pour lui. Rien n'embellit d'ailleurs comme une couronne. Le ſon de ſa voix était noble & touchant. Tous les hommes l'admiraient, & toutes les femmes ſoupiraient pour lui. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui ſeul, & qui eût été ridicule en tout autre. Il ſe complaiſait à en impoſer par ſon air. L'embarras de ceux qui lui parlaient était un hommage qui flattait ſa ſupériorité. Ce vieil officier qui en lui demandant une grâce, balbutiait, recommençait ſon diſcours, & qui enfin lui dit : *Sire, au moins je ne tremble pas ainſi devant vos ennemis*, n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

La nature lui avait donné un tempérament robuſte. Il fit parfaitement tous ſes exercices ; jouait très-bien à tous les jeux qui demandent de l'adreſſe & de l'action ; il danſait les danſes graves avec beaucoup de grâce. Sa conſtitution était ſi bonne qu'il fit toujours deux grands repas par jour ſans altérer ſa ſanté ; ce fut la bonté de ſon tempérament qui fit l'égalité de ſon humeur. *Louis XIII* infirme était chagrin, faible, & difficile. *Louis XIV* parlait peu, mais toujours bien. Il n'était pas ſavant ; mais il avait le goût juſte. Il entendait un peu l'italien & l'eſpagnol ; & ne put jamais apprendre le latin, que l'on montre toujours aſſez mal dans une éducation particulière, & qui eſt de toutes les ſciences la moins utile à un roi. On a imprimé ſous ſon nom une traduction des *Commentaires de Céſar*. Ce ſont ſes thèmes ; mais on les feſait avec lui ; il y avait peu de part ; & on lui diſait qu'il les avait faits. J'ai ouï dire au cardinal de *Fleuri* que *Louis XIV* lui avait un jour demandé ce que c'était que le prince *quémadmodum*, mot ſur lequel un muſicien, dans un motet, avait prodigué, ſelon leur coutume, beaucoup de travail ; le roi lui avoua à cette occaſion qu'il n'avait preſque jamais rien ſu de cette langue. On eût mieux fait de lui enſeigner l'hiſtoire, la géographie, & ſurtout la vraie philoſophie, que les princes connaiſſent ſi rarement. Son bon ſens & ſon goût naturel ſuppléèrent à tout. En fait de beaux arts, il n'aimait que l'excellent. Rien ne le prouve mieux que l'uſage qu'il fit de *Racine*, de *Boileau*, de *Molière*, de *Boſſuet*, de *Fénélon*, de *le Brun*, de *Girardon*, de *le Nôtre*, &c. Il donna même

même quelquefois à *Quinault* des ſujets d'opéra, & ce fut lui qui choiſit *Armide.* M. *Colbert* ne protégea tous les arts, ne les fit fleurir que pour ſe conformer au goût de ſon maître ; car M. *Colbert* étant ſans lettres, élevé dans le négoce, & chargé par le cardinal *Mazarin* de détails d'affaires, ne pouvait avoir pour les beaux arts ce goût que donne naturellement une cour galante, à laquelle il faut des plaiſirs au-deſſus du vulgaire. M. *Colbert* était un peu ſec & ſombre; ſes grandes vues pour la finance & pour le commerce, où le roi était, & devait être moins intelligent que lui, ne s'étendirent pas d'abord juſqu'aux arts aimables; il ſe forma le goût par l'envie de plaire à ſon maître, & par l'émulation que lui donnait la gloire acquiſe par M. *Fouquet* dans la protection des lettres, gloire qu'il conſerva dans ſa diſgrace. Il ne fit d'abord que de mauvais choix; & lorſque *Louis XIV* en 1662 voulut favoriſer les lettres, en donnant des penſions aux hommes de génie, & même aux ſavans, *Colbert* ne s'en rapporta qu'à ce *Chapelain* dont le nom eſt depuis devenu ſi ridicule, grâce à ſes ouvrages, & à *Boileau;* mais il avait alors une grande réputation qu'il s'était faite par un peu d'érudition, aſſez de critique & beaucoup d'adreſſe : c'eſt ce choix qui indigna *Boileau*, jeune encore, & qui lui inſpira tant de traits ſatiriques. M. *Colbert* ſe corrigea depuis, & favoriſa ceux qui avaient des talens véritables, & qui plaiſaient au maître.

Ce fut *Louis XIV* qui de ſon propre mouvement donna des penſions à *Boileau*, à *Racine*, à *Péliſſon*, à beaucoup d'autres; il s'entretenait quelquefois avec eux; & même lorſque *Boileau* ſe fut retiré à Auteuil,

étant affaibli par l'âge, & qu'il vint faire sa cour au roi pour la dernière fois, le roi lui dit: Si votre santé vous permet de venir encore quelquefois à Versailles, j'aurai toujours une demi-heure à vous donner. Au mois de septembre 1690, il nomma *Racine* du voyage de Marly, il se fesait lire par lui les meilleurs ouvrages du temps.

L'année d'auparavant il avait gratifié *Racine* & *Boileau*, chacun de mille pistoles, qui font vingt mille livres d'aujourd'hui, pour écrire son histoire, & il avait ajouté à ce présent quatre mille livres de pension.

On voit évidemment par toutes ces libéralités répandues de son propre mouvement, & surtout par sa faveur accordée à *Pélisson*, persécuté par *Colbert*, que ses ministres ne dirigeaient point son goût. Il se porta de lui-même à donner des pensions à plusieurs savans étrangers; & M. *Colbert* consulta M. *Perrault* sur le choix de ceux qui reçurent cette gratification si honorable pour eux & pour le souverain. Un de ses talens était de tenir une cour; il rendit la sienne la plus magnifique & la plus galante de l'Europe. Je ne sais pas comment on peut lire encore des descriptions de fêtes dans des romans, après avoir lu celles que donna *Louis XIV*. Les fêtes de Saint-Germain, de Versailles, ses carrousels sont au-dessus de ce que l'imagination la plus romanesque a inventé. Il dansait d'ordinaire à ces fêtes avec les plus belles personnes de sa cour; il semblait que la nature eût fait des efforts pour seconder le goût de *Louis XIV*. Sa cour était remplie des hommes les mieux faits de l'Europe, & il y avait à la fois plus de trente femmes

d'une beauté accomplie. On avait ſoin de compoſer des danſes figurées, convenables à leurs caractères & à leurs galanteries. Souvent même les pièces qu'on repréſentait étaient remplies d'alluſions fines, qui avaient rapport aux intérêts ſecrets de leurs cœurs. Non-ſeulement il y eut de ces fêtes publiques dont *Molière* & *Lulli* firent les principaux ornemens; mais il y en eut de particulières, tantôt pour *Madame*, belle-ſœur du roi, tantôt pour madame de *la Vallière:* il n'y avait que peu de courtiſans qui y fuſſent admis; c'était ſouvent *Benſerade* qui en feſait les vers, quelquefois un nommé *Bellot* valet de chambre du roi. J'ai vu des canevas de ce dernier, corrigés de la main de *Louis XIV*. On connaît ces vers galans que feſait *Benſerade* pour ces ballets figurés, où le roi danſait avec ſa cour; il y confondait preſque toujours par une alluſion délicate, la perſonne & le rôle. Par exemple, lorſque le roi dans un de ces ballets repréſentait *Apollon*, voici ce que fit pour lui *Benſerade:*

Je doute qu'on le prenne avec nous ſur le ton
De Daphné, de Phaëton;
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine.
Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, ou qu'un homme vous mène!

Lorſqu'il eut marié ſon petit-fils le duc de *Bourgogne* à la princeſſe *Adélaïde* de Savoie, il fit jouer des comédies pour elle dans un des appartemens de Verſailles. *Duché*, l'un de ſes domeſtiques, auteur du bel opéra d'Iphigénie, compoſa la tragédie

d'Abſalon pour ces fêtes ſecrètes ; madame la ducheſſe de *Bourgogne* repréſentait la fille d'*Abſalon ;* le duc d'*Orléans*, le duc de *la Vallière* y jouaient ; le fameux acteur *Baron* dirigeait la troupe, & y jouait auſſi.

Il y avait alors appartement trois fois la ſemaine à Verſailles ; la galerie & toutes les pièces étaient remplies ; on jouait dans un ſallon, dans l'autre il y avait muſique, dans un troiſième une collation. Le roi animait tous ces plaiſirs par ſa préſence. Quelquefois il feſait dreſſer dans la galerie des boutiques garnies de bijoux les plus précieux ; il en feſait des loteries, ou bien on les jouait à la rafle, & madame la ducheſſe de *Bourgogne* diſtribuait ſouvent les lots gagnés.

C'était au milieu de tous ces amuſemens magnifiques, & des plaiſirs les plus délicats, qu'il forma ces vaſtes projets qui firent trembler l'Europe ; il mena la reine & toutes les dames de ſa cour ſur la frontière. A la guerre de 1667, il diſtribua pour plus de cent mille écus de préſens, ſoit aux ſeigneurs flamands qui venaient lui rendre leurs reſpects, ſoit aux députés des villes, ſoit aux envoyés des princes qui venaient le complimenter ; & il ſuivait en cela ſon goût pour la magnificence, autant que la politique. C'eſt ſur quoi on ne peut aſſez s'étonner qu'on l'ait oſé accuſer d'avarice dans preſque toutes les pitoyables hiſtoires qu'on a compilées de ſon règne : jamais prince n'a plus donné, plus à propos, & de meilleure grâce.

Les plaiſirs nobles dont il occupa ſans ceſſe la plus brillante cour du monde, ne l'empêchèrent point

d'aſſiſter régulièrement à tous ſes conſeils; il les tenait même pendant qu'il était malade, & il ne s'en diſpenſa qu'une fois pour aller à la chaſſe: il y avait peu d'affaires ce jour-là; il entra pour dire qu'il n'y aurait point de conſeil, & le dit en parodiant ainſi ſur le champ un air d'un opéra de *Quinault* & de *Lulli*.

Le conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter,
Sitôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle:
Rien ne peut l'arrêter
Quand la chaſſe l'appelle.

Il avait fait quelques petites chanſons dans ce goût aiſé & naturel; & dans les voyages en Franche-Comté, il feſait faire des impromptu à ſes courtiſans, ſurtout à *Péliſſon*, & au marquis *Dangeau*. Il ne jouait pas mal de la guitarre, qui était alors à la mode, & ſe connaiſſait très-bien en muſique comme en peinture. Dans ce dernier art, il n'aimait que les ſujets nobles. Les *Teniers* & les autres petits peintres flamands ne trouvaient point grâce devant ſes yeux: ôtez-moi ces magots-là, dit-il, un jour qu'on avait mis un *teniers* dans un de ſes appartemens.

Malgré ſon goût pour la grande & noble architecture, il laiſſa ſubſiſter l'ancien corps du château de Verſailles, avec les ſept croiſées de face, & ſa petite cour de marbre du côté de Paris. Il n'avait d'abord deſtiné ce château qu'à un rendez-vous de chaſſe, tel qu'il l'avait été du temps de *Louis XIII*, qui l'avait acheté du ſecrétaire d'Etat *Loménie*. Petit-à-petit, il

en fit ce palais immenſe, dont la façade du côté des jardins eſt ce qu'il y a de plus beau dans le monde, & dont l'autre façade eſt dans le plus petit & le plus mauvais goût; il dépenſa à ce palais & aux jardins plus de cinq cents millions, qui en font plus de neuf cents de notre eſpèce. M. le duc de *Créqui* lui diſait: Sire, vous avez beau faire, vous n'en ferez jamais qu'un favori ſans mérite.

Les chefs-d'œuvres de ſculpture furent prodigués dans ſes jardins. Il en jouiſſait, & les allait voir ſouvent. J'ai ouï dire à feu M. le duc d'*Antin* que lorſqu'il fut ſurintendant des bâtimens, il feſait quelquefois mettre ce qu'on appelle des *calles*, entre les ſtatues & les ſocles, afin que quand le roi viendrait ſe promener, il s'aperçût que les ſtatues n'étaient pas droites, & qu'il eût le mérite du coup-d'œil. En effet le roi ne manquait pas de trouver le défaut. M. d'*Antin* conteſtait un peu, & enſuite ſe rendait, & feſait redreſſer la ſtatue, en avouant avec une ſurpriſe affectée combien le roi ſe connaiſſait à tout. Qu'on juge par cela ſeul combien un roi doit aiſément s'en faire accroire.

On ſait le trait de courtiſan que fit ce même duc d'*Antin*, lorſque le roi vint coucher à Petit-bourg, & qu'ayant trouvé qu'une grande allée de vieux arbres feſait un mauvais effet, M. d'*Antin* la fit abattre & enlever la même nuit; & le roi à ſon réveil n'ayant plus trouvé ſon allée, il lui dit: Sire, comment vouliez-vous qu'elle oſât paraître encore devant vous? elle vous avait déplu.

Ce fut le même duc d'*Antin* qui, à Fontainebleau, donna au roi & à madame la ducheſſe de *Bourgogne* un ſpectacle plus ſingulier, & un exemple plus frappant du rafinement de la flatterie la plus délicate. *Louis XIV* avait témoigné qu'il ſouhaiterait qu'on abattît quelque jour un bois entier qui lui ôtait un peu de vue. M. d'*Antin* fit ſcier tous les arbres du bois près de la racine, de façon qu'ils ne tenaient preſque plus ; des cordes étaient attachées à chaque pièce d'arbre, & plus de douze cents hommes étaient dans ce bois prêts au moindre ſignal. M. d'*Antin* ſavait le jour que le roi devait ſe promener de ce côté avec toute ſa cour. Sa majeſté ne manqua pas de dire combien ce morceau de forêt lui déplaiſait. Sire, lui répondit-il, ce bois ſera abattu dès que votre majeſté l'aura ordonné. Vraiment, dit le roi, s'il ne tient qu'à cela, je l'ordonne, & je voudrais déjà en être défait: Hé bien, Sire, vous allez l'être. Il donna un coup de ſifflet, & on vit tomber la forêt. Ah! Meſdames, s'écria madame la ducheſſe de *Bourgogne*, ſi le roi avait demandé nos têtes, M. d'*Antin* les ferait tomber de même: bon mot un peu vif, mais qui ne tirait point à conſéquence.

C'eſt ainſi que tous les courtiſans cherchaient à lui plaire, chacun ſelon ſon pouvoir & ſon eſprit. Il le méritait bien, car il était occupé lui-même de ſe rendre agréable à tout ce qui l'entourait ; c'était un commerce continuel de tout ce que la majeſté peut avoir de grâces ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe ſans l'air de la baſſeſſe. Il était ſurtout avec les femmes d'une attention & d'une

politeſſe qui augmentait encore celle de ſes courtiſans, & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la dauphine voyant à ſon ſouper un officier qui était très-laid, plaiſanta beaucoup & très-haut ſur ſa laideur : je le trouve, Madame, dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de mon royaume, car c'eſt un des plus braves.

Le comte de *Marivaux*, lieutenant-général, homme un peu brutal, & qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait un jour au roi, qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, & ne plus ſervir votre majeſté. J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi, lui répondit *Louis XIV*, & ce diſcours fut ſuivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes, & les plus douces railleries, tandis que les particuliers en font tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il feſait un jour un conte à quelques-uns de ſes courtiſans, & même il avait promis que le conte ſerait plaiſant ; cependant il le fut ſi peu que l'on ne rit point, quoique le conte fût du roi. M. le prince d'*Armagnac*, qu'on appelait M. *le Grand*, ſortit alors de la chambre, & le roi dit à ceux qui reſtaient :

Meſſieurs, vous avez trouvé mon conte fort inſipide, & vous avez eu raiſon; mais je me ſuis aperçu qu'il y avait un trait qui regarde de loin M. *le Grand*, & qui aurait pu l'embarraſſer; j'ai mieux aimé le ſupprimer que de haſarder de lui déplaire : à préſent qu'il eſt ſorti, voici mon conte, il l'acheva & on rit. On voit par ces petits traits combien il eſt faux qu'il ait jamais laiſſé échapper ce diſcours dur & révoltant dont on l'accuſe : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve :* c'était, dit-on, pour mortifier M. de *la Rochefoucauld*. *Louis XIV* était incapable d'une telle indécence. Je m'en ſuis informé à tous ceux qui approchaient de ſa perſonne, ils m'ont tous dit que c'était un conte impertinent; cependant il eſt répété & cru d'un bout de la France à l'autre. Les petites calomnies font fortune comme les grandes. Comment des paroles ſi odieuſes pourraient-elles ſe concilier avec ce qu'il dit au même duc de *la Rochefoucauld*, qui était embarraſſé de dettes? *Que ne parlez-vous à vos amis;* mot qui lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. Quand il reçut un légat qui vint lui faire des excuſes au nom du pape & du doge de Gènes, qui vint lui demander pardon, il ne ſongea qu'à leur plaire. Ses miniſtres agiſſaient un peu plus durement. Auſſi le doge *Lercaro*, qui était un homme d'eſprit, diſait : Le roi nous ôte la liberté en captivant nos cœurs, mais ſes miniſtres nous la rendent.

Lorſqu'en 1686 il donna à ſon fils le grand dauphin le commandement de ſon armée, il lui dit ces propres mots : En vous envoyant commander mon armée, je vous donne les occaſions de faire

connaître votre mérite; c'eſt ainſi qu'on apprend à régner: il ne faut pas, quand je viendrai à mourir, qu'on s'aperçoive que le roi eſt mort. Il s'exprimait preſque toujours avec cette nobleſſe. Rien ne fait plus d'impreſſion ſur les hommes, & on ne doit pas s'étonner que ceux qui l'approchaient euſſent pour lui une eſpèce d'idolâtrie.

Il eſt certain qu'il était paſſionné pour la gloire, & même encore plus que pour la réalité de ſes conquêtes. Dans l'acquiſition de l'Alſace & de la moitié de la Flandre, de toute la Franche-Comté, ce qu'il aimait le mieux était le nom qu'il ſe feſait.

En effet, pendant plus de cinquante ans, il n'y eut en Europe aucune tête couronnée que ſes ennemis même oſaſſent ſeulement mettre avec lui en comparaiſon. L'empereur *Léopold*, qu'il ſecourut quelquefois & humilia toujours, n'était pas un prince qui pût diſputer rien au roi de France. Il n'y eut de ſon temps aucun empereur turc qui ne fût un homme médiocre & cruel. *Philippe IV*, & *Charles II* étaient auſſi faibles que la monarchie eſpagnole l'était devenue. *Charles II* d'Angleterre ne ſongea à imiter *Louis XIV* que dans ſes plaiſirs. *Jacques II* ne l'imita que dans ſa dévotion, & il profita mal des efforts que fit pour lui ſon protecteur. *Guillaume III* ſouleva l'Europe contre *Louis XIV;* mais il ne put l'égaler ni en grandeur d'ame, ni en magnificence, ni en monumens, ni en rien de ce qui a illuſtré ce beau règne. *Chriſtine* en Suède ne fut fameuſe que par ſon abdication & par ſon eſprit. Les rois de Suède ſes ſucceſſeurs juſqu'à *Charles XII*, ne firent preſque rien de digne du grand *Guſtave;* & *Charles XII*, qui fut un héros, n'eut pas la

prudence qui en eût fait un grand-homme. *Jean Sobiesky* en Pologne eut la réputation d'un brave général, mais ne put acquérir celle d'un grand roi. Enfin *Louis XIV*, jusqu'à la bataille d'Hochstet, fut le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presqu'en tout genre. L'hôtel de ville de Paris lui décerna ce nom de *Grand* en 1680, & l'Europe, quoique jalouse, le confirma.

On l'a accusé d'un faste & d'un orgueil insupportable, parce que ses statues à la place Vendôme, & à celle des Victoires ont des bases ornées d'esclaves enchaînés. On ne veut pas voir que celle du grand, du clément, de l'adorable *Henri IV* sur le pont-neuf est aussi accompagnée de quatre esclaves ; que celle de *Louis XIII*, faite anciennement pour *Henri II*, en a autant, & que celle même du grand duc *Ferdinand de Médicis* à Livourne a les mêmes attributs. C'est un usage des sculpteurs plutôt qu'un monument de vanité. On érige ces monumens pour les rois, comme on les habille sans qu'ils y prennent garde.

Il était si peu amoureux de cette fausse gloire qu'on lui reproche, qu'il fit ôter de la galerie de Versailles les inscriptions pleines d'enflure & de faste, que *Charpentier* de l'académie française avait mises à tous les cartouches : l'incroyable passage du Rhin, la sage conduite du roi, la merveilleuse entreprise de Valenciennes &c.

Louis XIV supprima toutes les épithètes, & ne laissa que les faits. L'inscription qui est à Paris à la porte Saint-Denis, & qu'on lui a reprochée, est à la vérité insultante pour les Hollandais ; mais elle ne contient pour *Louis XIV* aucune louange révoltante.

Il n'entendait point le latin, comme on l'a dit; il n'alla presque jamais à Paris, & peut-être n'a-t-il pas plus entendu parler de cette inscription que de celles de *Santeuil* qui sont aux fontaines de la ville. Il serait à souhaiter, après tout, que nous ne laissassions subsister aucun monument humiliant pour nos voisins, & que nous imitassions en cela les Grecs, qui, après la guerre du Péloponèse, détruisirent tout ce qui pouvait réveiller l'animosité & la haine. Les misérables histoires de *Louis XIV* disent presque toutes que l'empereur *Léopold* fit élever une pyramide dans le champ de bataille d'Hochstet : cette pyramide n'a existé que dans des gazettes; & je me souviens que M. le maréchal de *Villars* me dit qu'après la prise de Fribourg, il envoya cinquante maîtres sur le champ où s'était donnée cette funeste bataille, avec ordre de détruire la pyramide en cas qu'elle existât, & qu'on n'en trouva pas le moindre vestige. Il faut mettre ce conte de la pyramide avec celui de la médaille du *sta sol*, arrête-toi, soleil, qu'on prétend que les Etats-généraux avaient fait frapper après la paix d'Aix-la-Chapelle: sottise à laquelle ils ne pensèrent jamais.

Les choses principales dont *Louis XIV* tirait sa gloire, étaient d'avoir, au commencement de son régne, forcé la branche d'Autriche espagnole, qui disputait depuis cent ans la préséance à nos rois, à la céder pour jamais en 1661; d'avoir entrepris dès 1664 la jonction des deux mers; d'avoir réformé les lois en 1667; d'avoir conquis la même année la Flandre française en six semaines; d'avoir pris l'année suivante la Franche-Comté en moins d'un mois, au cœur de

l'hiver; d'avoir ſu ajouter à la France Dunkerque & Strasbourg. Que l'on ajoute à ces objets qui devaient le flatter, une marine de près de deux cents vaiſſeaux, en comptant les alléges ; ſoixante mille matelots enclaſſés en 1681, outre ceux qu'il avait déjà formés ; le port de Toulon, celui de Breſt & de Rochefort bâtis ; cent cinquante citadelles conſtruites, l'établiſſement des Invalides, de Saint-Cyr, l'ordre de Saint Louis, l'obſervatoire, l'académie des ſciences, l'abolition du duel, l'établiſſement de la police, la réforme des lois, on verra que ſa gloire était fondée. Il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire ; mais il fit beaucoup plus qu'un autre. Quand je dirai que tous les grands monumens n'ont rien coûté à l'Etat qu'ils ont embelli, je ne dirai rien que de très-vrai. Le peuple croit qu'un prince qui dépenſe beaucoup en bâtimens & en établiſſemens, ruine ſon royaume ; mais en effet il l'enrichit ; il répand de l'argent parmi une infinité d'artiſtes ; toutes les profeſſions y gagnent ; l'induſtrie & la circulation augmentent : le roi qui fait le plus travailler ſes ſujets eſt celui qui rend ſon royaume plus floriſſant. Il aimait les louanges, ſans doute, mais il ne les aimait pas groſſières ; & les caractères qui ſont inſenſibles aux juſtes louanges n'en méritent d'ordinaire aucune. S'il permit les prologues d'opéra dans leſquels *Quinault* le célébrait, ces éloges plaiſaient à la nation, & redoublaient la vénération qu'elle avait pour lui. Les éloges que *Virgile*, *Horace* & *Ovide* même prodiguèrent à *Auguſte* étaient beaucoup plus forts ; & ſi on ſonge aux proſcriptions, ils étaient aſſurément bien moins mérités.

Louis XIV n'adoptait pas toujours les louanges dont on l'accablait. L'académie françaiſe lui rendait régulièrement compte des ſujets qu'elle propoſait pour le prix. Il y eut une année où elle avait donné pour ſujet du prix, *laquelle de toutes les vertus du roi méritait la préférence :* il ne voulut pas recevoir ce coup d'encenſoir aſſommant, & défendit que ce ſujet fût traité.

Il réſulte de tout ce que l'on vient de rapporter, que jamais homme n'ambitionna plus la vraie gloire. La modeſtie véritable eſt, je l'avoue, au-deſſus d'un amour-propre ſi noble. S'il arrivait qu'un prince, ayant fait d'auſſi grandes choſes que *Louis XIV*, fût encore modeſte, ce prince ſerait le premier homme de la terre, & *Louis XIV* le ſecond.

Toutes les hiſtoires imprimées en Hollande reprochent à *Louis XIV* la révocation de l'édit de Nantes. Je le crois bien ; tous ces livres ſont écrits par des proteſtans. Ils furent des ennemis d'autant plus implacables de ce monarque, qu'avant d'avoir quitté le royaume, ils étaient des ſujets fidelles. *Louis XIV* ne les chaſſa pas comme *Philippe III* avait chaſſé les Maures d'Eſpagne, ce qui avait fait à la monarchie eſpagnole une plaie inguériſſable. Il voulait retenir les huguenots & les convertir. J'ai demandé à M. le cardinal de *Fleuri* ce qui avait principalement engagé le roi à ce coup d'autorité. Il me répondit que tout venait de M. *Baville* intendant de Languedoc, qui s'était flatté d'avoir aboli le calviniſme dans cette province, où cependant il reſtait plus de quatre-vingts mille huguenots. *Louis XIV*

crut aiſément que puiſqu'un intendant avait détruit la ſecte de ſon département, il l'anéantirait dans ſon royaume. M. de *Louvois* conſulta ſur cette grande affaire M. de *Gourville*, que le roi *Charles II* d'Angleterre appelait le plus ſage des Français. L'avis de M. de *Gourville* fut d'enlever à la fois tous les miniſtres des égliſes proteſtantes. Au bout de ſix mois, dit-il, la moitié de ces miniſtres abjurera, & & on les lâchera dans le troupeau; l'autre moitié ſera opiniâtre, & reſtera enfermée ſans pouvoir nuire; il arrivera qu'en peu d'années les huguenots, n'ayant plus que des miniſtres convertis, & engagés à ſoutenir leur changement, ſe réuniront tous à la religion romaine. D'autres étaient d'avis qu'au lieu d'expoſer l'Etat à perdre un grand nombre de citoyens qui avaient en main les manufactures & le commerce, on fît venir au contraire des familles luthériennes, comme il y en a dans l'Alſace. L'autorité royale était affermie ſur des fondemens inébranlables, & toutes les ſectes du monde n'auraient pas fait dans une ville une ſédition de quinze jours. M. *Colbert* s'oppoſa toujours à un coup d'éclat contre les huguenots; il ménageait des ſujets utiles. Les manufactures de *Vanrobès* & de beaucoup d'autres qu'il avait établies, n'étaient maintenues que par des gens de cette ſecte.

Après ſa mort, arrivée en 1683, M. *le Tellier* & M. de *Louvois* pouſſèrent les calviniſtes: ils s'ameutèrent, on révoqua l'édit de Nantes, on abattit leurs temples; mais on fit la grande faute de bannir les miniſtres. Quand les bergers marchent, les troupeaux ſuivent. Il ſortit du royaume, malgré toutes les précautions qu'on prit, plus de huit cents mille

hommes, qui portèrent avec eux dans lès pays étrangers environ un milliar d'argent, tous les arts, & leur haine contre leur patrie. La Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, furent peuplées de ces fugitifs. *Guillaume III* eut des régimens entiers de proteſtans français à ſon ſervice. Il y a dix mille réfugiés français à Berlin qui ont fait de cet endroit ſauvage une ville opulente & ſuperbe. Ils ont fondé une ville juſqu'au fond du Cap de Bonne-Eſpérance.

Louis XIV fut très-malheureux depuis 1704 juſqu'en 1712; il ſoutint ſes diſgraces comme un homme qui n'aurait jamais connu de proſpérité. Il perdit ſon fils unique en 1711; & il vit périr en 1712, dans l'eſpace d'un mois, le duc de *Bourgogne* ſon petit-fils, la ducheſſe de *Bourgogne*, & l'aîné de ſes arrières petits-fils. Le roi, ſon ſucceſſeur, qu'on appelait alors le duc d'*Anjou*, fut auſſi à l'extrémité. Leur maladie était une rougeole maligne, dont furent attaqués en même temps M. de *Seignelay*, mademoiſelle d'*Armagnac*, M. de *Liſtenay*, madame de *Gondrin*, qui a été depuis comteſſe de *Toulouſe*, madame de la *Vrillière*, M. le duc de *la Trimouille*, & beaucoup d'autres perſonnes à Verſailles. M. le marquis de *Gondrin* en mourut en deux jours. Plus de trois cents perſonnes en périrent à Paris. La maladie s'étendit dans preſque toute la France. Elle enleva en Lorraine deux enfans du duc. Si on avait voulu ſeulement ouvrir les yeux & faire la moindre réflexion, on ne ſe ferait pas abandonné aux calomnies abominables qui furent ſi aveuglément répandues; elles furent la ſuite du diſcours imprudent d'un médecin nommé *Boudin*, homme de plaiſir, hardi & ignorant,

qui

qui dit que la maladie dont ces princes étaient morts n'était pas naturelle. C'eſt une choſe qui m'étonne toujours, que les Français, qui ſont aujourd'hui ſi peu capables de commettre de grands crimes, ſoient ſi prompts à les croire. Le fameux chimiſte *Homberg*, vertueux philoſophe, & d'une ſimplicité extrême, fut tout étonné d'entendre dire qu'on le ſoupçonnait; il courut vîte à la baſtille pour s'y conſtituer priſonnier: on ſe moqua de lui, & on n'eut garde de le recevoir; mais le public toujours téméraire, fut long-temps imbu de ces bruits horribles, dont la fauſſeté reconnue devrait apprendre aux hommes à juger moins légèrement, ſi quelque choſe peut corriger les hommes.

Un des malheurs de la fin du règne de *Louis XIV* fut le dérangement des finances; il commença dès l'an 1689. On fit porter tous les meubles d'argent orfévris à la monnaie, en dépouillant ſa galerie & ſon grand appartement de tous ces meubles admirables d'argent maſſif, ſculptés par *Balin*, ſur les deſſins du fameux *le Brun;* & de tout cela on ne retira que trois millions de profit. On établit la capitation en 1695: on fit des tontines. M. de *Pontchartrain*, en 1696, vendit des lettres de nobleſſe à qui en voulait, pour deux mille écus, & enſuite on taxa à vingt francs la permiſſion d'avoir un cachet.

Dans la guerre de 1701, l'épuiſement parut extrême. M. *Deſmarets* fut un jour réduit à prendre cent mille francs, qui étaient en dépôt chez les chartreux, & à mettre à la place des billets de monnaie dans un beſoin preſſant de l'Etat. Si on avait commencé par établir l'impôt du dixième, impôt

égal pour tout le monde par sa proportion, (ce qu'on ne fit qu'en 1710,) le roi eût eu plus de ressources; mais au lieu de prendre cette voie, on ne se servit que de traitans qui s'enrichirent en ruinant le peuple. L'Etat ne manquait point d'argent; mais le discrédit le tenait caché. Il a bien paru en dernier lieu dans la guerre de 1741, combien la France a de ressources. Non-seulement il n'y a pas eu un moment de discrédit, mais on ne l'a jamais craint. Rien ne prouve mieux que la France bien administrée, est le plus puissant empire de l'Europe.

ARTICLE XXIX.

Détails sur les Oeuvres historiques de l'auteur. (*)

LA manière dont j'ai étudié l'histoire était pour moi & non pour le public; mes études n'étaient point faites pour être imprimées. Une personne très-rare dans son siècle & dans tous les siècles, dont l'esprit s'étendait à tout, voulut enfin apprendre avec moi l'histoire pour laquelle elle avait eu d'abord autant de dégoût que le P. *Mallebranche*, parce qu'elle avait comme lui de très-grands talens pour la métaphysique & la géométrie. „ Que m'importe, disait-„ elle, à moi française, vivant dans ma terre, de „ savoir qu'*Egil* succéda au roi *Haquin* en Suède? & „ qu'*Otoman* était fils d'*Ortogul*? J'ai lu avec plaisir „ les histoires des Grecs & des Romains; elles pré-„ sentaient à mon esprit de grands tableaux qui

(*) Ce fragment est tiré de la préface d'une des premières éditions de l'*Essai sur les mœurs & l'esprit des nations*.

„ m'attachaient. Mais je n'ai pu encore achever „ aucune grande hiſtoire de nos nations modernes; „ je n'y vois guère que de la confuſion, une foule „ de petits événemens ſans liaiſon & ſans ſuite, mille „ batailles qui n'ont décidé de rien, & dans leſquelles „ je n'apprenais pas ſeulement de quelles armes on „ ſe ſervait pour ſe détruire. J'ai renoncé à une étude „ auſſi ſèche qu'immenſe, qui accable l'eſprit ſans „ l'éclairer. „

Mais, lui dis-je, ſi parmi tant de matériaux brutes & informes, vous choiſiſſiez de quoi vous faire un édifice à votre uſage; ſi en retranchant tous les détails des guerres, auſſi ennuyeux qu'infidelles, toutes les petites négociations qui n'ont été que des fourberies inutiles, toutes les aventures particulières qui étouffent les grands événemens; ſi en conſervant celles qui peignent les mœurs, vous feſiez de ce chaos un tableau général & bien articulé; ſi vous cherchiez à démêler dans les événemens l'hiſtoire de l'eſprit humain, croiriez-vous avoir perdu votre temps?

Cette idée la détermina; & c'eſt ſur ce plan que je travaillai: je fus d'abord étonné du peu de ſecours que je trouvai dans la multitude immenſe des livres.

Je me ſouviens que quand nous commençâmes à ouvrir *Puffendorf*, qui avait écrit dans Stockholm, & à qui les archives de l'Etat furent ouvertes, nous nous aſſurions d'y trouver quelles étaient les forces de ce pays; combien il nourriſſait d'habitans; comment les peuples de la province de Gothie s'étaient joints à ceux qui ravagèrent l'empire romain; comment

les arts s'introduifirent en Suède dans la fuite des temps ; quelles étaient fes lois principales, fes richeffes, ou plutôt fa pauvreté : nous ne trouvâmes pas un mot de ce que nous cherchions.

Lorfque nous voulûmes nous inftruire des prétentions des empereurs fur Rome, & de celles des papes contre les empereurs, nous ne trouvâmes que confufion & obfcurité ; de forte que dans tout ce que j'écrivais, je mettais toujours à la marge, *vide*, *quære*, *dubita ;* c'eft ce qui eft encore en gros caractères dans cent endroits de mon ancien manufcrit de l'année 1740, furtout quand il s'agit des donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, & des difputes de l'Eglife romaine & de l'Eglife grecque.

Prefque rien de ce que les Occidentaux ont écrit fur les peuples d'Orient avant les derniers fiècles ne nous paraiffait vraifemblable ; & nous favions combien, en fait d'hiftoire, tout ce qui eft contre la vraifemblance eft prefque toujours contre la vérité.

La feule chofe qui me foutenait dans des recherches fi ingrates, était ce que nous rencontrions de temps en temps fur les arts & les fciences. Cette partie devint notre principal objet. Il était aifé de s'apercevoir que dans nos fiècles de barbarie & d'ignorance, qui fuivirent la décadence & le déchirement de l'empire romain, nous reçûmes prefque tout des Arabes, aftronomie, chimie, médecine, & furtout des remèdes plus doux & plus falutaires que ceux qui avaient été connus des Grecs & des Romains. L'algèbre eft de l'invention de ces Arabes ; notre arithmétique même nous fut apportée par eux. Ce fut deux arabes, *Haran* & *Benfaid*, qui travaillèrent aux

tables alphonſines. Le ſchérif *Ben-Mohamed*, qu'on appelle le *géographe de Nubie*, chaſſé de ſes Etats, porta en Sicile au roi *Roger II*, un globe d'argent de huit cents marcs, ſur lequel il avait gravé la terre connue, & corrigé *Ptolomée*.

Il fallut donc rendre juſtice aux Arabes, quoiqu'ils fuſſent mahométans ; & avouer que nos peuples occidentaux étaient très-ignorans dans les arts, dans les ſciences, ainſi que dans la police des Etats, quoiqu'éclairés des lumières de la vérité ſur des choſes plus importantes. Si quelques perſonnes ont eu la mauvaiſe foi de blâmer cette équité & de vouloir la rendre odieuſe, elles ſont bien à plaindre d'être ſi indignes du ſiècle où elles vivent.

Pluſieurs morceaux de la poëſie & de l'éloquence arabe me parurent ſublimes, & je les traduiſis : enſuite quand nous vîmes tous les arts renaître en Europe par le génie des Toſcans, & que nous lûmes leurs ouvrages, nous fûmes auſſi enchantés que nous l'étions, quand nous liſions les beaux morceaux de *Milton*, d'*Addiſſon*, de *Dryden*, & de *Pope*. Je fis, autant que je le pus, des traductions exactes en vers des meilleurs endroits des poëtes des nations ſavantes. Je tâchai d'en conſerver l'eſprit. En un mot, l'hiſtoire des arts eut la préférence ſur l'hiſtoire des faits.

Tous ces matériaux concernant ces arts, ayant été perdus après la mort de cette perſonne ſi reſpectable ; ni mon âge, ni l'éloignement des grandes bibliothèques, ni l'affaibliſſement des talens, qui eſt la ſuite des longues maladies, ne m'ont pas permis

de recommencer ce travail pénible : il ſe trouve heureuſement exécuté par des mains plus habiles, manié avec profondeur, & rédigé avec ordre dans l'immortel ouvrage de l'*Encyclopédie.* Je ne peux regretter que les traductions en vers des meilleurs morceaux de tous les grands poëtes depuis *le Dante*, car on ne les connaît point du tout dans des traductions en proſe.

Il eſt public que pluſieurs perſonnes eurent des copies de mon manuſcrit hiſtorique ; il y en eut même pluſieurs chapitres imprimés dans le *Mercure de France ;* on les recueillit enſuite ſous différens titres. Enfin, en 1753, un libraire de la Haye s'aviſa d'acheter quelques chapitres très-informes de ce manuſcrit, qu'un homme peu ſcrupuleux ne fit point difficulté de lui vendre. Le libraire crut que ces chapitres contenaient une ſuite complète depuis *Charlemagne* juſqu'au règne de *Charles VII* roi de France ; & il imprima ce recueil tronqué & imparfait, ſous le titre trompeur d'*Abrégé de l'hiſtoire univerſelle depuis Charlemagne juſqu'à Charles-Quint.* Je feſais alors imprimer le premier tome des *Annales de l'Empire ;* & j'avais pris, dans un de mes manuſcrits de mon *Hiſtoire univerſelle*, que j'avais trouvé à Gotha, de quoi m'aider dans ces *Annales.*

Surpris de voir dans les gazettes cette prétendue *Hiſtoire univerſelle*, annoncée ſous mon nom, & n'ayant point encore reçu ce livre qui ſe vendait publiquement en Hollande & à Paris ; tout ce que je pus faire, ce fut de rendre compte dans la préface des *Annales de l'Empire* de la plupart des choſes dont je viens de parler.

Bientôt après, cette prétendue *Hiſtoire univerſelle* imprimée à la Haye, parvint entre mes mains, & j'y trouvai plus de fautes que de pages. C'eſt *Amédée* de Genève pour *Robert fils d'Amédée ;* c'eſt *Louis aîné de Charlemagne* pour *Louis aîné de la maiſon de Charlemagne.* On voit un *évêque d'Italie*, au lieu d'un *évêque en Italie ;* un *évêque de Paleſtine*, au lieu d'un *évêque de Ptolémaïde en Paleſtine ; Clément IV* pour *Innocent IV ; Abougrafar* au lieu d'*Abougiafar ; Darius fils d'Hidaſpes* pour fils d'*Hiſtaſpe ;* c'eſt la *précision des équinoxes*, c'eſt la *valeur du climat* au lieu de la *chaleur :* on y trouve le *minime Aldobrandin* au lieu du *moine Aldobrandin*, quatre cents ans avant qu'on eût des minimes. On réimprima ce livre à Paris ſous le nom de *Jean Nourſe*, avec toutes les mêmes erreurs; on s'empreſſa de le réimprimer à Genève & à Leipſick. J'envoyai un *errata* tel que je pus le faire à la hâte, n'ayant pas le manuſcrit original ſous mes yeux.

Ayant fait venir enfin cet ancien manuſcrit original de Paris, je fus indigné de voir combien le livre donné au public était différent du mien. Ce n'eſt qu'un extrait défectueux de mon ouvrage. Les titres des chapitres ne ſe reſſemblent ſeulement pas ; interprétations, omiſſions, fauſſes dates, noms défigurés, calculs erronés, tout me révolta. Non-ſeulement on ne me feſait pas dire ce que j'avais dit, mais on me feſait dire poſitivement tout le contraire.

Je fis une confrontation juridique de mon ancien manuſcrit avec le livre imprimé. Je conſtatai & je condamnai l'abus qu'on avait fait de mes travaux & de mon nom. On vient encore de donner tout récemment une nouvelle édition de cet ouvrage

informe fous le faux titre de *Colmar*. Tant d'efforts réitérés pour tromper le public, tant d'empreffement à acheter un livre tout défiguré, font des avertiffemens que le fonds de l'ouvrage n'eft pas fans utilité, & m'impofent le devoir de le publier un jour moi-même. Mais comment furcharger encore le public d'une nouvelle édition, lorfque l'Europe eft inondée de tant de fauffes? Il faut attendre ; il faut du temps pour remanier ces deux premiers volumes, dont quelques feuillets fe retrouvent dans les *Annales de l'Empire*. Ces deux premiers tomes concernent d'ailleurs des temps obfcurs, qui demandent des recherches pénibles. Il eft plus difficile qu'on ne penfe, de trouver dans les décombres de la barbarie de quoi conftruire un bâtiment qui plaife.

Je ne puis donc faire autre chofe aujourd'hui que de donner la fuite jufqu'au commencement du règne de *Charles-Quint*, après quoi viendra le refte qui fe joindra au *Siècle de Louis XIV*.

Je fus forcé de hafarder moi-même ce troifième volume, dont je fais préfent au libraire *Conrad Walther* de Drefde, qui a, dit-on, donné une édition des deux premiers tomes moins fautive que les autres ; & je hafarde ce troifième volume, parce que j'apprends que ces manufcrits s'étant multipliés, des libraires font prêts à publier cette fuite d'une manière auffi fautive que le commencement.

Ce n'eft point ici un livre de chronologie & de généalogie : il y en a affez. C'eft le tableau des fiècles ; c'eft la manière dont une dame d'un efprit fupérieur étudiait l'hiftoire avec moi, & celle dont toutes les perfonnes de fon rang veulent l'étudier.

Il eſt vrai que dans ce volume que je donne malgré moi, je laiſſe toujours voir l'effet qu'ont fait ſur mon eſprit les objets que je conſidère : mais ce compte que je me rendais de mes lectures avec une naïveté qu'on n'a preſque jamais quand on écrit pour le public, eſt préciſément ce qui pourra être utile. Chaque lecteur en eſt bien plus à portée d'aſſeoir ſon jugement en rectifiant le mien ; & quiconque penſe fait penſer.

Par exemple, lorſque *Louis XI*, au lieu de tâcher de reprendre Calais ſur *Edouard IV*, qui devait avoir en Angleterre aſſez d'embarras, achète la paix de lui, & ſe fait ſon tributaire, cette conduite me paraît peu glorieuſe ; mais elle peut paraître très-politique à un homme qui conſidèrera que le duc de Bourgogne aurait pu prendre le parti du roi d'Angleterre contre la France. Un autre ſe repréſentera que le grand *François de Guiſe* prit Calais ſur la reine *Marie* d'Angleterre, dans le temps que *Philippe II*, mari de cette reine, était bien plus à craindre qu'un duc de Bourgogne. Un autre cherchera dans le caractère même de *Louis XI* le motif de ſa conduite. Voilà comme l'hiſtoire peut être utile ; & ce faible ouvrage peut l'être en feſant naître des réflexions meilleures que les miennes. Savoir que *François I* fut priſonnier de *Charles-Quint* en 1525, c'eſt ne mettre qu'un fait dans ſa mémoire : mais rechercher pourquoi *Charles* profita ſi peu de ſon bonheur, cela eſt d'un lecteur judicieux. Non-ſeulement il verra la fortune de *Charles-Quint* balancée par la jalouſie des nations, mais les conquêtes en Europe de *Soliman* ſon ennemi, arrêtées par ſes guerres avec les Perſans ;

& il découvrira tous ces contre-poids qui empêchent une puiſſance d'écraſer les autres.

Réduit ainſi très à regret, par une infidélité que je n'attendais pas, à publier mes anciennes études, je me conſole dans l'eſpérance qu'elles pourront en produire de plus ſolides. Cette manière de s'inſtruire eſt déjà fort goûtée par pluſieurs perſonnes, qui n'ayant pas le temps de conſulter la foule des livres & des détails, ſont bien aiſes de ſe former un tableau général du monde.

C'eſt dans cet eſprit que j'ai crayonné le *Siècle de Louis XIV*. Les lois, les arts, les mœurs, ont été mon principal objet. Les petits faits ne doivent entrer dans ce plan que lorſqu'ils ont produit des événemens conſidérables; il eſt fort indifférent que la ville de Creutznach ait été priſe le 21 ſeptembre ou le 22 en 1688; que l'épouſe d'un neveu de Mme de *Maintenon* ſoit nommée ſa nièce: mais il eſt important de ſavoir que *Louis XIV* n'eut jamais la moindre part au teſtament du roi d'Eſpagne *Charles II*, lequel changea la face de l'Europe, & que la paix de Ryſwick ne fut point faite dans la vue de faire tomber la monarchie d'Eſpagne à un fils de France, comme on l'avait toujours cru, & comme l'a penſé milord *Bolingbroke* lui-même, qui en cela s'eſt trompé. Les querelles domeſtiques de la reine *Anne* d'Angleterre ne ſont pas par elles-mêmes un objet d'attention, mais elles le deviennent, parce qu'elles ſont en effet l'origine d'une paix ſans laquelle la France courait riſque d'être démembrée.

Les détails qui ne mènent à rien ſont dans l'hiſtoire ce que ſont les bagages dans une armée, *impedimenta;*

il faut voir les choſes en grand, par cela même que l'eſprit humain eſt petit, & qu'il s'affaiſſe ſous le poids des minuties; elles doivent être recueillies par les annaliſtes, & dans des eſpèces de dictionnaires où on les trouve au beſoin.

Quand on étudie ainſi l'hiſtoire, on peut ſe mettre ſans confuſion les ſiècles devant les yeux : il eſt aiſé alors d'apercevoir le caractère des temps de *Louis XIV*, de *Charles-Quint*, d'*Alexandre VI*, de *St Louis*, de *Charlemagne*. C'eſt à la peinture des ſiècles qu'il faut s'attacher.

Les portraits des hommes ſont preſque tous faits de fantaiſies. C'eſt une grande charlatanerie de vouloir peindre un perſonnage avec qui l'on n'a point vécu. *Salluſte* a peint *Catilina*, mais il avait connu ſa perſonne. Le cardinal de *Retz* fait des portraits de tous ſes contemporains qui ont joué de grands rôles : il eſt en droit de peindre ce qu'il a vu & connu. Mais que ſouvent la paſſion a tenu le pinceau! les hommes publics des temps paſſés ne peuvent être caractériſés que par les faits.

Je ne ſais pourquoi le traducteur eſtimable des lettres du lord *Bolingbroke* me reproche d'avoir jugé le cardinal *Mazarin* ſur des vaudevilles. Je ne l'ai point jugé ; j'ai expoſé ſa conduite, & je ne crois pas aux vaudevilles ; ce traducteur me permettra de lui dire que c'eſt lui qui ſe trompe ſur les faits en jugeant le cardinal *Mazarin : Ce miniſtre*, dit-il, *avait trouvé la France dans le plus grand embarras.* Le contraire eſt exactement vrai : quand le cardinal *Mazarin* vint au miniſtère, la France était tranquille au dedans & victorieuſe au dehors par les batailles

de Rocroi & de Norlingue, & par les grands ſuccès des Suédois dans l'Empire.

Il laiſſa au roi, dit-il, *des finances en meilleur ordre que l'on eût jamais vu.* Quelle erreur ! ne ſait-on pas que *Charlemagne*, *François Ier*, laiſſèrent des tréſors ; que le grand *Henri* avait quarante millions de livres numéraires dans ſes coffres, & que le royaume fleuriſſait par la régie la plus ſage, lorſque ſa mort funeſte fit place à l'adminiſtration d'une régence prodigue & tumultueuſe ? Les finances du cardinal *Mazarin* étaient en très-bon ordre à la vérité, mais celles de l'Etat étaient ſi dérangées, que le ſurintendant avait dit ſouvent à *Louis XIV : Il n'y a point d'argent dans les coffres de votre majeſté ; mais M. le cardinal vous en prêtera.* Les revenus de l'Etat étaient ſi mal adminiſtrés qu'on fut obligé d'ériger une chambre de juſtice. On voit par les *Mémoires de Gourville* quel avait été le brigandage : l'ordre ne fut mis que par le grand *Colbert*.

Les plus belles années de Louis XIV, dit-il, *ſont celles qui ont ſuivi immédiatement la mort de Mazarin où ſon eſprit régnait encore.* Comment l'eſprit du cardinal *Mazarin* régnait-il donc dans la conquête de la Franche-Comté, & de la moitié de la Flandre dont il avait rendu tant de villes ; dans l'établiſſement d'une marine que le cardinal avait laiſſée dépérir entièrement ; dans la réforme des lois qu'il ignorait ; dans l'encouragement des arts qu'il mépriſa ?

M. de Voltaire entreprend de démontrer que le prince d'Orange n'était aucunement redouté en France &c. On ne démontre qu'une propoſition de mathématique ; mais il eſt très-vrai que quand on crut en France que

le prince d'Orange, ou plutôt le roi *Guillaume*, avait été tué à la bataille de Boyne, les feux de joie que le peuple de Paris fit ſi indécemment étaient l'effet de la haine & non de la crainte. Il eſt très-vrai qu'on ne craignait point à Paris l'invaſion d'un prince qui avait aſſez d'affaires en Irlande, & qui avait toujours été vaincu en Flandre. Les hommes d'Etat & de guerre pouvaient eſtimer le roi *Guillaume;* mais le peuple de Paris ne pouvait certainement le redouter. On a pu craindre dans Paris le prince *Eugène* & le duc de *Marlborough*, quand ils ravageaient la Champagne; mais il n'eſt pas dans la nature humaine qu'on tremble dans une capitale, au nom d'un ennemi qui n'a jamais entamé les frontières d'un royaume alors toujours victorieux.

Le duc de *Berri*, à toute force, peut avoir dit aux princes ſes frères, *vous ſerez, l'un roi de France, & l'autre roi d'Eſpagne, & moi je ſerai le prince d'Orange; je vous ferai enrager tous deux :* mais le traducteur de milord *Bolingbrogke* doit obſerver qu'on peut faire *enrager* & être battu ; il doit obſerver qu'un critique peut ſe tromper auſſi-bien qu'un hiſtorien ; & il aurait dû tâcher de n'avoir pas tort dans toutes ſes critiques.

Il dit à la tête des *Mémoires ſecrets* du même *Bolingbroke*, que *je veux proſcrire les faits.* Je voudrais, au contraire, qu'il y eût des faits dans ces *Mémoires* qui en ſont abſolument deſtitués; & je voudrais, pour l'honneur de la mémoire du milord *Bolingbroke*, que ces mémoires euſſent toujours été ſecrets.

Je crois devoir dire ici un mot de l'édition qu'un critique d'un autre genre a faite du *Siècle de Louis XIV.*

Il a jugé à propos d'imprimer mon ouvrage avec ses notes; & il a trouvé le secret de faire un libelle d'un monument élevé à la gloire de la nation par les mains de la vérité. C'est un exemple rare de ce que peuvent hasarder l'ignorance & la calomnie en démence.

La littérature est un terrain qui produit des poisons comme des plantes salutaires. Il se trouve des misérables qui, parce qu'ils savent lire & écrire, croient se faire un état dans le monde en vendant des scandales à des libraires; au lieu de prendre un métier honnête, ne sachant pas que la profession d'un copiste, ou même celle d'un laquais fidelle, est très-préférable à la leur. Celui dont je parle vend & fait imprimer ce tissu de sottises sous le titre de *Siècle de Louis XIV*, en trois volumes, avec des notes par M. *la Beaumelle*, à Francfort &c.; & après avoir été si justement puni pour cette infamie, il composa vîte un autre libelle diffamatoire, pour subsister pendant quelques semaines. Un autre, voyant que le *Siècle de Louis XIV* se débite dans l'Europe avec succès, & que les libraires, que j'en ai gratifiés, y ont trouvé leur compte, se hâte d'y ajouter un nouveau volume qui n'y a aucun rapport. Il ramasse quelques lettres de *Bolingbroke* sur l'histoire générale, & y mêle quelques pièces obscures qu'il a ramassées dans la fange; il intitule cette rapsodie : *Troisième volume du Siècle de Louis XIV.* Les ignorans l'achètent, & l'éditeur jouit quelques mois du fruit de sa prévarication.

Un autre avait, je ne sais comment, entre les mains un manuscrit informe & pitoyable d'une petite partie de mon *Histoire universelle;* il le vend

quelques florins, comme on l'a déjà dit, à un libraire de la Haye, qui se hâte de l'imprimer sans m'en avertir.

Dans le *Siècle de Louis XIV*, à l'article des écrivains, dont plusieurs ont honoré ces temps célébres, & dont d'autres ont été si indignes, j'ai dit que la Hollande a été infectée de vils auteurs, qui ont fait des libelles contre leur patrie, contre des souverains qui dédaignent de se venger, contre des citoyens qui ne le peuvent. J'ai dit que leurs imitateurs s'attirent l'exécration publique : cette juste remarque soulève ces imitateurs ; & au lieu de se corriger, ils entassent petits libelles sur petits libelles, qui restent comme eux dans la poussière & dans l'oubli : ces vers de terre, qui se mettent dans la littérature & qui la rongent, mais qu'on secoue & qu'on écrase, ne peuvent ni ternir le lustre, ni diminuer la solidité des sciences.

DES

DES

MENSONGES IMPRIMÉS,

ET DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c.

DES MENSONGES IMPRIMÉS, ET DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU, &c.

ON peut aujourd'hui divifer les habitans de l'Europe en lecteurs & en auteurs, comme ils ont été divifés pendant fept ou huit fiècles en petits tyrans barbares qui portaient un oifeau fur le poing, & en efclaves qui manquaient de tout.

I.

IL y a environ deux cents cinquante ans que les hommes fe font reffouvenus petit-à-petit qu'ils avaient une ame; chacun veut lire, ou pour fortifier cette ame, ou pour l'orner, ou pour fe vanter d'avoir lu. Lorfque les Hollandais s'aperçurent de ce nouveau befoin de l'efpèce humaine, ils devinrent les facteurs de nos penfées, comme ils l'étaient de nos vins & de nos fels; & tel libraire d'Amfterdam, qui ne favait pas lire, gagna un million, parce qu'il y avait quelques Français qui fe mêlaient d'écrire. Ces marchands s'informaient par leurs correfpondans, des

denrées qui avaient le plus de cours ; & selon le besoin, ils commandaient à leurs ouvriers des histoires ou des romans, mais principalement des histoires ; parce qu'après tout on ne laisse pas de croire qu'il y a toujours un peu plus de vérité dans ce qu'on appelle *histoire nouvelle*, *mémoires historiques*, *anecdotes*, que dans ce qui est intitulé *roman*. C'est ainsi que sur des ordres de marchands de papier & d'encre, leurs metteurs en œuvre composèrent les *Mémoires d'Artagnan*, de *Pontis*, de *Vordac*, de *Rochefort*, & tant d'autres, dans lesquels on trouve au long tout ce qu'ont pensé les rois ou les ministres quand ils étaient seuls, & cent mille actions publiques dont on n'avait jamais entendu parler. Les jeunes barons allemands, les palatins polonais, les dames de Stockholm & de Copenhague, lisent ces livres, & croient y apprendre ce qui s'est passé de plus secret à la cour de France.

I I.

Varillas était fort au-dessus des nobles auteurs dont je parle ; mais il se donnait d'assez grandes libertés. Il dit un jour à un homme qui le voyait embarrassé : J'ai trois rois à faire parler ensemble ; ils ne se sont jamais vus, & je ne sais comment m'y prendre. Quoi donc, lui dit l'autre, est-ce que vous faites une tragédie ?

I I I.

TOUT le monde n'a pas le don de l'invention. On fait imprimer in-12 les fables de l'histoire ancienne, qui étaient ci-devant in-folio. Je crois que l'on peut

retrouver dans plus de deux cents auteurs les mêmes prodiges opérés, & les mêmes prédictions faites du temps que l'aſtrologie était une ſcience. On nous redira peut-être encore que deux Juifs, qui ſans doute ne ſavaient que vendre de vieux habits & rogner de vieilles eſpèces, promirent l'empire à *Léon l'iſaurien*, & exigèrent de lui qu'il abattît les images des chrétiens quand il ſerait ſur le trône; comme ſi un Juif ſe ſouciait beaucoup que nous euſſions ou non des images.

IV.

Je ne déſeſpère pas qu'on ne réimprime que *Mahomet II*, ſurnommé *le grand*, le prince le plus éclairé de ſon temps, & le rémunérateur le plus magnifique des arts, mit tout à feu & à ſang dans Conſtantinople (qu'il préſerva pourtant du pillage,) abattit toutes les égliſes (dont en effet il conſerva la moitié,) fit empaler le patriarche, lui qui rendit à ce même patriarche plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu des empereurs grecs; qu'il fit éventrer quatorze pages, pour ſavoir qui d'eux avait mangé un melon, & qu'il coupa la tête à ſa maîtreſſe pour réjouir ſes janiſſaires. Ces hiſtoires, dignes de *Robert-le-diable* & de *Barbe-bleue*, ſont vendues tous les jours avec approbation & privilége.

V.

Des eſprits plus profonds ont imaginé une autre manière de mentir. Ils ſe ſont établis héritiers de tous les grands miniſtres, & ſe ſont emparés de tous les *teſtamens*. Nous avons vu les teſtamens des *Colbert* & des *Louvois*, donnés comme des pièces

authentiques, par des politiques raffinés, qui n'étaient jamais entrés feulement dans l'antichambre d'un bureau de la guerre ni des finances. Le teftament du cardinal de *Richelieu*, fait par une main un peu moins habile, a eu plus de fortune, & l'impofture a duré très-long-temps. C'eft un plaifir furtout de voir dans des recueils de harangues, quels éloges on a prodigués à l'*admirable* teftament de cet *incomparable* cardinal : on y trouvait toute la profondeur de fon génie; & un imbécille, qui l'avait bien lu, & qui en avait même fait quelques extraits, fe croyait capable de gouverner le monde. On n'a pas été moins trompé au teftament de *Charles V* duc de Lorraine : on a cru y reconnaître l'efprit de ce prince; mais ceux qui étaient au fait y reconnurent l'efprit de M. de *Chévremont* qui le compofa.

V I.

APRÈS ces fefeurs de *teftamens*, viennent les auteurs d'*anecdotes*. Nous avons une petite hiftoire imprimée en 1700, de la façon d'une demoifelle *Durand*, perfonne fort inftruite, qui porte pour titre : *Hiftoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princeffe de Condé, & de la marquife d'Urfé*. J'ai lu, il y a quelques années, *les amours du révérend père de la Chaife* confeffeur de *Louis XIV*.

V I I.

UNE très-honorable dame, (*a*) réfugiée à la Haye, compofa au commencement de ce fiècle fix gros volumes de lettres d'une dame de qualité de province, & d'une dame de qualité de Paris, qui fe

(*a*) La du *Noyer*.

mandaient familièrement les nouvelles du temps. Or, dans ces nouvelles du temps, je puis aſſurer qu'il n'y en a pas une de véritable. Toutes les prétendues aventures du chevalier de *Bouillon*, connu depuis ſous le nom du prince d'Auvergne, y ſont rapportées avec toutes leurs circonſtances. J'eus la curioſité de demander un jour à M. le chevalier de *Bouillon* s'il y avait quelque fondement dans ce que Mme du *Noyer* avait écrit ſur ſon compte. Il me jura que tout était un tiſſu de fauſſetés. Cette dame avait ramaſſé les ſottiſes du peuple, & dans les pays étrangers elles paſſaient pour l'hiſtoire de la cour.

VIII.

QUELQUEFOIS les auteurs de pareils ouvrages font plus de mal qu'ils ne penſent. Il y a quelques années qu'un homme de ma connaiſſance, ne ſachant que faire, imprima un petit livre, dans lequel il diſait qu'une perſonne célébre avait péri par le plus horrible des aſſaſſinats; j'avais été témoin du contraire. Je repréſentai à l'auteur combien les lois divines & humaines l'obligeaient à ſe rétracter; il me le promit: mais l'effet de ſon livre dure encore, & j'ai vu cette calomnie répetée dans de prétendues hiſtoires du ſiècle.

IX.

IL vient de paraître un ouvrage politique à Londres, la ville de l'univers où l'on débite les plus mauvaiſes nouvelles, & les plus mauvais raiſonnemens ſur les nouvelles les plus fauſſes. *Tout le monde ſait*, dit l'auteur, page 17, *que l'empereur Charles VI eſt mort empoiſonné dans l'*aquâ tuffanâ; *on ſait que c'eſt un*

Espagnol qui était son page favori, & auquel il a fait un legs par son testament, qui lui donna le poison. Les magistrats de Milan qui ont reçu les dépositions de ce page quelque temps avant sa mort, & qui les ont envoyées à Vienne, peuvent nous apprendre quels ont été ses instigateurs & ses complices, & je souhaite que la cour de Vienne nous instruise bientôt des circonstances de cet horrible crime. Je crois que la cour de Vienne fera attendre long-temps les instructions qu'on lui demande sur cette chimère. Ces calomnies, toujours renouvelées, me font souvenir de ces vers :

Les oisifs courtisans, que leurs chagrins dévorent,
S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent.
Si l'on croit de leurs yeux le regard pénétrant,
Tout ministre est un traître, & tout prince un tyran ;
L'hymen n'est entouré que de feux adultères ;
Le frère à ses rivaux est vendu par ses frères ;
Et si tôt qu'un grand roi penche vers son déclin,
Ou son fils ou sa femme ont hâté son destin...
Qui croit toujours le crime en paraît trop capable.

Voilà comment sont écrites les histoires prétendues du siècle.

X.

La guerre de 1702, & celle de 1741, ont produit autant de mensonges dans les livres, qu'elles ont fait périr de soldats dans les campagnes ; on a redit cent fois, & on redit encore, que le ministère de Versailles avait fabriqué le testament de *Charles II* roi d'Espagne.

XI.

Des anecdotes nous apprennent que le dernier maréchal de *la Feuillade* manqua exprès Turin, & perdit ſa réputation, ſa fortune, & ſon armée, par un grand trait de courtiſan ; d'autres nous certifient qu'un miniſtre fit perdre une bataille par politique.

XII.

On vient de réimprimer dans les *Tranſactions de l'Europe*, qu'à la bataille de Fontenoy nous chargions nos canons avec de gros morceaux de verre & des métaux venimeux ; que le général *Camphell* ayant été tué d'une de ces volées empoiſonnées, le duc de *Cumberland* envoya au roi de France dans un coffre le verre & les métaux qu'on avait trouvés dans ſa plaie ; qu'il mit dans ce coffre une lettre, dans laquelle il diſait au roi *que les nations les plus barbares ne s'étaient jamais ſervies de pareilles armes ;* & que le roi frémit à la lecture de cette lettre. Il n'y a nulle ombre de vérité ni de vraiſemblance à tout cela. On ajoute à ces abſurdes menſonges, que nous avons maſſacré de ſang-froid les Anglais bleſſés qui reſtèrent ſur le champ de bataille, tandis qu'il eſt prouvé par les regiſtres de nos hôpitaux, que nous eûmes ſoin d'eux comme de nos propres ſoldats. Ces indignes impoſtures prennent crédit dans pluſieurs provinces de l'Europe, & ſervent d'aliment à la haine des nations.

XIII.

Combien de mémoires ſecrets, d'hiſtoires de campagnes, de journaux de toutes les façons, dont

les préfaces annoncent l'impartialité la plus équitable, & les connaiſſances les plus parfaites? On dirait que ces ouvrages ſont faits par des plénipotentiaires à qui les miniſtres de tous les Etats, & les généraux de toutes les armées, ont remis leurs mémoires. Entrez chez un de ces grands plénipotentiaires, vous trouverez un pauvre ſcribe en robe de chambre & en bonnet de nuit, ſans meubles & ſans feu, qui compile & qui altère des gazettes. Quelquefois ces meſſieurs prennent une puiſſance ſous leur protection; on fait le conte qu'on a fait d'un de ces écrivains, qui, à la fin d'une guerre, demanda une récompenſe à l'empereur *Léopold*, pour lui avoir entretenu ſur le Rhin une armée complète de cinquante mille hommes pendant cinq ans. Ils déclarent auſſi la guerre, & font des actes d'hoſtilité; mais ils riſquent d'être traités en ennemis. Un d'eux, nommé *Dubourg*, qui tenait ſon bureau dans Francfort, y fut malheureuſement arrêté par un officier de notre armée en 1748, conduit au mont Saint-Michel dans une cage. Mais cet exemple n'a point refroidi le magnanime courage de ſes confrères.

X I V.

UNE des plus nobles ſupercheries & des plus ordinaires, eſt celle des écrivains qui ſe transforment en miniſtres d'Etat & en ſeigneurs de la cour du pays dont ils parlent. On nous a donné une grande hiſtoire de *Louis XIV*, écrite ſur les mémoires d'un miniſtre d'Etat. Ce miniſtre était un jéſuite chaſſé de ſon ordre, qui s'était réfugié en Hollande, ſous le nom de *la Hode*, qui s'eſt fait enſuite ſecrétaire d'Etat de France en Hollande pour avoir du pain.

X V.

Comme il faut toujours imiter les bons modèles, & que le chancelier *Clarendon* & le cardinal de *Retz* ont fait des portraits des principaux perſonnages avec leſquels ils avaient traité, on ne doit pas s'étonner que les écrivains d'aujourd'hui, quand ils ſe mettent aux gages d'un libraire, commencent par donner tout au long des portraits fidelles des princes de l'Europe, des miniſtres & des généraux, dont ils n'ont jamais vu paſſer la livrée. Un auteur anglais, dans les *Annales de l'Europe*, imprimées & réimprimées, nous aſſure que *Louis XV n'a pas cet air de grandeur qui annonce un roi.* Cet homme aſſurément eſt difficile en phyſionomies; mais en récompenſe il dit que le cardinal de *Fleuri* avait l'air d'une noble confiance.

X V I.

Il eſt auſſi exact ſur les caractères & ſur les faits que ſur les figures; il inſtruit l'Europe que le cardinal de *Fleuri* donna ſon titre de premier miniſtre (qu'il n'a jamais eu) à M. le comte de *Toulouſe.* Il nous apprend que l'on n'envoya l'armée du maréchal de *Maillebois* en Bohème, que parce qu'une *demoiſelle* de la cour avait laiſſé une lettre ſur la table, & que cette lettre fit connaître la ſituation des affaires; il dit que le comte d'*Argenſon* ſuccéda dans le miniſtère de la guerre à M. *Amelot.* Je crois que ſi on voulait raſſembler tous les livres écrits dans ce goût, pour ſe mettre un peu au fait des anecdotes de l'Europe, on ferait une bibliothèque immenſe, dans laquelle il n'y aurait pas dix pages de vérité.

XVII.

Une autre partie confidérable du commerce du papier imprimé eft celle des livres qu'on a appelés *polémiques*, par excellence, c'eft-à-dire, de ceux dans lefquels on dit des injures à fon prochain pour gagner de l'argent. Je ne parle pas des factums des avocats, qui ont le noble droit de décrier tant qu'ils peuvent la partie adverfe, & de diffamer loyalement des familles; je parle de ceux qui en Angleterre, par exemple, excités par un amour ardent de la patrie, écrivent contre le miniftère des philippiques de *Démofthènes* dans leurs greniers. Ces pièces fe vendent deux fous la feuille; on en tire quelquefois quatre mille exemplaires, & cela fait toujours vivre un citoyen éloquent un mois ou deux. J'ai ouï conter à M. le chevalier *Walpole*, qu'un jour un de ces *Démofthènes* à deux fous par feuille, n'ayant point encore pris de parti dans les différends du parlement, vint lui offrir fa plume pour écrafer tous fes ennemis; le miniftre le remercia poliment de fon zèle, & n'accepta point fes fervices. *Vous trouverez donc bon*, lui dit l'écrivain, *que j'aille offrir mon fecours à votre antagonifte M. Pultney.* Il y alla auffitôt, & fut éconduit de même. Alors il fe déclara contre l'un & l'autre; il écrivait le lundi contre M. *Walpole*, & le mercredi contre M. *Pultney*. Mais après avoir fubfifté honorablement les premières femaines, il finit par demander l'aumône à leurs portes.

XVIII.

Le célèbre *Pope* fut traité de fon temps comme un miniftre; fa réputation fit juger à beaucoup de gens

de lettres qu'il y aurait quelque chose à gagner avec lui. On imprima à son sujet, pour l'honneur de la littérature, & pour avancer les progrès de l'esprit humain, plus de cent libelles, dans lesquels on lui prouvait qu'il était athée, & (ce qui est plus fort en Angleterre) on lui reprocha d'être catholique. On assura, quand il donna sa traduction d'*Homère*, qu'il n'entendait point le grec, parce qu'il était puant & bossu. Il est vrai qu'il était bossu; mais cela n'empêchait pas qu'il ne sût très-bien le grec, & que sa traduction d'*Homère* ne fût fort bonne. On calomnia ses mœurs, son éducation, sa naissance; on s'attaqua à son père & à sa mère. Ces libelles n'avaient point de fin. *Pope* eut quelquefois la faiblesse de répondre; cela grossit la nuée des libelles. Enfin il prit le parti de faire imprimer lui-même un petit abrégé de toutes ces belles pièces. Ce fut un coup mortel pour les écrivains, qui jusque-là avaient vécu assez honnêtement des injures qu'ils lui disaient; on cessa de les lire, & on s'en tint à l'abrégé; ils ne s'en relevèrent pas.

XIX.

J'AI été tenté d'avoir beaucoup de vanité, quand j'ai vu que nos grands écrivains en usaient avec moi comme on en avait agi avec *Pope*. Je puis dire que j'ai valu des honoraires assez passables à plus d'un auteur. J'avais, je ne sais comment, rendu à l'illustre abbé *Desfontaines* un léger service; mais comme ce service ne lui donnait pas de quoi vivre, il se mit d'abord un peu à son aise, au sortir de la maison dont je l'avais tiré, par une douzaine de libelles

contre moi, qu'il ne fit à la vérité que pour l'honneur des lettres & par un excès de zèle pour le bon goût. Il fit imprimer la Henriade, dans laquelle il inséra des vers de sa façon, & ensuite il critiqua ces mêmes vers qu'il avait faits. J'ai soigneusement conservé une lettre que m'écrivit un jour un auteur de cette trempe. *Monsieur, j'ai fait imprimer un libelle contre vous; il y en a quatre cents exemplaires; si vous voulez m'envoyer quatre cents livres, je vous remettrai tous les exemplaires fidellement.* Je lui mandai que je me donnerais bien de garde d'abuser de sa bonté; que ce serait un marché trop désavantageux pour lui, & que le débit de son livre lui vaudrait beaucoup davantage; je n'eus pas lieu de me repentir de ma générosité.

X X.

Il est bon d'encourager les gens de lettres inconnus qui ne savent où donner de la tête. Une des plus charitables actions qu'on puisse faire en leur faveur est de donner une tragédie au public. Tout aussitôt vous voyez éclore des *Lettres à des dames de qualité; Critique impartiale de la pièce nouvelle; Lettre d'un ami à un ami; Examen réfléchi; Examen par scènes;* & tout cela ne laisse pas de se vendre.

X X I.

Mais le plus sûr secret pour un honnête libraire, c'est d'avoir soin de mettre à la fin des ouvrages qu'il imprime, toutes les horreurs & toutes les bêtises qu'on a imprimées contre l'auteur. Rien n'est plus propre à piquer la curiosité du lecteur & à favoriser le débit. Je me souviens que parmi les

déteſtables éditions qu'on a faites en Hollande de mes prétendus ouvrages, un éditeur habile d'Amſterdam, voulant faire tomber une édition de la Haye, s'aviſa d'ajouter un recueil de tout ce qu'il avait pu ramaſſer contre moi. Les premiers mots de ce recueil diſaient *que j'étais un chien rogneux.* Je trouvai ce livre à Magdebourg entre les mains du maître de la poſte, qui ne ceſſait de me dire combien il trouvait ce petit morceau éloquent. En dernier lieu, deux libraires d'Amſterdam, pleins de probité, après avoir défiguré tant qu'ils avaient pu la Henriade & mes autres pièces, me firent l'honneur de m'écrire que, ſi je permettais qu'on fît à Dreſde une meilleure édition de mes ouvrages, qu'on avait entrepriſe alors, ils ſeraient obligés en conſcience d'imprimer contre moi un volume d'injures atroces, avec le plus beau papier, la plus grande marge, & le meilleur caractère qu'ils pourraient. Ils m'ont tenu fidellement parole. C'eſt bien dommage que de ſi beaux recueils ſoient anéantis dans l'oubli : autrefois, quand il y avait huit ou neuf cents mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portaient coup. On liſait avidement dans *Scaliger : Le cardinal Bellarmin eſt athée, le R. P. Clavius eſt un ivrogne, le R. P. Coton s'eſt donné au diable.* Les ſavans illuſtres ſe traitaient réciproquement de *chien*, de *veau*, de *menteur*, & de *ſodomite.* Tout cela s'imprimait avec la permiſſion des ſupérieurs. C'était le bon temps. Mais tout dégénère.

XXII.

On n'a dit que peu de choſes ſur les menſonges imprimés dont la terre eſt inondée : il ſerait facile

de faire ſur ce ſujet un gros volume; mais on ſait qu'il ne faut pas faire tout ce qui eſt facile. On donnera ici ſeulement quelques règles générales, pour précautionner les hommes contre cette multitude de livres qui ont tranſmis les erreurs de ſiècle en ſiècle.

On s'effraie à la vue d'une bibliothèque nombreuſe; on ſe dit : *Il eſt triſte d'être condamné à ignorer preſque tout ce qu'elle contient.* Conſolez-vous, il y a peu à regretter. Voyez ces quatre ou cinq mille volumes de la phyſique ancienne; tout en eſt faux juſqu'au temps de *Galilée :* voyez les hiſtoires de tant de peuples; leurs premiers ſiècles ſont des fables abſurdes. Après les temps fabuleux, viennent ce qu'on appelle *les temps héroïques :* les premiers reſſemblent aux *mille & une nuits*, où rien n'eſt vrai; les ſeconds aux romans de chevalerie, où il n'y a de vrai que quelques noms & quelques époques.

XXIII.

VOILA déjà bien des milliers d'années & de livres à ignorer, & de quoi mettre l'eſprit à l'aiſe. Viennent enfin les temps hiſtoriques où le fond des choſes eſt vrai, & où la plupart des circonſtances ſont des menſonges. Mais parmi ces menſonges n'y a-t-il pas quelques vérités? Oui, comme il ſe trouve un peu de poudre d'or dans les ſables que les fleuves roulent. On demandera ici le moyen de recueillir cet or; le voici : tout ce qui n'eſt conforme ni à la phyſique, ni à la raiſon, ni à la trempe du cœur humain, n'eſt que du ſable; le

reſte,

reste, qui sera attesté par des contemporains sages, c'est la poudre d'or que vous cherchez.

XXIV.

Hérodote raconte à la Grèce assemblée l'histoire des peuples voisins : les gens sensés rient quand il parle des prédictions d'*Apollon* & des fables de l'Egypte & de l'Assyrie ; il ne les croyait pas lui-même : tout ce qu'il tient des prêtres de l'Egypte est faux ; tout ce qu'il a vu a été confirmé. Il faut sans doute s'en rapporter à lui quand il dit aux Grecs qui l'écoutent : *Il y a dans les trésors des Corinthiens un lion d'or, du poids de trois cents soixante livres, qui est un présent de Crésus : on voit encore la cuve d'or & celle d'argent qu'il donna au temple de Delphes ; celle d'or pèse environ cinq cents livres ; celle d'argent contient environ deux mille quatre cents pintes.* Quelle que soit une telle magnificence, quelque supérieure qu'elle soit à celle que nous connaissons, on ne peut la révoquer en doute. *Hérodote* parlait d'un fait dont il y avait plus de cent mille témoins : ce fait d'ailleurs est très-important, parce qu'il prouve que dans l'Asie mineure, du temps de *Crésus*, il y avait plus de magnificence qu'on n'en voit aujourd'hui ; & cette magnificence, qui ne peut être que le fruit d'un grand nombre de siècles, prouve une haute antiquité dont il ne reste nulle connaissance. Les prodigieux monumens qu'*Hérodote* avait vus en Egypte & à Babylone, sont encore des choses incontestables.

XXV.

Il n'en est pas ainsi des solemnités établies pour célébrer un événement ; la plupart des mauvais

raisonneurs disent : voilà une cérémonie qui est observée de temps immémorial ; donc l'aventure qu'elle célèbre est vraie ; mais les philosophes disent souvent, *donc l'aventure est fausse*.

XXVI.

LES Grecs célébraient les jeux pythiens, en mémoire du serpent *Python*, que jamais *Apollon* n'avait tué ; les Egyptiens célébraient l'admission d'*Hercule* au rang des douze grands dieux ; mais il n'y a guère d'apparence que cet *Hercule* d'Egypte ait existé dix-sept mille ans avant le règne d'*Amasis*, ainsi qu'il était dit dans les hymnes qu'on lui chantait. La Grèce assigna neuf étoiles dans le ciel au marsouin qui porta *Arion* sur son dos : les Romains célébraient en février cette belle aventure. Les prêtres saliens portaient en cérémonie, le 1er de mars, les boucliers sacrés qui étaient tombés du ciel, quand *Numa*, ayant enchaîné *Faunus* & *Picus*, eut appris d'eux le secret de détourner la foudre. En un mot, il n'y a jamais eu de peuple qui n'ait solemnisé par des cérémonies les plus absurdes imaginations.

XXVII.

QUANT aux mœurs des peuples barbares, tout ce qu'un témoin oculaire & sage me rapportera de plus bizarre, de plus infame, de plus superstitieux, de plus abominable, je serai très-porté à le croire de la nature humaine. *Hérodote* affirme devant toute la Grèce, que dans ces pays immenses qui sont au-delà du Danube, les hommes fesaient consister leur gloire à boire dans des crânes humains le sang de

leurs ennemis, & à se vêtir de leur peau. Les Grecs, qui trafiquaient avec ces barbares, auraient démenti *Hérodote*, s'il avait exagéré. Il est constant que plus des trois quarts des habitans de la terre ont vécu très-long-temps comme des bêtes féroces : ils sont nés tels. Ce sont des singes que l'éducation fait danser, & des ours qu'elle enchaîne. Ce que le czar *Pierre le grand* a trouvé encore à faire de nos jours dans une partie de ses Etats, est une preuve de ce que j'avance, & rend croyable ce qu'*Hérodote* a rapporté.

XXVIII.

Après *Hérodote*, le fond des histoires est beaucoup plus vrai ; les faits sont plus détaillés ; mais autant de détails, souvent autant de mensonges. Ajouterai-je foi à l'historien *Josephe*, quand il me dit que le moindre bourg de la Galilée renfermait quinze mille habitans ? Non, je dirai qu'il a exagéré ; il a cru faire honneur à sa patrie, il l'a avilie. Quelle honte pour ce nombre prodigieux de Juifs, d'avoir été si aisément subjugués par une petite armée romaine !

XXIX.

La plupart des historiens sont comme *Homère* : ils chantent des combats ; mais dans ce nombre horrible de batailles, il n'y a guère que la retraite des dix mille de *Xénophon*, la bataille de *Scipion* contre *Annibal* à Zama, décrite par *Polybe*, celle de Pharsale racontée par le vainqueur, où le lecteur puisse s'éclairer & s'instruire : par-tout ailleurs, je vois que des hommes se sont mutuellement égorgés, & rien de plus.

XXX.

On peut croire toutes les horreurs où l'ambition a porté les princes, & toutes les sottises où la superstition a plongé les peuples : mais comment les historiens ont-ils été assez peuple pour admettre comme des prodiges surnaturels les fourberies que des conquérans ont imaginées, & que les nations ont adoptées ?

Les Algériens croient fermement qu'Alger fut sauvée par un miracle, lorsque *Charles-Quint* vint l'assiéger. Ils disent qu'un de leurs saints frappa la mer, & excita la tempête qui fit périr la moitié de la flotte de l'empereur.

XXXI.

Que d'historiens parmi nous ont écrit en algériens ! Que de miracles ils ont prodigués & contre les Turcs & contre les hérétiques ! Ils ont souvent traité l'histoire comme *Homère* traite le siége de Troie. Il intéresse toutes les puissances du ciel à la conservation ou à la perte d'une ville. Mais des hommes qui font profession de dire la vérité, peuvent-ils imaginer que Dieu prenne parti pour un petit peuple qui combat contre un autre petit peuple dans un coin de notre hémisphère ?

XXXII.

Personne ne respecte plus que moi *St François-Xavier ;* c'était un espagnol animé d'un zèle intrépide ; c'était le *Fernand Cortez* de la religion ; mais on aurait dû peut-être ne pas assurer dans l'histoire de sa vie, que ce grand-homme existait à la fois en deux endroits différens.

Si quelqu'un peut prétendre au don de faire des miracles, ce ſont ceux qui vont au bout du monde porter leur charité & leur doctrine : mais je voudrais que leurs miracles fuſſent un peu moins fréquens ; qu'ils euſſent reſſuſcité moins de morts ; qu'ils euſſent moins ſouvent converti & baptiſé des milliers d'orientaux en un jour. Il eſt beau de prêcher la vérité dans un pays étranger, dès qu'on y eſt arrivé ; il eſt beau de parler avec éloquence, & de toucher le cœur dans une langue qu'on ne peut apprendre qu'en beaucoup d'années, & qu'on ne peut jamais prononcer que d'une manière ridicule : mais ces prodiges doivent être ménagés ; & le merveilleux, quand il eſt prodigué, trouve trop d'incrédules.

XXXIII.

C'EST ſurtout dans les voyageurs qu'on trouve le plus de menſonges imprimés. Je ne parle pas de *Paul Lucas*, qui a vu le démon *Aſmodée* dans la haute Egypte, je ne parle que de ceux qui nous trompent en diſant vrai ; qui ont vu une choſe extraordinaire dans une nation, & qui la prennent pour une coutume ; qui ont vu un abus, & qui le donnent pour une loi. Ils reſſemblent à cet allemand qui ayant eu une petite difficulté à Blois avec ſon hôteſſe, laquelle avait les cheveux un peu trop blonds, mit ſur ſon *album : nota benè*, toutes les dames de Blois ſont rouſſes & acariâtres.

XXXIV.

CE qu'il y a de pis, c'eſt que la plupart de ceux qui écrivent ſur le gouvernement tirent ſouvent

de ces voyageurs trompés des exemples pour tromper encore les hommes. L'empereur turc ſe ſera emparé des tréſors de quelques bachas nés eſclaves dans ſon ſérail, & il aura fait à la famille du mort la part qu'il aura voulu ; donc la loi de Turquie porte que le grand-turc hérite des biens de tous ſes ſujets : il eſt monarque ; donc il eſt deſpotique, dans le ſens le plus horrible & le plus humiliant pour l'humanité. Ce gouvernement turc, dans lequel il n'eſt pas permis à l'empereur de s'éloigner long-temps de la capitale, de changer les lois, de toucher à la monnaie &c., ſera repréſenté comme un établiſſement dans lequel le chef de l'Etat peut du matin au ſoir tuer & voler loyalement tout ce qu'il veut. L'Alcoran dit qu'il eſt permis d'épouſer quatre femmes à la fois ; donc tous les merciers & tous les drapiers de Conſtantinople ont chacun quatre femmes, comme s'il était ſi aiſé de les avoir & de les garder. Quelques perſonnages conſidérables ont des ſérails ; de-là on conclut que tous les muſulmans ſont autant de *Sardanapales* : c'eſt ainſi qu'on juge de tout. Un turc qui aurait paſſé dans une certaine capitale, & qui aurait vu un *Auto-da-fé*, ne laiſſerait pas de ſe tromper s'il diſait : Il y a un pays policé où l'on brûle quelquefois en cérémonie une vingtaine d'hommes, de femmes, & de petits garçons, pour le divertiſſement de leurs gracieuſes majeſtés. La plupart des relations ſont faites dans ce goût-là ; c'eſt bien pis quand elles ſont pleines de prodiges : il faut être en garde contre les livres, plus que les juges ne le ſont contre les avocats.

XXXV.

Il y a encore une grande ſource d'erreurs publiques parmi nous, & qui eſt particulière à notre nation ; c'eſt le goût des vaudevilles : on en fait ſur les hommes les plus reſpectables ; & on entend tous les jours calomnier les vivans & les morts ſur ces beaux fondemens : *Ce fait*, dit-on, *eſt vrai, c'eſt une chanſon qui l'atteſte.*

XXXVI.

N'oublions pas au nombre des menſonges la fureur des allégories. Quand on eut trouvé les fragmens de *Pétrone*, auxquels *Nodot* a depuis joint hardiment les ſiens, tous les ſavans prirent le conſul *Pétrone* pour l'auteur de ce livre. Ils voient clairement *Néron* & toute ſa cour dans une troupe de jeunes écoliers fripons, qui ſont les héros de cet ouvrage. On fut trompé, & on l'eſt encore par le nom. Il faut abſolument que le débauché obſcur & bas qui écrivit cette ſatire, plus infame qu'ingénieuſe, ait été le conſul *Titus Pétronius;* il faut que *Trimalcion*, ce vieillard abſurde, ce financier au-deſſous de *Turcaret*, ſoit le jeune empereur *Néron;* il faut que ſa dégoûtante & mépriſable épouſe ſoit la belle *Acté ;* que le pédant, le groſſier *Agamemnon*, ſoit le philoſophe *Sénèque :* c'eſt chercher à trouver toute la cour de *Louis XIV* dans *Guſman d'Alfarache* ou dans *Gil-Blas*. Mais, me dira-t-on, que gagnerez-vous à détromper les hommes ſur ces bagatelles ? je ne gagnerai rien, ſans doute ; mais il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choſes ; ſans cela on eſt bien trompé dans les grandes.

Raiſons de croire que le livre intitulé, Teſtament politique du cardinal de Richelieu, *eſt un ouvrage ſuppoſé.*

Mon zèle pour la vérité, mon emploi d'hiſtoriographe de France, qui m'oblige à des recherches hiſtoriques, mes ſentimens de citoyen, mon reſpect pour la mémoire du fondateur d'un corps dont je ſuis membre, mon attachement aux héritiers de ſon nom & de ſon mérite; voilà mes motifs pour chercher à détromper ceux qui attribuent au cardinal de *Richelieu* un livre qui m'a paru n'être ni pouvoir être de ce miniſtre.

I.

Le titre même eſt très-ſuſpect; un homme qui parle à ſon maître n'intitule guère ſes conſeils reſpectueux du nom faſtueux de *Teſtament politique.* A peine le cardinal de *Richelieu* fut-il mort qu'il courut cent manuſcrits pour & contre ſa mémoire: j'en ai deux ſous le titre de *Teſtamentum chriſtianum*, & deux ſous celui de *Teſtamentum politicum* : voilà probablement l'origine de tous les teſtamens politiques qu'on a fabriqués depuis.

I I.

Si un ouvrage dans lequel un des plus grands-hommes d'Etat qu'ait jamais eu l'Europe, eſt ſuppoſé rendre compte de ſon adminiſtration à ſon maître, & lui donner des conſeils pour le préſent & pour l'avenir, eût été en effet compoſé par ce

ministre, il eût pris probablement toutes les mesures possibles pour qu'un tel monument ne fût pas négligé; il l'eût revêtu de la forme la plus authentique; il en eût parlé dans son vrai testament, qui contient ses dernières volontés; il l'eût légué au roi, comme un présent beaucoup plus précieux que le palais-cardinal; il eût chargé l'exécuteur de son testament de remettre à *Louis XIII* cet ouvrage important; le roi en eût parlé; tous les mémoires de ce temps-là auraient fait mention d'une anecdote si intéressante: rien de tout cela n'est arrivé. Le silence universel, dans une affaire aussi grave, doit donner à tout homme de bon sens les plus violens soupçons. Pourquoi ni le manuscrit original ni aucune copie n'auraient-ils jamais paru pendant un si grand nombre d'années? On savait à la mort de *César* qu'il avait fait des commentaires; on savait que *Cicéron* avait écrit sur l'éloquence; un manuscrit de *Raphaël* sur la peinture n'eût pas été ignoré.

III.

CET ouvrage n'est point un projet informe; il est entièrement terminé; la conclusion finit par une péroraison pleine de morale: *Je supplie votre Majesté de penser dès à cette heure ce que Philippe II ne pensa peut-être qu'à l'heure de sa mort; & pour l'y convier, par l'exemple autant que par la raison, je lui promets qu'il ne sera jour de ma vie, que je ne tâche de me mettre en l'esprit ce que je devrais avoir à l'heure de ma mort sur le sujet des affaires publiques.* Rien ne manque à l'ouvrage pour le rendre complet; on y trouve jusqu'à l'épître dédicatoire, qu'on a eu l'impudence de signer en

Hollande, *Armand du Pleſſis*, quoique le cardinal n'ait jamais ſigné ainſi ; on y trouve juſqu'à la table des matières que l'éditeur oſe encore dire rédigée par le cardinal même ; & dans cette épître dédicatoire on le fait parler ainſi au roi : *Cette pièce verra le jour ſous le titre de mon teſtament politique, pour ſervir après ma mort, &c.* Donc en effet cette pièce devait voir le jour après la mort du cardinal ; donc elle devait être préſentée au roi d'une manière ſolemnelle ; donc l'original eût dû être ſigné, être connu ; donc le jour où la famille eût préſenté au roi ce legs ſi important, eût été un jour mémorable.

I V.

SI après la mort de *Louis XIII* ce manuſcrit eût paſſé entre les mains de quelque miniſtre, & de-là dans celles qui l'ont rendu public, on en aurait dû ſavoir quelques circonſtances ; l'éditeur aurait dit par quelle voie il aurait été mis en poſſeſſion de ce manuſcrit ; il l'aurait dit d'autant plus hardiment qu'il imprimait le livre dans un pays libre, environ quarante ans après la mort du cardinal, & lorſque le ſouvenir des inimitiés entre ce miniſtre & pluſieurs grandes maiſons était éteint. L'éditeur, comme je l'ai déjà remarqué ailleurs, était tenu ſurtout de conſtater l'authenticité de ce manuſcrit, ſans quoi il ſe déclarait indigne de toute croyance. Aucune de ces conditions, abſolument néceſſaires à l'authenticité d'un tel livre, n'a été remplie ; & même pendant vingt-quatre années entières, depuis la prétendue date du manuſcrit, ni la cour, ni la ville, ni aucun livre, ni aucun journal, ne fit la moindre mention

que le cardinal eût laiſſé au roi un teſtament politique.

V.

COMMENT en effet le cardinal de *Richelieu*, qui, comme on ſait, avait plus de peine à gouverner le roi ſon maître qu'à tenir le timon de la France, aurait-il eu le deſſein & le loiſir de faire un tel ouvrage pour l'uſage de *Louis XIII* ? L'auteur du nouvel *abrégé chronologique* de *l'hiſtoire de France*, qui peint ſi bien les ſiècles & les hommes, avoue dans ce livre ſi utile, que le cardinal de *Richelieu* avait *autant à craindre du roi, pour qui il riſquait tout, que du reſſentiment de ceux qu'il forçait d'obéir* : les aigreurs, les défiances, les mécontentemens réciproques allaient tous les jours ſi loin entre le roi & le miniſtre, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* propoſa au roi d'aſſaſſiner le cardinal de *Richelieu* comme le maréchal d'*Ancre*, & s'offrit pour l'exécution ; c'eſt ce que *Louis XIII* dit lui-même dans une lettre au chancelier *Séguier*, après la conſpiration de *Cinq-Mars*. Le roi avait donc mis ſon favori à portée de lui faire cette propoſition étrange. Eſt-ce dans une telle ſituation qu'on ſe donne la peine de faire pour un roi d'un âge mûr, qu'on redoute & dont on eſt redouté, un recueil de préceptes qu'un père oiſif pourrait tout au plus laiſſer à ſon fils encore dans l'enfance ? Il me ſemble que le cœur humain n'eſt point fait ainſi. Cette raiſon ne ſera pas d'un grand poids auprès d'un ſavant ; mais elle fait impreſſion ſur ceux qui connaiſſent les hommes.

V I.

SUPPOSONS pourtant qu'un homme, tel que le cardinal de *Richelieu*, eût voulu donner en effet au roi ſon maître des conſeils pour gouverner après ſa mort, comme il lui en avait donné pendant ſa vie : quel eſt l'homme qui en ouvrant ce livre ne s'attendra pas à voir tous les ſecrets du cardinal de *Richelieu* développés, & la grandeur & la hardieſſe de ſon génie reſpirant dans ſon teſtament? Qui ne ſe flattera pas de lire des conſeils fins & hardis, convenables à l'état préſent de l'Europe, à celui de la France, de la cour, & ſurtout du monarque? Par le premier chapitre, il eſt évident que l'auteur feint d'écrire en 1640 ; car il fait dire au cardinal de *Richelieu* dans un jargon barbare, parlant de la guerre avec l'Eſpagne : *Ce n'eſt pas que dans cette guerre, qui a duré cinq ans, il ne vous eſt arrivé aucun accident, &c.* Or cette guerre avait commencé en 1635, & le dauphin était né en 1638. Comment dans un écrit politique, qui entre dans les détails des cas privilégiés, des appels comme d'abus, du droit d'indult, & des vents qui règnent ſur la Méditerranée, oublie-t-on l'éducation de l'héritier de la monarchie? Certes le fauſſaire eſt bien mal-adroit. La véritable cauſe de cette faute d'omiſſion, c'eſt que dans pluſieurs autres endroits du livre, l'auteur, oubliant qu'il a feint d'écrire en 1639 & en 1640, s'aviſe enſuite d'écrire en 1635. Il donne à *Louis XIII* vingt-cinq ans de règne, au lieu de lui en donner trente ; contradiction palpable, & démonſtration évidente d'une ſuppoſition que rien ne peut pallier.

VII.

Quoi ! *Louis XIII* eſt engagé dans une guerre ruineuſe contre la maiſon d'Autriche ; les ennemis ſont aux frontières de la Champagne & de la Picardie ; & ſon premier miniſtre, qui lui a promis des conſeils, ne lui dit rien, ni de la manière dont il faut ſoutenir cette guerre dangereuſe, ni de celle dont on peut faire la paix, ni des généraux, ni des négociateurs qu'on peut employer ? Quoi ! pas un mot de la conduite qu'on doit tenir avec le chancelier *Oxenſtiern*, avec l'armée du duc de *Veimar*, avec la Savoie, avec le Portugal & la Catalogne ? On ne trouve rien ſur les révolutions que le cardinal lui-même fomentait en Angleterre ; rien ſur le parti huguenot, qui reſpirait encore la faction & la vengeance. Il me ſemble voir un médecin qui vient pour preſcrire un régime à ſon malade, & qui lui parle de toute autre choſe que de ſa ſanté.

VIII.

Celui qui a débité ces idées, ſous le nom du cardinal de *Richelieu*, commence par ſe ſervir des ſuccès mêmes que ce grand-homme avait eus dans ſon miniſtère, pour lui faire avancer qu'il avait promis ces ſuccès au roi ſon maître. Le cardinal avait abaiſſé les grands du royaume, qui étaient dangereux, les huguenots, qui l'étaient davantage, & la maiſon d'Autriche, qui avait été encore plus à craindre ; de-là il infère que le cardinal avait promis ces révolutions au roi, dès qu'il était entré dans le conſeil. Voici les paroles qu'il prête au cardinal : *Lorſque votre majeſté ſe réſolut de me donner en même temps, & l'entrée*

de ses conseils, & grande part en sa confiance, je lui promis d'employer toute l'autorité qu'il lui plairait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, remettre tous les sujets dans leur devoir, & relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait l'être, &c. Or il est de notoriété publique, que quand *Louis XIII* consentit à mettre le cardinal de *Richelieu* dans le conseil, il était bien éloigné de connaître le bien qu'il procurait à la France & à lui-même. Il est public que le roi, qui alors avait de l'éloignement pour ce grand-homme, ne fit que céder aux instances de la reine sa mère, qui triompha enfin de la répugnance de son fils, après s'être donné les plus grands mouvemens pour introduire dans le conseil celui qu'elle avait fait cardinal, qu'elle regardait comme sa créature, & par qui elle espérait gouverner. On eut même besoin de gagner le marquis de *la Vieuville*, surintendant des finances, qui consentit avec beaucoup de peine à voir entrer le cardinal au conseil en 1624. Il n'y eut ni la première place ni le premier crédit. Toute cette année se passa en jalousies, en cabales, en factions secretes; le cardinal ne prit que peu-à-peu l'ascendant.

Quelques lecteurs apprendront peut-être ici avec plaisir que le cardinal de *Richelieu* n'eut les provisions de premier ministre qu'en 1629, le 21 novembre; *Louis XIII* les signa seul de sa main. Ces lettres-patentes sont adressées par le roi au cardinal même; & ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les appointemens attachés à cette nouvelle dignite y sont en blanc, le roi laissant à la magnificence & à la discrétion de son ministre, le soin de prendre au

trésor public de quoi soutenir la grandeur de cette place.

Je reviens, & je dis qu'il n'est pas vraisemblable que le cardinal ait tenu en 1624 les discours qu'on lui prête. Il est beau de faire tant de grandes choses, mais il est téméraire de les promettre; & c'eût été le comble du ridicule & de l'indécence, de dire au roi son maître, en entrant dans ses conseils: *Je releverai votre nom.* On lui fait raconter sans bienséance & avec infidélité ce qu'il a fait: il ne dit rien du tout de ce qu'il faut dire. Pourquoi? c'est que l'un était fort aisé & l'autre très-difficile.

IX.

PAR le peu qu'on vient de dire, il paraît déjà que l'ouvrage prétendu ne peut convenir, ni au caractère du ministre à qui on le donne, ni au roi auquel on l'adresse, ni au temps où on le suppose écrit; j'ajouterai encore, ni au style du cardinal. Il n'y a qu'à voir cinq ou six de ses lettres, pour juger que ce n'est point du tout la même main; & cette preuve suffirait pour quiconque a le moindre goût & le moindre discernement. D'ailleurs le cardinal de *Richelieu*, obligé de faire quelquefois des actions violentes, ne laissait point échapper dans ses écrits de paroles dures & indécentes. S'il agissait avec hardiesse, il écrivait de la manière la plus circonspecte. Il n'eût certainement pas appelé dans un ouvrage politique la marquise du *Fargis*, dame-d'atour de la reine régnante, *la Fargis*. C'est manquer aux premières lois du respect & de la bienséance, en parlant au roi & à la postérité. Cette

indigne expreſſion eſt tirée d'un mauvais livre imprimé en 1649, intitulé : *Hiſtoire du miniſtère du cardinal de Richelieu.* L'auteur du teſtament a copié cet ouvrage de ténèbres, plus flétri, ſans doute, par le mépris public que par l'arrêt qui le condamne.

Qui pourra ſe perſuader qu'un premier miniſtre, qui ſuppoſe la paix faite avec l'Eſpagne, parle des Eſpagnols en ces termes : *Cette nation avide & inſatiable, ennemie du repos de la chrétienté ?* C'eſt ainſi qu'on aurait pu parler de *Mahomet II.* Serait-il poſſible qu'un prêtre, un cardinal, un premier miniſtre, un homme ſage, écrivant à un roi ſage, & écrivant un teſtament qui devait être exempt de paſſion, ſe fût emporté (dans le temps de cette paix ſuppoſée) à des expreſſions qu'il n'avait pas employées dans la déclaration de la guerre?

X.

EST-IL vraiſemblable qu'un homme d'Etat, qui ſe propoſe un ouvrage auſſi ſolide, diſe *que le roi d'Eſpagne, en ſecourant les huguenots, avait rendu les Indes tributaires de l'enfer ; que les gens de palais meſurèrent la couronne du roi par ſa forme, qui étant ronde, n'a point de fin ; que les élémens n'ont de peſanteur que lorſqu'ils ſont en leur lieu ; que le feu, l'air, ni l'eau, ne peuvent ſoutenir un corps terreſtre, parce qu'il eſt peſant hors de ſon lieu ;* & cent autres abſurdités pareilles, dignes d'un profeſſeur de rhétorique de province dans le ſeizième ſiècle, ou d'un répétiteur irlandais qui diſpute ſur les bancs ?

X I.

Y a-t-il encore une grande vraiſemblance que le cardinal de *Richelieu*, ſi connu par ſes galanteries, & même par la témérité de ſes déſirs, ait recommandé la chaſteté à *Louis XIII*, prince chaſte par tempérament, par ſcrupule, & par ſes maladies ?

X I I.

APRÈS de ſi fortes préſomptions, quel homme de bon ſens peut réſiſter à cette preuve évidente de faux qui ſe trouve dans le premier chapitre, je veux dire à cette ſuppoſition que la paix eſt faite ? *Vous êtes parvenu*, dit-on, *à la concluſion de la paix..... Votre majeſté n'eſt entrée dans la guerre.... &c. & n'en eſt ſortie.... &c.* Un impoſteur, dans la chaleur de la compoſition, oubliant le temps dont il parle, peut tomber dans cette abſurdité énorme; mais un premier miniſtre, quand il fait la guerre, ne peut pas aſſurément dire que la paix eſt conclue. Jamais la guerre ne fut plus vive contre la maiſon d'Autriche, quoique toutes les puiſſances négociaſſent, ou plutôt parce qu'elles négociaient. Il eſt vrai qu'en 1641 on jeta quelques fondemens des traités de Munſter qui ne furent conſommés qu'en 1648, & l'auteur du teſtament fait parler le cardinal de *Richelieu* tantôt en 1640, tantôt en 1635. Le cardinal ne pouvait ni ſuppoſer la paix faite au milieu de la guerre, ni dire des injures atroces aux Eſpagnols avec leſquels il voulait traiter.

X I I I.

FAUDRA-T-IL à cette preuve palpable de l'impoſture, ajouter une bévue moins forte, à la vérité,

mais qui ne décèle pas moins un menteur ignorant ? Il fait dire à un premier ministre tel que le cardinal, dans ce même premier chapitre, que *le roi a refusé le secours des armes ottomanes contre la maison d'Autriche.* S'il s'agit d'un secours que le Turc voulait envoyer aux armées françaises, le fait est faux, & l'idée en est ridicule : s'il s'agit d'une diversion des Turcs en Hongrie ou ailleurs, quiconque connaît le monde, quiconque a la moindre idée du cardinal de *Richelieu*, sait assez que de telles offres ne se refusent pas.

X I V.

COMME il paraît par le premier chapitre, que l'imposteur écrivait après la paix des Pyrénées, dont il avait l'imagination remplie, il paraît par le second qu'il écrivait après la réforme que fit *Louis XIV* dans toutes les parties de l'administration. *Je me souviens que j'ai vu dans ma jeunesse*, dit-il, *les gentilshommes & autres personnes laïques posséder par confidence*, *non-seulement la plus grande partie des prieurés & abbayes*, *mais aussi des cures & évêchés. Maintenant les confidences. . . . sont plus rares que les légitimes possessions ne l'étaient en ce temps-là.* Or il est certain que dans les derniers temps de l'administration du cardinal, rien n'était plus commun que de voir des laïques posséder des bénéfices. Lui-même avait fait donner cinq abbayes au comte de *Soissons*, qui fut tué à la Marfée ; M. de *Guise* en possédait onze ; le duc de *Verneuil* avait l'évêché de Metz ; le prince de *Conti* eut l'abbaye de Saint-Denis en 1641 ; le duc de *Nemours* eut l'abbaye de Saint-Rémi de Reims ; le marquis de *Tréville* celle de Moutier-Ender, sous le nom de son fils ; enfin le

garde des ſceaux *Châteauneuf* conſerva pluſieurs abbayes juſqu'à ſa mort arrivée en 1643 ; & on peut juger ſi cet exemple était ſuivi. Le nombre des laïques qui jouiſſaient de ces revenus de l'Etat eſt innombrable. Il n'y a qu'à voir les mémoires du comte de *Gramont*, pour ſe faire une idée de la manière dont on obtenait alors des bénéfices. Je n'examine pas ſi c'était un mal ou un bien de donner les revenus de l'Egliſe à des ſéculiers ; mais je dis qu'un impoſteur habile n'eût jamais fait parler le cardinal de *Richelieu* d'une réforme qui n'exiſtait pas.

X V.

DANS ce même ſecond chapitre, le feſeur de projets, qui eſt indubitablement un homme d'égliſe, trop prévenu en faveur des prétentions du clergé, & trop peu jaloux des droits de la couronne, déclame contre le droit de régale. Il oubliait qu'en 1637 & en 1638 le cardinal de *Richelieu* avait fait rendre des arrêts du conſeil, par leſquels tout évêque qui ſe croirait exempt de ce droit, était tenu d'envoyer au greffe les titres de ſa prétention. Cet écrivain ne ſavait pas qu'un évêque, miniſtre d'Etat, s'intéreſſe plus aux droits du trône qu'aux prétentions eccléſiaſtiques. Il fallait connaître le caractère d'un premier miniſtre pour le faire parler. C'eſt l'âne qui ſe couvre de la peau du lion, & qu'on reconnaît bientôt à ſes oreilles.

X V I.

LE fauſſaire ignorant, dans ce même chapitre ſecond, où il entretient le roi des univerſités & des colléges, au lieu de lui parler de ſes vrais intérêts,

dit dans ſon ſtyle groſſier : (*Section X*) „ L'hiſtoire „ de *Benoît XI*, contre lequel les cordeliers, piqués „ ſur le ſujet de la perfection de la pauvreté, ſavoir, „ du revenu de *St François*, s'animèrent juſqu'à tel „ point que non-ſeulement ils lui firent ouvertement „ la guerre par leurs livres ; mais de plus par les „ armes de l'empereur, à l'ombre deſquels un anti- „ pape s'éleva, au grand préjudice de l'Egliſe, eſt un „ exemple trop puiſſant pour qu'il ſoit beſoin d'en „ dire davantage. „ Certainement le cardinal de *Richelieu* qui était très-ſavant, n'ignorait pas que cette aventure dont parle le fauſſaire, était arrivée au pape *Jean XXII*, & non pas au pape *Benoît XI*. Il n'y a guère de fait dans l'hiſtoire eccléſiaſtique plus connu que celui-là ; ſon ridicule l'a rendu célèbre ; il n'était pas poſſible que le cardinal s'y fût mépris. D'ailleurs, pour apprendre à un roi combien les querelles de religion ſont dangereuſes, on avait à citer cent exemples plus frappans.

XVII.

DANS cette même ſection X du chapitre II, où il eſt queſtion des jéſuites : *Cette compagnie*, dit-il, *qui eſt ſoumiſe par un vœu d'obéiſſance aveugle à un chef perpétuel, ne peut, ſuivant les lois d'une bonne politique, être beaucoup autoriſée dans un Etat auquel une communauté puiſſante doit être redoutable.* Je ſais bien que ce trait eſt adouci quelques lignes après; mais, de bonne foi, le cardinal de *Richelieu* pouvait-il croire les jéſuites redoutables, lui qui ne ſavait que les rendre utiles, & les punir ſouvent? lui qui ne craignait ni la reine, ni les princes, ni la maiſon d'Autriche, aurait-il

craint quelques religieux ? Il avait exilé plusieurs jésuites, aussi bien que quelques pères de l'oratoire, & d'autres religieux qui étaient entrés dans des cabales; mais ni lui ni l'Etat n'avaient rien à craindre de ces compagnies. Il serait assurément bien étrange que le vainqueur de la Rochelle se fût plus défié, dans son testament politique, des jésuites que des huguenots. Cette réflexion n'est pas une preuve convaincante; mais jointe aux autres, elle sert à faire voir que l'auteur, en prenant le nom d'un premier ministre, n'en a pu prendre l'esprit.

XVIII.

S'IL fallait relever tous les mécomptes dont cet ouvrage fourmille, je ferais un livre aussi gros que le *Testament politique*, que la fourberie a composé, que l'ignorance, la prévention, le respect d'un grand nom ont fait admirer, que la patience du lecteur peut à peine achever de lire, & qui serait ignoré s'il avait paru sous le vrai nom de l'auteur. J'ai déjà, dans un petit ouvrage qui ne comportait pas d'étendue, indiqué quelques-unes de ces preuves, qui décèlent l'imposture aux yeux de quiconque a du jugement & du goût. En voici une qui est sans réplique. L'auteur qui étale, & encore mal à propos, une vaine & fausse érudition sur l'histoire de l'Eglise, sur le commerce, sur la marine, s'avise au chap. IX, sect. VI, de dire, à propos d'établissemens dans les Indes: *Quant à l'Occident, il y a peu de commerce à faire; Dracke, Thomas Cavendish, Herberg, l'Hermite, Lemaire, & feu M. le comte Maurice, qui envoya douze navires à dessein d'y faire commerce, ou d'amitié ou de force, n'ayant*

pu trouver lieu d'y faire aucun établiſſement. Remarquez dans quel temps l'impoſteur fait parler le cardinal de *Richelieu*, c'eſt en 1640; c'eſt dans le temps même que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie, gouvernait le Bréſil au nom des Provinces-Unies; c'eſt après que la compagnie hollandaiſe des Indes occidentales avait fait des progrès conſidérables depuis 1622 ſans interruption : remarquez encore qu'au commencement de cette même ſection VI, l'auteur avoue que *les Hollandais ne donnent pas peu d'affaires aux Eſpagnols dans les Indes occidentales, où ils occupent la plus grande partie du Bréſil.* En vérité, peut-on mettre ſur le compte d'un homme d'Etat, un tel fatras d'erreurs & de contradictions ? L'Angleterre, dont il parle, avait déjà des pays immenſes dans l'Amérique. Quant à *Dracke* & à *Thomas Cavendish*, leurs exemples ſont cités très-mal-à-propos : ils ne furent pas envoyés pour faire des établiſſemens, mais pour ruiner ceux des Eſpagnols, pour troubler leur commerce, pour faire des priſes; & c'eſt à quoi ils réuſſirent.

X I X.

Si on voulait ſe donner la peine de lire le teſtament politique avec attention, on ſerait bien ſurpris de voir qu'en effet ce livre eſt plutôt une critique de l'adminiſtration du cardinal qu'une expoſition de ſa conduite, & une ſuite de ſes principes : tout y roule ſur deux points, dont le premier eſt indigne de lui, & dont le ſecond eſt un outrage à ſa mémoire.

Le premier objet eſt un lieu-commun puéril, vague, un catéchiſme pour un prince de dix ans,

& bien étrangement déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années ; tels font ces chapitres : *Que le fondement du bonheur d'un Etat eft le règne de* DIEU ; *que la raifon doit être la règle de la conduite ; que les intérêts publics doivent être préférés aux particuliers ; que la prévoyance eft néceffaire ; qu'il faut deftiner un chacun à l'emploi qui lui eft propre ; qu'il eft important d'éloigner les flatteurs, médifans, fefeurs d'intrigues ;* & vingt autres découvertes de cette fineffe & de cette profondeur, accompagnées d'avis qui auraient été une infulte à *Louis XIII*, prince éclairé, & qui eût été en droit de répondre à fon miniftre, à fon ferviteur : Parlez ainfi à mon fils, & refpectez plus votre maître.

Le fecond point, qui eft furtout renfermé dans le neuvième chapitre, roule fur les projets d'adminiftration imaginés par l'auteur ; & de tous ces projets il n'y en a pas un feul qui ne foit précifément le contre-pied de l'adminiftration du cardinal. L'auteur fe met en tête d'abolir les comptans, ou de les réduire par grâce à un million d'or. Les comptans font des ordonnances fecrètes pour des affaires fecrètes, dont on ne rend point compte. C'eft le privilége le plus cher de la place d'un premier miniftre. Son ennemi feul en pourrait demander l'abolition.

X X.

Ce chapitre neuvième du teftament politique porte à chaque page les preuves les plus évidentes de la fuppofition la plus mal-adroite : c'eft là que tout eft faux, réflexions, faits, & calculs ; c'eft là que l'auteur avance que quand on établit un impôt,

on eſt obligé de donner une plus grande ſolde au ſoldat ; ce qui n'eſt pourtant arrivé ni ſous *Louis XIII* ni ſous *Louis XIV;* c'eſt là qu'en ſoulageant le peuple de dix-ſept millions de taille, il porte tout d'un coup à cinquante-ſept millions les revenus du roi, qu'il ſuppoſe n'aller d'ordinaire qu'à trente-cinq : & il le ſuppoſe encore avec ignorance ; car les tailles allaient ſeules d'ordinaire à trente-cinq millions ; les fermes à onze &c. ; c'eſt là qu'il ſe propoſe de rembourſer les rentes établies par le cardinal, dont pluſieurs étaient au denier vingt, qu'il appelle *le denier cinq ;* d'ôter aux tréſoriers de France les deux tiers de leurs gages ; de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand-conſeil, à toutes les cours qu'il appelle *ſouveraines*, dans le temps même qu'il les met au rang des payſans. N'était-il pas bienſéant au cardinal de *Richelieu* de propoſer cette extravagance pour avilir un corps, dont il avait l'honneur d'être membre par ſa qualité de pair de France ; dignité dont il feſait autant de cas que de celle de cardinal ?

X X I.

A l'égard de la guerre, on a déjà remarqué qu'il ne parle point de celle dans laquelle on était engagé. Mais dans ſes réflexions vagues, générales, & chimériques, il recommande de taxer tous les fiefs des gentilshommes, pour enrôler & ſoudoyer la nobleſſe : il veut que tout gentilhomme ſoit forcé de ſervir à l'âge de vingt ans ; qu'on ne prenne les roturiers, dans la cavalerie, qu'à l'âge de vingt-cinq ; que les

vivres ne ſoient confiés qu'à des gens de qualité; qu'on lève cent hommes quand on en veut avoir cinquante, & cela apparemment pour qu'il en coûte le double en engagemens & en habits. Quel projet pour un miniſtre ! En vérité l'idée d'enrôler la nobleſſe de force, & de faire payer la taille au parlement, peut-elle partir d'une autre tête que de celle d'un de ces feſeurs de projets, qui dans leur oiſiveté ſe mettent à gouverner l'Europe ? Dans le même chapitre neuvième il traite de la marine ; il parle doctement des grands périls de la navigation d'Eſpagne en Italie, & d'Italie en Eſpagne, leſquels n'exiſtent pas plus que ceux de *Carybde* & de *Scylla* : il prétend que *la ſeule Provence a beaucoup plus de ports grands & aſſurés que l'Eſpagne & l'Italie tout enſemble*; hyperbole qui ferait ſoupçonner que le livre ſerait d'un provençal qui ne connaîtrait que Toulon & Marſeille, plutôt que d'un homme d'Etat qui connaiſſait l'Europe.

Voilà une partie des chimères qu'un politique clandeſtin a miſes ſous le nom d'un grand miniſtre, avec cent fois moins de diſcrétion que l'abbé de *Saint-Pierre* n'en a montré, quand il a voulu attribuer une partie de ſes *idées politiques* au duc de *Bourgogne*.

Le projet de finances, qui remplit preſque tout le dernier chapitre, eſt tiré d'un manuſcrit qui exiſte encore : je l'ai vu ; il eſt de 1640. Il porte les revenus du roi juſqu'à cinquante-neuf millions de ce temps-là, par l'arrangement qu'il propoſe. L'auteur du teſtament en retranche deux, tout le reſte eſt conforme. Rien n'eſt ſi commun que des projets de cette eſpèce ; les miniſtres en reçoivent, & les liſent

rarement. Le fauſſaire, en copiant ces idées, fait bien voir qu'il ne s'était pas donné la peine de connaître par lui-même les finances de *Louis XIII.* Il avance hardiment que chacune des cinq années de la guerre n'avait coûté que ſoixante millions ; cela n'eſt pas vrai ; j'ai en main l'état de l'année 1639 ; il ſe monte à ſoixante dix-huit millions neuf cents mille livres. Il eſt encore faux qu'on ait payé ces charges ſans moyens extraordinaires : il y eut beaucoup de taxations, beaucoup d'augmentations de gages, dont la finance fut fournie ; on augmenta les droits dans les provinces ; on mit une taxe d'un écu ſur chaque tonneau de vin ; on porta la taille de trente-ſix millions deux cents mille livres, jusqu'à trente-huit millions neuf cents mille livres. En un mot, la plupart des choſes rapportées dans ce livre ſont auſſi altérées que les propoſitions qu'on y fait ſont étranges.

XXII.

ON demandera, ſans doute, comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de *Richelieu* l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui ? Je répondrai que les hommes réfléchiſſent peu ; qu'ils liſent avec négligence ; qu'ils jugent avec précipitation, & qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie, parce qu'elle eſt courante.

XXIII.

SI on m'objecte que le P. *le Long*, & d'autres, ont cru le livre en effet l'ouvrage du cardinal ; j'avouerai que le P. *le Long* a très-bien compilé environ

trente mille titres de livres, & j'ajouterai que par cette raiſon-là même il n'a pas eu le temps de les examiner; mais ſurtout je répondrai que quand on aurait autant d'autorités que le P. *le Long* a copié de titres, elles ne pourraient balancer une raiſon convaincante. Si pourtant la faibleſſe des hommes a beſoin d'autorités, j'oppoſerai au père *le Long* & aux autres, *Aubery*, qui a écrit la vie du cardinal *Mazarin*; *Ancillon*, *Richard*, l'écrivain qui a pris le nom de *Vigneul de Marville*, & enfin *la Monnoie*, l'un des critiques les plus éclairés du dernier ſiècle; tous ont cru le teſtament politique ſuppoſé.

X X I V.

MAIS, dit-on, en 1664, l'abbé *des Roches*, ancien domeſtique du cardinal de *Richelieu*, donna ſa bibliothèque à la ſorbonne, à l'exemple de ſon maître; & dans cette bibliothèque on trouve un manuſcrit du teſtament, conforme à l'imprimé, avec la même épître dédicatoire, & la même table des matières. C'eſt ce manuſcrit même, remis à la ſorbonne, qui achève de prouver l'impoſture. Il eſt remis vingt-deux ans après la mort du cardinal, ſans aucun enſeignement, ſans la moindre indication de la part de l'abbé *des Roches*. Ce domeſtique du cardinal & la ſorbonne elle-même négligèrent cet ouvrage, & ce n'eſt que depuis deux ans qu'on lui a donné place ſur des tablettes. Si le manuſcrit avait été copié ſur l'original, on l'aurait plus reſpecté, on trouverait quelques marques de ſon authenticité, on verrait à la fin de la lettre au roi, la ſouſcription du cardinal de *Richelieu*. Elle n'y eſt point. On n'a pas

oſé pouſſer l'effronterie juſqu'à ſigner ce nom. Pour peu que le cardinal eût laiſſé ſeulement quelques mémoires qui euſſent eu quelque rapport (même éloigné) avec le teſtament, on les eût rapportés ; on eût donné quelque crédit à la hardieſſe de celui qui imputait tout l'ouvrage à ce miniſtre. Mais non : il n'y a pas un mot à la fin ni à la tête du manuſcrit dont on puiſſe tirer la plus légère induction. Donc l'abbé *des Roches* regardait lui-même ce manuſcrit avec la même indifférence qu'on l'a regardé très-long-temps dans la ſorbonne.

Imaginons un moment que le teſtament ſoit l'ouvrage du cardinal ; ce ſeul mot *teſtament* impoſe un devoir indiſpenſable à ſon domeſtique de légaliſer la copie, de la déclarer juridiquement collationnée avec l'original. S'il manque à ce devoir, il eſt coupable ; il donne à tout le monde le droit de s'inſcrire en faux contre lui : mais l'abbé *des Roches* poſſédait ce manuſcrit au même titre que d'autres curieux. Il fallait bien que cet ouvrage fût écrit à la main avant d'être imprimé ; il fallait même, pour le deſſein de l'impoſteur, qu'il en courût pluſieurs copies manuſcrites, & qu'on ſe les prêtât avec myſtère, comme un monument ſingulier. Le ſilence du domeſtique, encore une fois, prouve que le maître n'eſt point l'auteur du teſtament ; & toutes les autres raiſons prouvent qu'il n'a pu l'être.

X X V.

MAIS on dit qu'on diſait, il y a ſoixante & dix ans, que Mme la ducheſſe d'*Aiguillon* avait dit, il y a quatre-vingts ans, qu'elle avait eu une copie manuſcrite

de cet ouvrage. On a trouvé une note marginale de M. *Huet;* & cette note dit qu'on avait vu le manuſcrit chez Mme d'*Aiguillon* nièce du cardinal. Ne voilà-t-il pas de belles preuves ? Oui, je crois ſans peine que tous ceux qui s'intéreſſaient à la mémoire du cardinal, voulaient avoir un manuſcrit qui portait ſon nom, & que l'auteur voulait accréditer par ce nom même ; & de-là je conclus que ce manuſcrit était manifeſtement ſuppoſé ; puiſque de tous les parens, de tous les domeſtiques, de tous les amis de ce miniſtre, aucun n'a jamais pris la moindre précaution pour établir l'authenticité du livre.

XXVI.

QUE la curioſité humaine ſe fatigue maintenant à chercher le nom du fauſſaire, je ne perdrai pas mon temps dans ce travail. Qu'importe le nom du fourbe, pourvu que la fourberie ſoit découverte ? Qu'importe que *Courtilz*, ou un autre, ait forgé le teſtament de *Mazarin*, de *Colbert*, & de *Louvois* ? Qu'importe que *Statman*, ou *Chevremont* ait pris inſolemment le nom de *Charles V* duc de Lorraine ? Mérite-t-on d'être connu pour avoir fait un mauvais livre ? Que gagnerait-on à connaître les auteurs de toutes les plates calomnies, de toutes les critiques impertinentes dont le public eſt inondé ? Il faut laiſſer dans l'oubli les auteurs qui ſe cachent ſous un grand nom, comme ceux qui attaquent tous les jours ce que nous avons de meilleur, qui louent ce que nous avons de plus mauvais, & qui font de la noble profeſſion des lettres, un métier auſſi lâche & auſſi mépriſable qu'eux-mêmes.

DOUTES NOUVEAUX

Sur le teſtament attribué au cardinal de Richelieu.

LORSQUE M. de *Foncemagne*, en 1750, écrivit pour ſoutenir l'authenticité du *Teſtament politique*, voici ce qu'on lui répondit, & ce qui ne fut pas imprimé, parce que l'auteur de cette réponſe voyagea hors de ſa patrie.

UN académicien connu de ſes amis par la douceur de ſes mœurs, & du public par ſes lumières, a écrit contre mon ſentiment.

Son ouvrage eſt plein de cette ſageſſe, & de cette politeſſe que ſon titre annonce. Tout homme doit ſe défier de ſon opinion, lorſqu'il eſt repris par un tel critique.

Mon illuſtre adverſaire emploie toute la ſagacité de ſon eſprit à prouver que ce teſtament politique, attribué au cardinal de *Richelieu*, eſt en effet de ce grand miniſtre. On voit (ce qui eſt aſſez commun) qu'il tâche de croire, & qu'il doute. Il a trop d'eſprit & trop de raiſon pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachroniſmes dont ce livre eſt rempli : il ſait ſans doute mieux que moi que les grands-hommes ne diſent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le cardinal de *Richelieu* n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, & qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers ſubalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un teſtament politique, deſtiné par un

premier miniſtre à un roi, un ouvrage qui devait être ſi ſecret, eſt cependant de pluſieurs mains, c'eſt avouer qu'il n'eſt pas du premier miniſtre.

Si j'avais l'honneur d'entretenir ce ſage adverſaire qui ſait douter, je lui dirais : Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce teſtament ; penſez-vous de bonne foi que le chevalier *Walpole* ſe fût aviſé d'écrire un catéchiſme de politique pour le roi *George I*? l'idée ſeule vous en paraît ridicule. Examinez la ſituation où était le cardinal de *Richelieu* avec *Louis XIII*, & vous conviendrez peut-être que la ſeule penſée de faire un pareil livre pour l'uſage de ce monarque, était cent fois plus déplacée.

Songez que *Louis XIII*, toujours malade, était menacé d'une mort prochaine; ſongez que le cardinal de *Richelieu* penſait à faire exclure de la régence le frère unique du roi ; ſongez au caractère d'un ambitieux; & voyez s'il eſt dans ſon cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la ſainte chapelle de Paris, des trois ſentences requiſes pour punir les clercs ; d'intituler un chapitre, *du règne de Dieu;* de recommander la chaſteté, & à qui ? à un monarque infirme, âgé de quarante ans, auquel on eſpère ſurvivre : car en 1639, & au commencement de 1640, le cardinal de *Richelieu* ſe portait bien encore, & vous ſavez juſqu'où il pouſſa ſes eſpérances.

Je ne veux que cette ſeule raiſon. Le teſtament fût-il auſſi bien fait qu'il l'eſt mal; fût-il en effet (ce qu'il n'eſt point du tout,) un vrai teſtament politique ; fût-il un développement ſage & profond

de la conduite que *Louis XIII* devait tenir avec toutes les puiſſances de l'Europe, avec ſes alliés & ſes ennemis, dans la criſe la plus violente, avec ſa femme, avec ſon frère, avec les princes de ſon ſang, & ſes généraux, & ſes miniſtres ; en un mot l'ouvrage fût-il digne du cardinal de *Richelieu*, j'oſerais croire encore qu'il n'en eſt point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'eſt pas dans la vraiſemblance qu'*Aggrippa* faſſe un tel teſtament politique pour *Auguſte*, ni *Séjan* pour *Tibère*, ni *la Trimouille* pour *Charles VII*, ni *George d'Amboiſe* pour *Louis XII*, ni *Volſey* pour *Henri VIII*, ni *Buckingham* pour *Jacques I*, ni *Olivarès* pour *Philippe IV*, ni enfin *Richelieu* pour *Louis XIII.* Un miniſtre dit à ſon maître de vive voix tout ce qu'il croit important, & ſurtout il ne fait point de teſtament pour lui dire des choſes vagues, inutiles, & fauſſes.

Scilicet is magnis labor eſt, ea cura potentes
Sollicitat. . . . .

Ces ſortes de livres ſont d'ordinaire le partage des politiques oiſifs. Quand le duc de *Sulli* dans ſa retraite fit compoſer ſes mémoires par ſes ſecrétaires, il ne donna point de leçons d'enfans à *Louis XIII.*

Vous avez beau employer toutes les reſſources de votre eſprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparſes dans le teſtament politique pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'ame du cardinal de *Richelieu.*

Eh, Monſieur, vous ſavez mieux que moi que *Balzac*, *Sirmond*, *Chapelain*, *Silhon*, *Sériſi* en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux-communs ſont-ils un ſi grand mérite ? ne trouve-t-on pas

pas des maximes par-tout ? J'ouvre le prétendu teſtament de *Louvois* dont *Courtilz* eſt l'auteur ; j'y vois : *L'exemple tient très-ſouvent lieu de raiſon. Il eſt de la prudence de faire place au torrent, il perd ſa rapidité dans ſa courſe. Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ſes égaux, & la haine de ſes ſupérieurs.* Il y en a cent de cette eſpèce. On en trouve dans le teſtament ridicule du cardinal *Albéroni*, & dans celui du maréchal de *Belle-Iſle.* Je ſuppoſe que quelques-unes des maximes & des anecdotes qui ſont dans le livre attribué au cardinal, aient été en effet recueillies de ſa bouche; s'enſuivra-t-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage ? faut-il d'ailleurs de ſi grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonſtances de la vie privée d'un prince, d'un miniſtre, & pour ſavoir les appliquer ? n'eſt-ce pas un artifice commun, pratiqué non-ſeulement par tous ceux qui ſe ſont aviſés de forger des teſtamens politiques, mais par les auteurs de tous les faux mémoires dont nous ſommes inondés ?

Vous avez déterré, comme moi, un miſérable manuſcrit plein d'antithèſes & d'hyperboles, digne du pédant *Granger*, intitulé *Teſtamentum politicum.* Il paraît que cette rapſodie pouvait annoncer à toute force un ouvrage plus étendu; & de-là vous inférez que le cardinal de *Richelieu* pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, & que c'eſt ſon teſtament politique ! A quoi eſt-on réduit en tout genre, quand on veut prouver ce qui eſt improbable !

Nous pouvons, Monſieur, mettre au rang des menſonges imprimés le petit traité du capucin *Joſeph, de l'unité du miniſtre*, préſenté à *Louis XIII.*

De bonne foi penſez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi, par lequel il lui enſeignait qu'il fallait qu'un roi *crût en tout ſon premier miniſtre, qu'il ne crût rien contre ſon premier miniſtre, qu'il révélât à ſon premier miniſtre tout ce qu'on lui dirait contre lui, qu'il comblât d'honneurs & de biens ſon premier miniſtre, qu'il donnât une autorité ſans bornes à ſon premier miniſtre?* Eſt-il bien vraiſemblable qu'un grand-homme ſe ſoit ſervi auprès d'un maître très-défiant, d'un artifice ſi groſſier? Si un capucin, ami de votre maître-d'hôtel, venait vous préſenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans ſon couvent, & vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel.

Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, & avoir juſqu'ici écrit en critique ſur cette matière, j'oſe vous parler à préſent en citoyen.

Parmi les maximes très-triviales dont le teſtament politique eſt plein, il y en a de fort dures. Parmi les conſeils qu'on oſe y donner, il y en a de bien violens. L'auteur du teſtament a cru qu'en feſant parler le cardinal de *Richelieu*, il fallait le faire parler en homme d'une ſévérité outrée, comme *Corneille*, en mettant les anciens Romains ſur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil & de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt comme un domeſtique parle ſouvent avec fierté au nom de ſon maître.

Mais, Monſieur, quel ſervice rendrait-on aux hommes en voulant mettre ſous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand miniſtre, des maximes impitoyables? Nous vivons ſous un roi doux, bienfeſant, indulgent; mais il ſe peut faire que dans la ſuite des ſiècles la nation ait des ſouverains moins

remplis d'humanité. Ne feront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la fuprême puiffance, quand ils croiront que le plus grand miniftre de l'Europe a confeillé à fon maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magiftrats qui confument leur vie à étudier & à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, & qui n'ont d'autre récompenfe de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les dépouiller, dis-je, de leurs droits & de leurs priviléges; enfin de faire payer la taille aux parlemens, aux chambres des comptes, au grand confeil &c., & d'enrôler la nobleffe comme des payfans? Ces deux propofitions auffi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû fuffire pour deffiller les yeux?

Non-feulement je vous foumets, Monfieur, toutes les raifons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon efprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre-humain. Remercions à jamais le jufte, le modéré, l'élégant précepteur du duc de *Bourgogne*, d'avoir écrit le *Télémaque*; & fouhaitons que le cardinal de *Richelieu* n'ait point écrit ce teftament.

Vous avez un cœur digne de votre génie : que l'un & l'autre s'uniffe pour daigner m'éclairer fi je me trompe.

M. de *Foncemagne* a travaillé depuis à m'éclairer; il a cherché par-tout des copies du teftament politique; il a fait réimprimer ce célébre ouvrage, & l'a rendu encore plus célébre par fes remarques. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles inftructions; & j'entre en matière.

NOUVEAUX DOUTES

Sur l'authenticité du testament politique attribué au cardinal de Richelieu, & sur les remarques de M. de Foncemagne.

Objection.

Il est dit dans la préface du *Testament politique* du cardinal de *Richelieu*, nouvellement imprimé à Paris chez *le Breton* 1764 :

„ M. de *Voltaire* attaqua le testament politique „ en 1749, dans une courte dissertation intitulée, „ *Des mensonges imprimés &c.* Le paradoxe qu'il voulait „ établir trouva des contradicteurs. Entre les écrits „ qui furent publiés, on distingua celui qui portait „ le titre de *Lettre sur le testament politique ;* lettre „ polie & solide, dans laquelle M. de *Voltaire* ne „ put avoir à se plaindre que de la force des preuves „ qu'on lui opposait. „

Réponse.

L'OPINION de M. de *Voltaire*, bien loin d'être un paradoxe, est l'opinion d'*Aubery*, historiographe du cardinal de *Richelieu*, & pensionné de la duchesse d'*Aiguillon* sa nièce. C'est l'opinion de *Gui-Patin*, de *Richard*, de *le Vassor ;* c'est le sentiment d'*Ancillon*, de l'auteur très-instruit déguisé sous le nom de *Vigneul*, du père d'*Avrigny*, auteur des excellens

mémoires pour servir à l'hiſtoire du dix-ſeptième ſiècle, du judicieux & profond *le Clerc*, & enfin du ſage & ſavant *la Monnoie.*

Quelle autorité plus forte que celle d'*Aubery*, qui écrivait ſous les yeux de la nièce du cardinal, de ſa nièce chérie, dépoſitaire de tous ſes ſentimens & de tous ſes papiers? Serait-il poſſible que l'écrivain de la vie du cardinal eût ſupprimé un fait auſſi eſſentiel que celui du teſtament politique, qui devait avoir été préſenté à *Louis XIII* par la famille du cardinal, & dont une copie authentique devait être entre les mains de cette ducheſſe? Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux teſtament? Ne lui aurait-elle pas dit: comment oubliez-vous un ouvrage ſi intéreſſant, ſi public, & qu'on croit ſi glorieux pour mon oncle? M. de *Foncemagne* ſait aſſez du moins que c'eſt ainſi qu'en aurait uſé une troiſième ducheſſe d'*Aiguillon*, non moins célèbre que les deux autres, par tout ce qui peut mériter l'eſtime & les hommages du public.

Non-ſeulement *Aubery* ne parle point de ce teſtament dans cette hiſtoire, mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal *Mazarin*: (*a*)

„ On a imprimé ces derniers jours (c'eſt-à-dire „ en 1688) un teſtament politique du cardinal de „ *Richelieu*, contre lequel il n'y a point de lecteurs, „ pour peu de lumière & ou de connaiſſance qu'ils „ aient de l'hiſtoire du temps, qui ne réclament &

(*a*) *Aubery*, Hiſtoire du cardinal *Mazarin*, tome IV, page 337, & 338, édition de 1718, à Amſterdam chez *le Cène.*

„ ne ſe récrient. Il ne faut, pour le détruire, que
„ les mêmes raiſons dont l'imprimeur ſe ſert pour
„ eſſayer de l'établir.

„ Ce n'eſt en effet qu'un ouvrage de doctrine,
„ qui traite particulièrement des appels comme
„ d'abus, des cas privilégiés, de la régale prétendue
„ par la ſainte chapelle ſur tous les évêchés de
„ France, des exemptions du patronage eccléſiaſtique
„ & laïque, du droit d'indult & d'autres matières
„ ſemblables : de ſorte que c'eſt tacitement reprocher
„ à un ſi fameux miniſtre l'ambition & la honte
„ d'avoir voulu s'ériger en auteur, & faire à-peu-près
„ des recherches comme celles de *Paſquier*.

„ D'ailleurs, étant un ouvrage aſſez gros, &
„ rempli d'obſervations fort communes, on ne
„ ſaurait s'imaginer auquel de ſes ſecrétaires il l'au-
„ rait dicté, & encore moins comme il l'aurait
„ écrit lui-même. Il eſt conſtant que le cardinal
„ de *Richelieu* a toujours dicté, & n'a jamais guère
„ écrit.

„ Mais il y a plus : on y remarque force imper-
„ tinences, bévues, & ſuppoſitions. Ce prétendu
„ teſtament commence par une lettre du teſtateur
„ au feu roi, avec la ſouſcription *Armand Dupleſſis* :
„ cependant il n'a jamais ſouſcrit ſes lettres à
„ *Louis XIII* que de deux manières, ou comme
„ évêque, ou comme cardinal. La première des
„ deux était *l'évêque de Luçon*, & l'autre *le cardinal de*
„ *Richelieu*. Il n'y en doit point avoir de troiſième ;
„ & s'il s'en trouve, ce ne peut être qu'une pièce
„ ſuppoſée.

» On opine à-peu-près de même du reproche » qu'on lui fait faire aux ennemis de marquer » l'année 1638 pour lui avoir été favorable, sur » ce que la prise de Brisac devait avoir effacé toutes » nos disgraces. Ce lui aurait été une espèce de » crime que d'omettre notre plus signalé bonheur de » cette année-là, qui fut la naissance de monseigneur » le dauphin.

» Cette omission donc n'était guère moins remar- » quable que la contradiction qui se voyait au même » testament, où il est dit, tantôt que la paix était » faite, & tantôt qu'elle ne l'était pas. D'où il se » peut infailliblement conclure que cette pièce est » d'autant plus fausse qu'elle était tout-à-fait inutile. »

Quand il n'y aurait que cette preuve, elle suffirait, à mon avis, pour constater que le testament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu.*

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition, est le savant *la Monnoie ;* on veut récuser aujourd'hui son témoignage, parce qu'il est trop décisif; & on se contente de dire *que ce savant homme n'avait pas tourné ses études du côté de ces recherches.*

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses dernières années ; voyez sa *Vie de Ménage*, ses additions au *Ménagiana*, sa dissertation sur le livre des *Trois imposteurs ;* c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes.

Vous aſſurez, malgré la dépoſition formelle de l'hiſtoriographe du cardinal de *Richelieu*, payé pour faire ſon panégyrique, que le teſtament politique eſt de ce miniſtre. On vous y montre des mépriſes groſſières, indignes de tout homme en place & de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de *Richelieu* eſt en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage ſigné de ſa main; vous n'avez que cette unique reſſource, & encore nous examinerons ſi cette preuve ſerait déciſive.

Objection.

Il ne paraît pas facile, dit-on, dans la préface de l'éditeur du nouveau teſtament politique, *de concilier l'opinion où l'on était à l'hôtel de Richelieu que le teſtament politique était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les héritiers du cardinal, ſi on avait quelque notion que le manuſcrit du teſtament ait jamais été dans leur maiſon, on répondit unanimement que perſonne n'en avait eu la moindre connaiſſance avant l'impreſſion.*

Réponſe.

RIEN n'eſt plus aiſé à concilier. M. de *Voltaire* chercha ce manuſcrit dans l'hôtel de Richelieu; il ne l'y trouva pas, & les dépoſitaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet le ſeul exemplaire manuſcrit qui avait été chez madame la ducheſſe d'*Aiguillon*, ſeconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut

transféré en 1705 avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en ſon lieu de quelle autorité eſt ce manuſcrit.

Réflexion.

D'OU venait l'édition du prétendu teſtament politique imprimé en 1688? pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ſes garants, ſes autorités? d'où a-t-il reçu ce manuſcrit? C'eſt une pièce ſi importante par le nom du reſpectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle eſt adreſſée, par le ſujet qu'elle annonce, que l'éditeur eſt indiſpenſablement obligé de dire & de prouver comment un écrit de cette nature était tombé entre ſes mains; il ne l'a pas fait; on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit.

Il n'en eſt pas de même, ce me ſemble, des mémoires du cardinal de *Retz*, de *Talon*, de *Montchal*, de *la Porte*. Perſonne n'a douté des auteurs de ces mémoires; au lieu qu'une foule de ſavans critiques a toujours nié que le teſtament politique fût de l'illuſtre cardinal de *Richelieu*. Ce teſtament eſt bien autrement important que tous les mémoires dont nous parlons.

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute ſur leurs auteurs. Au contraire, les anachroniſmes, les erreurs de toute eſpèce qui fourmillent dans le teſtament du cardinal, font naître des doutes dans l'eſprit de tous ceux qui réfléchiſſent.

Objection.

M. de *Foncemagne* dit *que dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un teſtament politique du cardinal de Richelieu, relié en maroquin rouge.*

Réponſe.

Il ſait bien que ce maroquin rouge n'eſt pas une preuve que ce teſtament fut préſenté à *Louis XIII.* Un romain qui aurait eu dans ſa bibliothèque un *Pétrone* en maroquin rouge, aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux d'un jeune débauché, ſortant des écoles, était l'ouvrage du conſul *Petronius*? On aurait beau relier les fauſſes décrétales en maroquin rouge, elles n'en feraient pas moins fauſſes.

Auſſi le judicieux M. de *Foncemagne* ne fait pas grand fond ſur cette preuve qu'il allègue.

Objection très-forte de M. de Foncemagne.

Ce ſage & ſavant critique me fait une objection bien plus importante, & qui peut faire une très-grande impreſſion ſur les eſprits; c'eſt qu'il ſe trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du teſtament du cardinal de *Richelieu.* Je ne ſuis pas à portée de la voir dans le fond de mes déſerts; & quand je ſerais au louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière eſt preſque entièrement refuſée. Je fais lire la lettre de M. de *Foncemagne*, je dicte mes doutes, & je lui demande des éclairciſſemens.

Le nouveau teſtament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge de la main du

cardinal de *Richelieu ;* ces corrections d'une demi-ligne sont dans le discours préliminaire intitulé : *Maximes d'Etat* ou *Testament politique*, succincte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succincte narration, on prétend que le cardinal de *Richelieu* a écrit de sa main :

Monaco
si vous reperdez
Aire
galères d'Espagne
perdues par la tempête.
distribution de
bénéfices.

Réponse.

Je supplie d'abord M. de *Foncemagne* de vouloir bien instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de *Richelieu* avec ces notes marginales ; cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable : je ne cherche comme lui que la vérité. Le cardinal fesait souvent mettre de pareilles notes par *Bois-Robert* & par son médecin *Citois*, comme le rapporte *Pélisson* dans son histoire de l'académie, au sujet de la critique du *Cid.* Je m'en rapporte entièrement à M. de *Foncemagne*, comme je le dois.

En second lieu, oserai-je dire que cette *narration succincte*, qui est au-devant du testament politique, me paraît une preuve évidente de la supposition du testament ?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ses réflexions qui vaudront mieux que les miennes.

Madame la duchesse d'*Aiguillon*, seconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authenticité du testament politique était combattue hautement par plusieurs écrivains.

Comment ne se trouva-t-il personne dans sa maison qui opposât cette pièce victorieuse à l'incrédulité des savans ? comment surtout la seconde duchesse d'*Aiguillon* ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat *Aubery*, pensionnaire de sa maison, auteur de l'histoire de son grand oncle ? Il osait s'inscrire en faux contre le testament, dont elle avait, dit-on, l'original marginé de la main du cardinal ; n'y a-t-il pas la plus grande vraisemblance qu'elle ne pouvait confondre *Aubery*, puisqu'elle ne le confondit pas, & que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui qui préfèrent la vérité à tout ? Enfin si tout le testament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas signé de sa main ?

Accordons que la petite note, *si vous reperdez Aire*, est du cardinal, qu'en pouvez-vous conclure ? qu'il est physiquement impossible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu testament politique. Aire avait été prise par le maréchal de *la Meilleraie* le 27 juillet 1641 ; elle fut reprise par les Espagnols la même année, le vingt-six auguste (que nous appelons le mois d'*Août* par corruption ;) donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu testament à la suite de la narration succincte. Et cependant on le fait parler dans son prétendu testament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce dessein, je le veux; il dit à M. de *Montchal* archevêque de Toulouse, son ennemi, en le trompant & en répandant des larmes, (*b*) qu'il voulait ressembler à l'empereur *Auguste*. A la bonne heure. *Auguste* avait fait rédiger un état des forces de l'empire, des finances, des légions, des frontières, des voisins de l'empire, comme les Germains septentrionaux, les Daces, les Parthes &c. Il n'est point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raisonné dans son cabinet : c'est ce que le cardinal voulait & devait faire, & c'est assurément ce qu'on ne trouve pas dans le testament politique. Il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1741; ce fut alors que la conspiration du grand-écuyer *Cinq-Mars* commença à se tramer contre lui : il n'eut dès-lors aucun moment de repos; sa santé s'altéra, & ce ministre au bord de son tombeau, fesant couler le sang sur les échafauds, n'eut pas sans doute le loisir d'imiter *Auguste*.

Mais que devint donc cette note qu'on croit écrite de sa main à la fin de la narration succincte, qui est suivie des projets de l'abbé de *Bourzeys*, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlemens, & pour enrôler la noblesse par force? Cette note s'explique d'elle-même, & en voici le sens naturel.

J'ai eu à peine le temps, M. l'abbé, de parcourir la narration succincte que vous avez faite en mon nom pour me flatter; vous ne deviez pas dire que *dès que j'entrai au conseil* en 1624, par la faveur de la reine-mère, *je promis au roi d'employer toute mon industrie &*

(*b*) Mémoires de *Montchal*, pages 202 & 216.

toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaiſſer l'orgueil des grands, & relever ſon nom ; premièrement, parce qu'un tel diſcours eſt rempli d'un orgueil inſupportable ; ſecondement, parce qu'il eſt entièrement faux. Toute la France ſait que dans l'année 1624 j'entrai au conſeil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir long-temps ſollicité le marquis de *la Vieuville*, à qui je jurai ſur l'euchariſtie une amitié inviolable, & que je fis enſuite exiler, je n'eus d'abord aucun crédit, aucun département : le roi ne connaiſſait pas alors tout mon zèle, & je n'avais rendu aucun ſervice ſignalé.

Vous parlez avec trop d'emphaſe, *de la victoire que les armes de S. M. remportèrent à Caſtelnaudari.* Tout le monde ſait aſſez que cette grande victoire fut à peine une eſcarmouche. Le duc de *Montmorenci* étant allé reconnaître un poſte à la tête de ſoixante maîtres, un corps avancé, qui ſe trouva vis-à-vis ſur le bord d'un foſſé, tira quelques coups ; *Montmorenci*, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le foſſé, & n'étant ſuivi que de ſix perſonnes ſeulement, il fut percé de coups & fait priſonnier : il eſt vrai que je l'ai fait mourir ſur un échafaud ; mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

Vous me louez beaucoup ; de juſtes éloges encouragent ; mais certains menſonges imprimés ou manuſcrits diminueraient ma gloire, au lieu de l'accroître. Gardez-vous ſurtout, dans votre narration, de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave & fidelle nation eſpagnole, avec laquelle je ſuis déjà en négociation ; ne me faites pas dire *qu'elle a rendu les Indes tributaires*

de l'enfer ; ces invectives ſont d'un mauvais rhéteur, & non d'un miniſtre.

Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc *Henri de Rohan*, ne me faites pas dire *que ſa terreur panique nous a fait perdre la Valteline.* Nul guerrier n'a été moins ſujet aux terreurs paniques que lui ; & vous reſſembleriez à ce poëte italien qui, dans un opéra, introduit *Céſar* criant aux ſiens dès la première ſcène, *alla fuga*, *allo ſcampo*, *ſignori.* Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parſemez votre narration ſuccincte, & mettez des vérités à la place des injures.

Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous ſoit enlevé. Parlez de la dernière diſtribution des bénéfices, ſi vous voulez ; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage, & je le reverrai quand j'en aurai le temps.

Si jamais vous avez la fantaiſie de coudre vos idées chimériques à votre narration, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale ; vous me feriez paſſer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi & de la patrie ; vous me rendriez odieux à tous les parlemens. J'ai ſigné deux arrêts du conſeil pour forcer les évêques, qui ſe prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres ; ce n'eſt pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne : c'eſt M. de *Montchal*, archevêque de Toulouſe, qui fait courir ces bruits injurieux ; il m'appelle dans ſes manuſcrits, qu'on m'a montrés, *cruel & timide ;* (*c*) il me compare au tyran *Phocas ;* il dit à tout le monde

(c) Mémoires de *Montchal*, page 9.

que j'abrége les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir. (*d*)

Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la Ste Chapelle. (*e*)

Il dit qu'on me déplait en me refusant le titre de *chef de l'Eglise gallicane.* (*f*)

Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Eglise de DIEU. (*g*)

Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été assez mal avec Rome, pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort ?

Si le cardinal de *Richelieu* n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir ; & cette narration succincte est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de faussetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la duchesse d'*Aiguillon* ne la fit pas voir au public qu'elle aurait révolté.

Ainsi, cette note qu'on assure être de la main du cardinal de *Richelieu*, au bas de la narration succincte, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le testament politique ; s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume. Ce testament, rempli d'erreurs en tout genre, méritait bien quelques remarques ; & si malheureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom : il n'a fait ni l'un ni l'autre,

(*d*) Mémoires de *Montchal*, page 7.
(*e*) *Idem*, page 216.
(*f*) *Idem*, page 180.
(*g*) *Idem*, page 188.

donc

donc il eſt bien probable que le teſtament n'eſt point de lui.

Objection non moins importante.

Monſieur le marquis de *Torci*, en 1705 *fit retirer*, dit-on, *des effets de la ſucceſſion de madame la ducheſſe d'Aiguillon, les papiers du miniſtère du cardinal de Richelieu ; le teſtament politique fut remis, avec tous ces papiers, dans le dépôt des affaires étrangères, lorſqu'en 1710 il forma ce dépôt, avec la permiſſion de Louis XIV, dans le donjon au-deſſus de la chapelle du louvre.* C'eſt M. *le Dran*, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

Réponſe.

J'avoue que je n'ai pas conſulté M. *le Dran;* il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me ſemble, encore en règle; & aujourd'hui je ne puis conſulter perſonne : je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, & qui ont des yeux; & voici ſur quoi je les prie de vouloir bien m'inſtruire.

La *ſuccincte narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la ſuite du teſtament. M. de *Foncemagne* dit lui-même : „ Ce ſont deux parties diſtinctes du „ même tout. *Voilà, Sire*, dit le cardinal en finiſſant „ la première, *ce que vous avez fait pour votre gloire;* „ & il me ſemble lui entendre dire en commençant „ la ſeconde, qui eſt le teſtament proprement dit : „ *Voilà, Sire, ce que vous devez faire pour vos ſujets.* „

De-là je conclus ce que M. de *Foncemagne* devait, ce me ſemble, néceſſairement conclure, que

le teſtament politique proprement dit ne peut être du cardinal de *Richelieu*.

Si le cardinal dans la narration ſuccinƈte a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne & l'Eſpagne, il va parler, ſans doute, de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puiſſances voiſines, il va expliquer comment il faut négocier dans la ſituation préſente qui eſt très-épineuſe avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemarck, l'Angleterre. S'il s'eſt étendu ſur l'invaſion du Piémont, il va enſeigner la manière de le conſerver. S'il a dit quelque choſe des révolutions de la Catalogne & du Portugal, il va montrer par quels reſſorts on peut profiter de ces grands événemens. Liſez ; il parle de cas privilégiés & du droit de préſenter aux cures.

Je ſuis juſqu'à préſent du premier avis de M. de *Foncemagne*, que le cardinal de *Richelieu* pouvait avoir projeté de faire ce qu'on appelle *un teſtament vraiment politique ;* qu'il avait donné à l'abbé de *Bourzeys* la commiſſion de rédiger la narration ſuccinƈte ; qu'il avait fait quelques notes de ſa main, comme il en fit *au jugement de l'académie ſur le Cid*. Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes ſur cet ouvrage de l'académie, s'enſuit-il qu'il en fut l'auteur ? non ſans doute ; un miniſtre qui avait à combattre la maiſon d'Autriche, les proteſtans, la moitié de la France, la cour & le caraƈtère de ſon maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raiſonnée du *Cid*, que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois

l'idée rapidement, à *Rotrou*, à *Scudéri*, à *Colletet* &c. & dont il ſe contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'hiſtoire de la guerre de 1741, à Verſailles chez M. le comte d'*Argenſon*, ce miniſtre en margina quelques pages. S'eſt-on jamais aviſé d'attribuer à M. d'*Argenſon* cet ouvrage, dont on m'a volé pluſieurs cahiers informes ridiculement imprimés?

Je préſume ſurtout que depuis 1638, depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir aſſez de loiſir, ni en abuſer aſſez pour s'étendre dans un long ouvrage ſur toute autre choſe que ſur les affaires de ſon maître, pendant que la guerre contre la maiſon d'Autriche mettait la France en alarmes, que *Picolomini* battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal & de la Catalogne exigeaient toute l'attention du miniſtre; pendant que le comte de *Soiſſons*, le duc de *Guiſe* & le duc de *Bouillon*, ligués avec l'Eſpagne, feſaient la guerre civile; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée; pendant que la conſpiration de *Cinq-Mars* ſe tramait; enfin, pendant que tous ces orages conduiſaient le cardinal au tombeau.

Etait-ce alors le temps de parler des vîtres de la Sainte-Chapelle, & de recommander la chaſteté à *Louis XIII* moribond?

Et qui fait-on prêcher la chaſteté ſi mal à propos? Il faut le répéter encore, c'eſt l'amant public de

Marion de Lorme; c'eſt celui de la *Béjar*, qui diſait qu'elle ne regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de *Richelieu* & *Gros-René*. C'eſt celui qui jouit le premier de la fameuſe *Ninon*, ſi j'en crois l'abbé de *Châteauneuf*, intime ami de cette perſonne ſi célébre, à qui je l'ai ouï dire pluſieurs fois dans mon enfance, & à qui je dois d'avoir été placé dans le teſtament de *Ninon;* teſtament beaucoup plus ſûr que celui dont il eſt queſtion. C'eſt enfin celui dont les amours ſont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de *Retz*, ſon rival auprès de Mme de *la Meilleraie*, & ſon rival heureux.

Ce n'eſt pas aſſurément que je prétende reprocher à un miniſtre ſes galanteries; je ſais combien il eſt permis à un grand-homme, qui a pris une ville réputée imprenable, & qui a rendu des ſervices à la patrie, de joindre les plaiſirs aux travaux; mais combien eût-il été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chaſteté à *Louis XIII*, qui devait être très-inſtruit du tour que lui avait joué Mme du *Fargis*, dame d'atour de la reine? Conſultez ſur cette aventure & ſur tant d'autres, les mémoires du cardinal de *Retz*, dans les premières pages du premier livre de ces mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec *Marion de Lorme, ne ſont connus que par les mémoires intitulés*, *Galanteries depuis le commencement de la monarchie*, *& par le Dictionnaire de Bayle.* Voyez ce que le cardinal de *Retz* en dit à l'endroit déjà cité, & ce qu'il ajoute ſur madame de *Fruge*.

Le cardinal de *Retz*, archevêque de Paris, parle de ſes amours avec autant de vérité que de ceux du

cardinal de *Richelieu ;* mais il ne donne de leçon de chaſteté à perſonne.

Quis tulerit Gracchos de ſeditione querentes?

N'eſt-il donc pas de la plus extrême vraiſemblance que l'abbé de *Bourzeys*, ayant fait la narration ſuccincte que le cardinal corrigea très-ſuccinctement, s'aviſa depuis de travailler de lui-même, & de joindre ſes rêveries à la narration dont il était l'auteur? Il était le *Colletet* de la politique.

C'eſt le premier ſentiment de M. de *Foncemagne*, c'eſt le mien, & je m'en rapporte au lecteur dont le jugement eſt ſans prévention.

Réflexion.

J'AURAIS ſouhaité que M. de *Foncemagne*, en me réfutant, ou plutôt en m'inſtruiſant, s'en fût rapporté ſeulement à ce qui eſt publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages, imprimés à Genève en 1757, & non à des éditions antérieures, imprimées ſans mon aveu : j'aurais déſiré qu'il eût conſulté, à la page 298 de ce IVe tome, le chapitre 48 intitulé : *Raiſons de croire que le livre intitulé* Teſtament politique &c. *eſt un ouvrage ſuppoſé.*

Il aurait vu que dans cette édition il n'eſt point queſtion des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'eſſentiel de la cauſe : des diſcuſſions inutiles détournent des grands objets ; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

Objection.

J'avais dit qu'il n'eſt pas naturel qu'un premier miniſtre demande l'abolition des comptans ; j'avais dit que l'affaire des comptans ne fit du bruit qu'au temps de la diſgrace de *Fouquet*. M. de *Foncemagne* me répond *que l'affaire des comptans avait fait du bruit long-temps avant la diſgrace du ſurintendant ; le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand Henri*, dit-il, *connaiſſait le mal établi du temps de ſon prédéceſſeur, & ne l'a pu ôter. L'exemple de M. de Sulli &c.*

Réponſe.

Je m'en tiens à ces propres paroles, pour être fondé à croire que le teſtament politique ne peut être du cardinal de *Richelieu*. Les mémoires de *Sulli* ne parurent que long-temps après la mort du cardinal ; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de *Bourzeys*. L'affaire des comptans n'avait donc point fait de bruit avant la diſgrace de *Fouquet*.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal : „ Entre les voies par leſquelles „ on peut tirer illicitement les deniers des coffres „ du roi, il n'y en a point de ſi dangereuſes que „ celles des comptans, dont l'abus eſt venu à un „ tel point, que n'y remédier pas, & perdre l'Etat, „ c'eſt la même choſe &c. „

Qui diſpoſait alors des comptans, je vous prie ? qui les ſignait ? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers

des coffres du roi ; on met dans fa bouche une accufation de péculat contre fa perfonne ; on lui fait dire nettement qu'il eft criminel de lèfe-majefté. Une pareille abfurdité eft-elle poffible ? eft-elle concevable ? & après cette preuve de fuppofition, en faut-il d'autres encore?

L'abbé de *Bourzeys* aura donc mis fes idées vers l'an 1660 à la fuite de la narration fuccincte : ce manufcrit fera tombé entre les mains de Mme la ducheffe d'*Aiguillon*, feconde du nom ; on l'aura enlevé chez elle après fa mort, avec toutes les négociations du cardinal ; voilà tout le myftère ; rien n'eft plus naturel, plus fimple, plus aifé à concilier.

Réflexion.

JE ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fauffeté des faits, des réflexions & des calculs. L'auteur du prétendu teftament prétend *que quand on établit un nouvel impôt, on eft obligé de donner une plus grande paye aux foldats.* Cela eft faux dans tous les Etats de l'Europe ; donc le cardinal de *Richelieu ne* peut l'avoir dit. M. de *Foncemagne* laiffe cette objection accablante fans réplique.

Il eft parlé dans le prétendu teftament des grands périls de la navigation d'Efpagne en Italie, & d'Italie en Efpagne. Il eft impoffible que le cardinal de *Richelieu*, furintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance ; auffi M. de *Foncemagne* fe garde bien de juftifier l'abbé de *Bourzeys* fur cet article.

Ce même abbé de *Bourzeys*, dans ce même prétendu teftament, ofe dire que la feule Provence a

plus de beaux ports que la monarchie d'Efpagne. Encore une fois, comment le furintendant des mers aurait-il pu avancer une fauffeté fi publique?

Preuves de la fuppofition du teftament. Affaires de finance.

A toutes ces vraifemblances, qui me paraiffent des certitudes, j'ajouterai toujours que fi le cardinal a voulu donner des leçons à fon maître, il a donné des leçons bien étranges : s'il entre dans quelques détails, il fe trompe toujours : s'il parle de finances, chap. IX, il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

De trente millions à fupprimer, il y en a près de fept dont le rembourfement ne devant être fait qu'au denier cinq, la fuppreffion fe fera en fept années & demie par la feule jouiffance.

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt.

Secondement, comment imaginer que dans fept années & demie un fonds eft abforbé par la jouiffance à cinq pour cent? ces cinq pour cent en fept années & demie font trente-fept & demi : or, je demande à *Barême* fi trente-fept & demi font cent?

Je prie tous les calculateurs, & tous les hommes verfés dans la finance, de lire ce chapitre, & de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes, & de pareils projets de miniftre.

Autres preuves.

Vous voyez que fur terre & fur mer le rédacteur du teftament politique s'éloigne affez des idées

ordinaires. Il ſoutient qu'il n'y a point d'établiſſemens à faire dans l'Occident ; les Anglais & les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire ; & il eſt très-certain que le feu comte *Maurice*, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Bréſil que les Hollandais avaient conquis ſur les Portugais.

M. de *Foncemagne* me dit que j'ai confondu ce comte *Maurice* avec le *Maurice*, prince d'Orange. Non, c'eſt l'abbé de *Bourzeys* qui les confond, & c'eſt une de ſes moindres mépriſes.

Il n'y a ſans doute que cet abbé de *Bourzeys*, qui ait pu avancer (chap. IX) que Gènes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouiſſait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne feſait un plus grand commerce que Gènes, tandis que Veniſe trouva des fonds aſſez conſidérables pour réſiſter aux forces de l'empire ottoman.

Réflexion.

JE crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainſi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais pu répondre, & que j'ai indiquée dans mes premières réflexions. Y a-t-il quelqu'un qui puiſſe croire qu'un premier miniſtre parle à ſon roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis ſubalternes, & ſurtout de tant de calculs erronés & de projets chimériques de finances, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projeteurs* ? qu'il propoſe aux Français de ne s'habiller que d'un bon drap de Seau, aux parlemens

de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille ſoldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conſeils vagues ſur la grande adminiſtration; qu'il s'appeſantiſſe dans la moitié de ſon livre ſur des lieux-communs de morale, & en faſſe un ſermon inſipide, ſans dire un ſeul mot de la manière dont il fallait ſoutenir alors l'Etat chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été ſi frappé d'une inconvenance ſi marquée, que ſi l'abbé de *Bourzeys* me montrait aujourd'hui ſon livre ſigné de la main du cardinal de *Richelieu*, je lui dirais : Non, il n'eſt pas de lui, c'eſt vous qui lui avez fait ſigner votre propre ouvrage ; il vous avait demandé peut-être quelques obſervations politiques dont il pût faire uſage ; il a pu les ſigner, comme tant de grands ſeigneurs ſignent les comptes de leurs intendans, ſans les avoir preſque lus.

Objection.

M. de *Foncemagne* me dit qu'il n'eſt pas étonnant que le cardinal de *Richelieu* ait préſenté à *Louis XIII ces lieux-communs*, *puériles*, *vagues*, *ce catéchiſme pour un prince de dix ans*, *ſi déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années*, *puiſque le grand Boſſuet compoſa autrefois, pour l'inſtruction du dauphin*, la politique tirée de l'écriture ſainte.

Réponſe.

JE réponds à M. de *Foncemagne* : Il eſt pardonnable au grand *Boſſuet* d'avoir fait pour un enfant

ce livre peu digne de lui, intitulé *Politique tirée de l'écriture ſainte;* mais ce ſublime écrivain aurait bien négligé toute décence, s'il avait fait un tel ouvrage pour l'uſage de *Louis XIV.* Vous ſavez mieux qu'un autre, Monſieur, comment il faut parler aux jeunes princes & aux princes d'un âge mûr; & dans le fond de votre cœur, vous ſentez encore mieux que moi les prodigieuſes diſparates que j'ai obſervées, & l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente-ſix ans, ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, & ſurtout ce qu'il ne faudrait pas lui dire dans un ſtyle prolixe & rebutant.

Queſtion importante.

IMAGINONS que *Louis XIV*, après les batailles d'Hochſtet, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ſes armées, demanda au maréchal de *Villars* un plan qui pût remédier aux maux préſens de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de *Villars*, prêt à partir pour entrer en campagne, eût dit au roi: „ Sire, il faut commencer par reſtreindre
„ les appels comme d'abus; toute contravention à
„ la pragmatique a été eſtimée cas privilégié; vous
„ avez tort de prétendre le droit de régale dans
„ certains diocèſes: il faut annexer à la Sainte-
„ Chapelle une abbaye; il ne faut pas croire les
„ gens de palais, qui jugent de la puiſſance du roi
„ par la forme de ſa couronne, qui étant ronde,
„ n'a point de fin; les univerſités prétendent qu'on
„ leur fait un tort extrême, de ne leur pas laiſſer

„ privativement à tout autre la faculté d'enſeigner
„ la jeuneſſe.

„ L'hiſtoire de *Benoît XI* contre les cordeliers qui,
„ piqués ſur le ſujet de la perfection de la pauvreté,
„ ſource des revenus de *St François*, s'animèrent à
„ tel point qu'ils lui firent ouvertement la guerre
„ par livres &c.

„ Je vous apprends que les meilleurs princes ont
„ beſoin d'un bon conſeil: je vous apprends qu'un
„ prince capable eſt un grand tréſor dans un Etat,
„ & que beaucoup de qualités ſont requiſes pour
„ faire un conſeiller d'Etat parfait. Je vous apprends
„ qu'un conſeiller d'Etat doit être un honnête
„ homme; & voici ſept grands paragraphes où je
„ parle des grands conſeillers d'Etat, ſans dire un
„ ſeul mot du fait dont il s'agit. (*a*)

„ Il eſt queſtion, Sire, d'empêcher les ennemis
„ de venir à Paris; mais n'en parlons point.
„ Apprenez, à votre âge, que le règne de DIEU
„ eſt le principe du gouvernement des Etats, & que
„ la pureté d'un prince chaſte bannira plus d'im-
„ pureté du royaume que toutes les ordonnances
„ qu'on pourrait faire à cette fin.

„ Ecoutez, Sire, cette vérité ſi peu connue; la
„ raiſon doit être la règle & la conduite d'un Etat;
„ la lumière naturelle fait connaître à un chacun
„ que l'homme, ayant été fait raiſonnable, ne doit
„ rien faire que par cette raiſon.

(Cette maxime eſt nouvelle, je l'avoue, mais elle n'en eſt pas moins curieuſe, & elle prouve

(*a*) L'abbé de *Bourzeys* avait le titre de conſeiller d'Etat.

qu'il ne faut pas croire le P. *Canaye* qui loue tant le maréchal d'*Hocquincourt* de n'avoir point de raiſon.)

„ Je vous apprends que la prévoyance eſt néceſ-
„ ſaire au gouvernement d'un Etat.

„ Je me donnerai bien de garde de vous dire
„ quels négociateurs ſecrets il faudrait employer
„ pour détacher l'Angleterre de l'Allemagne & de
„ la Hollande, pour oppoſer le comte d'*Oxford* au
„ duc de *Marlborough ;* mais liſez, ſi vous pouvez,
„ mon chapitre VII, où je parle des négociations ;
„ je vous y apprends que la faveur peut innocem-
„ ment avoir lieu dans quelques choſes, lorſque
„ le trône de cette fauſſe déeſſe eſt élevé au-deſſus
„ de la raiſon : liſez le chapitre VII, où un abbé
„ que j'ai conſulté, dit que les Français étant
„ deſtitués de flegme, ſont des viandes ſervies ſans
„ ſauſſe. „

Si le maréchal de *Villars* avait parlé ainſi, n'eſt-il pas vrai que le roi *Louis XIV* l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, & ne l'eût certainement pas envoyé commander ſur la frontière ?

Voilà pourtant très-préciſément ce qu'on impute au cardinal de *Richelieu.*

Maintenant je ſuppoſe que le cardinal eût donné à lire ſon teſtament à *Louis XIII* qui ne liſait jamais ; je ſupppoſe même que le roi eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage ; dans quel excès de ſurpriſe ne ſerait-il pas tombé ? n'aurait-il pas été en droit de dire à ſon miniſtre : „ J'attendais de vous des
„ conſeils un peu plus précis : vous ſavez de quelle
„ importance il eſt d'attacher à mon ſervice les

„ troupes veimariennes, & que c'eſt l'unique moyen „ d'incorporer l'Alſace à la France.

„ La Savoie va nous échapper : le chancelier „ *Oxenſtiern* peut faire une paix avantageuſe avec „ l'Allemagne, & nous abandonner. De grands „ troubles ſe préparent en Angleterre, dont il me „ ſemble que nous pouvons profiter.

„ Quel avantage tirerons-nous de la révolte de „ la Catalogne contre le roi d'Eſpagne, & de la „ priſe de Turin par le comte de *Harcourt de* „ *Lorraine* ?

„ Quels négociateurs emploierons-nous pour „ attacher le landgrave de Heſſe aux intérêts de la „ France? Avons-nous aſſez d'argent pour lui payer „ des ſubſides?

„ Quel ſecours pouvons-nous donner au „ Portugal?

„ Par quel moyen pourrons-nous diſſiper les „ conſpirations qui ſe trament en ſecret en France?

„ Quelles propoſitions faudra-t-il faire au duc de „ *Bouillon*, pour l'engager à céder ſa principauté de „ Sédan, & à n'avoir déſormais d'autre intérêt que „ celui de me ſervir?

„ Que dois-je faire ſurtout pour écarter de mon „ frère les conſeillers pernicieux qui ſont près de „ l'engager à prendre les armes?

„ Parlez-moi de tant d'intérêts importans de qui „ dépend le deſtin de l'Europe & de la France : ces „ ſeuls objets ſont dignes de vous & de moi ; „ laiſſez-là vos viandes ſervies ſans ſauſſe, & vos „ ſept paragraphes des devoirs d'un conſeiller „ d'Etat. Je veux bien que l'abbé de *Bourzeys* &

„ *Sirmon*, & *Salomon*, &c..... aient le brevet de „ conſeiller d'Etat pour faire votre panégyrique, „ mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.

„ Votre abbé de *Bourzeys* m'a déjà fait perdre „ mon temps à lire une narration ſuccincte & erronée „ de ce qui s'eſt paſſé publiquement depuis quelques „ années, & de ce que je ſavais mieux que lui. „ Tâchez donc de me procurer un mémoire ſuccinct „ de ce que je dois faire; que l'un ſoit la ſuite de „ l'autre; & ſi *Bourzeys* n'eſt pas capable d'un tel „ ouvrage, donnez-le à faire à *Colletet* ou à „ *Chapelain*. „

Je demande à M. de *Foncemagne* & à tous les lecteurs, ſi un tel diſcours dans la bouche de *Louis XIII* n'aurait pas été d'autant plus raiſonnable, que le teſtateur politique emploie une ſection entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raiſon?

Suite de cette queſtion.

TROUVEZ bon, Monſieur, que je me ſerve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célébre miniſtre n'a point fait le teſtament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaiſſez, dites-vous, au conſeil qu'il donne à *Louis XIII* en ces termes: „ Conjurant „ votre majeſté d'appliquer ſon eſprit aux grandes „ choſes importantes à ſon Etat, & de mépriſer les „ petites. „

Voilà préciſément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin: quel gouverneur lui donnera-t-on? qui mettra-t-on auprès de ſa perſonne? Il n'en

eſt pas dit un mot dans le teſtament ; & cependant la narration ſuccincte ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naiſſance du dauphin. Ainſi dans cette longue déclamation adreſſée à *Louis XIII*, dans ces conſeils donnés à ſon ſouverain d'un ton de maître, il n'eſt queſtion, ni de l'héritier de la couronne, ni des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

Queſtion intéreſſante.

SOUFFREZ que je vous propoſe un de mes doutes, qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne ſais s'il eſt bien vraiſemblable qu'un grand miniſtre ait conſeillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges ; la France eſt le ſeul pays ſouillé de cet opprobre.

Je ne ſais s'il eſt bien vrai que ce qu'on appelle *baſſe naiſſance, produit rarement les qualités néceſſaires à un magiſtrat, & que de deux perſonnes dont le mérite eſt égal, celle qui eſt plus aiſée en ſes affaires eſt préférable à l'autre.* Le teſtament ajoute : *Il eſt certain qu'il faut qu'un pauvre magiſtrat ait l'ame d'une trempe bien forte, ſi elle ne ſe laiſſe amollir quelquefois par la conſidération de ſes intérêts.*

Le cardinal pouvait-il penſer ainſi, lui qui avait vu les magiſtrats les plus pauvres du parlement, *Barillon*, *Sallo*, *l'Ainé*, *Bitaut*, & le père de *Scarron*, réſiſter à ſa violence avec le plus de courage?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre ſont en tout pays les meilleurs citoyens, puiſqu'ils

ſont

ſont au-deſſus d'une extrême pauvreté qui peut conduire à des baſſeſſes, & au-deſſous de la grande opulence qui nourrit preſque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *baſſe naiſſance*, les avocats dont on tire les magiſtrats dans tout le reſte de l'Europe, ſont tous des citoyens de familles honnêtes, & préciſément dans cet état également éloigné de la miſère & de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magiſtrature; tous ont reçu une bonne éducation, tous ont étudié les lois : la diſſipation & les plaiſirs, ſuite ordinaire de la richeſſe, ne les ont point corrompus; ils enſeignent les magiſtrats, & ſont par conſéquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges eſt un très-grand mal, qui n'a eu ſa ſource que dans les malheurs de *François I*, & dans la très-mauvaiſe adminiſtration de ſes finances.

Ce ſerait une choſe monſtrueuſe en Angleterre, en Allemagne, en Eſpagne, & même dans preſque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes, comme on achète un pré & un champ. Cet abus n'eſt connu ni en Turquie, ni en Perſe, ni à la Chine.

Enfin, je ne puis imaginer qu'un miniſtre ait pu conſeiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magiſtrature en France avec tant de dignité & de juſtice, aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été ſans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainſi cette magiſtrature elle-même s'élève avec le reſte de la terre contre l'abus qu'on ſuppoſe approuvé par le cardinal de *Richelieu*.

Conclufion.

Je perfifte toujours, Monfieur, dans mon fentiment, qui a été le vôtre, & qui femble encore l'être, c'eft-à-dire, que le cardinal de *Richelieu* put jeter un coup-d'œil fur la narration fuccincte de l'abbé de *Bourzeys;* & j'ajoute que, fi le cardinal avait vu le refte, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde eft plein de ces donneurs d'avis qui font parler les miniftres; mais j'ofe croire que toutes les fois qu'on attribue à un miniftre des projets vifiblement impraticables, des calculs erronés, des affertions évidemment fauffes, des erreurs groffières fur les chofes les plus communes, des déclamations de rhétorique fans objet précis, & de vagues réflexions fans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état préfent des chofes, ni avec la fituation du miniftre, ni avec le caractère du prince à qui s'adreffent ces difcours, on peut être affuré que l'ouvrage n'eft point du miniftre.

Pouvez-vous penfer autrement, Monfieur, vous qui foupçonnez toujours dans vos remarques, que *Bourzeys* & *Dageant* ont fabriqué le teftament politique? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres fur le commerce & la finance fourmillent, dites, page 118 : *Ce pourrait bien être le fruit du travail de Dageant;* vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion, & pour prouver que le teftament n'eft pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, Monfieur, que vous fouteniez le pour & le contre, & que vous vouliez vous

contredire, parce que le teſtament ſe contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage, que, quand vous dites le cardinal de *Richelieu*, vous entendez toujours *Dageant* & *Bourzeys*.

Cependant comment ſe peut-il faire qu'étant vous-même perſuadé que le teſtament prétendu n'eſt pas du cardinal de *Richelieu*, & que la moitié de cet ouvrage eſt un tiſſu de lieux-communs, & l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous penſiez m'éblouir en me diſant qu'il a été loué par *la Bruyère*? N'eſt-il jamais arrivé qu'un homme de lettres ſe ſoit laiſſé ſéduire par un grand nom, par l'envie de faire ſa cour à des perſonnes puiſſantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine ſouvent les eſprits les mieux faits? Si l'abbé de *Bourzeys* avait donné ſes *idées politiques* ſous ſon nom, on en aurait ri, comme des projets de M. *Ormin* & de *Caritidès*.

Il ſentit combien *Soſie* a raiſon de dire :

Tous ces diſcours ſont des ſottiſes,
Partant d'un homme ſans éclat;
Ce ſerait paroles exquiſes,
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention eſt établie, vous ſavez que la raiſon perd tous ſes droits. Les noms en tout genre font plus d'impreſſion que les choſes.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui ſe paſſa dans un ſouper au Temple chez M. le prince de *Vendôme*, au ſujet des fables de *la Motte*. Elles venaient de paraître, & par conſéquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célébre abbé

de *Chaulieu*, l'évêque de Luçon, fils du fameux *Buſſi Rabutin*, & beaucoup plus aimable que ſon père, un ancien ami de *Chapelle*, plein d'eſprit & de goût, l'abbé *Courtin*, & d'autres bons juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de *la Motte;* le prince de *Vendôme* & le chevalier de *Bouillon* enchériſſaient ſur eux tous; on accablait le pauvre auteur; je leur dis : Meſſieurs, vous avez tous raiſon; vous jugez en connaiſſance de cauſe : quelle différence du ſtyle de *la Motte* à celui de *la Fontaine!* Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de la Fontaine?* Non, dirent-ils. Quoi, vous ne connaiſſez pas cette belle fable qu'on a retrouvée parmi les papiers de madame la ducheſſe de *Bouillon?* Je leur récitai la fable, ils la trouvaient charmante, ils s'extaſiaient. Voilà du *la Fontaine!* diſaient-ils; c'eſt la nature pure; quelle naïveté! quelle grâce! Meſſieurs, leur dis-je, la fable eſt de *la Motte;* alors ils me la firent répéter, & la trouvèrent déteſtable.

J'ai été ſouvent à portée de conter cette hiſtoire à propos; & je crois que c'eſt ici ſa véritable place.

Vous penſez, Monſieur, juſtifier les bévues du miniſtre par les miennes; vous feignez de croire que le cardinal de *Richelieu* a pu prendre le pape *Benoît XI* pour le pape *Jean XXII*, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Eſſai ſur les mœurs &c.*, la *Sardaigne* pour la *Cerdagne.* Vous concluez de ce que j'ai dit des ſottiſes, que le cardinal de *Richelieu* a pu auſſi en dire. Le cas eſt bien différent. Il n'eſt pas permis à un miniſtre de ſe tromper quand il donne des leçons à ſon maître. Je ne donne de leçons à

perſonne; je ſuis fait pour en recevoir; c'eſt à moi qu'il eſt permis de ſe tromper; & c'eſt à vous de me redreſſer.

Auſſi vous me reprochez, pour juſtifier le cardinal de *Richelieu*, ou plutôt *Bourzeys* & *Dageant;* vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Eſſai ſur les mœurs &c.*, que *Conſtance de Naples* était fille de *Guillaume II;* non, Monſieur, je ne l'ai point dit: l'édition que j'ai ſous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12: *Il ne reſtait de la race légitime des conquérans normands*, *que Conſtance fille du roi Roger premier du nom.* Si on a mis *Victor II* pour *Victor IV*, ce n'eſt pas ma faute, & cela ne prouve rien pour le teſtament du cardinal. Je ne ſais pas de quelle édition vous vous êtes ſervi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieilleſſe, en connaiſſant, comme je fais, le néant de la plupart des livres, & ſurtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, juſque-là que pluſieurs de mes tragédies ſont remplies de vers qui ne ſont pas de moi, & que je n'ai reconnu ni Tancrède ni Olympie dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me juſtifie auprès de vous, Monſieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui aſſurément eſt égal au vôtre; amour qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit céder à aucune complaiſance, contre lequel l'envie & la calomnie s'élèvent trop ſouvent, mais qu'elles ſont forcées de reſpecter en ſecret.

J'avoue que vous avez très-grande raifon quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un *Léopold d'Autriche* pour un autre *Léopold d'Autriche*, dans l'*Effai fur les mœurs &c.* Que DIEU vous conferve les yeux, dont la privation prefque entière me fait faire bien des fautes ! il m'a jufqu'ici confervé un peu de mémoire ; elle m'a fervi depuis long-temps à corriger cette bévue ; & fi vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques fur l'hiftoire générale*, imprimées en 1753, vous auriez vu ces paroles à la page 85.

Je me fuis trompé fur un duc d'Autriche qui enchaîna & vendit Richard II roi d'Angleterre : ce n'eft pas ce duc qui fit la guerre aux Suiffes. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs favans s'aperçoivent, & dont les autres doivent être informés.

Ainfi, Monfieur, étant d'accord avec moi fur une de mes erreurs que vous relevez près de deux ans après moi, foyons auffi d'accord enfemble fur les fautes innombrables de Mrs *Dageant* & *Bourzeys*. Il y a une petite différence entre eux & moi ; c'eft qu'on loue le cardinal de *Richelieu* d'un ouvrage qu'ont fait ces meffieurs, & qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue perfonne. Jamais on ne parla à *Louis XIII* du teftament politique, attribué au cardinal de *Richelieu ;* & on parle quelquefois à *Louis XV* & à fa cour d'écrits qu'on m'attribue, & auxquels je n'ai pas la moindre part. Ce malheur eft le partage des gens de lettres ; on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois juftice après leur mort. Je vous prie, Monfieur, de me la rendre de mon vivant ; cette juftice eft furtout

d'être bien perſuadé de mes ſentimens reſpectueux pour vous, & de ma très-ſincère eſtime ;

Si quid noviſti rectius iſtis,
Candidus imperti, ſi non, his utere mecum.

Vous ſemblez penſer que la narration ſuccincte fut écrite par ordre du cardinal de *Richelieu*, & que le teſtament politique a été compoſé en partie par *Dageant* & en partie par *Bourzeys*, ou quelque autre; ſi vous trouvez des raiſons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter auſſi, & de me ſoumettre à votre jugement.

Aux Délices, près de Genève, 23e octobre 1764.

LETTRE

ECRITE DEPUIS L'IMPRESSION DES DOUTES.

En vous envoyant, Monſieur, la réponſe que j'ai faite à M. de *Foncemagne*, je n'en ſens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces diſputes. Il n'importe guère de qui ſoit un livre, pourvu qu'il ſoit bon. Notre véritable intérêt eſt d'y puiſer des inſtructions ; le nom de l'auteur n'eſt qu'un objet de curioſité. Que gagnerons-nous à ſavoir qui ſont les fauſſaires qui ont fabriqué les teſtamens de *Louvois*, de *Colbert*, du duc de *Lorraine*, du cardinal *Albéroni*, du maréchal de *Belle-Iſle*? Les teſtamens politiques ſont devenus ſi fort à la mode, qu'on a fait enfin celui de *Mandrin*.

Lorſque le teſtament du cardinal *Albéroni* parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de *Montgon*, parce qu'en effet il y a un chapitre ſur l'Eſpagne, beaucoup plus vrai & plus inſtructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapſodies auxquelles on a donné le nom de *teſtament*. Je ſouhaitai à l'auteur qu'il eût été couché ſur celui du cardinal *Albéroni* pour quelque bonne penſion : il ſe trouva que cet auteur était un capucin échappé de ſon couvent, à qui perſonne n'avait fait de legs, & qui, n'ayant pas de quoi ſubſiſter, feſait des teſtamens pour gagner ſa vie.

M. de *Bois-Guillebert* s'avisa d'abord d'imprimer la *Dixme royale* sous le nom de *Testament politique du maréchal de Vauban :* ce *Bois-Guillebert*, auteur du *Détail de la France* en deux volumes, n'était pas sans mérite; il avait une grande connaissance des finances du royaume; mais la passion de critiquer toutes les opérations du grand *Colbert* l'emporta trop loin; on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours, un feseur de projets qui exagérait les maux du royaume, & qui proposait de mauvais remèdes. Le peu de succès de ce livre auprès du ministère lui fit prendre le parti de mettre sa Dixme royale à l'abri d'un nom respecté; il prit celui du maréchal de *Vauban*, & ne pouvait mieux choisir. Presque toute la France croit encore que le projet de la Dixme royale est de ce maréchal si zélé pour le bien public; mais la tromperie est aisée à connaître.

Les louanges que *Bois-Guillebert* se donne à lui-même dans la préface, le trahissent; il y loue trop son livre du Détail de la France; il n'était pas vraisemblable que le maréchal eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs; on voit dans cette préface un père qui loue son fils, pour faire bien recevoir un de ses bâtards.

L'abbé de *Saint-Pierre*, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ses idées; il les donnait à la vérité sous son nom avec franchise; mais il les appuyait du suffrage du duc de Bourgogne, & prétendait que ce prince avait toujours été occupé du scrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, & du soin d'établir une ville pour tenir la diète européane, ou européenne, ou europaine.

Il reſſemblait aux anciens légiſlateurs qui diſaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à DIEU, Monſieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques! mais il y a des charlatans de toute eſpèce, & le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine ſe compter.

Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite ſoutenir avec autant d'eſprit que de bonne foi les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles ſont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puiſſe favoriſer la cauſe qu'ils embraſſent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais côté de leur cauſe, ils ferment les yeux de peur de la voir. Il eſt peut-être plus commun encore de ſe tromper ſoi-même, que de chercher à tromper les autres.

La ſéduction & la charlatanerie entrent même dans les choſes purement de goût, dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un diſcours oratoire. Tel qui ſera enchanté de l'*Arioſte* n'oſera l'avouer, & dira en bâillant que l'Odyſſée eſt divine.

Il y a une foule prodigieuſe de gens d'eſprit; mais les perſonnes d'un goût épuré, qui penſent juſte, & qui diſent ce qu'elles penſent, ſont bien rares.

Que d'erreurs monſtrueuſes accréditées par la ſcience même, qui aurait dû les détruire! On commence par une fauſſe charte, par un diplome ſuppoſé; on le montre en ſecret à quelques perſonnes intéreſſées à le faire valoir; ſa réputation s'établit avant même

qu'il ſoit connu. Commence-t-il à percer, les honnêtes gens, les eſprits ſenſés ſe récrient contre l'impoſture; on les fait taire; on rectifie une erreur; on déguiſe habilement un menſonge; on corrompt le ſens du texte par des commentaires. Ecoutez *Montagne*, il dira bien mieux que moi.

» Les premiers qui ſont abreuvés de ce commen-
» cement d'étrangeté, venant à ſemer leur hiſtoire,
» ſentent, par les oppoſitions qu'on leur fait, où loge
» la difficulté de la perſuaſion, & vont calfeutrant
» cet endroit de quelque pièce fauſſe. Outre ce que,
» *inſitâ hominibus libidine alendi de induſtriâ rumores:*
» nous feſons naturellement conſcience de rendre ce
» qu'on nous a prêté, ſans quelque uſure & acceſſion
» de notre crû. L'erreur particulière fait première-
» ment l'erreur publique, & à ſon tour l'erreur
» publique fait l'erreur particulière. Ainſi va tout ce
» bâtiment, s'étoffant & formant de main en main;
» de manière que le plus éloigné témoin en eſt
» mieux inſtruit que le plus voiſin, & le dernier
» informé, mieux perſuadé que le premier. C'eſt un
» progrès naturel. Car quiconque croit quelque
» choſe, eſtime que c'eſt ouvrage de charité, de la
» perſuader à un autre; & pour ce faire, ne craint
» point d'ajouter de ſon invention, autant qu'il voit
» être néceſſaire en ſon conte, pour ſuppléer à la
» réſiſtance & au défaut qu'il penſe être en la
» conception d'autrui. »

Qui veut apprendre à douter, doit lire ce chapitre entier de *Montagne*, le moins méthodique des philoſophes, mais le plus ſage & le plus aimable.

ARBITRAGE

Entre M. de Voltaire & M. de Foncemagne.

M. de *Voltaire* & M. de *Foncemagne* ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politeſſe dans la diſpute, qui ne ſont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards & cette décence conviennent également aux deux antagoniſtes.

Le ſujet qui les diviſe paraît très-important; il s'agit de ſavoir, non-ſeulement ſi le plus grand miniſtre qu'ait eu la France, eſt l'auteur du teſtament politique, mais encore s'il eſt digne de lui; & s'il faut ou l'accuſer de l'avoir fait, ou le juſtifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureuſement dans un ſiècle où la recherche de la vérité eſt permiſe dans tous les genres. Nulle conſidération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuſe aux hommes juſque dans les choſes indifférentes. Un homme public, un grand-homme appartient à la nation entière; il eſt comme un de ces monumens publics expoſés aux yeux & aux jugemens de tous les hommes.

Je vais donc uſer du droit naturel que nous avons tous, & propoſer mes idées ſur ce fameux teſtament politique.

Je ſuis perſuadé que M. de *Foncemagne* a raiſon d'attribuer au cardinal de *Richelieu* la *narration ſuccincte des grandes actions du roi Louis XIII*, & de rendre en effet ce miniſtre reſponſable de tout ce qu'on lit

dans ce difcours, fuppofé qu'en effet il y ait quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de fa main font une démonftration qu'il avait vu l'ouvrage, & laiffent penfer en même temps que l'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il femble furtout par ces mots, *Monaco, fi vous reperdez Aire, galères d'Efpagne perdues par la tempête &c.* que ce font des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de *Voltaire* nous a donné la véritable époque du temps auquel ce difcours fut écrit; *ce ne peut être*, dit-il, *que fur la fin de juillet ou au mois d'août 1641*, puifque la ville d'Aire fut prife le 27 juillet 1641, & reprife un mois après par les Efpagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain par cette note de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on eft près de perdre; & il l'avertit qu'il pourra parler de (*g*) Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc refponfable de cette pièce, quoiqu'il n'en foit point l'auteur. Ainfi les princes, dans leurs manifeftes & dans leurs traités, font cenfés parler eux-mêmes. Le difcours dont il s'agit eft vifiblement un manifefte écrit par l'ordre du cardinal de *Richelieu*, pour juftifier toute fa conduite depuis qu'il était entré dans le miniftère.

M. de *Voltaire* demande pourquoi ce manifefte n'eft point figné par le cardinal? En voici, je crois, la raifon :

(*g*) *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de *Richelieu* ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre.

Le cardinal voulait & devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur, dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le fesait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité & à la modestie. Il lui fesait dire des choses dont *Louis XIII* n'aurait que trop reconnu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de *Richelieu*, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestans, & l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de *la Vieuville*, qui était alors premier ministre. C'est le titre que le comte de *Brienne* secrétaire d'Etat lui donne. Le comte de *Brienne* nous apprend dans ses mémoires, que ce fut le duc de *la Vieuville* qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement ainsi que le cardinal de *la Rochefoucauld*. (*h*) Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

Les mémoires de *Rohan*, le journal de *Bassompierre*, les mémoires de *Vittorio Siri*, les manifestes de la reine-mère, les mémoires de *Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place; il n'était chargé d'aucun département; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit; & ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de *Louis XIII* avec le roi d'Angleterre, qu'il commença à manifester ses grands talens, & à l'emporter sur tous ses concurrens.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pouvait, sans se nuire à lui-même, dire qu'il avait eu d'abord toute l'autorité,

(*h*) *Mémoires de Brienne*, tome I, page 160.

& qu'il promit de s'en ſervir *pour rabaiſſer l'orgueil des grands.*

Ce fut depuis le mois d'août 1641 que le cardinal eut tout à craindre de ces grands, & du roi même. Le roi était ſi fatigué & ſi mécontent de lui, que le grand-écuyer *Cinq-Mars* oſa lui propoſer d'aſſaſſiner ce même miniſtre qu'il ne pouvait garder, & dont il ne pouvait ſe défaire.

C'eſt un fait dont on ne peut douter, puiſque *Louis XIII* lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de *Châteauneuf.*

Les conſpirations éclatèrent bientôt après de toutes parts; on ne voit guère de momens depuis le mois d'août 1641 juſqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la narration ſuccincte; & une grande préſomption qu'il ne l'a pas revue, c'eſt qu'il ne l'a point ſignée.

Il y a une grande apparence que, s'il eût eu le loiſir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choſes que le zèle inconſidéré de ſon écrivain avait laiſſé échapper, & que la circonſpection d'un premier miniſtre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de *Bérulle* avec plus de modération; il aurait adouci les injures odieuſes, prodiguées à toute la nation eſpagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on ſe ſervît de ſon nom pour dire de la ducheſſe de Savoie, ſœur du roi ſon maître, *que les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à ſa conduite.*

Il y a tant de traits de cette eſpèce dans la narration ſuccincte, toutes les grandes maiſons du royaume

y ſont ſi maltraitées, on y parle de pluſieurs principaux perſonnages avec tant de mépris, que je ne ſuis point étonné que le cardinal de *Richelieu* n'ait jamais ſigné cette pièce.

Nous accorderons à M. de *Foncemagne* que cet ouvrage eſt authentique; qu'il a été compoſé en 1641; que le cardinal de *Richelieu* l'a vu; qu'il y a fait des notes; qu'en un mot c'eſt un monument précieux de ces temps-là.

Nous penſons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal ſur cet ouvrage, puiſqu'il ne lui a pas donné une ſanction légitime en le ſignant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conſervée, & qui reçoit ſa principale importance du nom ſous lequel elle a été compoſée.

Il nous paraît extrêmement vraiſemblable que cette narration ſuccincte, ce projet de manifeſte, fait évidemment en 1641, finiſſait à ces mots: *d'un prince dont la préſence n'était pas peu utile à maintenir en ſon obéiſſance les peuples qu'il avait en gouvernement;* car c'eſt au bas de cette page, qui eſt probablement la dernière, qu'on trouve dans un grand eſpace ces mots de la main du cardinal ainſi rangés:

Monaco
Si vous reperdez
Aire,
galères d'Eſpagne
perdues par la tempête;
diſtribution de
bénéfices.

Enſuite

Enſuite, à une autre page, l'auteur ajoute ces paroles :

„ Voilà, Sire, juſqu'à préſent, quelles ont été „ les actions de votre majeſté, que j'eſtimerai heureu- „ ſement terminées, ſi elles ſont ſuivies d'un repos „ qui vous donne moyen de combler votre Etat de „ toutes ſortes d'avantages. Pour ce faire, il faut „ conſidérer les divers ordres de votre royaume, „ l'Etat qui en eſt compoſé, votre perſonne qui eſt „ chargée de ſa conduite, & les moyens qu'elle doit „ tenir pour s'en acquitter dignement ; ce qui ne „ requiert autre choſe en général que d'avoir un „ bon & fidelle conſeil, faire état de ſes avis, & „ ſuivre la raiſon dans les principes qu'elle preſcrit „ pour le gouvernement de ſes Etats : c'eſt à quoi „ ſe réduira le reſte de cet ouvrage, traitant diſtinc- „ tement ces matières en divers chapitres ſubdiviſés „ en diverſes ſections, pour les éclaircir plus métho- „ diquement. „

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout-à-fait du même ſtyle que la narration ſuccincte.

Secondement, elle n'eſt point annoncée dans le commencement de la narration, elle ne l'eſt que dans une lettre au roi qui précède cette narration ; & jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement ſujette à réviſion, comme la narration ſuccincte, devrait avoir été ſignée ſans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeſte du cardinal de *Richelieu* auprès du roi ſon maître, ſous le nom de *narration ſuccincte*, a été vu & corrigé de

la main du premier miniſtre, nous croyons qu'il n'en eſt pas de même du teſtament politique. Nous penſons que l'auteur, ſoit l'abbé de *Bourzeys*, ſoit quelque autre, a voulu lier ces deux ouvrages enſemble, & faire paſſer ſes propres idées, non-ſeulement ſous un nom illuſtre, mais à la faveur d'une pièce avouée en quelque façon par le cardinal lui-même. Nous ſommes portés à penſer que l'abbé de *Bourzeys* n'avait aucune part à la narration. Le ſtyle du teſtament politique ſemble être entièrement conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette narration ſuccincte.

Nous ſommes entièrement de l'avis de M. de *Voltaire*, quand il dit que ſi le teſtament politique avait été vu du cardinal de *Richelieu*, il y aurait certainement fait des notes comme il en fit à la narration.

Ce teſtament, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre; & il ne nous paraît nullement vraiſemblable qu'un homme auſſi inſtruit, & auſſi éclairé que le cardinal, n'eût pas indiqué en marge une ſeule des erreurs dont le teſtament politique eſt rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de *Voltaire* eſt d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des fauſſetés, des incompatibilités, des ſuperfluités, dont M. de *Voltaire* s'eſt contenté de faire remarquer une partie, & qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un miniſtre tel que le cardinal.

1°. Page 104, le teſtament politique dit *que le déſordre des perſonnes qui autoriſait les laïques à poſſéder des bénéfices, eſt abſolument banni.*

Il eſt certain que cet abus n'a été abſolument banni que ſous *Louis XIV*. M. de *Voltaire* a juſtement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes au comte de *Soiſſons* tué à la bataille de la Marſée, onze au duc de *Guiſe*, l'évêché de Metz, au duc de *Verneuil*; l'abbaye de Saint-Denis, au prince de *Conti*; celle de Saint-Rémi de Reims, au duc de *Nemours*, celle de Moutier-Ender, au marquis de *Treville*, &c. Cet uſage était ſi commun, & dura ſi long-temps, que nous liſons dans la vie du célébre *Boileau Deſpréaux*, qu'il jouit long-temps d'un bénéfice étant laïque.

2°. Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il eſt dit, page 112 : „ Il y a très-grand „ lieu de croire que le premier fondement de cet „ uſage vient de la confiance que les eccléſiaſtiques „ prirent en l'autorité royale, lorſqu'étant maltraités „ par les antipapes *Clément VII*, *Benoît XIII*, & „ *Jean XXIII*, réfugiés en Avignon, ils eurent recours „ au roi. „

Clément VII, qui diſputait la papauté avec tant de ſcandale à *Urbain VI*, plus ſcandaleux encore, vint en effet dans Avignon, tandis que ſon compétiteur *Urbain* prêchait une croiſade contre la France. Après la mort d'*Urbain*, celui qui s'appelait *Boniface IX* diſputa la tiare à celui qui ſe feſait appeler *Clément VII*; & tous deux à l'envi taxèrent, autant qu'ils le purent, les égliſes dont ils étaient reconnus. L'univerſité de Paris réſiſta à *Clément VII*, l'accuſa de ſimonie par la bouche de *Clémengis*, & propoſa *de le chaſſer du troupeau de l'Egliſe comme un loup dangereux*; mais il

ne fut point queſtion d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon.* L'opiniâtre *Luna* antipape, qui lui ſuccéda ſous le nom de *Benoît XIII*, eſſuya de l'univerſité un appel en 1396; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut ſuivi d'un autre appel à un concile écuménique.

Ainſi tout cet article du teſtament politique eſt entièrement erroné, & l'auteur ſe trompe évidemment ſur l'origine des appels comme d'abus.

3°. (page 127) *Les perſonnes qui s'attachent à* DIEU *&c., ſont ſi abſolument exemptes de la juriſdiction temporelle des princes, qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques.*

M. de *Foncemagne* fait à cette occaſion la remarque judicieuſe, *que cette propoſition fauſſe dans tous ſes points, eſt peu digne d'un légiſlateur français.* Nous ajoutons que ce qui eſt ſi indigne d'un miniſtre, ne doit point être préſumé avoir été écrit par ce miniſtre.

4°. Nous en diſons autant de cette aſſertion ſi évidemment fauſſe, (page 128) *que l'Egliſe donna pouvoir aux juges ſéculiers de prendre connaiſſance des cas appelés privilégiés.* Il n'eſt certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature eccléſiaſtique, de ſe dépouiller de ſes droits pour en revêtir ceux qu'on croit ſes compétiteurs; & M. de *Foncemagne* penſe comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît compoſé par un eccléſiaſtique, beaucoup plus attaché à ſon état qu'à l'autorité royale, & qui n'avait aucune idée des principes du miniſtère.

5°. Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, & de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, & de l'article sur les exemptions. Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont presque en tout l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions qui sont la plupart subreptices, & on y suppose (page 156) que ce remède serait improuvé par les parlemens.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlemens du royaume sont contraires à ces droits abusifs des moines.

6°. Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, & sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de *Voltaire*, moins dignes de l'attention d'un grand ministre, que les objets intéressans qui devaient occuper le roi & le cardinal, comme les négociations avec la Suède, & avec une partie de l'Allemagne; l'éducation du dauphin, & tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le testament garde un silence absolu: & nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des choses si nécessaires, & de cet appesantissement sur des choses inutiles, vient de ce que l'auteur théologien était peu instruit des unes, & n'avait aucune connaissance des autres.

7°. Nous ne voyons pas que jamais la société des jésuites ait donné *tant de jalousie à l'archiduc Albert*: comme il est dit (page 174) elle en donna à l'université de Louvain; mais il nous semble qu'il n'est rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc

par les jésuites, si dévoués en tout temps à la maison d'Autriche.

8°. (page 175) Selon l'auteur du testament, *l'ordre de St Benoît a été autrefois si absolument maître des écoles, qu'on n'enseignait en aucun autre lieu.*

Le cardinal de *Richelieu* savait sans doute que *Charlemagne* institua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, & il y eut toujours des écoles à Paris, jusqu'à *Guillaume de Champeau* qui illustra cette école, érigée bientôt après en université.

9°. (page 176) L'histoire du pape *Benoît XI*, *contre lequel les cordeliers piqués au sujet de la perfection de la pauvreté, &c.*

Nous ne pouvons nous empêcher de relever avec M. de *Voltaire*, cette erreur essentielle. Ce n'est pas ici une simple erreur de nom, une simple méprise en chronologie, un mot mis pour un autre. *Benoît XI* ou *XII*, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur & les cordeliers, ne peut être pris pour le pape *Jean XXII*, qui fut accusé d'hérésie sur la vision béatifique, & qui long-temps auparavant, s'étant déclaré contre l'empereur *Louis de Bavière*, osa le déposer en idée par une bulle, en 1327. Il fut déposé à son tour, non moins vainement par l'empereur., qui le condamna dans Rome à être brûlé vif, le 22 mai 1328.

L'auteur du testament brouille toute cette histoire avec une ignorance étonnante. Il suppose que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il est seulement vrai que deux cordeliers, pendant cette guerre, offrirent leur plume à *Louis*

de Bavière ; mais il eſt aſſez connu que cette guerre était un intérêt d'Etat, & non un intérêt de moines, & qu'il s'agiſſait de la domination de l'empereur en Italie, & non d'une diſpute de cordeliers ſur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne ſoit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de *Richelieu* capable d'avoir laiſſé tant d'erreurs à la poſtérité.

10°. Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partiſan. Il ſe pourrait qu'un miniſtre, ſentant combien il eſt difficile de rembourſer toutes ces charges, eût conclu à laiſſer ſubſiſter un abus qui ne ſe pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas, il nous ſemble que celui qui fait parler le miniſtre, l'aurait fait parler plus dignement, en déplorant la néceſſité de ce trafic honteux, qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en réſulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit à la page 205, que les eſprits des magiſtrats qui ſont d'une naiſſance trop médiocre, *ont une auſtérité ſi épineuſe, qu'elle n'eſt pas ſeulement fâcheuſe, mais préjudiciable ;* & à la page 206, il dit *qu'il faut qu'un pauvre magiſtrat ait l'ame d'une trempe bien forte, s'il ne ſe laiſſe fléchir par la conſidération de ſes propres intérêts.*

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de *Voltaire* ſur ce ſujet : il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célébre auteur de l'*Eſprit des lois* n'a que trop abuſé de ce paſſage du

teſtament politique. (*i*) „ Si dans le peuple, dit-il,
„ il ſe trouve quelque malheureux honnête-homme,
„ le cardinal de *Richelieu* inſinue qu'un monarque doit
„ ſe garder de s'en ſervir, tant il eſt vrai que la
„ vertu n'eſt pas le reſſort de ce gouvernement. „

Il met en marge, *que le teſtament politique a été fait ſous les yeux & ſur les mémoires du cardinal de Richelieu par MM. de Bourzeys & de .... qui lui étaient attachés.*

Nous convenons avec M. de *Monteſquieu* que l'abbé de *Bourzeys* fit ce teſtament, mais non pas ſous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le teſtament diſe ce que M. de *Monteſquieu* lui fait dire. Il le cite ainſi en marge : *Il ne faut*, y eſt-il dit, *ſe ſervir de gens de bas lieu, ils ſont trop auſtères & trop difficiles*. Ce n'eſt pas citer exactement; le teſtament dit dans cet endroit que les hommes d'une baſſe naiſſance ſont d'ordinaire difficiles & d'une auſtérité épineuſe ; il ne dit point qu'il ne faut pas ſe ſervir d'un pauvre honnête-homme ; & il ſe contredit dans le moment d'après, en diſant *qu'un pauvre magiſtrat eſt trop expoſé à ſe laiſſer amollir*.

Ainſi l'auteur du teſtament tombe dans des contradictions, & l'auteur de l'*Eſprit des lois* dans une grande erreur, & ſurtout dans une erreur très-odieuſe, en ſuppoſant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être ſatirique. C'eſt encourager au crime que de repréſenter la vertu comme inutile ou comme impoſſible.

(*i*) *Eſprit des lois*, chap. V, liv. 8, dernières lignes.

Rapportons ici le paſſage qui ſe trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV*. (*k*)

„ Il eſt dit dans l'*Eſprit des lois*, qu'il faut plus de „ vertu dans une république ; c'eſt en un ſens tout „ le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans „ une cour pour réſiſter à tant de ſéductions. Le duc „ de *Montauſier*, le duc de *Beauvilliers* étaient des „ hommes d'une vertu très-auſtère ; le maréchal de „ *Villeroi* joignit des mœurs plus douces à une probité „ non moins incorruptible ; le marquis de *Torci* a été „ un des plus honnêtes hommes de l'Europe, dans „ une place où la politique permet le relâchement „ de la morale ; les contrôleurs-généraux *le Pelletier* „ & *Chamillart* paſſèrent pour être moins habiles que „ vertueux. Il faut avouer que *Louis XIV*, dans cette „ guerre malheureuſe, ne fut guère entouré que „ d'hommes irréprochables. C'eſt une obſervation „ très-vraie, & très-importante dans une hiſtoire où „ les mœurs ont tant de part. „

Tout ce paſſage eſt dans la plus exacte vérité ; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il eſt ſi beau qu'il ſe ſoit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela eſt ſi honorable pour la nation & pour le beau ſiècle de *Louis XIV*, ſi encourageant pour tous les ſiècles, qu'il y aurait de l'injuſtice & de l'ingratitude à ne ſavoir pas quelque gré à l'auteur, d'avoir ſeul de tous les hiſtoriens démêlé & mis dans ſon jour, cette vérité utile au genre-humain.

Saiſiſſons avec plaiſir, cette occaſion d'obſerver que dans tous ſes ouvrages M. de *Voltaire* a toujours eu pour objet la vérité & la vertu. Sa Henriade, ſes

(*k*) Tome II, page 42.

tragédies, ſes hiſtoires reſpirent l'humanité, la bienfeſance, l'indulgence ; il a toujours rendu juſtice au mérite malheureux & à la vérité perſécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies ; nul en écrivant l'hiſtoire, n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres ; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11°. Nous n'entrons point ici dans la diſcuſſion des atteintes que le teſtament politique (page 217) donne aux parlemens du royaume. Il n'était pas hors de vraiſemblance que le cardinal de *Richelieu* eût de tels ſentimens ; mais auſſi, il eſt très-vraiſemblable que l'auteur, en conſeillant au roi d'envoyer dans les provinces des conſeillers d'Etat, & des maîtres des requêtes pour rendre la juſtice, écrivait après l'année 1665, lorſque *Louis XIV* eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commiſſion extraordinaire. Il n'eſt guère poſſible qu'alors on eût ſuivi en cela les inſtructions du cardinal de *Richelieu*, dont le teſtament ne parut qu'en 1688 ; & il eſt aſſez naturel que l'auteur déguiſé ſous le nom du cardinal, ait conſeillé ce qu'on venait de faire.

12°. Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *Du conſeil du prince*, nous ſommes forcés d'avouer notre extrême étonnement de n'y avoir rien trouvé que de vague ſur la probité néceſſaire à un conſeiller d'Etat, ſur le cœur & la force d'un conſeiller d'Etat, ſur l'application que doivent avoir les conſeillers d'Etat ; & nous préſumons qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un miniſtre ait perdu ſon temps à compoſer une déclamation ſi vaine & ſi faſtidieuſe,

lorſqu'il avait tant de choſes intéreſſantes à dire, & tant de grands intérêts à diſcuter.

Telle eſt notre opinion concernant la première partie du teſtament, & tel a été l'avis de ceux qui l'ont lu avec nous, & que nous avons conſultés. Venons à la ſeconde partie.

13°. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays, dans les chapitres intitulés : *Fondement du bonheur d'un Etat. Etabliſſement du règne de* DIEU. *La raiſon doit être la règle & la conduite d'un Etat. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent un Etat. La prévoyance eſt néceſſaire au gouvernement d'un Etat. Les peines & les récompenſes ſont deux points tout-à-fait néceſſaires à la conduite d'un Etat. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon ſuccès des affaires, &c.*

Tout cela convient à la Suède, à la Ruſſie, à la Chine auſſi-bien qu'à la France.

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut ſe faire valoir, rien ne reſſemble moins à un miniſtre qui veut être utile.

14°. Nous remarquerons ſeulement une maxime bien cruelle : (page 27 IIe part.) il eſt dit qu'en pluſieurs occaſions on peut, ſans preuve authentique, *commencer par l'exécution;* c'eſt-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme ſoupçonné de crime d'Etat, ſauf à examiner enſuite s'il eſt coupable.

Quelque deſpotique qu'ait été le cardinal de *Richelieu*, il eſt difficile de penſer qu'il ait donné des conſeils ſi abominables. Ce ſont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois ; mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela eſt trop oppoſé

au chapitre intitulé : *Du règne de* DIEU. C'eſt ici que l'auteur affecte de reſſembler à *Machiavel*, pour ſe donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand miniſtre, il doit le faire parler en tyran. Nous reſpectons trop la mémoire du cardinal, pour lui imputer des conſeils qui rendraient à jamais ſa mémoire odieuſe à tous les peuples ; & nous nous joignons à M. de *Voltaire* pour bénir le ciel que *Fénélon* ait fait ſon *Télémaque*, & que *Richelieu* puiſſe être lavé du ſoupçon d'avoir fait ce teſtament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent préciſément la France.

15°. Il eſt dit, au chapitre V de la puiſſance ſur mer, non-ſeulement *que la Provence a beaucoup plus de grands ports, & de plus aſſurés que l'Eſpagne & l'Italie enſemble ;* (ce que M. de *Voltaire* a très-bien relevé) mais on aſſure encore *que la Bretagne contient les plus beaux ports qui ſoient dans l'Océan ;* ce que M. de *Voltaire* ne devait pas moins reprendre.

Nous ſommes entièrement de ſon avis ſur cette exagération inſoutenable, dont il n'a pas cru que le ſurintendant des mers pût être capable : & tout le reſte de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le meſtral & la tramontane, & qui n'a aucune connaiſſance de la mer.

16°. Sur l'article du commerce il nous paraît bien difficile que le cardinal de *Richelieu* ſoit entré dans le détail des ſoies & des cotons filés. Il ſe ferait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets & tannés ſe fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gènes ; ce qui eſt d'une fauſſeté reconnue par tous les marchands. On ne peut non

plus ſoupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établiſſement à faire en Amérique.

17°. La ſection 7 (page 141) annonce le projet *de décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant*. Ce titre reſſemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oiſif, effrayé des charges de l'Etat, qu'aux idées juſtes d'un grand miniſtre qui ſentirait l'impoſſibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de *Voltaire* a élevé au ſujet des comptans : on ſent aſſez qu'il n'eſt pas naturel qu'un miniſtre traite d'*illicites* des ordonnances qu'il ſignait lui ſeul, & qu'il s'accuſe lui-même de péculat.

18°. Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la propoſition de retrancher toutes les penſions, (page 161) & de réduire (même page) le comptant du roi à trois cents mille livres, tandis qu'à la page 145, il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impoſſible dans un miniſtre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 & ſuivantes, dans leſquelles on propoſe de rembourſer trente millions de capitaux de rentes. *La ſuppreſſion*, dit l'auteur, *d'un capital de ſept millions, à cinq pour cent, ſe fera en ſept années & demie, par la ſeule jouiſſance.*

M. de *Voltaire* a très-bien remarqué qu'il faut vingt années pour rembourſer à cinq pour cent un capital par la jouiſſance. Il aurait dû faire voir auſſi quelle ſerait l'énorme injuſtice de dépouiller une famille

de ſon capital, ſous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en pluſieurs années. Cette propoſition révoltante ſerait la deſtruction de la ſociété.

Tous les calculs qui ſuivent ſont également fautifs. *De ſept autres millions*, dit l'auteur, *qui ne devront être rembourſés qu'au denier ſix, qui eſt le prix courant de telles charges, elles pourront être rembourſées en huit années & demie.* Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, & n'entend pas mieux l'arithmétique la plus ſimple qu'il ne ſait le français. Au lieu du denier ſix il devait dire le denier ſeize & un quart, parce que ſix pour cent ſont la ſeizième partie & un quart de cent; & il eſt bien clair qu'en huit années & demie, un capital à ſix pour cent d'intérêt ne ſerait pas rembourſé par la jouiſſance. Six fois huit & demi font cinquante & un; de ſorte qu'il s'en manquerait preſque la moitié. Et que ſignifie *rembourſés qu'au denier ſix?* ſix pour cent ſont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons aſſez nous étonner que des abſurdités ſi groſſières aient été imputées au cardinal de *Richelieu*, & nous ne pouvons qu'applaudir à M. de *Voltaire* qui a perſévéré conſtamment à défendre ſa mémoire.

19°. Nous avions penſé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude, & trop d'exagération, quand il a reproché à l'auteur du teſtament d'avoir voulu impoſer les cours ſouveraines à la taille : mais il n'eſt que trop certain que cette propoſition ſe trouve expreſſément énoncée (page 175.) La taille eſt une ancienne impoſition établie par les ſeigneurs des terres ſur leurs vaſſaux roturiers, ſur les villains

nommés alors leurs *ſujets*, impôt devenu humiliant, reſte de ſervitude, titre de baſſeſſe, auquel chacun cherche à ſe dérober aujourd'hui, dès qu'il s'eſt élevé un peu par ſon induſtrie.

Aſſujettir toute la robe à cette humiliation, ce ſerait avilir la magiſtrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embraſſer cet état. La noble fonction de rendre la juſtice ſerait confondue avec les dernières claſſes des hommes ; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre ; le commis d'un receveur des tailles ferait trembler ſon juge. Une chimère auſſi tyrannique rendrait le nom d'un miniſtre éternellement odieux, s'il avait pu la propoſer.

Il eſt très-vrai encore (page 101) que l'auteur du teſtament propoſe d'ordonner *à tous les gentilshommes qui auront paſſé vingt ans de porter les armes*, & d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie, *d'enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié des gentilshommes.*

C'eſt dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit *que ſi l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent mille.*

Saiſis d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propoſitions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand miniſtre, ſi nous pouvions le ſoupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels ſyſtèmes, qui nous paraiſſent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il uſurpe. Nous penſons que pour peu qu'on ait de juſtice, on doit des remercîmens à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reſte à rechercher comment il s'eſt pu faire qu'on ait ſi long-temps attribué au cardinal de *Richelieu*

ce teſtament politique. Il eſt trop vrai, comme l'a dit M. de *Voltaire*, que bien qu'il y ait une foule immenſe de livres, on lit peu & on lit mal : l'eſprit ſe repoſe ſur la foi d'un grand nom ; il eſt plus aiſé & plus commun de croire que d'examiner ; le temps donne de l'autorité à l'erreur ; ceux qui la combattent trop tard, paſſent pour téméraires ; & on emploie quelquefois pour la ſoutenir, toutes les armes dont on ne devrait ſe ſervir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour réſumer tout ce que nous avons dit, nous penſons que M. de *Foncemagne* a ſaiſi le vrai, en feſant voir que le cardinal de *Richelieu* commanda, lut & margina ſon manifeſte ſous le nom de *narration ſuccincte ;* & que M. de *Voltaire* a prouvé que le teſtament politique, joint à cette narration, n'eſt, ni ne peut être l'ouvrage d'un miniſtre dont le nom ſera toujours illuſtre, & qui nous devient cher de jour en jour par les mérites & les ſervices des héritiers de ſon nom & de ſa gloire.

EXAMEN

DU

TESTAMENT POLITIQUE

DU CARDINAL ALBERONI.

APRÈS tant de teſtamens caſſés par le public, celui du cardinal *Albéroni* vient de paraître. Je ſouhaite à l'éditeur qu'en effet le cardinal *Albéroni* l'ait mis ſur ſon teſtament. Cet éditeur, ou cet auteur, connaît ſans doute aſſez les hommes, les affaires, & le train du monde, pour ne pas ſavoir qu'un bon legs, qui procure une vie heureuſe, vaut mieux que toutes les ſpéculations politiques. Un écrivain fait un beau livre plein de profonds raiſonnemens ſur le commerce ruineux de l'Europe avec les grandes Indes : un négociant d'un trait de plume y envoie, ſans raiſonner, des effets ; il s'enrichit & ne lit point le livre. Il en eſt de même dans la politique ; l'homme d'eſprit oiſif fait des projets pour changer la face de l'Europe ; ceux qui gouvernent ſuivent leur routine, & ne s'informent pas ſeulement ſi on a fait des projets.

L'abbé de *Bourzeys*, dans la crainte de n'être point lu, prit ſans façon le nom du cardinal de *Richelieu*. D'autres ont pris le nom de *Mazarin*, de *Colbert*, de *Louvois*, du duc de Lorraine. Tous ces teſtamens ſont faits dans le goût de celui de *Criſpin*, qui prend la

robe de chambre & le nom de *Géronte* dans le Légataire univerſel. On voit bien que ce n'eſt pas *Géronte* qui a fait ce teſtament-là ; on y reconnaît bien vîte *Criſpin*.

Ce n'eſt pas un *Criſpin* à la vérité qui a compoſé le teſtament du cardinal *Albéroni;* c'eſt un homme paſſablement inſtruit : mais il faut qu'il ſe détrompe de la vanité de faire accroire que ce teſtament ſoit effectivement l'ouvrage du cardinal. Il a beau dans ſa préface vouloir éluder la loi que j'ai fait valoir, que ce ſeul mot *teſtament d'un miniſtre*, impoſe le devoir indiſpenſable de dépoſer dans des archives publiques l'original de l'ouvrage, ou d'en conſtater l'authenticité par des voies équivalentes ; cette loi ne peut être violée ſans que le public ſoit en droit de crier à la ſuppoſition. Il eſt abſolument néceſſaire de montrer au public qu'on ne le trompe pas, quand il s'agit d'ouvrages de cette importance. Lorſque je fis imprimer à la Haie l'*Anti-Machiavel*, j'en dépoſai l'original à l'hôtel de ville, & il y eſt encore. Auſſi l'auteur ne prétend pas que le teſtament du cardinal *Albéroni* ſoit l'ouvrage de ce miniſtre ; il dit ſeulement que ce ſont ſes intentions ; que c'eſt un recueil de quelques penſées du cardinal, auxquelles l'éditeur a joint les ſiennes ; & par-là c'eſt un ouvrage qui peut devenir doublement précieux. Qu'on l'appelle *teſtament* ou non, il n'importe : les titres des livres ſont comme ceux des hommes aux yeux du philoſophe ; il ne juge de rien par les titres.

Que ce ſoit le cardinal *Albéroni*, ou ſon truchement, qui propoſe au roi d'Eſpagne d'encourager

l'agriculture, il eſt clair que c'eſt un très-bon avis, & qu'il faut le ſuivre, ſoit qu'il vienne d'un miniſtre ou d'un fermier. L'auteur propoſe de cultiver les terres eſpagnoles par des nègres. Pourquoi non? ces terres qui manquent de laboureurs, accuſent encore le malheureux roi qui les priva des mains des Maures ſous leſquelles elles étaient fertiles. Les déſerts de la Pruſſe, cultivés par des étrangers, ſont un reproche aux terres de la Caſtille.

Peu d'hommes connaiſſent mieux l'Eſpagne que l'auteur; on croirait preſque que c'eſt le miniſtre de *Philippe V*, ou celui qui a été le compagnon de ſa retraite & ſon malheureux ami, ſi l'on peut être l'ami d'un roi. Il compte toutes les cauſes de la dépopulation de l'Eſpagne: mais il me ſemble qu'il a tort de ne pas mettre parmi ces cauſes l'expulſion des Juifs & des Maures, & les tranſplantations en Amérique. L'émigration des proteſtans eſt inſenſible en France. Oui, parce que la France poſſède environ vingt-deux millions d'habitans induſtrieux; mais il n'y a guère plus de ſix millions d'ames en Eſpagne; & la fière oiſiveté y étouffe l'induſtrie. Otez beaucoup à celui qui a peu; que lui reſte-t-il? & comment réparer ces pertes dans un pays où les pères tranſmettent aux enfans la maladie qui attaque le genre-humain dans ſa ſource, & où la ſuperſtition enſevelit la nature dans les cloîtres? Je me ſers ici du mot de *ſuperſtition* que le cardinal emploie; je me ferais un ſcrupule de changer ſes paroles. D'ailleurs l'auteur fait bien voir que l'Eſpagne eſt le pays de la grandeur & des abus. Il fait plus: il montre les reſſources; l'ouvrage n'a pas été revu par les inquiſiteurs. Il y a tel pays qui exige

qu'on ſoit à ſix cents milles de lui pour lui dire des vérités utiles.

Dans le chapitre VII on voit une partie de ce plan immenſe conçu autrefois par le cardinal *Albéroni*. Cet homme en 1707 n'avait été connu dans Anet (dont il refuſa la cure) que ſur le pied d'un *uomo faceto e piacevole*, qui feſait des ſoupes à l'oignon excellentes. *Campiſtron* le protégeait alors ; & en 1718 il allait bouleverſer la terre. J'en parlai dans l'hiſtoire de *Charles XII*. Je lui rendis juſtice, & il me remercia avec d'autant plus de ſenſibilité qu'il était alors malheureux. Ce projet, prêt à éclore, était d'armer l'empire ottoman contre l'Autriche ; *Charles XII* & le czar contre l'Angleterre ; d'établir le prétendant à Londres par les mains du vainqueur de Nerva ; d'arracher la régence de la France au duc d'Orléans ; de rendre pour jamais l'Italie indépendante de l'Allemagne, après ſept cents ans de ſujétion ou d'eſclavage ou de ſoumiſſion. Suivant ce deſſein, un corps italique s'établiſſait, à l'exemple à peu près du corps germanique. Dom *Carlos* devait poſſéder Naples & Sicile ; ſon frère dom *Philippe* avait la Toſcane. La Lombardie feſait le partage des ducs de Savoie. Mantoue était ajoutée aux Etats de Veniſe. Le domaine du duc de Modène s'accroiſſait de plus de moitié par celui de Parme.

Les vues du commerce le plus étendu venaient à l'appui de ces arrangemens ou de ces dérangemens politiques. Le coup de fauconneau qui tua *Charles XII* renverſa tout le projet : mais cette machine briſée fut encore aſſez forte quelque temps après pour porter

dom *Carlos* ſur le trône des deux Siciles par de nouveaux efforts.

L'auteur voudrait que le prétendant ſe fût fait roi en Corſe, au lieu de tenter inutilement d'être roi d'Angleterre; enſuite il lui propoſe la vice-royauté de Majorque : eſt-ce bien le cardinal *Albéroni* qui fait ces propoſitions ?

Eſt-ce bien lui qui s'acharne contre la mémoire du cardinal de *Fleuri*, & qui dit qu'on n'a entendu que les plaintes & les gémiſſemens des peuples pendant ſon miniſtère ? Si c'eſt le cardinal *Albéroni* qui parle ainſi : ou il eſt bien prévenu, ou il ne connaiſſait pas la France comme il connaiſſait l'Eſpagne. Il s'attache à décrier en tout le cardinal de *Fleuri*. Il l'abaiſſe au-deſſous du médiocre. Mais quand on voyage de Saint-Dizier à Moyenvic, on dit : *C'eſt le cardinal de Fleuri qui a donné toutes ces terres à la France; qu'aurait fait de mieux alors un grand-homme ?* Le cardinal *Albéroni* eſt devenu un cenſeur bien impitoyable depuis ſa mort : ſon teſtament eſt une ſatire.

Il blâme le cardinal de *Fleuri* d'avoir voulu la guerre de 1741; & on ſait qu'il ne la voulait pas, & qu'il s'y oppoſa autant qu'il put.

Il blâme l'empereur *Charles VI* d'avoir fait ſa pragmatique-ſanction. Sa fille ne ſera pas de cet avis. Il veut changer la conſtitution de l'Allemagne : c'eſt un homme qui a perdu ſon bien au jeu, & qui, ſe plaiſant encore à regarder jouer, dit tout haut les fautes qu'il croit apercevoir.

Eſt-ce donc le cardinal *Albéroni* qui juge ainſi les vivans & les morts ? On connaît dans l'Europe un

maréchal de France qui s'eſt fait un nom célébre par ſes grandes vues, par ſon eſprit d'ordre & de détail, par ſon génie & par ſon activité. Le prétendu teſtateur le traite bien durement. Je ne crois pas qu'il ſoit permis à l'hiſtoire de parler des vivans : elle doit imiter les jugemens de l'Egypte qui ne décidaient du mérite des citoyens que lorſqu'ils n'étaient plus. Les portraits des hommes publics ſont toujours dans un faux jour pendant leur vie. Mais ſi quelqu'un voulait répondre aux reproches amers que fait le cardinal *Albéroni* à cet illuſtre français, ne pourrait-il pas lui dire : Ceſſez de reprocher à ce maréchal l'épuiſement des tréſors de la France, dans la magnifique ambaſſade de Francfort, où *Charles VII* fut élu empereur. Ceſſez de repréſenter l'Allemagne en défiance de cette profuſion prétendue. L'ambaſſadeur d'Eſpagne y feſait une auſſi grande figure que celui de France. Le duc de *Riperda* avait paru avec plus d'éclat encore à Vienne ; & jamais on n'a vu les nations prendre l'alarme ſur le nombre des domeſtiques & ſur la vaiſſelle d'un plénipotentiaire. Vous étiez malade apparemment quand vous dictâtes cet article de votre teſtament ; & vous donnez en mourant votre malédiction pour bien peu de choſe. Votre éminence était de mauvaiſe humeur quand elle a dicté l'article par lequel elle réprouve en politique le projet de ce général. Ce n'eſt pas à elle à juger par l'événement. Des hommes qui auront plus de réputation que vous dans la poſtérité, parce qu'avec un génie égal au vôtre ils ont eu plus de bonheur, ont dit que ce plan qui vous paraît chimérique était le comble de la vraiſemblance. En effet quel était ce plan ? c'était d'unir la France,

l'Efpagne, la Pruffe, la Saxe, la Bavière, pour juger, les armes à la main, le procès de la fucceffion de l'Autriche. Un jeune roi victorieux avait d'un côté cent mille hommes en armes & les mieux difciplinés de l'Europe; la Saxe en avait près de cinquante mille; deux armées françaifes, d'environ quarante mille hommes chacune, étaient toutes deux au milieu de l'Allemagne. On était aux portes de Vienne. L'Efpagne allait fondre dans l'Italie: & à peine paraiffait-il alors qu'il y eût un ennemi à combattre. On avait propofé encore de faire agir d'autres refforts que l'hiftoire découvrira un jour. On demande après cela fi jamais entreprife eut de plus belles apparences? on demande fi ce projet n'était pas cent fois plus plaufible que les vôtres? On a vu quelquefois de petites armées renverfer de grands empires. Ici deux cents cinquante mille hommes attaquent une femme fans défenfe; & elle fe foutient. Avouez-le, monfieur le cardinal, il y a quelque chofe là-haut qui confond les deffeins des hommes.

Vous êtes bien mal inftruit pour un grand miniftre, quand vous dites que ce général que vous condamnez, demanda cent mille hommes au cardinal de *Fleuri*. Je peux affurer votre éminence qu'il n'en demanda que cinquante mille pour aller à Vienne; & dans cette armée il voulait vingt mille hommes de cavalerie. On ne lui donna que trente-deux mille hommes complets, parmi lefquels il n'y avait que huit mille cavaliers: mais cela compofait, avec les troupes des alliés, une force à laquelle il paraiffait que rien ne devait réfifter, puifque ceux qu'on attaquait n'avaient pas encore une armée raffemblée. Je pourrais fur ce

point d'hiſtoire apprendre à feue votre éminence bien des choſes qu'elle ignore, & qui lui feraient connaître que celui qu'elle feint de mépriſer eſt très-digne de ſon eſtime.

Comme je ſuis encore en vie, il ne m'eſt pas permis d'être auſſi libre que vous, qui êtes mort, & qui pouvez tout dire impunément: mais je pourrais vous donner au moins des lumières ſur le ſiége de Prague, qui vous feraient changer de penſée. Vous ne pourriez nier que les ſorties n'aient été de véritables batailles, & que la retraite n'ait été glorieuſe.

Je ne ſais pas ce que le cardinal de *Fleuri*, & le général dont vous parlez, vous ont fait: mais il me ſemble, Monſeigneur, qu'un bon chrétien comme vous, qu'un cardinal devait en mourant ſe réconcilier avec ſes ennemis. Il ſemble que votre teſtament ait été fait *ab irato;* cela ſeul ſuffirait pour l'invalider.

Ce teſtament ſera plus utile aux politiques qu'aux hiſtoriens. Le teſtateur eſt loin de tomber dans la faute abſurde du fauſſaire qui prit le nom du cardinal de *Richelieu*. Ce fauſſaire mal-habile, en feſant parler le plus grand miniſtre de l'Europe, dans la criſe de la guerre avec l'empereur & le roi d'Eſpagne, ne dit pas un mot de la manière dont la France devait ſe conduire avec ſes alliés & avec ſes ennemis. C'était un étrange contraſte de voir le cardinal de *Richelieu* paſſer ſous ſilence les négociations, les intérêts de tous les princes, pour parler de l'univerſité & de la gabelle. C'eſt ici tout le contraire. L'auteur entre dans les intérêts de tous les potentats; il fait à chacun leur part; il arrange le monde à ſon gré, & ſe met à la place de la

Providence. Il parle de tout ce qu'on aurait pu faire, de tout ce qui pourrait arriver ; c'eſt le recueil des futurs contingens.

On ne voit dans cet écrit aucune notion ſimple & commune. Il y eſt dit que lorſque l'empereur *Charles VII* était ſans Etats & ſans armée, il aurait dû mettre la reine de Hongrie au ban de l'Empire. Il paraît cependant que quand on rend un pareil arrêt, il faut avoir cent mille huiſſiers aguerris pour le ſignifier.

Au reſte jamais teſtament ne contint des legs plus conſidérables. Le cardinal donne & légue la Bohème à l'électeur de Saxe, le duché de Zell au duc de Cumberland, le Tirol & la Carinthie à l'électeur de Bavière, le Briſgau avec les villes foreſtières au duc des Deux-Ponts, & le duché des Deux-Ponts à l'électeur palatin. Cela reſſemble au teſtament que *Cériſantes* le gaſcon fit à Naples du temps du duc de *Guiſe*. Il légua à ce prince ſes pierreries & ſa vaiſſelle d'or, cent mille écus aux jéſuites, autant à un hôpital; il fonda un collége & une bibliothèque publique. Il n'avait pas de quoi ſe faire enterrer.

DES CONSPIRATIONS

CONTRE LES PEUPLES.

Conſpirations ou proſcriptions juives.

L'HISTOIRE eſt pleine de conſpirations contre les tyrans ; mais nous ne parlerons ici que des conſpirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité parmi nous ; ſi l'on oſe chercher les premiers exemples des proſcriptions dans l'hiſtoire des Juifs ; ſi nous ſéparons ce qui peut appartenir aux paſſions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels ; ſi nous ne conſidérons que l'effet terrible d'une cauſe divine, nous trouverons d'abord une proſcription de vingt-trois mille juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or ; une de vingt-quatre mille pour punir l'iſraélite qu'on avait ſurpris dans les bras d'une madianite ; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proſcription ; car ceux de Galaad, qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites, voulaient connaître & démêler leurs victimes en leur feſant prononcer l'un après l'autre le mot *ſchibolet* au paſſage de la rivière ; & ceux qui diſaient *ſibolet*, ſelon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus & tués ſur le champ. Mais il faut conſidérer que cette tribu d'Ephraïm ayant oſé s'oppoſer à *Jephté*, choiſi par DIEU même pour être le chef de ſon peuple, méritait ſans doute un tel châtiment.

C'eſt pour cette raiſon que nous ne regardons point comme une injuſtice l'extermination entière des peuples du Canaan ; ils s'étaient, ſans doute, attiré cette punition par leurs crimes ; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les pourſuivit ; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

Celle de Mithridate.

DE telles proſcriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas ſans doute être imitées par les hommes ; auſſi le genre-humain ne vit point de pareils maſſacres juſqu'à *Mithridate.* Rome ne lui avait pas encore déclaré la guerre, lorſqu'il ordonna qu'on aſſaſſinât tous les Romains qui ſe trouvaient dans l'Aſie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille ; *Appien* le réduit à quatre-vingts mille.

Plutarque n'eſt guère croyable, & *Appien* probablement exagère. Il n'eſt pas vraiſemblable que tant de citoyens romains demeuraſſent dans l'Aſie mineure où ils avaient alors très-peu d'établiſſemens. Mais quand ce nombre ſerait réduit à la moitié, *Mithridate* n'en ſerait pas moins abominable. Tous les hiſtoriens conviennent que le maſſacre fut général, & que ni les femmes ni les enfans ne furent épargnés.

Celles de Sylla, de Marius, & des Triumvirs.

MAIS environ dans ce temps-là même, *Sylla* & *Marius* exercèrent ſur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Aſie. *Marius* commença les proſcriptions, & *Sylla* les ſurpaſſa. La raiſon humaine

eſt confondue quand elle veut juger les Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, & dont la moitié égorgeait l'autre, pût être dans ce temps-là même le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les proſcriptions de *Sylla* juſqu'à la bataille d'Actium ; & ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Eſpagne, l'Egypte, la Syrie, toute l'Aſie mineure & la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous reſtent ſur la décadence de Rome, dans ces temps ſanguinaires & illuſtres ? Tout eſt perdu, diſent vingt autres latins ; *Rome tombe par ſes propres forces, le luxe a vengé l'univers.* Tout cela ne veut dire autre choſe, ſinon que la liberté publique n'exiſtait plus : mais la puiſſance ſubſiſtait ; elle était entre les mains de cinq ou ſix généraux d'armée ; & le citoyen romain, qui avait juſque-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques uſurpateurs.

La dernière proſcription fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* & de *Lépide ;* elle ne fut pas plus ſanguinaire que celle de *Sylla.*

Quelque horrible que fût le règne de *Caligula* & des *Nérons*, on ne voit point de proſcriptions ſous leur empire ; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius.*

Celle des Juifs ſous Trajan.

LES Juifs ſeuls renouvelèrent ce crime ſous *Trajan.* Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait

un très-grand nombre dans l'Egypte & dans la province de Cyrène. La moitié de l'île de Chypre était peuplée de juifs. Un nommé *André* qui ſe donna pour un meſſie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthouſiaſme qui paraiſſait aſſoupi. Il leur perſuada qu'ils feraient agréables au Seigneur, & qu'ils rentreraient tous enfin victorieux dans Jéruſalem, s'ils exterminaient tous les infidelles dans les lieux où ils avaient le plus de ſynagogues. Les Juifs ſéduits par cet homme, maſſacrèrent, dit-on, plus de deux cents vingt mille perſonnes dans la Cyrénaïque & dans Chypre. *Dion* & *Euſébe* diſent que non contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, ſe feſaient une ceinture de leurs inteſtins, & ſe frottaient le viſage de leur ſang. Si cela eſt ainſi, ce fut, de toutes les conſpirations contre le genre-humain dans notre continent, la plus inhumaine & la plus épouvantable; & elle dut l'être, puiſque la ſuperſtition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puiſqu'ils ſubſiſtent encore.

Celle de Théodoſe.

JE ne vois aucune conſpiration pareille dans l'hiſtoire du monde, juſqu'au temps de *Théodoſe*, qui proſcrivit les habitans de Theſſalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercenaires l'écrivent ſi ſouvent, mais après ſix mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice & une lâcheté qui la rendaient encore plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par ſon ordre, les habitans invités; les courſes

commencèrent : au milieu de ces réjouiſſances, ſes ſoldats égorgèrent ſept à huit mille habitans ; quelques auteurs diſent quinze mille. Cette proſcription fut incomparablement plus ſanguinaire & plus inhumaine que celle des triumvirs ; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs liſtes ; mais *Théodoſe* ordonna que tout pérît ſans diſtinction. Les triumvirs ſe contentèrent de taxer les veuves & les filles des proſcrits ; *Théodoſe* fit maſſacrer les femmes & les enfans, & cela dans la plus profonde paix, & lorſqu'il était au comble de ſa puiſſance. Il eſt vrai qu'il expia ce crime ; il fut quelque temps ſans aller à la meſſe.

Celle de l'impératrice Théodora.

UNE conſpiration beaucoup plus ſanglante encore que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice *Théodora*, au milieu du neuvième ſiècle. Cette femme ſuperſtitieuſe & cruelle, veuve du cruel *Théophile*, & tutrice de l'infame *Michel*, gouverna quelques années Conſtantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ſes Etats. *Fleuri*, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en ſauva quarante mille qui ſe réfugièrent dans les Etats du calife, & qui, devenus les plus implacables comme les plus juſtes ennemis de l'empire grec, contribuèrent à ſa ruine. Rien ne fut plus ſemblable à notre Saint-Barthelemi, dans laquelle on voulut détruire les proteſtans, & qui les rendit furieux.

Celle des croisés contre les Juifs.

CETTE rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au temps des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de *Pierre* l'ermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allèrent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Maïence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, & cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressemblait parfaitement à celle des juifs de Chypre & de Cyrène, & fut peut-être encore plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières; mais selon la remarque de *Suarez : Ils avaient égorgés leurs voisins par une piété bien entendue, & les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue.* Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, & cela est bien consolant.

Celle des croisades contre les Albigeois.

LA conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce, & eut une atrocité de plus; c'est qu'elle fut contre des compatriotes, & qu'elle dura plus long-temps. *Suarez* aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque

de ſaints inquiſiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans de Béziers, de Carcaſſonne, de Lavaur, & de cent bourgs conſidérables; preſque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

Les vêpres ſiciliennes.

S'IL eſt quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres ſiciliennes eſt la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le ſoit exceſſivement. L'opinion la plus probable eſt que ce maſſacre ne fut point prémédité. Il eſt vrai que *Jean de Procida*, émiſſaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples & en Sicile; mais il paraît que ce fut un mouvement ſubit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaîna tout d'un coup, & qui fit couler tant de ſang. Le roi *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, s'était rendu odieux par le meurtre de *Conradin* & du duc d'Autriche, deux jeunes héros & deux grands princes dignes de ſon eſtime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient déteſtés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâques; on s'attroupa, on s'émut, on ſonna le tocſin, on cria *meurent les tyrans:* tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut maſſacré; les innocens périrent avec les coupables.

Les Templiers.

JE mets ſans difficulté au rang des conjurations contre une ſociété entière, le ſupplice des templiers.

Cette

Cette barbarie fut d'autant plus atroce, qu'elle fut commiſe avec l'appareil de la juſtice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance ſoudaine ou la néceſſité de ſe défendre ſemble juſtifier : c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier & trop riche. Je penſe bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction ; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître & tant de chevaliers, parmi leſquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge & par leurs ſervices, fuſſent coupables des baſſeſſes abſurdes & inutiles dont on les accuſait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrétienne, pour laquelle il combattait en Aſie, en Afrique, & pour laquelle même encore pluſieurs d'entre eux gémiſſaient dans les fers des Turcs & des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois ſans difficulté à plus de quatre-vingts chevaliers qui, en mourant, prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'héſitons point à mettre leur proſcription au rang des funeſtes effets d'un temps d'ignorance & de barbarie.

Maſſacres dans le nouveau monde.

DANS ce recenſement de tant d'horreurs, mettons ſurtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaſte continent du nouveau monde. Cette proſcription eſt à l'égard de toutes les autres ce que ſerait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévaſtation plus horrible & plus générale, & jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Caſas*, évêque de Chiapa dans la nouvelle Eſpagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les îles & la terre ferme découvertes avant qu'il fût évêque, & depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de deſtruction, vint enfin en Eſpagne dans ſa vieilleſſe, ſe jeter aux pieds de *Charles-Quint* & du prince *Philippe* ſon fils, & fit entendre ſes plaintes qu'on n'avait pas écoutées juſqu'alors. Il préſenta ſa requête au nom d'un hémiſphère entier: elle fut imprimée à Valladolid. La cauſe de plus de cinquante nations proſcrites, dont il ne ſubſiſtait que de faibles reſtes, fut ſolemnellement plaidée devant l'empereur. *Las Caſas* dit que ces peuples détruits étaient d'une eſpèce douce, faible & innocente, incapable de nuire & de réſiſter, & que la plupart ne connaiſſaient pas plus les vêtemens & les armes que nos animaux domeſtiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites îles Lucaies, & je n'y ai trouvé que onze habitans, reſte de plus de cinq cents mille.

Il compte enſuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba & dans Hiſpaniola, & enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas: j'ai ouï dire qu'on a exercé ces énormités incroyables, il dit: *Je les ai vues: j'ai vu cinq caciques brûlés pour s'être enfuis avec leurs ſujets; j'ai vu ces créatures innocentes maſſacrées par milliers; enfin, de mon temps, on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.*

On ne lui conteſta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraiſſe. Le docteur

Sepulvéda, qui plaidait contre lui, s'attacha ſeulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, & qu'ils étaient anthropophages.

Je prends DIEU à témoin, répond le digne évêque *las Caſas*, que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était point parmi eux que régnait la pédéraſtie, & que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite; il ſe peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Bréſil ou dans quelques îles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe; mais ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni dans Hiſpaniola, ni dans aucune île que j'aie parcourue, ni au Pérou, ni au Mexique où eſt mon évêché, je n'ai entendu jamais parler de ces crimes, & j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'eſt vous qui êtes plus cruels que les anthropophages; car je vous ai vu dreſſer des chiens énormes pour aller à la chaſſe des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vu donner vos ſemblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des Eſpagnols dire à leurs camarades : Prête-moi une longe d'Indien pour le déjeûner de mes dogues, je t'en rendrai demain un quartier. C'eſt enfin chez vous ſeuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, ſoit pour vos dogues, ſoit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, eſt prouvé au procès, & je jure par le grand DIEU qui m'écoute, que rien n'eſt plus véritable.

Enfin, *las Caſas* obtint de *Charles-Quint* des lois qui arrêtèrent le carnage réputé juſqu'alors légitime,

attendu que c'était des chrétiens qui maſſacraient des infidelles.

Conſpiration contre Mérindol.

La proſcription juridique des habitans de Mérindol & de Cabrière, ſous *François I*, en 1546, n'eſt à la vérité qu'une étincelle en comparaiſon de cet incendie univerſel de la moitié de l'Amérique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à ſix mille perſonnes des deux ſexes & de tout âge. Mais cinq mille citoyens ſurpaſſent en proportion, dans un canton ſi petit, le nombre de douze millions dans la vaſte étendue des îles de l'Amérique, dans le Mexique, & dans le Pérou. Ajoutez ſurtout que les déſaſtres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémiſphère.

Ce fut la ſeule proſcription revêtue des formes de la juſtice ordinaire; car les templiers furent condamnés par des commiſſaires que le pape avait nommés, & c'eſt en cela que le maſſacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime eſt plus grand quand il eſt commis par ceux qui ſont établis pour réprimer les crimes & pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix, nommé *Guerin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'hiſtorien *Céſar Noſtradamus*, *un homme noir ainſi de corps que d'ame, autant froid orateur que perſécuteur ardent & calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer en 1540 dix-neuf perſonnes au haſard comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti

dans le parlement d'Aix, qu'on appelait les *brûleurs.* Le président d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accusés furent condamnés à la mort sans être entendus ; & dans ce nombre il se trouva quatre femmes & cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inquisiteur de la foi en Provence ; il se nommait frère *Jean de Rome.* Ce malheureux, accompagné de satellites, allait souvent dans Mérindol & dans les villages d'alentour ; il entrait inopinément & de nuit dans les maisons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent ; il déclarait le père, la mère & les enfans hérétiques, leur donnait la question, prenait l'argent, & violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce scélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri*, & vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la prison.

Ce fut cet inquisiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accusés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin*, quoiqu'il prétendît être le seul juge du crime d'héréfie. *Guerin* & lui soutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peste. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, selon eux, faire révolter tout le canton. Le président d'*Oppède*, trompé par une information frauduleuse de *Guerin*, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche & la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I*, trompé à son tour, accorda enfin les troupes. Le vice-légat d'Avignon y joignit quelques soldats. Enfin en 1544, d'*Oppède* & *Guerin* à leur tête mirent le feu à tous les villages ; tout fut tué, & *Aubri* rapporte dans son plaidoyer que plusieurs

ſoldats aſſouvirent leur brutalité ſur les femmes & ſur les filles expirantes qui palpitaient encore. C'eſt ainſi qu'on ſervait la religion.

Quiconque a lu l'hiſtoire ſait aſſez qu'on fit juſtice ; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, & que le préſident d'*Oppède* échappa au ſupplice qu'il avait mérité. Cette grande cauſe fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encore les plaidoyers ; ils ſont curieux. D'*Oppède* & *Guerin* alléguaient pour leur juſtification tous les paſſages de l'Ecriture, où il eſt dit :

Frappez les habitans par le glaive, détruiſez tout juſqu'aux animaux. (*a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme, & l'enfant à la mamelle. (*b*)

Tuez l'homme, la femme, l'enfant ſevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau & l'âne. (*c*)

Ils alléguaient encore les ordres & les exemples donnés par l'Egliſe contre les hérétiques. Ces exemples & ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fût pendu. C'eſt la ſeule proſcription de cette eſpèce qui ait été punie par les lois, après avoir été faite à l'abri de ces lois mêmes.

Conſpiration de la Saint-Barthelemi.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les maſſacres de Mérindol & la journée de la Saint-Barthelemi. Cette journée fait encore dreſſer les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé (*)

(*a*) Deut. chap. XIII.

(*b*) *Joſué*, chap. XVI.

(*c*) Premier liv. des Rois, chap. XV.

(*) *Caveirac.*

qui a osé imprimer en 1758 une espèce d'apologie de cet événement exécrable. C'est ainsi que quelques esprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proscription.* Voilà une étrange excuse! il semble qu'une affaire de proscription soit une chose d'usage, comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'église.

Il faut que l'esprit humain soit bien susceptible de tous les travers, pour qu'il se trouve au bout de près de deux cents ans un homme qui de sang-froid entreprend de justifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Perefixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conspiration religieuse. Le duc de *Sulli* n'en compte que soixante & dix mille. Monsieur l'abbé abuse du martyrologe des calvinistes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh, monsieur l'abbé! ne serait-ce rien que quinze mille personnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens?

Le nombre des morts ajoute, sans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le Vatican, & au bas duquel était écrit: *Pontifex Colignii necem probat?* Oubliez-vous sa procession solemnelle de l'église de Saint-Pierre à l'église Saint-Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la Saint-Barthelemi? Vous n'avez

peut-être pas vu ces médailles ; j'en ai vu entre les mains de M. l'abbé de *Rothelin*. Le pape *Grégoire* y eſt repréſenté d'un côté, & de l'autre c'eſt un ange qui tient une croix dans la main gauche, & une épée dans la droite. En voilà-t-il aſſez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre ?

Conſpiration d'Irlande.

LA conjuration des Irlandais catholiques contre les proteſtans, ſous *Charles I* en 1641, eſt une fidelle imitation de la Saint-Barthelemi. Des hiſtoriens anglais contemporains, tels que le chancelier *Clarendon* & un chevalier *Jean Temple*, aſſurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de maſſacrés. Le parlement d'Angleterre, dans ſa déclaration du 25 juillet 1643, en compte quatre-vingts mille : mais M. *Brooke*, qui paraît très-inſtruit, crie à l'injuſtice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on ſe plaint à tort ; & il ſemble prouver aſſez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes & les enfans.

Conſpiration dans les vallées du Piémont.

J'OMETS ici un grand nombre de proſcriptions particulières. Les petits déſaſtres ne ſe comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point paſſer ſous ſilence la proſcription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'eſt une choſe aſſez remarquable dans l'hiſtoire que ces hommes preſque inconnus au reſte du

monde, aient perſévéré conſtamment, de temps immémorial, dans des uſages qui avaient changé par-tout ailleurs. Il en eſt de ces uſages comme de la langue : une infinité de termes antiques ſe conſervent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales & les grandes villes varient dans leur langage de ſiècle en ſiècle.

Voilà pourquoi l'ancien roman, que l'on parlait du temps de *Charlemagne*, ſubſiſte encore dans le patois du pays de Vaud, qui a conſervé le nom de *pays Roman*. On trouve des veſtiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes & des Pyrénées. Les peuples voiſins de Turin qui habitaient les cavernes vaudoiſes, gardèrent l'habillement, la langue, & preſque tous les rites du temps de *Charlemagne*.

On ſait aſſez que dans le huitième & dans le neuvième ſiècle, la partie ſeptentrionale de l'Occident ne connaiſſait point le culte des images ; & une bonne raiſon, c'eſt qu'il n'y avait ni peintre ni ſculpteur : rien même n'était encore décidé ſur certaines queſtions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverſe furent arrêtés & réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent ; & étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils reſtèrent dans leur ancienne croyance ; mais enfin, ils furent au rang des hérétiques, & pourſuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croiſade contre eux. La teneur de la bulle du pape eſt ſingulière.

Il recommande aux inquisiteurs, à tous les ecclésiastiques, & à tous les moines, ,, de prendre unanime-
,, ment les armes contre les Vaudois, de les écraser
,, comme des aspics, & de les exterminer saintement.,,
In hæreticos armis insurgant, eosque velut aspides venenosos conculcent, & ad tam sanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.

La même bulle octroie à chaque fidelle le droit de
,, s'emparer de tous les meubles & immeubles des
,, hérétiques, sans forme de procès. ,, *Bona quæcumque mobilia & immobilia quibuscumque licitè occupandi, &c.*

Et par la même autorité elle déclare que tous les magistrats qui ne prêteront pas main-forte, seront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois, ayant été vivement persécutés en vertu de cette bulle, se crurent des martyrs. Ainsi leur nombre augmenta prodigieusement. Enfin, la bulle d'*Innocent VIII* fut mise en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianesse* entra le 15 d'avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, & tout ce qu'on rencontra fut massacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arrosait du sang de leurs enfans, & on emplissait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, sans doute, dans ce triste catalogue les massacres des Cévènes & du Vivarais, qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce siècle. Ce fut en effet un mélange continuel de proscriptions & de guerres civiles. Les combats, les assassinats, & les mains des bourreaux, ont fait périr

près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré ſur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, ſi on en croit tous les hiſtoriens contemporains des deux partis.

Eſt-ce l'hiſtoire des ſerpens & des tigres que je viens de faire? non, c'eſt celle des hommes. Les tigres & les ſerpens ne traitent point ainſi leur eſpèce. C'eſt pourtant dans le ſiècle de *Cicéron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*, d'*Horace*, qu'*Auguſte* fit ſes proſcriptions. Les philoſophes de *Thou* & *Montagne*, le chancelier de l'*Hoſpital*, vivaient du temps de la St Barthelemi : & les maſſacres des Cévènes ſont du ſiècle le plus floriſſant de la monarchie françaiſe. Jamais les eſprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politeſſe plus générale. Quel contraſte, quel chaos, quelles horribles inconſéquences compoſent ce malheureux monde! On parle des peſtes, des tremblemens de terre, des embraſemens, des déluges, qui ont déſolé le globe; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le temps de ces bouleverſemens! Diſons plutôt : heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace! Comment s'eſt-il trouvé des barbares pour les ordonner, & tant d'autres barbares pour les exécuter? Comment y a-t-il encore des inquiſiteurs & des familiers de l'inquiſition?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu parmi les hommes des bêtes féroces ainſi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphoſes de tourterelles en vautours; mais il comprend encore moins que ces monſtres aient trouvé à point nommé une multitude

d'exécuteurs. Si des officiers & des ſoldats courent au combat ſur un ordre de leurs maîtres, cela eſt dans l'ordre de la nature; mais que, ſans aucun examen, ils aillent aſſaſſiner de ſang-froid un peuple ſans défenſe, c'eſt ce qu'on n'oſerait pas imaginer des furies même de l'enfer. Ce tableau ſoulève tellement le cœur de ceux qui ſe pénètrent de ce qu'ils liſent, que, pour peu qu'on ſoit enclin à la triſteſſe, on eſt fâché d'être né ; on eſt indigné d'être homme.

La ſeule choſe qui puiſſe conſoler, c'eſt que de telles abominations n'ont été commiſes que de loin à loin: n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'eſpace de près de quatre mille années. Je ſais que les guerres continuelles qui ont déſolé la terre ſont des fléaux encore plus deſtructeurs par leur nombre & par leur durée; mais enfin, comme je l'ai déjà dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des proſcriptions, qui ont été toutes faites avec lâcheté, puiſqu'elles ont été faites ſans danger, & que les *Sylla* & les *Auguſte* n'ont été au fond que des aſſaſſins qui ont attendu des paſſans au coin d'un bois, & qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les ſociétés connues ont été en guerre, hormis les brames, & primitifs que nous appelons *Quakers*, & quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très-peu de ſociétés ſe ſont rendues coupables de ces aſſaſſinats publics appelés *proſcriptions*. Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le ſeul roi de l'Orient qui ſe ſoit livré à ce crime eſt *Mithridate;* & depuis *Auguſte* il n'y a

eu de profcriptions dans notre hémifphère que chez les chrétiens qui occupent une très-petite partie du globe. Si cette rage avait faifi fouvent le genre-humain, il n'y aurait plus d'hommes fur la terre, elle ne ferait habitée que par les animaux qui font fans contredit beaucoup moins méchans que nous. C'eft à la philofophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'eft à notre fiècle de réparer les crimes des fiècles paffés. Il eft certain que quand l'efprit de tolérance fera établi, on ne pourra plus dire :

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiofiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci :

Nos aïeux ont été des monftres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés, devenir plus traitables.

Mais pour ofer dire que nous fommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que, nous trouvant dans les mêmes circonftances qu'eux, nous nous abftinffions avec horreur des cruautés dont ils ont été coupables; & il n'eft pas démontré que nous fuffions plus humains en pareil cas. La philofophie ne pénètre pas toujours chez les grands qui ordonnent, & encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'eft le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de

l'ambition qui opprime, & de la baſſe férocité qui eſt à ſes gages.

Il eſt vrai qu'il n'eſt plus de nos jours de perſécutions générales; mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La ſociété, la politeſſe, la raiſon, inſpirent des mœurs douces; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vu abuſer de leurs miſérables emplois ſi ſouvent humiliés, juſqu'à ſe jouer de la vie de leurs ſemblables en colorant leur inhumanité du nom de juſtice; ils ont été ſanguinaires ſans néceſſité : ce qui n'eſt pas même le caractère des animaux carnaſſiers. Toute dureté qui n'eſt pas néceſſaire eſt un outrage au genre-humain. Les cannibales ſe vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles ſupplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent. (*)

Puiſſent ces réflexions ſatisfaire les ames ſenſibles, & adoucir les autres!

(*) Alluſion au ſupplice du chevalier de la *Barre*. (Voyez le tome II de *Politique & Légiſlation.*)

TABLE DES PIECES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FRAGMENS SUR L'HISTOIRE.

Fin de la Table du Tome second.

